This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

Digitized by Google

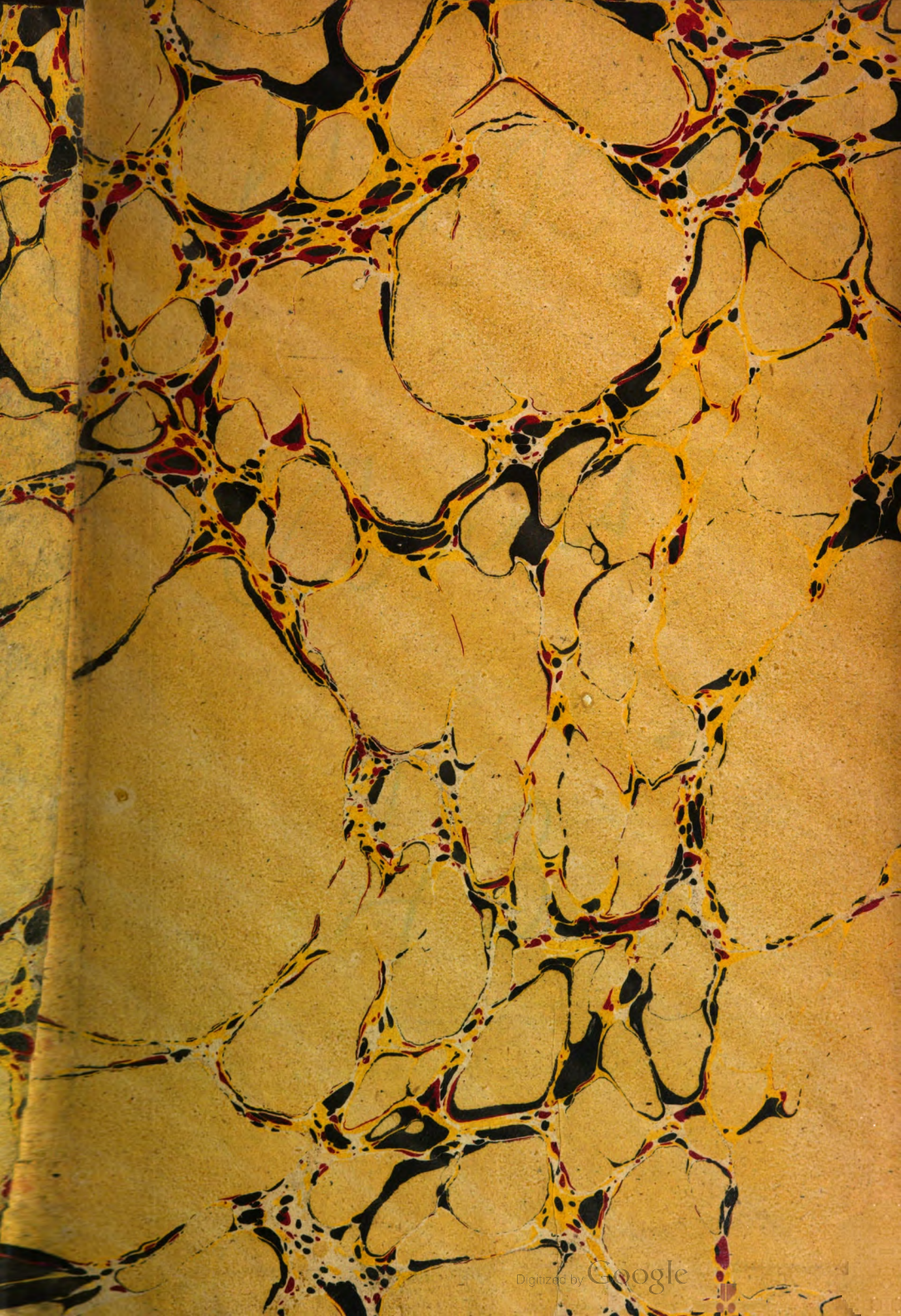
Digitized by Google

Digitized by Google

AD267/82.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

IIe Série. — Tome XLIII.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCXIII.

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

I

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires

Digitized by Google

Digitized by Google

LES GUETTEURS [1]

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant.

De tous temps et en tous pays, surtout dans les temps troublés et les pays frontières, la garde des forteresses a nécessité des précautions identiques et des prescriptions sévères qu'on retrouverait presque toutes dans les *règlements sur le service intérieur des places*. On ne peut donc avoir la prétention, en étudiant l'organisation militaire d'une Cité quelconque, d'apporter des clartés nouvelles dans une question tant de fois traitée. L'intérêt de mes recherches consistera uniquement dans l'application que nous verrons faire par nos ancêtres arrageois, en des lieux qui nous sont familiers, et avec quelques particularités originales, des règles universellement adoptées pour la défense des villes. Eviter toute surprise, toute escalade nocturne, tout enlèvement de vive force, telle était la constante préoccupation des gouverneurs. L'histoire de tous les peuples n'est elle pas remplie du récit de ces coups de force et d'audace, qui, en quelques heures, livraient à de hardis aventuriers les

(1) J'ai réuni un grand nombre de documents sur l'organisation militaire à Arras au temps passé : guet et garde, milices bourgeoises, arbalétriers, archers, arquebusiers, etc., en vue d'un travail d'ensemble dont cet article sur les guetteurs, ne sera qu'un chapitre.

Digitized by Google

forteresses réputées imprenables ? Arras même n'a pas été à l'abri de pareilles tentatives. Si les agressions nocturnes du 11 mai 1489 (1), par quelques officiers de l'armée de Maximilien et du 27 mai 1597 (2) par Henri IV, échouèrent, grâce à un concours de circonstances fortuites, les Impériaux réussirent à pénétrer furtivement dans nos murs le 4 novembre 1492 (3) ; succès qu'ils durent sans doute à la complicité de bourgeois hostiles à la domination française mais aussi et surtout à l'imprudence présomptueuse du capitaine Karkuelvent, un vieux routier pourtant, qui avait négligé les précautions les plus élémentaires (4). On sait que le maréchal d'Esquerdes essaya vainement, peu de temps après, de reprendre la ville par une ruse de guerre (5). Le stratagème fut éventé ; mais il n'en est pas moins avéré qu'en ces diverses occurrences, des troupes nombreuses avaient pu, même quand il faisait « cler a plaine lune » arriver et se masser sous les remparts de la forteresse. C'est pour parer à d'aussi redoutables éventualités que le Magistrat, de toute ancienneté, avait pris sous la dénomination générale de *guet et garde*, un ensemble de mesures desti-

(1) Voir Lecesne. Histoire d'Arras, t. I, p. 490.

(2) Id., t. II, p. 202.

(3) Id. t. I, p. 504.

(4) A la venue des Bourguignons autour de la Basseccle, le guet de *Saint-Géry oyant grant murmure, nonça à ceulx de la halle ce qu'il ooit*, dont on alla devers ledit capitaine Karkuelvant, lui estant en son lit et avoit joué aux deps jusques à la mynuit. Il respondy à eulx que ce estoient wachiers pour rober waches des bonnes gens ès villages. Ledit capitaine avoit deffendu paravant que on sonnast point effroy sans son congié. Derechief ledit guet, lequel *oyoit grant murmure* et *falloit qu'il y eust grant gens*. Il fut dit au capitaine comme dessus et ne *volt pas que on sonnast*. Ce temps pendant, ils marchoient et faisoit cler à plaine lune, *nullum malum impunitum* (Journal de Gérard Robert, p. 89).

(5) Lecesne, t. I, p. 512. Voir une autre tentative de surprise par ruse en 1528, t. II, p. 55.

Digitized by Google

nées, à la condition d'être strictement appliquées, à assurer la sécurité de la place.

Le seul moyen de déjouer les ruses de l'ennemi et d'échapper aux terribles conséquences d'une surprise était de surveiller sans relâche les abords de la place, de faire le guet et d'être, dans toute la force du terme, sur ses gardes. *Guet et garde* sont deux mots, sinon tout à fait synonymes, du moins inséparables dans les anciens textes. Comme chacun avait à redouter « l'occision du sang » et le pillage des biens, on conçoit que tous les « inhabitants » d'une ville, bourgeois ou manants, aient été astreints, dans des conditions que j'indiquerai plus tard, au service *personnel* du guet et de la garde. Mais, de toute antiquité, dans les villes closes, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, on a entretenu des guetteurs de profession « pour prendre garde et pourveoir aux dangiers et inconvéniens qui pœuvent advenir par feu de meschief, comme pour venues et assemblées de gens tant dehors comme dedans icelles et aultrement » (1). Installés au sommet des hautes tours féodales ou des clochers les plus élevés, ces guetteurs avaient pour mission, à la moindre apparence de péril de donner l'alerte et « sonner l'effroy ». A Arras, le guet, confié à deux commis sermentés, se faisait dans l'esquerguette (2) (esquarguette, escharguette, échauguette) ou guérite aménagée dans le clocher de Saint-Géry (3).

(1) Arch. P.-de-C., Série E, Comptes d'Arras 1477-78, f. 43.

(2) Idem. Comptes 1432-33. f. 34, 1477-78, f. 43.

(3) M. Lecesne dit (tome I, pp. 505-506) qu'en 1492 « le guetteur de *la paroisse de Saint-Maurice* avait envoyé prévenir le capitaine Karkuelvant » de l'approche de l'ennemi. Cette mention d'un guetteur *paroissial* fonctionnant à côté des guetteurs *municipaux* n'eût pas manqué d'intérêt, si elle s'était appuyée sur un texte, mais il n'y a là qu'une simple erreur de transcription, comme on peut s'en assurer en relisant plus haut le passage du *Journal de Gérard Robert* auquel précisément se réfère l'historien d'Arras.

Digitized by Google

Le choix de cette église, la plus ancienne et la plus importante d'Arras avait été déterminé sans doute par l'élévation de son « clocquier » par sa situation dans la partie la plus haute de la ville et sa proximité de l'ancienne halle échevinale (1). Les guetteurs étaient de pauvres artisans cordewanniers (2), saietteurs (3), potiers de terre (4), etc., qui pour un modeste salaire de quatre sols par jour pour eux deux (comptes 1432-33) se chargeaient d'assurer sans interruption le service de surveillance pendant 24 heures. Celui qui était de garde devait théoriquement ne descendre qu'après l'arrivée de son compagnon. Leur consigne consistait « a dilligemment sonner quant ils verront venir aucuns chevaucheurs, ores qu'ils ne fussent que trois ou quatre chevaulx ; quant ils seront en nombre nottable de dix, douze, quinze et vingt chevaulx ou plus, ou d'un certain nombre de gens de pied, ils seront tenus, après avoir appellé par quelques fois, sonner à tout battement et mettre, à chacune fois, leur enseigne hors, pour enseigner par quel chemin ou porte viennent lesdits gens et chevaulx, à paine d'estres pugnis arbitrairement, à l'exemple d'aultres (5).

Malgré ces menaces et en dépit de la grave responsabilité qui pesait sur eux, les pauvres diables essayaient parfois d'augmenter leurs maigres gages par des besognes incompatibles avec le guet, ou se laissaient distraire par des occupations personnelles. Ainsi, le 18 août 1535, « Messieurs sont advertis que les deux guetteurs sonnent journellement

(1) Située au nº 4 actuel de la rue Emile-Legrelle. On sait que l'église St-Géry occupait une partie de la place du même nom. Son clocher, en tant que tour municipale de guet, s'appelait le beffroi. Une hôtellerie de la rue de la Watelette, derrière St-Géry, portait, dès la fin du XIVe siècle, l'enseigne de : *Le Beffroi.*

(2) Arch. P.-de-C. Comptes 1432-33, f. 34, à Jehan Bauch, cordewannier...

(3) Arch. mun. Mém. XIV, f. 161. Vinchent le Vasseur, saietteur.

(4) Id., f. 269. Jehan le Clercq, pottier de terre.

(5) Id., Mém. XV, f. 354.

Digitized by Google

les services (religieux) au clocquier Saint-Géry et descendent en la plommée (galerie plombée) en habandonnant le guet ». On fait comparaître les délinquants qui « confessent avoir sonné lesdits services en la plommée, qu'ils soient de guet ou non ». On se borne, pour cette fois, a renouveler expressément la défense de quitter le poste et la menace d'une punition discrétionnaire. En 1549, Vinchent le Vasseur ne s'en tire pas à si bon compte. Messieurs le condamnent « personnellement, à chambre close, à prier merchy à Dieu, à l'empereur et à justice, à dire et desclairer qu'il luy desplaist d'avoir failly à sonner au ghet du clochier Saint-Géry, durant qu'il passait une bende de gens de guerre chevaucheurs lundy dernier à huict heures du matin ». Non contents de cette réparation à huis clos. Messieurs obligent encore le guetteur fautif a demander pardon « cejourd'huy, au ghet, devant l'eschevin », c'est-à-dire en présence d'un public assez nombreux, réuni chaque soir pour le mot d'ordre et la garde montante ; « au surplus, luy est interdit ledit ghet au clochier l'espace d'un an entier » (1). D'autres, en 1555, sont mis en prison « pour non avoir sonné ~~la cloche~~ à la venue de Monseigneur le Visconte de Gand, gouverneur de ceste ville ayant XX ou XXIV chevaux ». D'ailleurs « ils sont coustumiers de descendre du ghet du befroy.... sens attendre leur compaignon ; partant, demeure le ghet deffurny » (2). L'année suivante, 1556, « Jehan le Cuvelier est déporté (révoqué) par Messieurs pour aucuns mesus et faultes par luy commises » (3).

Lorsque le beffroi fut terminé, vers 1551, on s'empressa d'y transporter le guet. Le clocqueman, c'est-à-dire l'employé chargé des nombreuses sonneries, qui, de temps immémorial, réglaient les actes de la vie journalière des bourgeois,

(1) Arch. mun. Mém. XIV, f. 161.
(2) Id., f. 264.
(3) Id., f. 269.

Digitized by Google

est le premier à s'apercevoir « du travail grand qu'il avoit plus à monter au beffroy qu'au clochier de Saint-Géry ». Il demande et obtient en 1562 une augmentation de gages (XX florins au lieu de XVI) (1). Aux deux guetteurs dont l'ascension était encore plus pénible, on ne peut refuser, quatre mois après, un relèvement de salaire d'un demi sol ou six deniers par jour, « au regard de la chèreté des vivres et à la charge qu'ils feront meilleur debvoir que du passé » (2). Deux sols six deniers, à la fin du XVI^e^ siècle ne représentaient plus à beaucoup près les deux sols que les guetteurs touchaient déjà en 1432. C'est ce qu'ils font valoir dans une requête du 31 octobre 1576 « tendante a rehaulchement de leur gaiges en considération des grandes peines et travaux, mesmes au soing et vigilance continuelle, que leur convient avoir à ghuetter tant de jour comme de nuict, signament en ces temps tant doubteux et turbulents et regard à la chèreté des vivres ». On remarquera que nos deux gagne-deniers présentent leur requête le 31 octobre « la veille de la feste de tous les saints, estans Messieurs... assemblés en leur Chambre de Conseil... *pour faire les dons accoustumés en tel jour* » (3). En effet, tous les ans, à pareille date, en vertu d'une tradition trés ancienne, dont il ne serait pas impossible de retrouver actuellement quelque trace, les magistrats issans, profitaient des dernières minutes de leur vie échevinale, pour distribuer des gratifications à certains fonctionnaires et ne pas laisser tomber en non valeur les crédits disponibles (4). Pour encourager les guetteurs « a

(1) Arch. mun. Mém. XIV, f. 353.

(2) Id., f. 354.

(3 Arch. mun. Mém. XV, f. 15.

(4) Ces distributions in extremis, par leur caractère plus ou moins arbitraire étaient de nature à soulever des discussions longues et souvent orageuses, comme le prouve la délibération prise au renouvellement de la loi de 1588 : « pour obvier aux *fascheries et inconvéniens* qui poeuvent avenir, renouvelant la loy la veille de Toussaint,

Digitized by Google

bien faire leur debvoir », on augmente encore leur solde journalière de 6 deniers. Ils toucheront trois patars au lieu de deux sols et demi. En 1582 (le 6 juillet) leurs gages portés peu auparavant à 30 pattars par semaine, sont « en considération de la chiéreté du temps » fixés à 40 pattars, c'est-à-dire à un peu plus de 5 sols 7 deniers par jour (1). Sans être brillante, la situation améliorée ne laissait pas de tenter les artisans, qui espéraient pouvoir là-haut, dans les loisirs du guet, se livrer à quelque travail de cordonnerie ou de couture. C'est ainsi qu'on voit un certain Jehan Herpin, accepter la succession d'un guetteur, démissionnaire en sa faveur, « à charge de lui payer, sa vie durant, quatre pattars par semaine » (2). Du compte de 1629-30, il résulte que chacun des deux guetteurs touche 146 livres, soit 8 sols par jour.

Un des premiers soins des Français, après le siège de 1640, fut de doubler le nombre des guetteurs. Ils avaient vu de quel secours avait été aux assiégés, cette tour exceptionnellement haute, dominant au loin la plaine et d'où chacun de leurs mouvements avait été épié et dénoncé au capitaine O'Neil. Le maréchal La Meilleraye avait reconnu, non sans impatience, quelle facilité donnait le beffroi de communiquer la nuit à grande distance, avec le Cardinal-Infant, au moyen de signaux lumineux. Aussi les nouveaux gouverneurs, en prévision d'un retour offensif des Espagnols n'hésitent-ils pas à renforcer le service de vigie, et par crainte des intelligences que les ennemis ont conservées

après-midi, où le plus souvent on estoit encore empesché la meilleure partie de la nuict, pour *les débats qui se povoient mouvoir,* comme s'estoit veu les années passées, Monseigneur de Marles gouverneur... et mesdits sieurs les eschevins regnans ont résolu que pour l'advenir toutes les besongnes et requestes tant *de dons* comme aultres se wideroient la préveille dudit jour de la Toussaint..... (Mém. XV, f. 268).

(1) Mém. XV, f. 216.

(2) Id., f. 218. Il est vrai que Herpin démissionnera bientôt lui-même. Id., f. 319.

Digitized by Google

dans la place, interviennent-ils personnellement dans le choix des guetteurs, comme en témoigne la délibération suivante : « sur la requeste présentée par Noël Mourval. tendante a estre admis a prester le serment de la charge de la sentinelle du beffroy à laquelle Monseigneur le gouverneur l'avait reçeu, Messieurs...., aiant icelluy Mourval déclaré avoir presté le serment es-mains d'icelluy gouverneur, ont consenti et consentent que icelluy peust faire les fonctions y incombantes pour suppléer au deffaut qui pourrait arriver pour la maladie ou absence des quatre aultres y establis » (1). Sans doute, le consentement de Messieurs sauve les apparences, mais en fait, le guetteur surnuméraire Mourval a été réellement imposé au Magistrat par le comte de la Tour.

Pendant les années qui suivirent la prise d'Arras, les guetteurs durent bien gagner les 584 livres qu'ils touchaient à eux quatre « qui est a l'advenant de 8 sols tant pour le jour que la nuit » (2), car des partis espagnols ravageaient le pays et s'avançaient jusqu'aux portes de notre ville ; de son côté la garnison d'Arras était sans cesse en courses pour repousser les pointes insolentes de l'ennemi. Force était donc au guet d'être toujours en éveil pour éviter les méprises et les surprises. On peut imaginer quels services ces modestes auxiliaires de la défense rendirent à l'infatigable Montdejeux au cours du siège de 1654. L'unique mention que l'historien d'Arras fasse des renseignements fournis par eux au gouverneur en donne une idée frappante. C'était dans la soirée mémorable du 24 août. « Dès que le guetteur qui était en observation au haut du beffroi eut appris à Montdejeux, dit M. Lecesne, qu'il apercevait un grand mouvement parmi les Français, il ne douta plus qu'une tentative ne fût faite pour débloquer Arras »....

(1) Arch. mun. mém. XVIII, f. 113. 10 janvier 1642.
(2) Arch. P.-de-C. E Comptes d'Arras 1641-42 et années suivantes.

Digitized by Google

A partir de ce moment, Arras n'est plus ville frontière et jusqu'à la Révolution les guetteurs ne reverront plus les ennemis qu'en 1710 et 1711, pendant les admirables manœuvres que le maréchal de Villars exécuta sous nos murs « pour retarder la marche des armées envahissantes ». Leur rôle militaire, si on peut s'exprimer ainsi, est terminé ; ils n'auront plus guère que « a pourveoir aux dangiers qui poeuvent advenir du feu de meschef ». Il y aura néanmoins quelque intérêt à rechercher quelle fût jusqu'en 1789 la situation de ces humbles fonctionnaires, les seuls peut-être, dont les attributions, très limitées d'ailleurs, n'ont pas varié au cours des siècles, et dont le nom même, comme une sorte de survivance d'un passé lointain, où tout était péril et menace, est resté immuable. Immuable également est resté leur salaire que nous avons laissé à 8 sols en 1629 et que nous retrouvons à 8 sols en 1770 et pas tout à fait à 8 sols et demi dans les Comptes de 1788-89 (1). On ne voit pourtant pas que ces postes sans avenir aient jamais manqué de titulaires. Il serait téméraire de penser qu'ils furent souvent brigués par des esprits rêveurs, séduits par le silence des solitudes aériennes ; il est préférable d'admettre que les guetteurs escomptaient le gain de leur travail manuel et les « courtoisies » comme on disait autrefois, distribuées par l'échevinage issant, ou glissées par des visiteurs généreux. En outre, ils jouissaient du chauffage et de l'éclairage, fournis pendant longtemps en nature, par des prestations de braise, charbon et chandelle de suif et à la fin du XVIII^e^ siècle, en argent, au moyen d'une allocation annuelle et globale de 24 livres. Autre avantage appréciable, ils avaient part, comme tous les officiers municipaux, aux draps de la ville, sous forme de « robes longues et de grands bas à botte » (2). Ces vêtements que les registres des commis

(1) Arch. mun. Comptes d'Arras 1770. 584 livres, 1789 : 607 livres 12 deniers.

(2) Arch. mun. Reg. des commis aux honneurs. 1640 et suivants.

Digitized by Google

aux honneurs appellent aussi capotes ou casaques semblent avoir été assez confortables. puisque pour deux robes on employait, au XVII[e] siècle, 14 aunes de drap bleu et 12 aunes de drap rouge à 44, 45 et 48 sols l'aune, l'aune d'Arras, très probablement, ce qui représenterait encore 18 mètres 20 d'étoffe. Chaque casaque, analogue sans doute à l'ample manteau des sentinelles modernes, revint en 1640 à 30 livres 14 sols 6 deniers et en 1730 à 60 livres 16 sols. En plus de cette longue robe de couleur qui le tient chaud l'hiver et le fait beau l'été, selon le mot de don César de Bazan, le guetteur a droit à de grands bas à botte, indifféremment nommés triquehouses, trigouses, tricouses ou guêtres, le tout renouvelé à peu près tous les deux ans. Enfin, depuis que vers 1700, on avait eu l'idée de munir le guet de trompettes, les guetteurs durent acquérir un certain talent instrumental qui leur permettra plus tard (Comptes de 1770-71) du publier à son de trompe les ordonnances de police moyennant 10 livres par an, soit 50 sols pour chacun d'eux.

Comme on le voit, si, grâce au doublement du nombre des titulaires et à la longue tranquillité dont l'Artois a joui, sauf pendant les dernières années du règne de Louis XIV, le métier de guetteur est devenu moins pénible, il est resté peu lucratif. On semble les oublier là-haut, eux et le matériel de l'échauguette du beffroi. Autrefois, ils recevaient leurs gages, selon la formule généralement employée dans les Comptes, « pour avoir tinté la cloche, lorsqu'ils ont perçeu gens de chevaulx pour entrer en ceste ville ». Ils devaient, on s'en souvient, en certains cas déterminés, « sonner à tout battement et mettre hors leurs enseignes » pour indiquer vers quelle porte se dirigeait la cavalcade aperçue. Ces signaux étaient rudimentaires mais suffisants, à la rigueur, et le progrès de la science ne paraît guère les avoir perfectionnés. A la cloche d'alarme, aux quatre enseignes, drapeaux ou guidons, s'ajoute pourtant en 1712 un porte-voix, qui à en juger par son prix, 14 livres, devait être

Digitized by Google

de belle dimension. Petite, par contre, fut la première lunette d'approche remise aux guetteurs en 1668. Elle ne coûtait que 5 livres. Bien que cet appareil, inventé depuis 60 ans, ait dû, vu son utilité, se vulgariser rapidement, on ne pouvait encore pour cent sols avoir qu'une sorte de jouet, dont on ne se contentera pas longtemps. On constate, en effet, dans les registres de 1711-12 que les commis aux honneurs ont payé 40 sols à Charles Pierrat, quincaillier, pour avoir raccommodé « les grandes lunettes d'approche qui servent aux guet teurs ». En 1731-32, ils porteront 5 livres au nom de Censier maître tourneur, aussi pour raccommodage de lunette. Ne serait-ce pas plutôt, étant donné la profession de l'intéressé, pour la réparation du support de ces grands instruments ? Si on ajoute à cette nomenclature la trompette dont j'ai parlé plus haut et une paillasse dont l'achat apparaît dans les registres du XVIII[e] siècle, on aura à peu près fait l'inventaire du mobilier des guetteurs. Ce n'est pas sans intention que je rapproche ces deux objets disparates, la trompette et la paillasse. Les échevins s'étaient aperçus que parfois le garde du beffroi s'assoupissait la nuit sur sa paillasse. Qui de nous d'ailleurs n'a pas eu l'occasion de faire une pareille remarque, soit par l'absence ou le retard de la répétition, soit par une erreur sur le chiffre de l'heure répétée ? En conséquence, le 23 février 1786, le Magistrat promulgua l'ordonnance suivante : « Il est ordonné aux guetteurs, aussitôt la retraite sonnée, de répéter l'heure et la demie, et de sonner de la trompette à chaque quart d'heure à peine de 5 sols d'amende et ce, sur la simple dénonciation de la sentinelle de garde ». Excellent moyen pour troubler le sommeil des guetteurs.... et des habitants.

Ce que j'ai dit des guetteurs de la ville s'applique aux deux guetteurs de la Cité, dont le salaire, également de 8 sols par jour figure déjà, en 1722, par conséquent avant la réunion de la ville et de la Cité, aux Comptes de la ville.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

FONCTIONS ET LES ATTRIBUTIONS

des Secrétaires d'Etat

ET DES

Contrôleurs Généraux des Finances

de 1760 à 1780

par M. E. PLOCQ

Membre résidant

J'ai eu à m'occuper en ces derniers temps, des variations de l'Administration des Travaux publics de 1760 à 1780. J'ai dû me rendre compte à cette occasion des attributions des secrétaires d'état et du contrôleur général pendant cette période qui comprend jusqu'en 1774 la fin du règne de Louis XV et ensuite le commencement du règne de Louis XVI.

J'ai pensé qu'il y avait là matière à une communication pouvant donner une idée du fonctionnement si compliqué de la machine administrative de l'ancien régime.

Pour l'indication des titulaires des charges, j'ai eu recours à la collection des almanachs royaux à la Bibliothèque Nationale et à l'ouvrage de Paul Boiteau : *Etat de la France en 1789*, ce dernier en ce qui concerne plus spécialement le fonctionnement des Conseils du roi. Ce ne sont pas là à proprement parler des documents d'archives : mais ils donnent, je crois, le moyen d'arriver à un exposé général.

Digitized by Google

En ce qui concerne spécialement les travaux publics, j'ai eu recours à l'ouvrage tout à fait précis pour les pays d'élection et la Bourgogne : *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France avant 1790.* Ce livre dû à M. Vignon, ingénieur en chef, directeur des archives du ministère des Travaux publics en 1862, montre que chaque grande affaire administrative de cette époque, doit donner lieu, de la part de l'historien, pour être bien comprise, à une étude spéciale sur les pièces des dossiers officiels. C'est ainsi que M. Vignon a consacré un volume entier à l'établissement de la Corvée royale pour les grands chemins, à sa suppression par Turgot et à son rétablissement après la disgrâce de ce contrôleur général. Trois cents pages de pièces annexes montrent la correspondance des Intendants avec le pouvoir central et avec les organismes provinciaux et municipaux ; les procédures d'enregistrement en lit de justice, au Parlement de Paris, de l'Edit de février 1776, les remontrances de ce Parlement, la situation vis-à-vis des Parlements de provinces, etc., etc.

Ce n'est qu'après avoir donné ces indications et fait ces réserves que je puis livrer à l'imprimeur ces quelques notes destinées à une simple communication verbale et que l'Académie a voulu voir figurer dans ses Mémoires.

Je suis forcé de présenter tout d'abord quelques considérations générales.

Jusqu'au règne de Louis XI, le roi de France était plutôt parmi ses grands vassaux le *primus inter pares*. N'étant encore que Dauphin, ce roi avait, après les luttes que vous connaissez, été forcé de quitter la cour de son père, et après des fortunes diverses en Dauphiné, de se réfugier chez son cousin de Bourgogne, dont l'Artois a connu et la splendeur et la puissance. En montant sur le trône, il était décidé à abattre la féodalité, à faire une France une, ne connaissant qu'un seul pouvoir, celui du roi, le tenant du droit divin.

Le pouvoir royal s'exerce par le Conseil du Roi, par ses secrétaires, ancêtres des secrétaires d'Etat.

Digitized by Google

Hanotaux (*Histoire de Richelieu*, tome I, page 255) nous dit :

« C'est le premier roi moderne. Il l'est surtout par le ton « du commandement. Il écrit ses lettres de sa main et veut « qu'on lui obéisse. Il s'entoure de petites gens que ses plus « grandes faveurs ne peuvent rendre redoutables. Le Con- « seil du Roi remplace ces Grands Officiers de la couronne « qui apposaient les sceaux sur les diplômes royaux, comme « pour en assurer l'authenticité. »

C'est le commencement de cette centralisation que Taine caractérise en ces termes : « La machine administrative « avec ses milliers de rouages durs, grinçants et sales, telle « que Richelieu et Louis XIV l'ont faite, ne peut fonctionner « qu'aux mains d'ouvriers congédiables à volonté. »

Quoi qu'il en soit, dès Louis XI, le roi tend à devenir tout. Sous Louis XIII, le tout puissant cardinal-duc n'est que l'émanation du roi, au nom et avec l'approbation duquel il fait rouler sur l'échafaud les têtes les plus hautes. On l'appelle « premier ministre ». Ce titre, cette charge n'existent pas plus pour lui que pour Mazarin, que, plus tard, pour Choiseul. Ils ont charges ou fonctions plus ou moins définies. Ils ont surtout la confiance du roi et par suite tout pouvoir sur toutes choses. Dubois cependant eût une patente de « notre principal ministre, conseiller en tous nos conseils ».

Il est intéressant de vous rappeler les situations de Richelieu avant et après la mort de Concini :

Evêque de Luçon ;

En 1615, aumônier de Marie de Médicis, conseiller d'Etat;

Juillet 1616, secrétaire des commandements de la Reine-Mère ;

Novembre 1616, secrétaire d'Etat avec Villeroy, Mangot et Barbin, ce dernier chargé du contrôle général.

Richelieu reçoit deux commissions, la première l'associe à Villeroy qui reste titulaire de la charge.... « pour en faire « la fonction et jouir des honneurs, pouvoirs, prérogatives,

Digitized by Google

« privilèges et franchises appartenant à ladite charge et « office de secrétaire d'Etat et de mes commandements, pour « avec lui et conjointement, en présence ou en l'absence de « l'un et de l'autre, faire et signer toutes les affaires tant en « dedans qu'en dehors de notre royaume ».

C'est une véritable procuration générale.

Une autre commission lui confère le pas sur ses collègues à cause de sa dignité ecclésiastique et le charge.... « de l'ordinaire et de l'extraordinaire de la guerre » ; il est le représentant du roi à l'extérieur et à l'intérieur. Il est de plus le chef de l'armée.

En 1617, continue Hanotaux, arrive la catastrophe : Concini est assassiné ou exécuté, comme vous voudrez, en entrant au Louvre. Nous n'examinons pas le rôle de Richelieu en cette affaire. Il se retire dans son diocèse, se rappelant, pour un instant qu'il est évêque de Luçon,

En 1624, il est cardinal, et revient sur invitation du Roi, sans plus, siéger au Conseil le 29 avril.

Le 13 août, le roi ayant reconstitué son Conseil, le cardinal expose son programme.

Le roi, dit Hanotaux, répondit brièvement. Il approuva ce que le Cardinal avait dit. Il se plaignit de ses anciens conseillers et notamment de M. de la Viéville. Il dit ensuite qu'il verrait désormais ses affaires avec plaisir parce qu'elles seraient conduites avec ordre et il chargea par ces mots le cardinal d'en prendre la direction,

Le même jour, par une lettre contresignée de Brienne, il fit part au Parlement et aux autorités de la disgrâce de La Viéville et de la formation du nouveau Conseil.

Richelieu était nanti d'une procuration générale qu'il garda jusqu'à sa mort. L'histoire l'a appelé « premier ministre ». Il n'en eût jamais le titre. Le roi et la reine régente avaient cependant abdiqué toute puissance en ses mains.

Dès le 16 mars, par une ordonnance connue, il groupa

Digitized by Google

un certain nombre de services plus ou moins délimités et en forma des départements :

Maison du roi ;
Affaires extérieures ;
Guerre ;
Marine ;
Le chancelier ou garde des sceaux ;
Le surintendant des Finances.

Il est utile de rappeler ici que la charge de Chancelier de France devint la propriété du titulaire. Quand il encourait la disgrâce du roi les Sceaux lui étaient enlevés et on nommait un Garde des Sceaux.

Il en était de même quand le Chancelier était empêché par l'âge ou la maladie. Ainsi au XVIII[e] siècle, Maupeou père suppléa de Lamoignon comme Vice-Chancelier, Garde des Sceaux. Après sa disgrâce Maupeou le fils, à la mort de Louis XV, resta Chancelier et Miromesnil devint Garde des sceaux.

Le cadre établi par Richelieu est le cadre général que nous allons retrouver en 1760. Les provinces sont réparties entre les divers secrétaires d'Etat. Le surintendant des Finances était devenu, après la disgrâce de Fouquet d'abord l'intendant des Finances, puis le contrôleur général des Finances Il siège au Conseil d'Etat d'en haut ou n'y siège pas. Dans le premier cas, le roi lui confère le titre de ministre d'Etat.

Les attributions et le nombre des secrétaires d'Etat varient. Les services confiés au contrôleur général des Finances augmentent sans cesse d'importance. Mais c'est toujours la confiance du Roi en la personne qui fait l'importance de la fonction. En 1661 et 1710 le contrôleur général prend une importance considérable quand il s'appelle Colbert ou Law.

Parmi les vingt-trois titulaires de la fonction de 1720 à 1789, vous savez tous le rôle joué par Turgot (1774) et par

Digitized by Google

Necker (1777 et 1788). Les noms de Bertin, de l'Averdy, de Maynon, d'Invault, de Calonne même ont laissé moins de traces. Laissez-moi seulement vous citer à titre anecdotique le nom de Silhouette (1759). Il cherchait des ressources comme un ministre des finances de nos jours. Il voulait s'attaquer aux pensions des gens en place. On le tua sous le ridicule. Mercier, dans son tableau de Paris, nous dit que l'on donna son nom à une culotte sans gousset. En 1835, l'Académie lui assura l'immortalité en donnant son nom à une figure réduite à sa plus simple expression, image du contribuable de 1759. Il me faut vous donner d'après l'Almanach Royal l'indication de ses fonctions pour vous montrer que presque tous les faits de l'administration intérieure passaient par les mains du contrôleur général.

Il était chargé de tout ce qui concernait le trésor royal et avait de plus depuis octobre 1736 le titre de Directeur Général des Ponts-et-Chaussées, du pavé et entretenement de Paris, des Turcies et Levées de la Loire. Son département était divisé en sous-départements à la tête desquels était un intendant des Finances, en conseiller général d'Etat ordinaire. En 1777, on en comptait six dont je copie les attributions principales dans l'Almanach Royal.

M. Moreau de Beaumont. — Eaux et forêts, Bois. Régie des Domaines. Ferme des Huiles.

M. Trudaine. — Les gabelles. Les cinq grosses Fermes. Le détail des Ponts et Chaussées. Le commerce. Les manufactures.

M. de Boullongne. — Les octrois. Les hôpitaux. Les postes. Les régies des greffes, des hypothèques, des droits de la Flandre maritime. Les Parlements. La distribution gratuite des remèdes.

M. Boutin. — Les droits de contrôle des actes des notaires. Les droits de petit scel. Les acquêts. Les aides et les droits joints.

M. d'Ormesson. — Les tailles et taillons. La capitation.

Digitized by Google

Les étapes et convois militaires. La régie des poudres et salpêtres. L'artillerie et le génie.

M. Farges. — Les parties casuelles. Les offices de gouverneurs et lieutenants de roi des villes closes. Les vivres et les monnaies. La correspondance relative aux subsistances.

Il y avait des changements constants. C'est ainsi que les Postes que nous voyons en 1770, dépendre du contrôleur général dépendaient pendant les dix années précédentes de M. de Choiseul, personnellement nommé Surintendant des Postes.

Les ports de commerce avaient dépendu jusqu'en 1743 du ministère de la Guerre. En 1743, ils avaient passé à la marine et en 1761 au contrôleur général et aux Ponts et Chaussées. Il y avait eu cependant des exceptions notamment pour Dunkerque qui resta au génie militaire jusqu'en 1785. Ce port était dirigé par les officiers du génie pour le compte du budget de la Marine.

Si nous voyons les étapes, l'artillerie et le génie dépendre de l'intendant des Finances d'Ormesson, il faut remarquer qu'ils en dépendent, au point de vue administratif et du contrôle financier. Il faut du reste se rappeler que les intendants des provinces frontières, intendants de justice, police et finances étaient intendants des armées du roi.

Les secrétaires d'Etat dont nous allons exposer les attributions étaient, chacun chargés de l'administration d'une partie des provinces. Sans entrer dans le détail de la répartition des provinces, remarquons de suite que les provinces frontières Artois, Flandre et Hainaut restèrent jusqu'à la Révolution, au département de la guerre et les généralités de Paris, Soissons et Picardie à la maison du roi.

Que pouvaient être les attributions des secrétaires d'Etat dans les provinces après celles du contrôleur général. Nominalement ; voici les principales : Lettres de relief, de prestation de serment, Commission des intendants et des

Digitized by Google

gouverneurs. Les expéditions pour la convocation des Etats. Les dépêches pour le renouvellement et la continuation du magistrat des villes, les expéditions pour l'élection et la nomination des abbés et commendataires et de leurs coadjuteurs, les attaches sur bulles et les brefs de la cour de Rome, les passe-ports des juifs, la police des gens de la religion prétendue réformée, etc., etc.

En fait, les intendants correspondaient le plus souvent avec les contrôleurs généraux. Le conflit entre les bureaux du contrôleur général et des secrétaires d'Etat était permanent. Il suffit d'avoir feuilleté quelques dossiers pour s'en rendre compte. Nous renvoyons comme références aux pièces justificatives de l'ouvrage de Vignon et à quelques références personnelles que nous donnerons tout à l'heure.

Suivant le degré de faveur ou d'influence personnelle du contrôleur général ou des secrétaires d'Etat, le conflit n'apparaissait pas ou il était porté à l'un des conseils du roi dont il sera parlé ultérieurement.

Les députés des Etats d'Artois à la cour s'adressaient tantôt aux uns, tantôt aux autres, au mieux de leurs intérêts. Votre savant archiviste vous l'a montré, dans ses études sur l'Artois au XVIII[e] siècle. Je vous montrerai, tout à l'heure, la genèse et les difficultés d'une grosse affaire de navigation qui après avoir reçu un commencement d'exécution, fut entravée à dater de 1775 et traina jusqu'à l'an X.

Entre 1760 et 1770 toute l'influence est entre les mains de Choiseul. Il dispose à son gré de toutes les charges.

Voyons la situation nominale :

1763

Trois secrétariats d'Etats :

Marine et Guerre : le duc de Choiseul ;

Affaires étrangères : le duc de Praslin ;

Maison du roi : comte de Saint-Florentin.

Choiseul est secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine mais les bureaux des deux départements sont séparés.

Digitized by Google

Les provinces sont réparties entre la Guerre et la Maison du Roi.

Le duc de Praslin est cousin de Choiseul. M. Bertin, son homme de confiance est contrôleur général des Finances et ministre d'Etat. Il est de plus chargé des intérêts particuliers de Louis XV ce qui lui permettra plus tard de survivre à la disgrâce de Choiseul.

1764

Choiseul qui a de grandes idées commerciales et des projets sur la navigation de nos régions crée un quatrième secrétariat d'Etat qu'il donne à Bertin.

Celui-ci prend les manufactures, la Compagnie des Indes, les canaux faits et à faire, l'exercice et la concession de leurs privilèges. Ils sont enlevés à Trudaine chargé sous les ordres du contrôleur général du détail des Ponts-et-Chaussées et confiés à Parent, premier commis de Bertin. Bertin prend une partie des provinces enlevées à la Maison du Roi.

De l'Averdy devient contrôleur général, mais pour le moment, il n'entre pas au Conseil d'en Haut.

Il nous faut dire ici quelques mots sur les conseils du Roi. Aux références déjà citées, nous ajouterons les suivantes :

Grande encyclopédie. — Art. Conseils du roi.

De Luçay. — *Les secrétaires d'Etat jusqu'à la fin du règne de Louis XV.*

Aucoc. — *Le conseil d'Etat avant et après 1789.*

De Boilisle. — *Les Conseils du Roi jusqu'au règne de Louis XV.*

Valois. — *Etudes historiques sur les Conseils du Roi.*

L'ancien Conseil du roi avait été dès le XV^e^ siècle séparé en deux parties : le conseil d'Etat dont nous examinerons les subdivisions tout à l'heure et le grand conseil.

Le grand conseil n'avait conservé que des attributions purement judiciaires. A sa tête était le Chancelier de France

Digitized by Google

Garde des Sceaux. Nous ferons remarquer à nouveau que le chancelier de France était en général garde des sceaux. Mais la charge de Chancelier de France était devenue la propriété du titulaire. Lorsqu'il était empêché par l'âge ou la maladie, le roi lui retirait les sceaux. Il en était fait de même lorsqu'il tombait en disgrâce. Lors de l'affaiblissement de M. de Lamoignon, Maupeou, le père du chancelier connu fût vice-chancelier et garde des sceaux. Lors de la disgrâce de Maupeou, les sceaux lui furent retirés et donnés à Hue de Miromesnil qui exerça toutes les fonctions de chancelier et de garde des sceaux. Sous ces réserves, dans ce qui va suivre, nous dirons toujours le chancelier. Le grand conseil connaissait en principe des cas concernant les évêchés et les abbayes et en fait de tout ce qui lui était attribué par arrêt d'évocation. C'était une juridiction, si j'ose dire de réserve, que le pouvoir royal avait toujours gardé pour l'opposer aux Parlements, mais qui, historiquement, ne joua jamais un grand rôle.

Le Conseil d'Etat du Roi, ou pour parler plus exactement les Conseils du roi furent séparés sous Louis XV en plusieurs conseils. L'organisation subsista jusqu'à la Révolution dans ses grandes lignes, sauf pendant la régence, de 1715 à 1718 où on essaya le système des conseils exécutifs. Vers 1760, la division était la suivante :

Au bas le conseil d'Etat privé ou des parties qui devint le conseil d'Etat par excellence, jugeant si l'on veut au contentieux. En règle générale le roi n'y siégeait pas. Le Chancelier en faisait partie et le présidait. Néanmoins, le roi était censé présent et les arrêts s'y rendaient en son nom. Toutes les personnes ayant le titre de conseiller d'Etat y siégeaient. Les conseillers permanents à l'origine avaient des fauteuils. Les conseillers semestres avaient des chaises. Le fauteuil du roi était toujours à sa place. Le chancelier se mettait à côté. Il faut remarquer que les conseillers d'état étaient à la nomination du roi. Le principe *a rege lex* (le roi appelle

Digitized by Google

qui il juge bon à siéger dans ses conseils), est ainsi marqué là comme dans les conseils supérieurs. Les maîtres des requêtes, chargés de faire les rapports ou de préparer les affaires dans les commissions achètent leurs charges. C'est en fait la pépinière où le roi choisit les intendants des provinces. Notons qu'en 1770, il n'y avait plus guère de conseillers semestres. Quelques intendants seuls étaient dans ce cas.

Les Conseils supérieurs étaient au nombre de quatre :

1° Le Conseil d'état d'en haut ;
2° Le Conseil des dépêches ou de l'intérieur ;
3° Le Conseil des finances ;
4° Le Conseil du commerce.

Le Conseil d'en haut était le grand conseil politique pour les affaires extérieures et pour les grandes affaires générales. Il se réunissait le mercredi et le dimanche. Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères était, pour ainsi dire, le seul membre de droit. Les autres membres recevaient une patente de ministre d'Etat. C'étaient, en général, les secrétaires d'Etat et souvent le contrôleur général. Nous n'y avons jamais, pour la période qui nous occupe, même au temps de la puissance de Maupeou, trouvé le chancelier. Il y avait parfois en permanence ou à titre temporaire de grands personnages autres.

Dans les deux autres conseils siégeaient le Chancelier, les Secrétaires d'Etat, des Conseillers d'Etats désignés. En règle générale le Roi y assistait. Dans le cas contraire, il se faisait suppléer par le Chancelier ou un Secrétaire d'Etat. C'étaient les conseils du gouvernement. Les secrétaires d'Etat ne prenaient pas, en nom, les décisions. Elles se présentaient sous la forme d'arrêts du conseil qui mentionnaient toujours « le roi étant en son conseil.... » ou « le roi s'étant fait suppléer par.... ». Il y avait des habitudes mais pas de règles, la décision en droit dépendant toujours du bon plaisir du roi.

Digitized by Google

Les relations des secrétaires d'Etat avec les conseils étant ainsi définies, nous revenons à notre exposé :

Jusqu'en 1767, il ne se produit pas de changements. Dans le cours de cette année, de l'Averdy entre au conseil d'en haut, comme ministre d'Etat.

En 1768, Choiseul prend les Affaires étrangères et laisse la Marine à Praslin. La même année Maynon d'Invault devient contrôleur général des finances et est remplacé par l'abbé Terray au commencement de 1769.

Le 24 décembre 1770, Choiseul et Praslin sont exilés.

En 1771, nous nous trouvons en présence de cinq secrétaires d'Etat :

Après la disgrâce de Choiseul, Bertin a conservé son département. Le comte de Saint-Florentin, devenu le duc de la Vrillière a fait l'intérim de la Guerre et de la Marine, puis les secrétariats ont été constitués comme suit :

Affaires étrangères : duc d'Aiguillon ;
Maison du Roi : duc de la Vrillière ;
Guerre : de Monteynard ;
Marine : de Boynes ;
Manufactures, etc., etc. : Bertin ;
Contrôleur général et ministre d'Etat : l'abbé Terray.

Les provinces restent réparties entre la Guerre, la Maison du Roi et le département confié à Bertin. Nous nous trouvons cependant dans la période qualifiée ministère Maupeou ou triumvirat Maupeou, d'Aiguillon, Terray. Le Chancelier de France garde des sceaux dont jusqu'ici nous n'avons guère vu l'action dans l'administration devient, par la volonté royale, le ministre dirigeant. Il s'agit, en effet, d'une action sur les grands corps judiciaires. Il est chargé de briser les Parlements et de les remplacer par des conseils supérieurs tous égaux. Sa puissance dura jusqu'à la mort de Louis XV.

Digitized by Google

1774

Louis XVI exile Maupeou, donne les sceaux à Hue de Miromesnil, change les titulaires des secrétariats et surtout donne le contrôle général à Turgot avec le titre de ministre d'Etat et accès au Conseil d'en haut. C'est le ministère Turgot.

Je n'ai pas à vous rappeler ses Edits sur la suppression des corporations de la corvée. Il fallût un lit de justice pour leur enregistrement en février 1776 : malgré la volonté du roi si nettement exprimée, le Parlement fit des remontrances en mars et les récriminations furent telles qu'il se retira et que le 11 août, le Roi suspendit les effets de l'Edit.

Nous entrons dans la période que les historiens nomment le premier ministère Necker : la situation se présente comme suit jusqu'au moment où Necker est remercié en 1781 :

Il y a cinq secrétariats d'Etat :

Affaires étrangères : de Vergennes.
Guerre : comte de Saint-Germain avec le prince de Montbary en survivance.
Marine : de Sartines.
Maison du roi : Amelot.
Manufactures, etc. : Bertin,
Contrôleur général : Taboureau des Réaux.

Il n'y a pas de changements dans la répartition des provinces ; mais Bertin n'a plus les canaux de navigation que déjà le contrôleur général abbé Terray lui avait fait enlever pour les reprendre et les confier à l'Intendant des finances Trudaine chargé des Ponts-et-Chaussées. Bertin a conservé les canaux d'arrosement.

Necker protestant ne peut être nommé ministre d'Etat, et entrer au Conseil d'en Haut. Ce n'est qu'à son second passage aux affaires qu'il pourra imposer que le titre lui soit conféré. Il va se mettre à l'œuvre sous le simple titre de

Digitized by Google

conseiller des Finances, directeur général du Trésor royal et des attributions ainsi définies :

« Tous les objets relatifs aux recettes et dépenses sous les ordres directs de *Sa Majesté.* »

Par contre, il se constitue de suite des bureaux se superposant à ceux du contrôleur général et embrassant tout. Il y a cinq premiers commis, nous dirions cinq directeurs, dont voici les attributions :

M. DE FRESNE. — Tous les détails relatifs au Trésor royal.

M. DROUET DE SANTERRE. — L'enregistrement et le dépôt des ordonnances ainsi que les états relatifs aux dépenses courantes de tous les départements.

M. GOJARD. — Les états des caisses et les distributions de fonds aux divers départements.

M. DUCLAUD. — Les pensions de tout genre.

M. VARNESSON. — Le contrôle du Trésor.

Le contrôleur général est en sous ordres : NECKER est le surintendant des finances et travaille avec le Roi.

On peut se demander comment marchaient les affaires au milieu de tous ces bureaux et de toutes ces influences. Pour vous en donner une idée, je vous résumerai, en quelques lignes, l'histoire du canal de Saint-Quentin, que mon excellent ami M. Lemaire, professeur au Lycée de Lille, dira un jour en détail en racontant l'histoire de l'ingénieur Laurent et de son neveu Laurent de Lyonne dont les noms ont disparu sous celui de Villedeuil, le fils de Laurent étant devenu marquis de Villedeuil et secrétaire d'Etat de la Maison du Roi en 1789.

Nous renvoyons pour la documentation de cette affaire aux sources suivantes :

BOYER DE SAINTE-SUZANNE. — *Les Intendants de la généralité d'Amiens.*

LOUIS LEGRAND. — *Sènac de Meilhan, Intendant du Hainaut et du Cambrésis.*

DE LALANDE. — *Les canaux de navigation en 1778.*

Digitized by Google

Courtin, secrétaire de la direction générale des Ponts-et-Chaussées. — *Travaux des Ponts-et-Chaussées depuis 1800* (Paris 1812).

Archives du Nord. — Intendance Hainaut. C. 589 et 594, etc., etc.

Archives Nationales. — F. 14, 609 et 620, etc., etc.

Ecole des Ponts et Chaussées. — Manuscrit nr 2151. Canal de Picardie et de Saint-Quentin.

La question des transports était des plus importantes au point de vue des subsistances, Il est inutile de rappeler que c'était la question primordiale de l'époque. L'approvisionnement de Paris était difficile. Les provinces du Nord et l'extérieur du royaume de ce côté n'y pouvaient contribuer que pour une faible part, à cause du manque de voies d'eau ou de l'insuffisance de celles existantes. Le duc de Choiseul qui, au souci de ses intérêts personnels, joignait des vues très larges avait commencé par faire reprendre par le roi le canal de Picardie joignant la rivière de l'Oise. Ce canal d'abord concédé à Cagnart de Marcy en 1725 avait été repris et achevé par le financier Crozat, dont par des alliances les ducs de Choiseul et de Gontaut Biron étaient devenus les héritiers. Nous nous empressons d'ajouter que nous avons eu un peu de peine à retrouver dans la marquise du Chatel, seconde femme de Choiseul, l'héritière de Crozat annobli et créé marquis de ce nom. Il nous a fallu pour être convaincu tenir en mains aux Archives nationales la demande en reprise du canal signée Choiseul et Gontaut Biron, en qualité d'époux des héritières du traitant qui était du reste un homme de haute capacité, associé aux frères Paris Duvernay. Quoi qu'il en soit le canal reliant la rivière d'Oise à la Somme près Saint-Simon était improductif, faute de débouchés. Le duc de Choiseul voulait réunir Paris à la mer et aux Pays-Bas, par l'amélioration de la Somme de Saint-Simon à la baie de Saint-Valéry et par la mise en communication de la Somme avec l'Escaut et les canaux du Nord par le canal de Saint-Quentin et par celui de la

Digitized by Google

Sensée. Il était depuis longtemps en relations avec l'ingénieur Laurent qui s'était fait une réputation méritée dans les travaux hydrauliques. Il avait notamment repris l'idée de l'ingénieur militaire Devic qui, au commencement du siècle, avait voulu unir la Somme à l'Escaut par un canal avec deux souterrains au point de partage. Avec une grande hardiesse, qui à l'époque passa pour de la témérité, Laurent se proposa de ne faire qu'un seul souterrain de près de douze kilomètres, économisant ainsi plusieurs écluses. Dès 1763, Choiseul, partisan du projet, avait fait étudier les détails de l'exécution par Laurent d'accord avec les intendants de Flandres, Hainaut et Picardie et le directeur des fortifications de Valenciennes Demoulceau. Pour faciliter les études il avait pris la mesure signalée plus haut à titre général. Il avait retiré les canaux faits et à faire au contrôleur général et les avait remis aux mains du même secrétaire d'Etat pour toute la France. Il les avait ainsi soustraits à l'influence des secrétaires d'Etat chargés des provinces. Cette mesure, toute de circonstance et qui ne valait que par la présence de Choiseul à la tête du gouvernement a laissé dans les Archives des traces remarquables. Le secrétaire d'Etat Bertin, chargé de la mission, fit procéder à une étude d'ensemble dans toute la France sur les rivières et les moyens d'améliorer leur navigabilité et sur les canaux à construire. Nous avons trouvé dans les archives du Nord et du Pas-de-Calais des exemplaires des questionnaires très circonstanciés dressés à ce sujet. L'idée de Choiseul était évidemment, en ne faisant pas intervenir le contrôleur général et les Ponts-et-Chaussées placés sous ses ordres d'avoir recours à des concessionnaires pour effectuer ces travaux.

J'emploie ce mot avec une grande précaution car la mission confiée à Laurent faisait de lui à la fois un directeur et un entrepreneur général. M. Lemaire exposera, dans son ouvrage, toutes les difficultés de la question. Nous ne la citons que comme un exemple des complications que l'organisation de cette époque présente à chaque instant.

Digitized by Google

En 1767 et 1769, Choiseul fit rendre deux édits chargeant Laurent de la navigation de la Somme, de l'Escaut, des canaux de Picardie et de la construction du canal de Saint-Quentin et prolongements.

Les difficultés administratives étaient grandes ; on devait travailler en Picardie, en Hainaut, en Artois et en Flandres. Les Etats du Cambrésis, ceux d'Artois, la Chatellenie de Valenciennes, les Etats de Flandres devant payer une grande partie des dépenses avaient révendiqué pour leurs agents le droit d'exécuter les travaux sous la surveillance de Laurent et il avait été réglé qu'il en serait ainsi.

Laurent devait correspondre :

Avec les bureaux du ministère de la Guerre en tant que chargés de l'administration de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut.

Avec la direction des fortifications au même département pour le passage de la zône frontière.

Avec le département de la Maison du Roi chargé de l'administration de la Picardie.

Avec les députations permanentes des Etats des provinces et avec les directeurs de leurs travaux.

Avec le Contrôleur général, pour les subsides royaux.

Avec le secrétaire d'Etat Bertin chargé des canaux.

Choiseul, tout puissant encore, lève les difficultés d'un mot. L'article second de l'édit de 1769 charge de l'administration supérieure du canal le duc de Choiseul, pair de France, secrétaire d'Etat, et tout le monde s'incline..., pour le moment. Les travaux s'amorçent. Ils continuent même, malgré les difficultés, après sa disgrâce grâce à l'autorité personnelle de Laurent, qui meurt en 1773 ; la partie la plus difficile de la tâche était le canal souterrain dont huit kilomètres environ étaient perçés. A ce moment, Laurent est remplacé par son neveu tout jeune encore et rien ne marche plus. Les bureaux se déchirent ; les secrétaires d'Etat se succèdent et chacun d'eux a un avis différent ; l'académie

Digitized by Google

des sciences intervient. Condorcet, d'Alembert, l'abbé Bossut font des Mémoires. En 1775, Turgot fait arrêter les travaux du souterrain. On continue à discuter jusqu'en 1792 dans le cabinet de Roland. La Révolution arrive, ce n'est qu'en l'an X que l'on reprend les travaux. Il y avait eu auparavant des luttes épiques entre le Génie, les Ponts-et-Chaussées et l'Institut. Bonaparte même avait été visiter les travaux. On abandonnait tout ce qui avait été fait et on revenait au projet avec deux souterrains. Le travail était achevé en 1812; M. Lemaire racontera ces discussions avec les pièces justificatives qui montrent bien que la machine administrative aux rouages si compliqués ne pouvait marcher qu'avec un ministre tout puissant investi de la confiance royale pour une longue durée. Le fait particulier que nous citons et que nous avons étudié personnellement montre bien comment devaient fatalement échouer les grandes réformes de Turgot et de Necker qui lésaient bien plus d'intérêts.

Certainement la centralisation administrative de l'an VIII, faite pour la main puissante de Napoléon, a donné lieu a bien des abus ; mais elle a continué et non créé l'omnipotence des bureaux non responsables. M. de Tocqueville l'a dit : la centralisation administrative n'est pas un fait nouveau. Nous sommes certes bien loin de penser que tout va pour le mieux, à l'époque actuelle, mais il nous sera certainement permis de dire que cela ne va pas plus mal et les résultats acquis dans le dernier siècle, en ce qui concerne les travaux publics font que personne ne nous contredira.

Digitized by Google

MUTINERIE MILITAIRE A ARRAS

en 1373

par M. Ed. MOREL

Membre résidant

On sait avec quelle persévérance et quel succès Charles V entouré de sages conseillers, Jules et Guillaume de Dormans, Hugues Aubriot, Bureau de la Rivière, etc., secondé par de vaillants capitaines, Du Guesclin et Clisson, entreprit de reconstituer dans son ancienne étendue, le domaine royal, si singulièrement amoindri par les conventions de Brétigny, ratifiées à Calais le 22 octobre 1360. On sait comment, tout en continuant à recruter des mercenaires étrangers et à utiliser les services temporaires des arbalétriers des villes du royaume, il organisa une solide armée royale, composée de compagnies d'hommes d'armes et d'archers montés, dont la solde était assurée par des impositions spéciales (1). De son côté, Edouard III, pour arrêter les progrès des troupes françaises ou tout au moins sauver les places fortes qui résistaient encore, fit, en 1367, 1370 et 1373, pénétrer en France par Calais de puissantes armées de secours. De ces diverses chevauchées, celle de 1370 fut particulièrement préjudiciable à notre ville, dont les Anglais

(1) Les fouages ou contributions par foyers. En Artois, les Etats votaient depuis 1345 un subside invariable qui était une sorte d'abonnement.

Digitized by Google

pillèrent les environs et incendièrent les faubourgs. Celle qui, le 21 août 1373, quitta Calais sous les ordres du duc de Lancastre, parvint à traverser la France entière et à gagner Bordeaux, mais au prix de telles pertes, qu'il ne lui restait à l'arrivée que 6.000 des 30.000 chevaux d'armes et de trait qu'elle avait au départ.

C'est en ces circonstances, — qu'il convenait de rappeler en quelques mots, — que vers la fin de cette même année 1373, Charles V convoqua le contingent des arbalétriers d'Arras. En exécution de ce mandement du roi, les échevins avaient désigné trente-cinq arbalétriers pour aller en l'ost. Les soudoyers arrageois devaient rejoindre l'armée royale à Saint-Denis sous la conduite de Regnault Wion, bourgeois, connétable de la confrérie urbaine et « d'un autre varlet (1), connestable de dehors » (2).

Le mercredi 21 septembre 1373, à l'heure où la cloche sonne la cessation du travail des ouvriers « pour le vespre » (3),

(1) Le mot varlet a souvent, à cette époque, le sens de jeune homme.

(2) Tous les détails de ce récit sont tirés de la curieuse enquête inédite dont je publie plus loin le texte intégral. Il résulte de la déposition du 5e témoin qu'il y avait à Arras deux connétablies d'arbalétriers, l'une la confrérie des arbalétriers « dedens le ville », l'autre la compagnie « de dehors ». Bien qu'ayant déjà recueilli un grand nombre de documents pour une étude sur les arbalétriers arrageois, je n'ai encore trouvé aucune autre mention de cette connétablie de dehors.

(3) M. Guesnon dit dans l'*Introduction au livre rouge de la Vintaine d'Arras*, p. 18. « Le tableau que présente à nos yeux l'organisation de la commune donne l'impression d'une vaste usine : la cloche du beffroi sonne l'ouverture des ateliers, l'heure du repas, la cessation du travail, l'extinction des feux ». Lorsqu'en 1462, au passage de Louis XI, la banclocque, dont il est ici question, fut accidentellement brisée. « Messieurs (reg. mém. 9, fol. 6. 28 juillet 1464) ont ordonné que la clocque nommée *Joyeuse*, de nouvel faicte, seroit sonnée, chacun jour, aux heures et par la manière qu'on sonnoit

Digitized by Google

les échevins viennent à la bretèque (1) et font proclamer que ceux qui ont reçu les cottes et les deniers de la ville aient à vider les lieux sans délai. Tout était prêt, en effet, pour le départ. On avait distribué à chacun des arbalétriers « élus » (2) une cotte d'uniforme et la solde d'une quinzaine de jours ; le chariot pour le transport des bagages était attelé. La proclamation faite, le connétable monte à cheval et se dirige vers la halle (3) échevinale, suivi d'un certain nombre de soudoyers, qui, tout en marchant, font leurs adieux à leurs parents et aux bonnes gens de la ville. Rien ne semble présager la mutinerie qui éclate à ce moment, avec la soudaineté tumultueuse d'une grève moderne. En fait, il s'agit plutôt d'une grève que d'une véritable sédition mili-

l'aultre clocque qui est commune à la ville et à saint Jury.... » *Joyeuse*, en réalité, avait été baptisée sous le nom de *Désirée (desiderata vocor)* mais le peuple et le magistrat lui-même, on vient de le constater, l'appelèrent immédiatement *Joyeuse*. Le 17 août 1464, une nouvelle ordonnance échevinale fixe l'heure des sonneries « *d'après les anciens usages* ». Le règlement de 1464 peut donc expliquer les termes employés par un des témoins de 1373 :

« Le clocque au jour par Joyeuse.

Le clocque à ouvrir (les portes de la ville) par le clocque du plais (celle qui annonçait l'ouverture des séances de la justice échevinale).

Le clocque des ouvriers au matin par Joyeuse.

Le clocque au disner par Joyeuse.

Le reson (reprise du travail) par le clocque commune à la ville et à l'église.

Le clocque des ouvriers au vespre (fin du travail) par Joyeuse.

Le clocque à portes clorre par le clocque du plais.

Le première (premier coup de la retraite) par le clocque commune.

Le derraine (dernier coup de la retraite) par Joyeuse. »

(1) Qui se trouvait dans la maison portant actuellement le nº 68 de la Petite-Place.

(2) On verra plus loin, à propos de la mutinerie des archers en 1474 en quoi consistait cette *élection*.

(3) Le nº 4 de la rue des Trois-Faucilles, actuellement rue Emile-Legrelle.

Digitized by Google

taire. Ce n'est pas, en effet, pour des motifs d'ordre militaire, par protestation contre le commandement ou la mauvaise organisation du contingent, mais par esprit de corps et de solidarité, pour défendre leurs droits et privilèges, que les arbalétriers se soulèvent. Plusieurs confrères avaient été condamnés à des peines pécuniaires, l'un d'eux même, nommé le Bossu, était détenu à la prison du châtelain (1), pour une amende de 60 livres qu'il devait à la comtesse d'Artois. En quoi les privilèges des arbalétriers avaient-ils été lésés ? C'est ce qu'il est impossible de préciser, puisqu'on ignore les causes des pénalités encourues. Que Charles V ait favorisé dans son royaume le développement des confréries d'arbalétriers (2) ; que plus libéralement encore que ses prédécesseurs, il leur ait octroyé des immunités et des franchises, il suffit pour s'en convaincre de parcourir le recueil de ses ordonnances (3). On ne voit pas bien cependant sur quel privilège spécial, sur quels droits acquis s'appuyait la connétablie arrageoise pour réclamer avec tant d'âpreté la libération de le Bossu et le « forgagement » (4) des confrères punis d'amendes. Quoi qu'il en soit, l'occa-

(1) Dont le théâtre actuel occupe l'emplacement.

(2 Voir *Ordonnances des rois de France et de la troisième race.* Tome V, p. 172, l'ordonnance par laquelle Charles V interdit tous les jeux et recommande à ses sujets de « eulx exercer et habiliter au fait du trait d'arcs et d'arbalestes ».

(3) Voir les ordonnances rendues en faveur des arbalétriers de plusieurs villes. (Ibid, pp. 13, 32, 66, 636, etc.).

(4) Fourwagier, forwagier, forgager. Le forgagement est le droit qu'un débiteur a, dans la province de Normandie, de rentrer dans ses biens vendus par autorité de justice, s'il en rembourse le prix à l'acquéreur dans la huitaine. Cette définition donnée par Guyot (répert. de jurisp., t. 7. p. 498) et par Denizart (collection de jurisp., t. II, p. 452) ne semble pas s'appliquer exactement au cas présent. Il s'agit ici d'amendes au paiement desquelles on pouvait contraindre les « semons », *par corps* (exemple : Le Bochu) ou par *saisie de biens.* On voit (rég. mém. I, f. 27) que Tassart du Cornet, sergent à verge vint en 1370 en la maison de Jehan de le Bassée sergent à cheval de

Digitized by Google

sion paraît favorable aux meneurs pour forcer la main au Magistrat par le refus de marcher avant d'avoir obtenu satisfaction. Comme il arrive toujours, au sein des attroupements échauffés par des clameurs, par de bruyants appels au Droit et à la Justice, les revendications, peut-être légitimes des arbalétriers, mais formulées de façon violente, provoquent du tumulte et le tumulte dégénère en émeute. Le connétable Wion, venant de la bretèque, était entré dans la halle avec ses compagnons, pour prendre congé des échevins. Il se rend de là sur la place Saint-Géry toute proche, lieu désigné pour le rassemblement de la colonne. Comme aujourd'hui encore, on entourait alors d'une certaine solennité le départ des soudoyers pour une campagne dont plusieurs peut-être ne reviendraient pas. Echevins et notables bourgeois à cheval attendent le détachement pour le convoyer à quelques lieues d'Arras. Même, une sorte de musique municipale, si j'ose m'exprimer ainsi, composée des « trompes de la ville, de challemelles et de cornemuses » s'apprête à dissiper par de joyeuses fanfares la mélancolie des séparations. Sur la placette de Saint-Géry s'entasse une foule de parents, d'amis et de curieux évaluée à un millier de personnes. A peine le connétable a-t-il pénétré dans cette cohue que des flots de compagnons, excités par les cris des meneurs, parmi lesquels les témoins sont unanimes à désigner les nommés Tétart, Colin de Bulli et les deux fils d'Albert Rose, se précipitent sur lui et le submergent pour ainsi dire. Les uns s'accrochent au frein et aux rênes du cheval, d'autres aux étrivières de la selle, tous bousculent l'animal avec tant de brutalité qu'il « s'agenouille ». « Par le sang Dieu, hurlent-ils, vous ne partirez pas avant d'avoir

Madame, condamné par les échevins à payer une certaine somme à un avocat ; là il « prit certains *waiges* et mit hors de le maison, *ensi qu'il est de coustume*, pour faire une exécution *selonc le loy de te ville* »). Les mutins réclament l'élargissement des détenus et la restitution des « waiges » ou gages pris sur eux.

Digitized by Google

délivré le Bossu ». On menace Regnault Wion, s'il ne met pied à terre de « l'ébouler, lui et son cheval » et de le tuer. Bon gré mal gré (volsist ou non), le connétable tiré, poussé par les factieux remonte la rue Saint-Nicolas (1). Peu s'en faut que sa bête, affolée par le tapage, ne disparaisse en reculant dans un cellier. Il semble résulter de la déposition du treizième témoin, qui se trouvait dans le haut de la rue Saint-Nicolas, devant les *Pots d'argent* (2), que, sans s'arrêter à la halle, la masse populaire arrivée à la maison des *Pappegais* (3) en face de l'entrée de la rue *Dame Sarre Wagonne* (4), reflua d'un mouvement désordonné vers la place Saint-Géry. Un des trente cinq soudoyers, Jehan de Reu, monté « sur le seuil d'un huis », c'est-à-dire sur un des perrons à plusieurs degrés des anciens hôtels, crie : « Connétable, connétable, vous voulez partir, mais j'entends que aucuns de nos compagnons ne vous suivra ». Tétart,

(1) La rue Saint-Nicolas s'étendait alors de la porte Saint-Nicolas à la place Saint-Géry (actuellement rue Pasteur et rue Emile-Legrelle).

(2) La maison des *Pots d'argent* occupait l'angle de la rue du *Dromont* (rue Ronville) et de la partie de la rue Saint-Nicolas appelée plus tard rue fausse porte Saint-Nicolas et actuellement rue Pasteur.

(3) Maison des Pappegais ou perroquets que M. A. Guesnon identifie avec le nº 18 de la rue Emile-Legrelle.

4) Au moyen âge, les auberges et hôtelleries, les maisons de commerce et souvent même les hôtels particuliers se signalaient à l'attention des passants par des images peintes ou des emblèmes sculptés sur leur façade. Les rues tiraient leur nom d'une de ces enseignes que les scribes des documents choisissaient arbitrairement, si bien que la même rue se trouve souvent désignée à la même époque par des noms d'enseignes différentes ou même par le nom du propriétaire d'une grande maison. Ainsi, la rue qui relie la Petite-Place à la rue des Trois-Faucilles s'appelait primitivement *Crunerue*, puis rue *Dame Sarre Wagonne*, parce que ladite dame (morte en 1234) y avait son hôtel (A. Guesnon. *La satire au XIIIe siècle à Arras*, p. 74 et suiv.) On rencontre déjà dans Guimau (Ed. Van Drival, p. 241) une dame Sarre Wagonne : *Sara Mater Wagonis de Harchicurt ;* mais dès le XIIIe siècle cette rue portait simultanément, à cause d'une enseigne, le nom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours de rue des *Balances*.

Digitized by Google

les fils Rose, Colin de Bulli et d'autres redoublent de violence. « Connétable, connétable, disent-ils, « moult durement » prenez garde à ce que vous allez faire et tenez votre serment (1). Vous ne partirez ni vous, ni vos compagnons avant que notre confrère le Bossu ne nous ait été rendu ». Regnault Wion est entraîné par les mutins qui le ramènent de force en la place Saint-Géry. Là ils l'environnent, l'agrippent (le aherdent) par les bras et les jambes en répétant furieusement que « par le sang Dieu, s'il se partait sans ravoir leur compagnon, il en mourrait une fois ».

Tous ces remous de foule surexcitée sont rapides, si rapides même, qu'un témoin, Jehan de Croizettes, qui avait accompagné Regnault Wion dans le trajet de la Bretèque à la Halle, jusques au *Pélican* (2) et s'en était allé retrouver Thomas Amion et Simon Sacquespée sur le petit marché, entend « assez tot après » crier : Voilà le connétable. Il s'émerveille de voir les arbalétriers déboucher à grand fracas et « penonchel » au vent, par la rue Dame Sarre Wagonne, chemin opposé à celui qu'ils auraient dû prendre (3). Aux revendications menaçantes des soudoyers répondent les encouragements passionnés de nombreux bourgeois et manants. « Nous laisserons nous ainsi dépointer de nos droits », grondent les confrères, « par manière de grande

(1) Il ne s'agit pas ici du serment solennel prêté au Mayeur par le connétable lors de son entrée en fonctions, serment par lequel il s'engage précisément à ne pas faire « assemblées ni aucune conspiration qui soit contre l'onneur et l'estat de l'eschevinage ». (A. Guesnon, *invent. des Chartes d'Arras*, p. 513, d'après le livre des sermens déposé dans une vitrine du musée), mais de l'engagement non officiel pris envers les confrères, en séance privée, de défendre leurs droits et privilèges.

(2) Maison située à l'angle inférieur de la rue Dame Sarre Wagonne et de la rue Saint-Nicolas, en face des *Pappegeais* (rentier 1382, fol 42).

(3) En effet le détachement aurait dû pour aller à Saint-Denis prendre la route d'Amiens à l'autre extrémité de la ville.

Digitized by Google

arrogance ». « Par le sang Dieu, vocifère le fils Rose, à l'entrée du *Cange* (4), nous ne gagnerons rien, si nous ne tuons tout ». « Par le sang que Dieu répandit, s'écrie Bauduin de Mazières, tanneur, puissiez-vous tous être tués par de mauvais couteaux, si vous partez sans délivrer le Bossu, quoi qu'il puisse advenir, et si vous ne gardez bien vos droits ». « Allez, allez, dit Jehan Dausaing, sergent à masse de Madame, je prie le saint sang que Dieu répandit que vous tombiez tous sous les dagues des Anglais ; si vous m'en croyez, on ira, arcs bandés, chercher le Bossu dans les prisons du châtelain ; c'est votre droit ». Comme on lui fait remarquer que ce n'est pas là le langage d'un sergent à masse, il répond qu'avant d'être au service de Madame, il a été confrère de l'arbalète, et qu'il pariait un lot de vin contre un florin que le Bossu serait bientôt mis en liberté.

Restreinte tout d'abord par sa soudaineté même et le manque d'espace aux proportions d'une simple échauffourée, la mutinerie va toujours croissant et se déploie en émeute sur le petit et sur le grand marché. De toutes parts, en effet, attirés par le tumulte de la bagarre ou la nouvelle répandue de proche en proche de ce soulèvement, les curieux accourent avec des dispositions favorables ou hostiles aux arbalétriers. Des bourgeois pacifiques, Jehan de Croizettes, par exemple, voyant la tournure des évènements, conseillent à

(4) Le *Cange* ou les *Canges*, sorte de rue formée sur le petit marché par les établissements des changeurs, entre la Maison Rouge et la chapelle des Ardents. La maison des Turpines (nº 70 de la Petite-Place) est au bord du Cange dit le *Cueilloir des rentes de Saint-Vaast pour 1396* (Arch. du P.-de-C., H. 631, fol. 26). « Robert Louçart en 1170, occupait une des maisons de la Petite-Place vers le nº 33 *en face des changes* ». (A. Guesnon. *La satire à Arras au XIIIe siècle*, p. 79, note 1). Il y avait au nº 48, de l'autre côté de la place et presque en face du nº 33, une maison appelée *le Cange d'or*. Que l'on interprète le mot *Cange* dans l'un ou l'autre sens, il désigne un endroit situé sur le passage d'une troupe allant de la rue des Balances à la rue de la Taillerie.

Digitized by Google

ceux des échevins qui n'ont pas abandonné le connétable et au lieutenant du bailli « de mettre remède en ces besognes, pour éviter le péril qui s'en pourrait ensuivre »; conseils de prudente conciliation plus faciles à donner qu'à suivre dans l'emportement des passions populaires et « la fureur du commun ». La foule se précipite vers le grand marché. Une masse à la main, accosté d'un « penonchel », le connétable de dehors conduit une sorte d'avant-garde qu'il aligne au fond de la place, ce qui paraît aux spectateurs un mauvais signe et le présage « de grands méchefs ». Suivent, à courte distance, de nombreux arbalétriers, la connétablie presque au complet, en armes; car on a envoyé tous les compagnons rencontrés chercher leur arbalète. Avec leur charroi, la grande bannière de la confrérie et les penonceaux « ventelans », les trompes, challemelles et cornemuses, ils « fendent » le grand marché et viennent se ranger en bataille devant les *III Luppars* (1); « ils sembloient des gens de guerre et rangiés pour le combat ». Si menaçante est leur attitude et celle de la multitude des gens de la ville

(1) La maison des *trois Luppars* (léopards) (nº 49 de la Grand'Place) était celèbre au moyen âge (A. Guesnon, *Excursion historique à travers Arras*, p. 23 et suiv.). Dans les circonstances solennelles : entrées de princes, tournois, etc. lorsque une affluence extraordinaire d'étrangers obligeait le Magistrat à multiplier les précautions défensives, à doubler le guet et la garde, pour éviter toute surprise, on plaçait des postes supplémentaires dans un certain nombre de maisons qui *toutes* figurent dans la présente affaire. A l'entrée du duc de Bedfort, régent du royaume, le 1er juin 1427, chacune des 36 connétablies dut, en dehors du détachement réglementaire pour le service des portes, envoyer trois hommes en halle qui furent ainsi répartis la nuit : « XII à le *Bretesque*, XXII *as Luppars*, VI à le *Couppe d'or* et VI *as Quevallès* » (ban pour le venue du duc de Beudefort ; *Mémoires de l'Académie d'Arras*. 1869, p. 309). A l'occasion d'un tournois entre quatre chevaliers bourguignons et quatre chevaliers français, chaque connétablie fournit de nuit en halle, dans les mêmes conditions quatre hommes dont XXIIII furent postés aux trois luppars et XXIIII à la bretèque (reg. mém. 7, fol. 38).

Digitized by Google

qui les entourent et les « confortent » qu'un témoin, Guillaume de Nœux, qui se trouvait vers le *Van d'or* (1) comprenant qu'il se prépare de la « très maise besongne », se porte au secours de son parent le connétable. En fait, la situation s'aggrave par suite de l'effervescence croissante des esprits et de la nécessité de s'arrêter enfin à une résolution pratique. Pendant que les uns s'emparent de la maison des trois luppars, comme pour s'y retrancher, les autres renouvellent les scènes de violence qui ont marqué, sur la place Saint-Géry, le début de la sédition. On n'entend que des « sang Dieu » « moult de grans parlers durs et orribles » et des menaces « d'ébouler » le connétable et son cheval, si le Bossu n'est rendu à la liberté. Or ça, crie un arbalétrier arrivé tardivement sur le grand marché par la rue Sainte-Croix, or ça, il faut aller de l'avant, c'est le moment ou jamais ; pendu soit qui hésite. Ce disant, il étendait les bras l'un après l'autre, comme s'il voulait s'essayer à combattre, « il gambioit de ses gambes et paulmioit son arbaleste ». « Marchons, volons, répètent les confrères. Vraiment, déclare Guillaume de Nœux, à la vue d'un pareil désordre, j'eus la conviction que si Dieu n'y pourvoyait, c'en était fait de la ville et que tous les hommes de bien et notables bourgeois seraient perdus et occis. Qu'il y ait eu dans les dépositions de l'enquête quelque exagération due à la panique, on n'en saurait douter. Plusieurs témoins ne font aucune difficulté de reconnaître leur grand effroi et la rapidité avec laquelle ils ont été « se asconser et démucher » dans leurs maisons. Ceux-là précisément ne se bornent pas à raconter simplement les faits, ils scrutent les intentions des mutins et les interprètent dans le sens le plus défavorable. Il convient de se défier d'une perspicacité psychologique aiguisée par la peur. En réalité, et il y a lieu de le noter, tout en criant : marchons, volons, les arbalétriers restent en place

(1) Numéro 59 de la Grand'Place.

Digitized by Google

sur le grand marché ; ils ne cèdent pas aux suggestions des meneurs qui voudraient les entrainer vers la prison du Châtelain pour en défoncer les portes ; ils jurent bien par le sang Dieu que, dût-on les mettre à mort, ils ne partiront pas en l'ost, sans « ravoir leur confrère » ; mais parmi ces manifestations brutales, ils conservent un certain souci de la légalité et se contentent d'obliger, non sans avanies, le connétable à descendre de cheval et à retourner en halle pour y traiter avec le Magistrat de l'élargissement du Bossu. Naturellement, les agitateurs, les gens qui pour leurs démérites avaient été « semons de la ville » (1) d'amendes de soixante livres, les fils Rose, Jacotin Cousin, Colin de Bulli, etc., dont les témoins signalent la présence en tous lieux et qui, ce jour-là, semblent avoir le don d'ubiquité, pénètrent en halle avec Regnault Wion. Là, sont assemblés Gille Crépin, Michel Sacquespée, Michel de Paris, Gilles l'Ermite, Robert Aurri, auxquels se joignent Michel Augrenon et Thomas Amion, mandés en toute hâte par Tassart du Cornet (2), sergent de l'échevinage. Séance orageuse, troublée par les revendications impératives des « semons » qui « se démènent merveilleusement » et réclament la liberté du Bossu, et leur propre forgagement, c'est-à-dire une amnistie générale pour les arbalétriers punis. Sous la pression de l'émeute, le Magistrat se résout à envoyer le lieutenant du bailli et Andrieu Wion par devers le Conseil de Madame. Quelle fut la décision des représentants de la comtesse d'Artois ? On l'ignore. Sans doute, tout en cédant à la nécessité firent-ils toutes réserves sur les suites de l'affaire. Toujours est-il qu'au retour des deux négociateurs, le Magistrat fait sur le champ comparaître le Bossu, extrait de sa prison et déclare qu'il « n'était pas trouvé semons », formule adroite qui permet de rendre immédiatement la liberté à l'homme

(1) Punis par les échevins.

(2) Voir au sujet de ces personnages les notes de l'enquête.

Digitized by Google

sur qui ne pesait plus aucune condamnation. Fiers de leur succès, les meneurs s'empressent d'emmener le Bossu sur le grand marché. Comme on est à la fin de septembre et que d'ailleurs le signal du départ avait été donné par la cloche « de vespre », c'est-à-dire assez tard dans l'après-midi, le jour était tombé lorsque les échevins rendirent leur sentence. Les arbalétriers stationnés devant les trois Luppars, bien décidés à attendre sous les armes et au besoin à provoquer par la force la solution du conflit avaient allumé des torches et des falots (1). On peut s'imaginer avec quels transports de joie ils accueillent leur compagnon délivré. Une sorte de retraite aux flambeaux s'organise et la foule se dirige vers le petit marché en se livrant à de bruyantes démonstrations. Par le sang Dieu, beau seigneur, crie le cordonnier Philippache au connétable de dehors, « vous êtes bonne gent et preudome », vous gardez bien vos droits. Des hommes comme vous et vos compagnons, on doit les aimer et, par le sang Dieu, je voudrais vaincre et mourir avec vous ; mais ne partez pas sans délivrer les autres, car il y en a encore à la prison du Châtelain et à la Court l'évêque. Par le sang Dieu, si vous m'en croyez, nous les aurons tous. On a beau lui affirmer qu'il n'y a plus d'arbalétriers en prison ; le Bossu lui-même a beau certifier qu'il était le seul détenu, Philippache n'en continue pas moins à répéter qu'il y a encore des prisonniers et qu'il faut leur ouvrir les portes. Ce propos caractéristique de l'état d'esprit des pauvres diables enfiévrés par les cris séditieux et grisés par un succès qui ne

(1) Dans un *Compte* (août 1340) *des dépenses faites par la ville d'Arras pour les contingents envoyés par elle à l'armée du roi à Pont a Bouvines*, on trouve l'article suivant : « pour IIc (200) torques pour ardoir en l'ost. C sols » (Arch. com. d'Arras, pièce publiée par M. Guesnon dans les documents inédits sur l'invasion anglaise, p. 25). Nos arbalétriers avaient donc dans leurs bagages réglementaires, entassés sur le chariot, un certain nombre de torches et de falots, dont ils n'hésitent pas à faire usage en cette circonstance imprévue.

Digitized by Google

réussit même pas à les calmer a été rapporté à l'enquête par Huart de Chasteillon. Ce témoin avait assisté au début de de la mutinerie sur la place Saint-Géry. Rentré dans sa maison, il y avait trouvé plusieurs compagnons attablés, qui l'envoyèrent chercher du vin sur le grand marché. C'est au sortir de la taverne avec son pot rempli, qu'il rencontra la colonne des manifestants. Comme on lui demande de citer des noms, il répond que si grande était la presse des gens qu'il n'y « ravisa » que Philippache, que, du reste il avait assez à faire à veiller sur son pot, encore eut-il du vin répandu dans la bousculade.

Il est à présumer, d'après une autre déposition, que satisfait du résultat obtenu, le contingent des soudoyers qui devait rejoindre l'ost à jour fixe, prit immédiatement la route de Saint-Denis (1).

Si les arbalétriers s'étaient imaginé que la sentence échevinale avait définitivement réglé cette affaire, leur illusion fut de courte durée. En s'abritant derrière le Magistrat, ils n'avaient réussi qu'à le compromettre avec eux. Marguerite de France se tient « à mal contente » de leur rébellion et en rend le mayeur, les échevins et toute la communauté solidairement responsables. La sédition avait éclaté le 21 septembre ; dès le 8 octobre, Messieurs de Quatrevaux, bailli de Bapaume, Jehan Grenel, bailli d'Arras, et Regnier de Quevauvillers, commis « par très grande et très redoutée Dame, Madame d'Artois » pour ouvrir une enquête procèdent à l'audition des témoins. Par un phénomène, qui n'est point particulier au XIVe siècle, de ces déposants, les uns ont perdu la mémoire, sinon de tous les évènements, du moins de presque tous les noms des acteurs ; d'autres, à travers le verre grossissant de la peur, ont aperçu des

(1) Item, dist qu'il oy dire que le dis Jehan Dansaing, Mahiu Durane et Mahiu du Veellet, sergant a mache.... avoient les dis arbalestriers conseilliet et convoiet hors ville III ou IIII lieues loins (déposition de Simon du Chevalier, 4e témoin).

Digitized by Google

détails probablement plus effrayants que nature ; mais plusieurs sont des personnages considérables, anciens échevins ou notables bourgeois dont les récits et même les commentaires ont dû orienter vers la sévérité la conscience des commissaires. Si les formes de la justice sont scrupuleusement observées à Arras pendant le moyen-âge, il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'insubordination était regardée comme un crime et que les crimes étaient réprimés avec vigueur. Rien d'étonnant donc à ce qu'on ait relevé contre les arbalétriers et solidairement contre le magistrat et la Commune la triple inculpation de refus d'obéissance à un mandement royal, d'assemblée tumultuaire et d'outrages à la Souveraine.

La municipalité est contrainte de s'humilier et de faire amende honorable. A plusieurs reprises elle envoie vers la Comtesse des délégués, pour la supplier, en admettant que quelques particuliers aient pu « choir en son indignation », à l'occasion de la mutinerie, de ne pas « maintenir en dureté » toute la population. A la suite de longs pourparlers, les membres du grand Conseil de Madame et les plénipotentiaires de la vllle tombent d'accord sur les réparations nécessaires. Un traité, révêtu du sceau de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, est passé le 26 juin 1374, « par devant maistres Gérars Acars et Nicolas as Mares, notaires jurés du Roy, de par luy establis en son Chastelet dudit Paris. » Après audition des rapports sur les incidents du 21 septembre, Jacquemart Mulet, procureur de l'échevinage, porte-parole de la délégation, proteste que les choses ne se sont point passées « en la manière que dessus est devisé ». Jamais les maire, échevins, bourgeois, habitants et communauté d'Arras n'eurent intention, propos ni volonté de méfaire ou de dire chose qui dût déplaire à Madame ; mais toujours ont été, sont, et seront et veulent être bons et loyaux sujets, ainsi qu'il convient envers leurs droituriers Seigneur et Dame. Comme mandataire dûment autorisé de la ville et

Digitized by Google

muni des pouvoirs les plus étendus, il promet « de son bon gré, bonne volonté, propre mouvement et certaine science », que la ville paiera, avant la fin de l'échevinage courant, à ladite Dame, la somme de trois mille francs d'or « du coin poids et aloi du roi », entre les mains des notaires jurés présents. De plus, Madame demeurera quitte de la somme de mille florins dont elle était tenue par ses billets envers la ville, pour cause de prêt. En outre, Jacquemart Mulet consent que vingt personnes aillent en prison, s'il plaît à Madame, en ses châteaux de Bapaume et de Bellemotte. Il s'engage, par serment fait sur les saints Evangiles et « par le foy de son corps pour ce donné corporellement ès-mains des dis notaires » à exécuter et faire exécuter les clauses dudit traité, à payer et restituer intégralement, tous « coûts despens, dommages, frais, mises, salaires, etc., qui seraient encourus par défaut de paiement ou autrement par son fait et coulpe », paiement et restitution garantis par tous les biens des dits maire, échevins, bourgeois, habitants et communauté et par les biens de leurs hoirs et successeurs, biens meubles et immeubles, présents et à venir, quels et où qu'ils soient. Enfin, il renonce expressément par ses dits serments et foi, à toutes exceptions, déceptions, cautelles, cavillations..., etc., à tout recours au droit écrit et non écrit, canon et civil, à toute intervention de notre saint père le Pape, du roi et de tous autres prélats et princes, à tous motifs tirés des pertes subies par suite de « guerres, stérilités de biens, tempêtes, orages ou autres adversités quelconques », en un mot à tout ce qui pourrait empêcher l'exécu-

(1) Reg. mém. II, f. 46 et suiv. Cette pièce est très longue. Je n'en donne ici que l'essentiel. Les plénipotentiaires de la ville étaient avec Jacquemart Mulet, Guillaume du Bois, Gérard de Hendecourt qualifiés tous deux en d'autres documents de procureurs de l'échevinage (reg. mém. II, fol. 36 à rebours et AA 7, nº 83). Nicolas Denret, Nicolas de

Digitized by Google

tion de l'accord ou « délayer » le paiement des indemnités prévues (1). On voit que toutes les précautions sont prises par les hommes de loi de la Comtesse pour que les bourgeois d'Arras ne puissent se réfugier dans le màquis de la procédure, au moins aussi touffu au moyen âge que de nos jours.

Toutes les « excusations convenues sont présentées et tous les engagements pris par Mulet sont remplis avant la fin de l'échevinage (4 juillet 1375). Marguerite, par une lettre écrite à Bapaume le 17 mars 1375 déclare s'en tenir « a bien contente » (1). Ainsi se termine, de façon relativement bénigne l'affaire des arbalétriers mutinés. Trop de gens y étaient impliqués et surtout, d'autre part, la tension des rapports entre l'échevinage d'Arras et la comtesse d'Artois n'était pas encore assez accentuée pour que la répression fût impitoyable. Il est probable cependant, que le ressentiment de cette injure pèsera dans la balance, lorsque, quatre ans plus tard, à la suite de plusieurs autres « désobéissances, mésusances et entreprinses » des gens d'Arras contre son autorité, Marguerite de France leur infligera un châtiment exemplaire. Non contente d'imposer à notre ville un concordat restrictif des libertés inscrites dans les anciennes chartes, elle fera prendre et emprisonner des bourgeois, chevaucher des gens d'armes « entour et par devant le ville », abattre des maisons et « faire autres choses par voie de fait ». Le Magistrat devra se mettre entièrement à sa merci, aller à Béthune, y déposer « purement et franchement entre ses mains les clefs de la ville, la mairie, la loi et l'échevinage, c'est-à-dire tous les symboles des franchises communales. Marguerite, il est vrai, les lui rendra, — mais par grâce, —

l'Espoisse et Jehan Cade. Jacquemart Mulet était propriétaire de la maison de la *Kièvrette*, à quelques pas du bailliage (rentier de 1382, fol. 21) et de deux maisons contigues dont l'une était la *Tour du Louvre*, rue Saint-Géry (vers le nº 56, ibid, fol. 56).

(1) Reg. mém. II, fol. 54 et fol. 37 à rebours.

Digitized by Google

et en exigeant le versement d'une somme de vingt mille francs d'or (1).

(1) Reg. mém. I, fol. 30, et A. Guesnon. Invent. des chartes d'Arras, pièce 132.

Il ne sera pas sans intérêt de noter qu'à la fin de l'année 1373, les bourgeois d'Arras, sollicités de fournir au roi le même subside que l'année précédente, y consentent, mais à condition que cette aide ne commencera à être livrée que du jour « ou le roy donra congié et licence as arbalétriers de revenir par dechà ». Comme je l'ai dit plus haut, le concours des arbalétriers des villes était essentiellement temporaire, et même dans nombre de chartes communales le temps de leur service était soigneusemena spécifié. Il n'en était pas ainsi à Arras, mais il est rare qu'au bout d'un mois, le Magistrat ne réclame pas le retour de ses bourgeois (Reg. mém. II, fol. 23 à rebours)

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Informacion (1) faite à Arras le VIII[e] jour d'octembre l'an mil CCCLXXIII et les jours enssiévants par Monseigneur de Quattrevaux (2), chevalier, baillu de Bappalmes, Grenel

(1) Arch. du P.-de-C. A 988, rouleau original de parchemin.

(2) Bernard, sire de Quatrevaux, chevalier, reçoit en 1358 de Jacques de Vienne gouverneur d'Artois la garde du château de Vic sur Autie (Arch. P.-de-C. A 685). On le voit, en 1361, commencer une instruction pour le procureur du bailliage d'Hesdin, en qualité de commissaire de la Comtesse d'Artois (ibid, A 975) ; bailli et châtelain de Bapaume, en 1373 (ibid, A 754) ; bailli de Béthune et de Beuvry de 1374 à 1380 ; est remplacé en 1380 par Godefroi de Noyelle, écuyer (ibid., A 757 et 777).

La famille de Quatrevaux possédait quelques propriétés à Arras. La maison située sur le grand marché entre le manoir de Beaumetz et le *Bezant d'Or* appartenait pour un cinquième à un Jehan de Quatrevaux et à ses sœurs ; un Laurent de Quatrevaux était propriétaire de quatre maisons sur la paroisse Saint-Aubert, 4[e] tour (rentier de 1382) à l'angle de la rue Saint-Aubert et de la rue du Fer à Cheval.

Digitized by Google

(1), baillu d'Arras et Regnier de Quevauvillers (2), commis en ceste partie de notre très grant et très redoubtée dame,

(1) Jehan Grenel est procureur général d'Artois en 1363 (Arch. P.-de-C., A 706). Il assiste en cette qualité et comme conseiller de la Comtesse, le 26 mai 1369, à la prestation du serment des échevins d'Arras au roi. Etaient présents : « Jehan Biset, monsieur le bailliu d'Arras [Guy de Gouy], le signeur de Vaus, bailliu de Bappalmes, Jehan Grenel, consillers de madame » (Arch. mun. reg. mémorial I, fol. 23 v°) ; succède en 1373 au susdit Pierre de Vaulx dans la charge de bailli d'Arras (Pierre de Vaulx avait prêté le serment de bailli d'Arras le 20 août 1372 (reg. mém. II, fol. 30 v°). Il était encore en fonctions le 7 avril 1373 (A. Guesnon, invent. des chartes d'Arras. CXXIV) — il avait remplacé Guy de Gouy qui lui-même avait prêté serment (reg. mém. I, fol. 14 r°) le 26 juillet 1362. Jehan Grenel avait alors 38 ans (Arch. P.-de-C., A 990) ; il resta en fonctions jusqu'en 1385 ou 1386. En 1386 en effet, le comte de Sancerre, seigneur du fief de l'Estrée (voir A. Guesnon. *Origines d'Arras*, I p. 63), porte plainte contre Jehan Grenel *naguère bailli d'Arras* et les échevins d'Arras qui avaient semons son sergent, Jehan Normant, dit Franchois pour avoir saisi les biens de Tassart David, arbalétrier, au mépris des droits du Magistrat. Un accord homologué par Charles VI au Parlement de Paris, intervint le 6 juin 1386 (Arch. mun. AA 6, n° 58).

Le sceau de Jehan Grenel figure dans la *Sigillographie de la ville d'Arras* de A. Guesnon, pl. VI, n° 10 : « Jehan Greniauls, bailleux d'Arras », 20 avril 1374.

(2) On trouve Regnier de Quevauvillers *prévôt de Beauquesne* le 26 juin 1364 (Arch. munic., AA 11, n° 77) et encore le 13 février 1366 (Arch. P.-de-C., II. 1451), puis *Conseiller des échevins d'Arras* de 1367 à 1370 (reg. mém. I, folos 19 v°, 21 v° et 27 r° ; AA 6 n° 27) et enfin *Conseiller de la Comtesse d'Artois*. C'est en cette qualité qu'il est commis à la présente information et qu'il signera nombre de quittances, dont la dernière est de 1383, 4 janvier (arch. P.-de-C., A 796). Jehan Grenel, bailli d'Arras, obligé de s'absenter avec son lieutenant Jehan le Verrier, présente en halle aux échevins, le 9 mars 1375, Régnier de Quevauvillers comme son lieutenant provisoire ; il présente en même temps Pierre des Ménionnés pour suppléer ledit Régnier en cas d'absence (reg. mém II, fol. 41 v°). M. A. Guesnon donne dans la sigill. d'Arras le sceau de Thomas de Saint-Eloi, lieutenant de Regnier de Quevauvillers, *prévôt de l'Evêque* en 1379 (n° 311, p. 42).

Digitized by Google

madame d'Artois, sur le fait et commocion faite par aucuns bourgois et manans de le ville d'Arras, le jour saint Mahieu derrain passé, au partement des arbalestriers de le ville d'Arras, liquel contredisoient à y aler devant ce qu'on leur eust rendu et délivré un de leurs confrères, nommé Le Bochu (1), qui estoit lors prisonnier es prisons le Castelain, pour une amende de LX livres qu'il devoit à madite dame, sy comme on disoit.

Premierement

Guillaume de Noee (2), bourgois d'Arras de le age de

(1) Les registres mémoriaux indiquent parfois les personnes présentes en halle à certaines délibérations des échevins, on lit dans le reg. mém. II, fol. 15 v°, à la date du 28 juillet 1372 : « présens ad ce : Simons du chevalier, Esthevene Chauwart, *Jehan le Bochu*.... Jehan Dansaing sergens à mache ». On reverra tous ces noms dans l'enquête, car il paraît en cette affaire beaucoup de sergents, qui sans doute, ainsi que le déclarera pour sa part, Jeh. Dansaing, avaient été confrères de l'arbalète avant d'acheter une sergenterie ; il n'est pas rare d'ailleurs, et le témoignage dudit Jehan Dansaing en fournira aussi la preuve, de rencontrer des sergents parmi les arbalétriers envoyés en l'ost. D'autre part, on le constatera dans des notes subséquentes, plusieurs de ces sergents seront condamnés à l'amende et même à la prison pour violences et abus de pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions, sans que ces punitions entraînent leur déchéance. Jehan le Bochu est encore en charge en 1381 (Arch. P.-de-C. II 408) : reconnaissance en justice (17 mai 1381) « par Jehan le Bochu et Jean Fricoult, sergens a mache de le ville d'Arras, Michiel de Paris, Englebert Louchart, eschevins » d'une saisine opérée au moulin de Poterne.

« Jehan le Bochu, *sergent* », était propriétaire d'une maison et d'un courtieux sur la paroisse Saint-Nicolas sur les fossés, 8e tour hors des murs, et de trois maisons sur la paroisse Saint-Etienne, 1er tour, rue des *Flagots d'argent* ou du *Fumier*, actuellement rue du Collège (rentier de 1382).

(2) Guillaume de Nœux (Noé, Noée, Noewe) comptait parmi les plus importants personnages d'Arras à cette époque. Il avait été un des trois otages, envoyés de notre bourgeoisie à Londres par suite du traité de Brétigny : *Guillaume de Noée*, Jean Roussi ou Roussel, *Michel de Paris* (A. Guesnon ; documents inédits sur l'invasion

Digitized by Google

L ans, jurés et examinés par se foy et loiauté, sur le fait dont dessus est fait mencion, dist que le jour saint Mahieu derrain passé, environ heure de vespres, il estoit ou grant marquiet d'Arras, vers le *Van d'or* (1) et vit d'aventure grant plente (*a*) d'arbalestriers et leurs banières desploiés et leur charoy qui devoit aler en l'ost, qui venoient fendant le marquiet et adrechant à venir vers les *III Luppars*, ne savoit pourquoi et tantost qui les vit il ala dire que c'estoit une très

anglaise, voir p. 8). — Les quatre argentiers de la ville en 1369 : *Giles de Noé*, Jehan Pastoul, *Robert Aurrys* et *Simon au Grenon*, sont, le 25 avril 1370, accusés d'avoir gagné indûment environ 400 livres en n'acceptant en recettes les patars qu'à la valeur de douze deniers et en leur donnant, aux dépenses, dans les paiements relatifs aux ouvrages de la ville et aux rentes viagères une valeur de quatorze deniers. On produisit leurs registres dont l'examen les disculpa et « de che demourèrent quite et paizible » (reg. mém. I, fol. 25 v°). En 1370, car un argentier ne pouvait « emprendre » l'échevinage qu'un an après sa sortie de charge, à peine d'une amende de 100 livres parisis (A. Guesnon, inv. des chartes d'Arras, p. 114). Guillaume de Nœux est échevin avec Robert Aurry et Michel de Paris (Reg. mém, I, f° 27).

Guillaume de Nœux possédait sur la paroisse Saint-Nicolas sur les Fossés, 3e tour, trois maisons d'un seul tenant dont *Le Lion Noir* et *La Lunette* (nos 10, 12 et 14 de la Grand'Place) ; sur la paroisse Saint-Jean-Ronville, 1er tour, une maison, sise un peu plus haut que *Les Pappegais* dans la rue Saint-Nicolas (Emile-Legrelle).

Voir dans la sigill. d'Arras de M. A. Guesnon, le sceau de Guillaume de Nœux, 1372, pl. X, n° 16.

(1) Six maisons faisant suite au manoir de Beaumetz (château d'eau actuel) sur le grand marché, furent brûlées en 1390 ou 1391. Les trois plus rapprochées du manoir ; la maison dont Jehan de Quatrevaux était copropriétaire, le *Bezant d'or* et le *Van d'or* (n° 59) ne furent pas rebâties. Sur l'emplacement des deux dernières la ville établit la *Carpenterie* que le terrain de la première, demeuré à l'état de flégard, séparait de l'hôtel de Beaumetz (A. Guesnon, excursion historique à travers Arras, p. 13 et suiv.). Voir (ibid p. 23 et 24) la notice sur les *III Luppars* ou les *Trois Léopards*.

(*a*) quantité.

Digitized by Google

maise (*b*) besongne et se traist lors devers le connestable des arbalestriers qui estoit ses proximes et ses cousins (*c*) pour lui compaignier et esquiéver de péril et là, vit grant multitude et grand nombre d'arbalestriers qui ferment (*d*) et désordenéement se ordenoient et qui ne s'en voloient partir sans ravoir un confrère qui estoit en prison, nommé Le Bochu et que il fu vray que, de force et violence, il convint que ledit connestable se descendist de son cheval et li fu dit que, par le sangc Dieu, s'il ne descendoit, on esbouleroit lui et son cheval et que par maniére d'ostilité et d'assemblée de commun (*e*), les dis arbalestriers se ordenèrent et renghèrent en bataille et défense et prinsent (*f*) de fait la maison des *III Luppards* et là leur courent gens de toutes pars entre lesquels il en vit et oy plusieurs qui disoient moult de grans parlers durs et orribles, sentans fait de muete de ville (*g*) si comme on disoit : le temps est venus ; par le sangc Dieu, il nous convient voler et aler sur les plus drus, et vraiement dist que, à ce qu'il en vit et à le manière d'eux, il tient fermement que se Dieux ny eust prouveu toute le ville et toutes les bonnes gens de le ville eussent été perdu et ochis ; dist que entre plusieurs autres chil qui chi desous seront nommés furent pour le jour li plus mauvais en fait en parole et en esheut (*h*) d'autrui et cil qui le plus faisoient semblant en fait et en parole de faire et accomplir toutes duretez que maistez d'homme (*i*) puet faire en tel cas et en telle ordenance que muete de commun se ordenne,

(*b*) mauvaise.

(*c*) son proche et son cousin, le cas sujet ou attribut comporte une

S On verra plus loin : ses chevaux pour son chevau ou cheval.

(*d*) fermement.

(*e*) mouvement populaire, émeute.

(*f*) prirent.

(*g*) meute, émeute, émotion populaire.

(*h*) cri d'alarme, appel au secours.

(*i*) méchanceté d'homme.

Digitized by Google

quant elle esmuet ; est asscavoir Gillot Blancpain (1), les deux enfans Robert Rose (2), le fil Jaquemart Bridoul (3),

(1) En 1346, dans une bagarre, deux valets (le mot *vallet* a presque toujours alors le sens de jeune homme). Gillot ou *Gilles Blanc pain* et Colin de Heninel avaient mortellement blessé un autre valet nommé Hanot Hanebique dit de Joy. Ils furent acquittés par les échevins « pour chou que selont le loy, usage et coustume de le dite ville, il fu bien prouvé qu'il l'avoient fait sur leurs corps deffendant » (arch. mun., AA 5, n° 43). Cet Hanot avait été lui-même, trois mois auparavant accusé du meurtre de Simon de Sailly et acquitté (AA 6, n° 17).

(2) Le nom de Robert Rose figure dans la liste des 35 boulangers d'Arras qui en 1371, refusèrent de reconnaître le droit que la dame d'Hamelincourt, veuve d'Audrenchem, maréchal de France, prétendait avoir de prélever chaque semaine sur chacun d'eux, pour elle et ses gens, une certaine quantité de pain (reg. mém. H, fol. 16 et A. Guesnon, inventaire des chartes d'Arras, p. 135)

Les fils d'Albert Rose, Hanotin et Jacotin ne sont pas non plus des inconnus. Ils furent le 12 mai 1369 l'occasion d'un mandement de Charles V, à propos d'un de ces conflits de juridiction si fréquents au moyen-âge. Le roi enjoint au bailli d'Amiens de se dessaisir et de remettre au jugement des échevins d'Arras les deux frères coupables d'avoir blessé (navré) Adenet le Fèvre (arch. mun., AA 6, n° 42 et invent. des chartes d'Arras, p. 132).

(3) Jacquemart Bridoul était un bourgeois aisé. Il possédait deux maisons sur la paroisse Sainte-Croix, 1er tour (rue de Lolliette) une maison, sur la même paroisse, 11e tour (le n° 57 de la Grand'Place) ; deux maisons de la paroisse de la Magdeleine, 2e tour, rue du « grant Dieu » actuellement rue Saint-Denis, et une à Saint-Sauveur (rentier 1382). Est-ce le Jacquemart Bridoul, boucher, auquel la comtesse après un de ses séjours à Arras, ordonne de délivrer 120 livres pour fourniture de « chars » (viandes) en même temps qu'elle fait aussi payer pour dépenses de son hôtel 6 livres à Willame de Nœux « pour gloées » et 8 livres à Michel de Paris « pour fagos de laigne » ? 30 octobre 1380 (arch. P.-de-C., A 781). Ici se pose la question souvent insoluble des homonymies si fréquentes et si déconcertantes à cette époque. L'identification des acteurs et des témoins de la mutinerie de 1373 serait plus facile, si on trouvait d'un côté l'aristocratie bourgeoise et de l'autre l'élément populaire ; mais, de part et d'autre, tous les rangs de la société sont mêlés et confondus.

Digitized by Google

Tétart, Jacotin Cousin (1), Colin de Bulli, Jehan Alant,

Ainsi que le dira Jehan Dansaing dans sa déposition « les aucuns des bonnes gens (notables bourgeois) de le ville en estoient courchié (en courroux) et les autres en estoient tout liés (en liesse) et en parloit cascun a se volunté et a se guise ». Il y aura donc toujours lieu de tenir compte de la possibilité d'une erreur résultant de la similitude des noms.

Hanotin Bridoul « le fil Jacquemart », sergent à masse de la comtesse d'Artois était un homme « brigueus et noiseus ». Il fut « débouté » de son office (1377) pour ses démérites et pour avoir frappé par derrière et blessé traîtreusement Tassart de Hanencamp. Par ressentiment, il assaillit, l'épée nue à la main, le cousin de Tassart, Englebert Louchart, échevin, qui sans défiance, était « sur le seuil de son huis, tenant entre ses bras une sienne fillete de l'eage de deux ans ». Englebert atteint de deux coups d'épée, resta cinq semaines en péril de mort. Pendant que Hanotin, emprisonné d'abord par la justice laye de la ville était transféré a la prison de l'évêque, parce qu'il s'était prévalu de sa qualité de clerc, le frère, les parents et les amis d'Englebert l'attaquèrent près de la porte de cité, et, malgré son escorte, le navrèrent de telle sorte qu'il en mourut. Par lettre de rémission du 15 août 1377, le roi Charles V autorise la comtesse d'Artois à leur faire grâce (A. Guesnon, invent. des chartes d'Arras, p. 143). Par une autre lettre du 14 décembre 1377, Charles V mande au Parlement, au bailli d'Amiens et au prévôt de Beauquesne de mettre à exécution la lettre de rémission accordée le 15 août (arch. mun., AA 6, nº 14). Cependant l'affaire ne fut terminée que le 29 décembre 1378 (AA 6, nº 18).

(1) Le 26 juin 1374 les maïeur et échevins se plaindront devant les gens du grand Conseil de Madame, que des sergents du roi et de la comtesse (dont plusieurs sont nommés dans la présente enquête : Estevene Chauwart, Jehan Dansaing, Mahieu du Veelet et Pierrot le Barbier) avaient fait des « œuvres et explois au préjudice de la loy d'Arras et des privilèges de l'eschevinage et communauté ». Entre autres griefs, ils reprocheront à Chauwart et à Dansaing d'avoir brisé et rompu « huis et fenestres de la maison d'Agnès Wiprelin et de la maison de *Jacotin Cousin* dessous le pont Saint-Vaast (arch. mun., AA 6, nº 26). La maison de ladite Agnès, d'après les sergents, était « un lieux diffamé » ; celle de Jacotin était sans doute aussi une étuve et l'on sait ce qu'étaient les étuves au XIVe siècle.

Digitized by Google

Mahieu le Burier (1) qui fu lieutenant du connestable pour le jour, un vallet qui porte viez fer dont il ne scet le nom et le doit monstrer, Andrieu le Viézier et son fil, un parmentier dont il ne scet le nom et le doit monstrer, Morel Bechon (2), Colin Eloy.

II. Raoul Marel de le age de XLVIII ans ou environ, tesmoings jurés et examinés sur le fait dessus dit, dist que le jour saint Mahieu derrain (*a*) passé, il vit en le plache Saint-Géry le connestable des arbalestriers monté et armé et apresté pour aller ent (*b*) en l'ost et là vinrent tout entour de lui bien au nombre de V^c^ personnes disans que par le sangc Dieu il n'iroit plus avant s'il ne leur faisoit ravoir leur confrère appellé Le Bochu et fourwagier en hale tous leurs confrères qui estoient semons (*c*) et disent audit connestable que s'il ne dessendoit il tueroient et esbouleroient lui et son cheval et aussi vit que on l'aerdoit (*d*) par le frain

(1) On lit dans une cédule en papier des dernières années du XIV^e^ siècle : « pour le salaire de XVII arbalestriers, c'est assavoir : *Mahieu le Burrier*, comme kief et capitaine, a deux quevaux, Jacquemon le Burier.... envoyés au mandement de Monseigneur le comte de Saint-Pol, au castel de Puille, vers Calais.... (A. Guesnon, sigill. d'Arras, p. 13). Il s'agit sans doute de notre lieutenant, qui, s'il était jeune en 1373, a pu très bien servir comme chef et capitaine 20 ou 25 ans plus tard.

Mahieu le Burier possédait trois maisons contiguës sur la paroisse Saint-Jean Ronville, 2^e^ tour (rentier 1382, fol. 8), dans la rue Héronval.

(2) Un Morel Bechon était propriétaire de la maison de l' « *Esquequier a le goudale* » (brasserie de l'échiquier) près des *Pos d'argent* (rue Pasteur) (rentier 1382, paroisse de Saint-Nicolas sur les fossés, 6^e^ tour). N'y a-t-il là qu'une simple homonymie ? Notre mutin était-il parent de Henri Bechon, échevin en 1359, 1362, 1372 et 1379 (reg. mém. I, f^os^ 10, 15, 32 et invent. des chartes d'Arras, p. 138) ? Pour la raison donnée plus haut le fait n'a rien d'impossible.

(*a*) dernier.
(*b*) d'ici.
(*c*) condamnés.
(*d*) saisir, agripper

Digitized by Google

de son cheval et par ses estrivières et comment il s'en alèrent au grant marquiet yaux rengher (*a*) et ordener et que là leur courent grans quantité de gens entre lesquels il y avait de très mauvais qui disoient grandes et dures paroles touchans moete de ville (*b*), se dieux n'y eust prouveu et entre les autres furent tout li pieur (*c*), pour le jour, à ce qu'il en vit et perchupt, les personnes qui s'enssieuvent : est assavoir : Tétart, li doys enfans Rosete et Colin de Bulli.

III. Bonnacours Wions (1), de le age de XLVI ans ou environ, tesmoings jurés et examinés sur le fait dessus dit, dist que avec ledit Guillaume de Noee il fu tousjours avec et en le compagnie de Regnault Wion (2), son cousin, qui

(*a*) se ranger.

(*b*) comme plus haut : « sentans fait de muete de ville ».

(*c*) pires.

(1) Bonnacourt Wion était comme il le dit lui-même, le cousin de Regnault Wion, le connétable des arbalétriers. Il appartenait à une de ces dynasties échevinales (les Wionnois) qui détinrent le pouvoir aux XIIIe et XIVe siècles. Etait échevin en 1367 avec Thomas Amion, Michel de Paris et Michel Sacquespée que nous retrouverons plus loin (Reg. mém. I, fol. 21). Il le sera encore en 1375 (Reg. mém. II, fol. 41). Le rentier de 1382 signale (paroisse Saint-Géry, 6e tour) une maison appartenant à la veuve Bonnacourt Wion C'est la maison nº 39 formant le coin de la Petite-Place et de la Taillerie.

(2) Les connétables des arbalétriers, corps d'élite de la milice, étaient choisis parmi les notables bourgeois. D'après une ancienne coutume, rappelée et précisée par un texte de 1580, « tous ceulx quy estoient esleus au Magistrat... estans de quelque confrairie des sermens de la ville estoient tenus eulx déporter d'icelle confrairie pendant le tamps de leur office et ce, non comprins le maieur lequel à cause de son estat est chief du serment des arbalétriers ». Regnault Wion étaitéchevin issant, lorsqu'il fut nommé connétable. Il faisait partie en effet, en 1372, d'un échevinage, dont on peut retrouver les douze membres à l'aide de fragments de liste épars dans le registre mémorial II (folos 10 vo, 18 ro, 27 vo et folos 16, 18 vo et 27ro à rebours) : Sauwale le Borgne, Henri Bechon, Martin de Fampoux, Guillaume Waghon, Jacques de Saint-Vaast, *Simon Saquespée, Jehan Normant, Regnault*

Digitized by Google

est connestable des arbalestriers le jour saint Mahieu derrain passé et oy toutes les duretez et langages desordenés dont ledit Guillaume de Noee a deposé par dessus ; dist que tous li pieur du fait de ledite journée furent, si comme il a mémoire, chil qui chi apres seront nommé est assavoir Tétart, Rosete fil Robert Rose qui désire se marier, Jacotin Cousin, Cambray Alant, un taintelier demourant devant *le Forthuis* (1) et un fruitier dont il ne scet pas le nom, si qu'il dist.

IV. Simons du Chevalier (2), de le age de L ans ou

Wion, Regnault Louchart, Huart Valois, Gilles de Wavrans et Simon de Lens.

Regnault Wion possédait sur la Petite-Place pas loin de la bretèque (nº 68) une maison, (nº 60) formant le coin de la rue de la Housse nommée l'*Arbalestre* et la maison contigue dans cette même rue (rentier 1382, fol. 24), ce qui explique certaines particularités des dépositions de Michel Augrenon et de Jehan fils Nichaise le preudome. Il avait encore deux maisons au voisinage du couvent des Carmes hors des murs (ibid, paroisse Saint-Nicolas sur les Fossés, 7e tour).

(1) Il y avait plusieurs étuves, dont le Fort-Huis dans la ruelle *del Quenterie* (de la Matelasserie) devenue *Delquenterie* et *d'Elquenterie* (A. Guesnon. *Excursion historique à travers Arras*, p, 35). Cette ruelle aujourd'hui disparue, partait du pont Saint-Vaast, limite de la rue des Agaches et de la rue des Teinturiers et contournait par derrière l'hôpital Saint-Jean Son prolongement subsiste encore entre les rues Saint-Aubert et la rue du 29 Juillet, mais le nom de cette voie a subi une nouvelle transformation sur le plan le plus récemment édité de la ville d'Arras. On l'y appelle en effet *rue de l'Esquinterie !*

(2) Simon du Chevalier devait sans doute son nom à l'enseigne d'une maison appartenant ou ayant appartenu à sa famille. On trouve de nombreux exemples de pareilles appellations dans les rentiers (Jehan de l'Aloète, Jacquemart du Moutonchel, Jehan de le Choule, Gillot des Liches, etc., etc., rentier de 1382). Il y avait précisément rue Ernestale près des *Quevalés* et des *Musenghes* (actuellement la Banque de France), une maison du rouge *Chevalier*, dont le propriétaire n'est pas indiqué dans le rentier de 1382 et non loin de là, dans le même tour (le 8e) de la paroisse Saint-Géry, trois maisons d'un seul

Digitized by Google

environ tesmoingz jurés et examinés sur le fait dessus dit, dist qu'il vit bien les arbalestriers renghié ou grant marquiet d'Arras, le jour Saint Mahieu derrain passé et oy en passant que li pluseurs d'iaux disoient que s'il trouvoient ledit Simon, il le tueroient et pour ce fu que lidis Simons s'en fut a se maison et se asconsa (*a*) et démucha (*b*) pour doubte (*c*) de mort. Et dist qu'il a oy dire à Raoul Marel tesmoings précédent que uns vallés nommés Tetart avait devant le halle d'eschevins tiré par le brach le connestable des arbalestriers et voulut tuer en disant plusieurs fois que s'il ne ravoient leur confrère nommé Le Bochu, qu'il le tueroient et qu'il n'iroient nulle part et que en le compaignie dudit Tétart estoit de se force et en son aide Hanos li Bochus parmentier demourant en le place Saint Jehan (1), Hanot

tenant au nom de Simon du Chevalier, dans la rue *Sauvale le Bastart* depuis longtemps supprimée, qui prolongeait jusqu'à la rue de la Coupette ou des Quatre-Crosses, la rue de la Croix-Rouge. Simon était « sergent à maque » (reg. mém. I, fol. 18 et passim). On le voit procéder un peu arbitrairement en cette qualité à une perquisition (ibid, fol. 27) et à une arrestation (fol. 28). Il est présumable qu'il avait été chargé de prendre des gages sur des arbalétriers punis d'amende, ce qui expliquerait la colère et les menaces des mutins.

(*a*) se cacha, l'adj. absconse, caché, existe encore.

(*b*) même sens, on dit encore en patois se mucher.

(*c*) crainte.

(1) Cette place ou plutôt cette placette était contiguë à l'église paroissiale St-Jehan en Ronville qui s'élevait sur l'emplacement des maisons nos 1 et 3 de la *petite rue St-Jean* actuelle, appelée *rue de la Place* sur un plan du XVIIe siècle. (Arch. du P.-de-C., H 1182²). C'est là que, en 1232, les chanoines de Notre-Dame exposèrent sans l'autorisation de l'abbé de St-Waast la châsse de la Sainte Manne sur un reposoir que démolirent les moines. D'où conflit aigu, excommunication des vassaux de St-Waast qui avaient aidé les religieux, appel, etc (Voir Arch. du P.-de-C., H 2, fol. 38 et suivants, et A. Guesnon, Bulletin de la Commission départementale, t. I, p. 305).

Digitized by Google

Alant demourant devant le Riez (1). Item dist que le jour de ledite congrégacion, (*a*) il (*b*) qui parle estoit au marquiet avec Jehan le Normant (2) et un sien hoste de Douay. Et là vint Jehan Dansaing auquel il demanda se les arbalestriers

(1) Le riez de St-Sauveur qui appartenait à la ville de temps immémorial. Voir *Le Rietz de St Sauveur et sa légende*, où M. A. Guesnon démontre que la dame du Rietz qui aurait fait don de cette propriété à la jeunesse d'Arras est un mythe d'invention récente.

(*a*) rassemblement (de mutins).

(*b*) lui.

(2) On est ici en présence d'un cas d'homonymie qu'il est bien difficile d'élucider. S'agit-il de Jehan le Normant, dit Franchois, sergent du comte de Sancerre, pour le fief de l'Estrée, dont il a été parlé plus haut ? Ne serait-ce pas Jehan le Normant, échevin issant ? Sergents et échevins sont nombreux en cette affaire et dans l'émotion générale les distinctions sociales s'effacent. D'ailleurs, les sergents étaient des bourgeois aisés. Leur charge, qui, outre les fonctions de police, comportait certaines attributions analogues à celles des huissiers et des commissaires-priseurs, était ou héréditaire (à St-Waast par exemple) ou vénale et « baillée à l'encan et au plus offrant *ad vitam* ». (De Wignacourt, observ. sur l'échevinage, p. 74). Il est donc très possible que le Jehan le Normant ici désigné soit le personnage qui fut député avec Nevle du Luiton aux fameux états généraux du 13 janvier 1357 (a. s.) (A. Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise*, p. 42, note 1). Echevin en 1369-70 (reg. mém. I, fol. 22 et 23) au moment de l'approche des Anglais, il eut, avec Robert Aurri, à faire exécuter certains travaux de défense aux abords de la forteresse. L'abbé de St-Waast se plaignit, le 20 décembre 1370, de ce qu'ils avaient à cet effet, sans son autorisation, « fouy, hauwé et pris wazons (gazons) et tere es fossés du Nok (le pré du Nocq en la couture St-Michel) en le justice et signourie des dis religieux (ibid., fol. 28). Quelle que fût la gravité des circonstances, les moines de St-Waast ne manquaient jamais d'affirmer leurs privilèges et de réclamer, sinon des réparations, du moins des lettres de non préjudice pour l'avenir. Jehan le Normant fut encore échevin en 1372-73 (reg. mém. II, fol. 18 et 17) et mourut vers 1380. Le rentier de 1382 indique, en effet, les deux maisons qu'il possédait près de celle de son ancien collègue Nevle du Luiton, dans la rue actuelle des Chariottes (paroisse St-Géry, 5e tour) comme appartenant à ses hoirs.

Digitized by Google

estoient paiet, liquel respondi que oil (*a*), mais il ne s'en yroient point s'il ne ravoient le Bochu et qu'il yroient en le plache le Castelain (1) pour le avoir en disant qu'il yroient là a tous (*b*) leurs ars tendus, et qu'on verroit bien ce qu'il avenroit s'il n'estoit rendus. Item dist qu'il oy dire sanlavlement que li dis Jehan Dansaing, Mahiu Duran et Mahiu du Veellet sergant a mache de le ville d'Arras avoient lesdis arbalestriers conseilliet et convoiet hors ville bien III ou IIII lieues loins (2).

(*a*) oui.

(1) Actuellement place du Théâtre. Le théâtre est construit sur l'emplacement de l'ancienne prison du châtelain.

(*b*) avec.

(2) Les sergents des diverses seigneuries qui avaient droit de justice dans la ville d'Arras, on l'a déjà vu plus haut, soulevaient journellement, par excès de zèle ou maladresse, des conflits de juridiction, réglés en général d'un commun accord, mais donnant lieu parfois à un recours à l'autorité souveraine du roi de France. En 1376, Jacques Wambourt (qui sera bailli de Béthune). — (Inv. des Chartes d'Arras, p. 155) est « commis et député par le roy » pour juger « le contempt (débat) meu en la court du roy... en son Parlement à Paris » entre la comtesse d'Artois et les maïeur et échevins d'Arras. Il s'agissait comme toujours d'arrestations téméraires, accompagnées de violences. *Mahieu Durant, Mahieu du Vel ou du Veellet* (du Veau), Jehan Bridoul et Jehan de Maizières, sergents à masse de la comtesse, avaient amené devant le Magistrat, en les « tirant par les cheviaus », en les menaçant de leur épée nue, de pauvres diables, que, après avoir ouï les témoins, les échevins firent mettre en liberté. C'était, jusque-là, l'incident banal et quotidien, mais les sergents, furieux du démenti donné à leurs accusations, s'avisèrent d'insulter les échevins et de les traiter de « tenseurs et garandisseurs (défenseurs et protecteurs) de ribaux et ribaudes et de tous malfaiteurs ». Les mœurs étaient rudes au XIVe siècle : on eût passé l'éponge sur les brutalités, mais il était impossible de tolérer les injures et « vilenies » adressées aux échevins par des gens de la comtesse. Mahieu Durant fut condamné à aller en halle, un jour d'audience, et à faire amende honorable à genoux. A quoi s'ajoutèrent trois mois de prison pour lui, six semaines pour Mahieu du Veellet et quinze jours pour Jehan Bridoul. En outre,

Digitized by Google

V. Michel Augrenon (1) demourant à Arras, de le age

défense d'exercer jusqu'à ce qu'ils aient renouvelé leur serment. (Arch. du P.-de-C., A 991, 17 février 1376. — Arch. mun., reg. mém. II, fol. 57). Une maison, située rue de Paris (actuellement des Porteurs), appartenait en 1382 à la *veuve* Mahieu Durant.

(1) Les Augrenon (ou Augernon) comptent parmi les plus importantes et les plus anciennes familles arrageoises. On relève trois Augrenon dans le polyptique de Guiman (XIIe siècle), Aléaume *(Alelmus Alghernum)*, Sébert et Aubert *(Seybertus et Aubertus Alghernum)*, (H 1, fol. 66 vo, 73 vo, 75 ro). Deux Augrenon, Raoul et Baude, figurent dans un poème satirique du XIIIe siècle contre des célibataires endurcis (A. Guesnon, *La Satire à Arras au XIIIe siècle*, p. 56, n. 4). On sait que les grands personnages de passage à Arras étaient souvent logés chez les bourgeois, aux frais du comte d'Artois ou de la ville. C'est dans « l'hôtel de Miquieux Augrenon » que pendant la première semaine de janvier 1360 (a. st.) le connétable de Flandres est installé avec ses gens et ses chevaux, moyennant une indemnité de onze écus, quatre gros, payée par Regnault Levoul, receveur général de la Conté. La quittance revêtue du sceau malheureusement brisé dudit Michel est aux archives du P.-de-C. (A 696). Michel Augrenon est échevin en 1362 (reg mém. I, fol. 15 ro). Le 7 avril 1373, les échevins somment le bailli Pierre de Vaulx de remettre en leurs mains « pour en faire bon jugement » Simon Augrenon, « fieux Mikiel Augrenon », qui avait navré « Perrin, le marissal de madame d'Artois ». Le bailli ne put faire droit à cette requête, attendu que Simon avait été réclamé, comme clerc, par l'official d'Arras. (A. Guesnon, Invent. des chartes d'Arras, pièce 124). Michel Augrenon mourut avant 1379. On se souvient qu'en cette année, la comtesse « en son indignation » avait durement châtié « les Mayeur, eschevins, habitans et communauté d'Arras », et fait abattre par ses gens d'arme « entour et par devant la ville » un grand nombre de maisons. Or, dans un acte par lequel les propriétaires de ces maisons donnent « plenière quittance » à Madame d'Artois et à ses gens, on rencontre le nom « de Michiel Augrenon, fil et hoir de feu Michiel Augrenon pour un manoir à St-Léger. (Invent. des Chartes d'Arras, pièce 132 et note 1).

On ne relève pas moins, au rentier de 1382, de treize immeubles appartenant à la famille Augrenon. La veuve de Michel est inscrite comme propriétaire de la maison de la *Seraine* (sirène), la troisième en sortant de la porte Ronville ; ses hoirs possèdent : 1o la maison des

Digitized by Google

de XLVIII ans ou environ, tesmoings jures et examinés sur le fait dessus dit; dist par son serment que il se recorde bien que le jour Saint Mahieu derrain passé, sur ce que pour obéir au mandement du roy, nostre sire, les eschevins de le loy d'Arras avoient ordenné certain nombre de arbalestriers pour aler devers lui à Saint Denis et jusques au nombre de XXXV, desquelx conduire et mener estoit ordené capitaine Regnault Wion, bourgois de ledite ville d'Arras et connestable de la confrérie des dessus dis arbalestriers dedens le ville et un autre varles qui est connestable de dehors, les dessus dis eschevins, environ heure de le cloque à ouvriers accoustumée à sonner de laissier œuvre pour le vespre, vinrent a le bretesque et là firent faire un cri que tout chil qui avoient les cotes de le ville et avoient receus les deniers d'icelle widassent le ville sans delay sur telle paine qu'il pauoient encourre envers ledite ville et les esche-

Cappelés (chapelets) entre le *Constentin* de St-Géry et les *Hayaumes* (heaumes) pres de la place « de le *Miauwe* (Mouette) », actuellement place *des États*. Ces trois maisons ont été démolies lors de la construction du palais des États ; 2° la maison du *Constentin* (n° 7 de la Grande Place) ; 3° une maison rue *Dame Sare Loyresse* (rue du Noble) dans le voisinage du *Coq Limoges ;* 4° une maison contiguë à *le Gisterne* (la guitare) rue aux Ours. A Michel Augrenon le fils appartiennent : une maison rue *de Pavie* (joignant « le grant rue Roncville » au rempart, actuellement rue Sainte-Marguerite) ; une maison attenante à celle de Jehan le Bossu, près du couvent de la Thieuloye, à St-Sauveur, à gauche de la route de Cambrai ; deux maisons en la rue « *Escorchécat* » (Guinegatte) ; la maison voisine de celle des *Campions* située entre le coin du *Nocquet d'Or* et l'impasse actuelle du Mont-de-Piété, et deux maisons, *l'Espinette* et *les monnyers,* rue Ste-Croix. Simon Augrenon a deux maisons rue des Corbilliers (rue du Petit-Atre) et la maison *du Houche Gilet* qui a donné son nom à la rue de la Housse. Notons que la fameuse maison *des Rosettes* (n° 17 de la Grande Place) est à la veuve Jehan Augrenon. M. A. Guesnon a publié (Sigill. d'Arras, pl. XI, 3, 11 octobre 1384) le sceau de Marie Augrenon, veuve de M^e^ Jehan de Pulingnage.

Digitized by Google

vins. Che cri fait, il (*a*) qui estoit assez prez vit partir ledit Regnault et monter a cheval en alant devers le hale et tenoit il (*a*) qui dépose qu'il se deussent tantost partir et aucuns qui avoient les cotes de le ville qui sievoient leur connestable et disoient as bonnes gens adieu ; il oy Jehan Dansaing sergant a mache de le ville d'Arras qui disoit a aulx : Alez, alez, je prie à le Saint Sange que Dieux respandi que avant que vous revenez vous puissiez tout estre estégnie (*b*) de malvaises dagues d'Engles. Et li sambloit que c'estoit à entendre s'il se partoient sans faire qu'il reussent leur compaignon qui estoit en prison ; ne se donna garde (*c*) qu'il vit venir aucuns des arbalestriers, a tout (*d*) un penonchel, parmi le rue Dame Sarre Wagone en venant devers le grant marchié dont il se donna grant merveille et quel quemin c'estoit qu'il voloient prendre, car c'estoit le contraire du quemin qu'il devoient aler. Sur ce, uns vallés nommé Jumelle vint par devers lui qui dépose et li dist : Compere Nichaise de Rouvroy qui est bien vos amis et li miens m'a dit que je m'en voise a me maison tout quois (*e*) et qu'il doubte (*f*) fort que tout ne soit honny. Pour ce, je vous conseille que vous vous traiez (*g*) ensups (*h*) et alez a votre hostel. Je ne sai qu'il ont fait ne qu'il est avenu et lors oy

(*a*) lui, Michel Augrenon.

(*b*) On trouve dans Godefroy *(Dict. de l'ancienne langue)* l'adv. ataignamment ou estegnamment avec le sens de convenablement, c'est-à-dire *de façon propre à atteindre un but*. Estégnie signifie donc *atteints* et peut-être *éteints* (tués) par les mauvaises dagues des Anglais.

(*c*) *se donner garde* ou *se donner de garde de...* ou *que...* a la signification de éviter de faire une chose ; *ne se donner garde que* a par suite le sens contraire, c'est-à-dire : s'appliquer à faire une chose.

(*d*) avec.

(*e*) coi, tranquille.

(*f*) craint.

(*g*) se traire, se tirer.

(*h*) à l'écart.

Digitized by Google

il (*a*) ledit Jehan Dansaing qui refresqui ses dures paroles en disant que grans meschance leur peust avenir, se ainsy se départoient. Et quant il qui dépose fut entrez en se maison il ne se donna de garde que les dis arbalestriers furent tout renguié devant le maison des III Luppars et courent de moult grant nombre de gens ; qu'il disoient ne qu'il avoient empensé de faire, il ne le savoit et pour ce estoit et fu il qui dépose en grant effroy et ne savoit lequel faire ou demourer ou lui partir. Sur ce, les eschevins qui s'estoient assemblé en le hale le mandèrent querre (*b*) par un de leurs sergans nommé Tassart du Cornet (1) et qu'il alast par devers yaulx. Si s'avisa qu'il yrait et que le meilleur estoit de lui traire avec les bonnes gens et y trouva des eschevins (2) Gille

(*a*) entendit-il, c'est-à-dire il entendit J. Dansaing qui rafraîchit (renouvela)...

(*b*) chercher.

(1) Tassart du Cornet, dont le nom revient souvent dans les documents de l'époque, était sergent à verge de l'échevinage. Il appartenait à une famille de gros bourgeois qui tenait son nom de la brasserie du *Cornet d'Or* située dans l'ancienne rue du *Cornet* (actuellement rue *Doucre*). « Cette brasserie (A. Guesnon, *Excursion hist.*, p. 28) était possédée au XIVe siècle par les Hellin (Robechais) et les Sacquel. On disait le *Cornet Hellin*, la rue du *Cornet Hellin* et réciproquement *Hellin du Cornet* ». Or, dans le rentier de 1382, paroisse Ste-Croix, 8e tour, on rencontre en allant de la place de la Béchaie (des Potiers) à la maison des *Roches*, coin de la rue du *Cornet* et de la Grande Place vers Ste-Croix, deux maisons (dont l'une était sûrement le *Cornet d'Or*) appartenaient « à Herlin du Cornet et as hoirs Tassart du Cornet ». D'autre part, la veuve Tassart du Cornet, Marguerite Behorelle, était propriétaire, sans partage, de deux maisons, près du *pont Douisien* (actuellement rue *Douisienne* ou *Douaisienne*) sur la paroisse de la Cappelette, et de la maison « *du Moelinel* », coin de la rue encore appelée du *Moulinet* et de la rue Méaulens (paroisse St-Aubert, 8e tour). Le Molinel avait été donné par Philippe Willequin (échevin en 1357) à la Pauvreté d'Arras et « affermé à 10 livres 10 sols de rente annuelle par Tassart Robechais, dit du Cornet, (reg. mém. II, fol 14 à rebours 4 février 1368) qui sans doute n'avait pas tardé à l'acheter.

(2) Le registre au renouvellement de la loy qui commence en 1415 donne jusqu'à la Révolution les listes complètes et régulières des

Digitized by Google

Crespin (1), Michiel Sacqueespée (2), Michiel de Paris (3),

échevins d'Arras. Pour les XIIIe et XIVe siècles on en est réduit à glaner dans les documents les plus divers des fragments de listes ou même des noms isolés de Magistrats. M. A. Guesnon a recueilli dans ses nombreuses publications les « rares épaves » de l'échevinage au XIIIe siècle. Il a montré le rôle prépondérant dans le gouvernement de la ville de ces dynasties bourgeoises qui, dès la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVe, ont presque accaparé l'échevinage. On retrouve dans « l'information » inédite que je publie aujourd'hui, les représentants de la vieille aristocratie financière des Crespinois, des Wionois, des Amionois, des Sacquespée, des Aurry, des Lenormant, des de Paris, des Augrenon, des Louchart, etc. etc., dont les ancêtres figurent dans les poèmes de trouvères artésiens, et pour quelques-uns du moins dans le polyptique de Guiman, 1170 (Arch. P.-de C., H, I.) : Johannes Crispinus (fol. 73), Wicardus de Paris (fol. 76) et les Augrenon cités plus haut. (Voir pour le rôle de ces familles au siècle précédent : A. Guesnon, *La Satire à Arras au XIIIe siècle ; les Origines d'Arras* I et II ; *l'Introduction au livre rouge de la vintaine*, etc. Voir aussi Henri Guy : *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale ;* Alfred Jeanroy et Henry Guy : *Chansons et dits Artésiens au XIIIe siècle*, index des noms propres).

(1) Gille Crespin apparaîtra encore comme échevin en tête du rôle des rentes de 1382. Sur ce rentier, lui-même est inscrit pour six maisons qui lui appartiennent en propre : deux « *en le rue de Compiengne* » dans les parages du Couvent de la Trinité au faubourg Ronville (fol. 14 r°) ; deux sur la paroisse de la Madeleine, 4e tour, au coin de la rue des Grands-Viéziers et de la rue du Canon-d'Or (fol. 161) ; deux *rue de la Taillerie*, nos 1 et 11. De plus, il a plusieurs immeubles « à cause de sa femme » Jeanne, fille de Nevle de Luiton : deux maisons, dont une nommée *Le Plonc*, à l'angle de la rue des Trois-Faucilles et de la rue St-Nicolas (fol. 25 r°) ; une maison et une grange situées entre l'hôpital des drapiers et la maison des *Plouviers* (futur siège de la vintaine), dans la rue actuelle des Chariottes (fol. 79 v°) ; une maison devant les *Plouviers*, l'ancien hôtel de son beau-père (fol. 49 v) ; une maison située rue Noefeglise (rue de Jérusalem) (fol. 80 r°) ; une maison au coin de la rue des Filleresses et de la *rue Robert Quignié* (rue de la Cognée) (fol. 86) ; et une maison rue Ste-Croix (fol. 85 r°).

Le 29 avril 1379, comme Michel Augrenon fils, il donne plénière quittance à la comtesse et à ses gens pour la démolition de sa maison

Digitized by Google

Gille l'Ermite (1*), Robert Aurri (2*) et aultres et Thumas

du Carioeul à Souchés et pour la perte totale du poisson dans un de sesviviers qui avait été essaué (A. Guesnon. Invent. Chartes, pièce 136, note 1). Gille Crespin fut mayeur de la « Carité des Ardans » en 1367. Son sceau est représenté dans la Sigillographie d'Arras de M. Guesnon (pl. X, n° 17, 12 janvier 1370).

(2) Michel Sacquespée avait déjà été échevin en 1367 (reg. mém. I, fol. 21) ; il le sera encore en 1391 (A. Guesnon, Invent. des Chartes d'Arras, pièce 136). Le 1er mars et le 14 août 1377 la comtesse Marguerite mande au receveur général d'Artois que « a plusieurs *taverniers* d'Arras » contenus « ou role » annexé à ses lettres, il paie « le vin à trois deniers le lot qu'elle a tait prendre sur eulx pour la despense de son hostel », lors de son récent séjour en notre ville. L'un de ces rôles contient dix-neuf noms, l'autre cinquante-deux. Ce n'est pas sans quelque surprise qu'on relève en ces listes de *taverniers*, les noms de Michel Sacquespée, Michel de Paris, Thomas Amion, Simon Sacquespée, Englebert Louchart, Philippe Huquedieu, Jehan Crespin, etc· (Arch. P.-de-C., A 765 et 766). Mais comme le fait remarquer M. Guesnon (*Décadence de la tapisserie à Arras*, p. 20), « ces riches bourgeois du grand marché, de la rue de la Housse et de la rue des Balances sont moitié banquiers, moitié facteurs, entreposeurs et « hostellains » ; ce sont des marchands de vin ». Michel Sacquespée était propriétaire du *Castel Amoureux* (n° 23 de la Grande Place) (rentier de 1382, fol. 86). Il avait aussi un courtil à la barette de la rue Gaverelle au faubourg St-Sauveur (ib., fol 30). Voir dans la Sigillographie d'Arras le sceau de deux membres de la famille Sacquespée : Jacques en 1362 pl. X, 11), André en 1399 (pl. X, 4).

(3) Michel de Paris, échevin en 1362 (reg. mém. I, fol. 15), en 1367 (ib., fol. 21), en 1370 (ib., fol 27 v°) et en la présente année 1373. Il a donc été réélu trois fois de suite, après l'intervalle réglementaire de trois ans « Que nuls ne puist estre eschevin, quand il ystera de l'eschevinage jusques à la tierche année après ». (Lettres de Robert, comte d'Artois, 1300, p. 123 des observations sur l'échevinage de Ch. de Wignacourt). Michel de Paris possédait plusieurs maisons bien connues : dans la rue de Justice, *les bouteilles d'argent* (rentier 1382, fol. 24) ; sur la Petite Place, *le Chine* ou *cygne*, n 28 actuel (ib., fol. 41), *la bretèque*, n° 68 et les *Turpinés* ou *trupinés* (trupin ou tupin, trupinet, récipient en terre ou en fer, marmite, dict. Godefroy) (ib., fol. 24) au n° 70 et non 66, comme le dit M. de Cardevaque dans *Les places d'Arras*, erreur signalée par M. Guesnon (*Introduction au livre rouge de la Vintaine*, p. 23, note 3). M. Gues-

Digitized by Google

Amion (1) aussi fu mandez et y vint et là li recordèrent

non relève en même temps une méprise beaucoup plus grave parce qu'elle intervertit l'ordre chronologique de deux générations successives. L'auteur, en effet, s'appuie partout, pour la désignation des deux premiers propriétaires connus, sur deux rentiers, l'un de 1358 et l'autre de 1382. Or, le prétendu rentier de 1358 porte en toutes lettres la date du 22 septembre 1396. Il y a donc lieu, pour chacune des maisons des deux places de rétablir ces propriétaires dans l'ordre normal de succession.

(1°) Gille l'Ermite ou de l'Ermite avait fait partie des XXIIII en 1367 avec Jacquemart Flouris, un des témoins de la présente enquête. Une maison de la paroisse St-Géry, 8e tour, rue Ernestale, (rentier 1382, fol. 59) appartient « as hoirs Gille de l'Ermite ».

(2°) La famille des Aurri apparaît dans nombre de documents des XIIIe et XIVe siècles. « Elle compte, dit M. Guesnon, (*La Satire à Arras au XIIIe siècle*, p. 21.), vingt-sept membres inscrits au registre nécrologique des jongleurs entre 1231 et 1344 ». L'un d'eux même, Jean Aurri, est un de nos trouvères artésiens. Un autre Aurri, Riquière, figure parmi les personnages du *Jeu de la feuillée* d'Adam de la Halle. J'ai eu l'occasion de publier dans *La confrérie de St-Eloi d'Arras* la donation faite le 30 avril 1316 à la chapelle de St-Eloi en la Vigne, par Marguerite, veuve de Robert Aurri. On a vu plus haut que notre Robert avait été argentier en 1369 et échevin en 1370. Il mourut avant 1382 car, « la maison qui fu Robert Aurri, en le rue de Compiengne est as hoirs dudit Aurri », (rentier 1382, fol. 14) et un autre immeuble « en le Waranche » qui, également « fu Robert Aurri », est inscrit au nom de Philippot de Rue. On voit dans la Sigillographie d'Arras le sceau de notre Robert Aurri (pl. X, 12, 16 septembre 1364) et le sceau d'un autre Robert Aurri (pl. IX, 13, 26 novembre 1304).

(1) Thomas Amion avait été de l'échevinage de 1357 (reg. mém. I, fol. 6). Le 4 janvier 1360, Jehan de Gongnelieu, doyen de Cambrai, gouverneur d'Artois, mande à Regnault Levoul, receveur d'Artois, de payer quatre écus et quart philippus, pour les dépens de sept jours des *valets* du prieur d'Aubigny, de Nevle du Luiton, Thomas Amion et plusieurs du Conseil du Seigneur, appelés à Cambrai pour régler une affaire concernant le seigneur de Rély. Les maîtres avaient été hébergés à l'hôtel du Gouverneur. (Arch. P.-de-C., A 692). De nouveau échevin en 1367 (reg. mém. I, fol. 21), il le sera encore en 1382 (rentier de 1382). Il était propriétaire de nombreux immeubles : d'une maison non loin « du *Puch en le larderie* », rue de la Braderie,

Digitized by Google

eschevins comment il avoient esté monter à cheval pour convoier leurs gens et mettre hors, mais il avoient eu tel empeschement qu'il n'avoient peu passer avant et avoient esté moult fort pressé de rendre Le Bochu et en estoient alé parler le lieutenant et Andrieu Wion par devers le Conseil de Madame. Et se vit pluseurs en ledite hale qui avoient esté pour leurs démérites semons de la ville d'Arras à LX livres (1) qui voloient fourwagier, lesquelx se demenoient

(rentier 1382, fol. 45) ; de trois maisons faisant suite aux hôtels de Jehan le Normant et de Nevle du Luiton, rue des Chariottes (ib., fol. 49) ; d'un jardin et de deux maisons dans une rue « alant du moelin a l'oille a le croix ou pré » (rue du Crinchon) (ib., fol. 68) ; de deux maisons près des *Mounoiers* (place Ste-Croix) (ib., fol. 77) ; d'un més et de la terre par derrière sur la paroisse de la Basècle (Achicourt) (ib. fol. 149). Lui aussi donna en 1379 à la comtesse et à ses gens « plénière quittance » pour une maison démolie à Béthonsart (A. Guesnon, Invent. des Chartes d'Arras, pièce 136, note 1). Sur le cueilloir des rentes de St-Waast pour 1398, la maison des pois en l'abbaye est signalée comme appartenant à la veuve Thomas Amion. M. Guesnon a donné dans la Sigillographie d'Arras les sceaux de Guillaume Amion (1296-1327) et de Tassart Amion (1398). Le sceau de Thomas Amion, bien conservé, est appendu à une quittance qu'il délivra le 3 février 1365 à Regnault Levoul, d'une somme de « cent frans d'or » que la comtesse Marguerite, au nom de « sa très chière et amée cousine, la dame de Saint Valier » avait mandé à son receveur général de payer à Thomas Amion. Ce sceau ne diffère de celui de Tassart que par un filet en bande. (Arch. du P.-de-C., A 719).

(1) Voir dans la Charte de Philippe-Auguste (1194) et la confirmation de cette charte en 1211 par le fils aîné de Philippe-Auguste, le futur Louis VIII, (A. Guesnon, Invent. des Chartes, pièces 4 et 9) les nombreux cas où un bourgeois pouvait encourir cette lourde amende de 60 livres (environ 1800 francs de la monnaie actuelle) : violation de domicile, vol, viol, hospitalité accordée à un banni de 60 livres, démenti donné à un échevin devant la justice, voies de fait sur un échevin, blessures non mortelles, etc., etc. En général, cette amende était infligée pour « bateures et navreures », c'est-à-dire pour coups et blessures. Les mœurs étaient brutales ; on a vu et on verra encore dans les notes de la présente « information » des exemples de violences

Digitized by Google

assez merveilleusement et y vit Colart du Chevalier, (1) uns vallet nommé Rosete, Jacotin Cousin, Pierret de Bap-

exercées par des sergents ou des bourgeois. La haute bourgeoisie même jouait à l'occasion du poing ou du couteau ; témoin l'aventure suivante ou on retrouvera, en 1390, sinon les personnages de l'enquête de 1373, du moins leurs descendants directs. Après une partie « de certain jeu de dez », Gilles Crespin et Jehan Louchart en vinrent aux injures et aux coups. Jacques Cardon prit le parti de son cousin Jehan et « navra vilainement d'un coutel au visage » Gilles Crespin, dont la vue fut « débilitée ». Malgré la tentative de réconciliation que Cardon fit faire par l'intermédiaire de Michel Augrenon auprès de Gilles Crespin, celui-ci, invoquant *le vieil usage et « l'observance gardée en le ville d'Arras »*, se crut en droit de procéder par « voies de fait, par manière de contrevangement », contre son adversaire. « Il fit savoir audit Jacques qu'il se gardast de lui ». C'était une véritable déclaration de vendetta. Jacques ne sortit plus qu'accompagné de son cousin Colart de Paris, en armes. Gilles Crespin et ses amis surprirent ledit Colart sur le grand marché, « l'abatirent a terre » et le laissèrent sur place, mutilé de « la jambe senestre » et à moitié mort. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte d'Artois, envoya son chancelier et ses conseillers pour régler cette affaire. Jacques Cardon fut condamné à faire amende honorable à Gilles Crespin, « à lui crier merci à sa personne en lui disant qu'il était... dolent de la bateure qu'il lui avait faite » et à lui payer 60 livres tournois « de dommages interests et despens ». Gilles Crespin, de son côté, fut condamné à faire dans les mêmes conditions, amende honorable à Colart de Paris, au lieu où il fut battu, et à payer 200 livres parisis de dommages et intérêts. Jacques et Gilles devront, en outre, faire en personne et avant la Toussaint, un pèlerinage à « Notre Dame de Boulogne sus la mer ». (Arch. P.-de-C., A 994, 28 août 1390). Ces amendes et d'autres moins élevées étaient souvent remises ou tout ou moins « modérées » par décision du souverain. On pourrait en citer de nombreux exemples analogues au suivant : « Philippe, duc de Bourgogne, « quitte et remet à Piérot le Cordouanier, prisonnier... la somme de quarante et six sols, en quoy il a été semons pour ce que nagaires il donna une *buffe* à une femme nommée Belotte le francoise, pour cause qu'elle disoit plusieurs laides paroles et infamables » (ib., A 799, 7 mai 1384).

(1) On relève dans le rentier de 1382 (fol. 11) une maison appartenant à la *veuve* Colart du Chevalier « rue de le Croix » au faubourg Ronville, non loin de l'église St-Vincent.

Digitized by Google

palmes (1), Colin de Barli et pluseurs aultres dont il ne se recorde des noms et vit bien que, le lieutenant et Andrieu Wion (2) retourné du Conseil de Madame, li Bochus fu mandés querre qui estoit en prison et là fu jugé et délivré en disant qu'il n'estoit point trouvez semons et, le cose faite, cascun se départit et ala a se maison. Cil, requis de l'eure

(1) S'agit-il ici de Pierre de Bapaume « tapisseur de hauteliche » qui, pour avoir avec son collègue Gilles de Marquais, « rappareilli » quarante-deux tapis appartenant à Philippe, duc de Bourgogne, reçut le 20 avril 1384 la somme de « vint frans du roy » ? (Arch. P.-de-C., A 799). D'autre part, un « Pierot de Bappaumes », le même peut-être, était propriétaire de la maison des *Flagos d'argent*. (Les flageolets et non les fléaux, comme il est dit dans *Les rues d'Arras*), maison située sur la place du Châtelain, mais communiquant avec la rue actuelle du *Collège*, à laquelle elle donnait son nom (rentier 1382, fol. 58), et de deux maisons contiguës « dont li une fait le touquet (coin) devant l'*Uys de fer* » et par conséquent est située au coin de la rue des Grands Viéziers et de la Larderie (ib., fol. 140).

(2) André Wion, échevin en 1368-69 (reg. mém. I, fol. 22 et 23). Etait sans doute encore échevin en cette présente année 1373, car ce ne peut être qu'à un échevin que l'on a confié la mission d'aller avec le lieutenant du bailli vers le Conseil de la comtesse d'Artois. Figure sur la liste des échevins placée en tête du rentier de 1382. En 1399, Jacques Wion, « filz de deffuncts Andrieu Wion et demiselle Marie Dubos » était « personne foraine et non bourgeois ». Or, la ville avait droit à la moitié des meubles délaissés par un bourgeois à un forain. Jacques Wion avait fait prendre dans la maison *des Maillés*, sur le grand marché (nº 33 actuel) « un grant bacq de grès », d'où poursuite intentée par les « mayeur, eschevins et communité de la ville d'Arras » devant Hue de Villers « lieutenant de le garde de le prévosté de Beaucaisne » en restitution du bac ou en paiement de cent sols parisis, valeur de la moitié de l'objet. Après opposition et débats, Jacques Wion dut payer « quatre escus d'or du coing et forge du roy ». Les échevins se montraient intransigeants lorsque les droits et privilèges de la bourgeoisie étaient en jeu. André Wion possédait le *four des prêtres*, rue des Prêtres (actuellement des Récollets) (rentier 1382, fol. 56) ; la susdite maison *des Maillés*, à cause de sa femme, (ib., fol. 86) ; une grande maison et sept petites maisons sur la paroisse St-Nicolas à Méaulens (ib., fol 151).

Digitized by Google

dist qu'il estoit jours faillis et avant qu'il partissent de le hale, estoit il entre deux cloques, le première et le derraine. Requis quel gens furent en le grant assemblée qui n'estoient mie des parures de le ville, dist qu'il ne les aprocha point et pour ce n'en a aucune cognoissance.

VI. Guillaume de Beelloy, demourant en le place Saint Géry, tesmoings jurés et examinés sur le fait dessus dit, dist que le jour Saint Mahieu derrain passé, il vit bien en ledite place grant quantité de personnes qui avoient environné le connestable des arbalestriers et par espécial vit un vallet nommé Tetart qui tiroit par le bride ledit connestable et disoit à lui : par le sangc Dieu, s'il s'en aloit sans ce qu'il reheussent Le Bochu, il tueroit lui et son cheval et fu tant li dis connestable tiré et saquiés que il convint que il se retournast avec ledit commun qui lors estoit tous esmeus si comme il sembloit et autre cose n'en sait.

VII. Pierre de Paulli, *dit* le barbier (1), sergant a cheval a Madame d'Artois de le age de XLV ans, si qu'il dist, tesmoings jurés et examinés sur le fait dessus dit, dist que le jour que li arbalestriers se monstrèrent d'Arras quant il durent aler en l'ost, il estoit au marquiet d'Arras avec Jehan Dansaing (2), Estene Chauwart (3) et Jehan des

(1) Un Piérot le Barbyer (Pierre li Barbiers, Pierre le Barbieur) possédait une maison dans la rue *du Fresnes* (des Portes-Cochères), derrière la maison de « le miauwe » (située au fond de l'actuelle place des Etats) (rentier 1382, fol. 153) et deux maisons contiguës à proximité du « Molin de Posterne » (ib., fol. 61). Peut-être n'y a-t-il là qu'une simple homonymie.

(2) Voir plus loin une note sur Jehan Dansaing qui est témoin dans l'affaire.

(3) Estène (Esthevène ou Estienne) Chauwart est un des sergents dont on rencontre le plus fréquemment le nom dans les documents de l'époque. Lui aussi sera un peu plus tard condamné à une amende de 60 livres pour avoir refusé de payer aux échevins la taille de XIII s. IIII d., « avoir mis main a coustel et désobéi a le justice ». La comtesse Marguerite lui fit remise de cette amende le 13 avril 1381 « pour considéracion, dit-elle, de ce que Estevene Chauwart, notre sergent à

Digitized by Google

Auteulx (1) sergans à mache de Madame et là fu dit par Jehan Dansaing que par le sangc que Dieu respandi, li arbalestriers ne se partiroient d'Arras s'il n'avoient Le Bochu leur confrère et que c'estoit leurs drois et que, qui l'en volroit croire, on l'iroit querre en prison de Madame et lidis Pierres li respondi qu'il disoit mal et que puis qu'il estoit a Madame il ne devoit dire ne conseiller cose qui fust contre lui et il respondi que ançois avoit-il esté confrère de l'arbaleste que à Madame et que vraiement on raroit ledit Bochu anchois qu'il partissent et que il y metteroit I lot de vin contre I flourin et lidis Pierres dist que il ne y metteroit point.

VIII. Jaquemars Flouris (2), de le age de XLV ans ou

mache est anciens homs (un vieil homme) et que longuement il nous a servi oudit office bien et loyaument » (Arch. P.-de-C., A 103). Deux maisons d'un seul tenant, dans « le rue Robert Quignié » (de la Coignée), dont l'une correspond à la maison actuellement habitée par notre ami Eugène Carlier, sont inscrites à son nom au rentier de 1382 (fol. 87).

(1) Voir dans la *Sigillographie*, pl. XI, 13, le sceau (18 décembre 1398) d'un Jehan des Auteux. Il est probable qu'il s'agit de notre personnage.

(2) Jacquemard ou Jacque Flouris apparaît à diverses reprises dans nos archives. Il faisait partie des XXIV en 1367 (reg. mém. I, fol 21 v°). Le 27 février 1388, une procuration générale est donnée, par devant les échevins de Lille, à Simon Sacquespée et Daniel de Lagrange par Henri de la Vacquerie et Marie de Puvinage, sa femme, pour vendre 7 menc. en francs alleux à Ste-Catherine, près Arras. La vente a lieu le 8 août « par devant hommes aliiés ou tenans frans alloex ; Simon le Courtois, Jacques Flouris... Jehan Nemeri... al hostel dudit Jehan Nemeri, nommé les *Caillaux*, devant St-Jori » pour 50 francs d'or. L'acte fut passé par Nicaise Postel dont il sera parlé plus loin (Hôpital St-Jean, série A. 3). Enfin un Jacque Flouri, le nôtre très probablement, figure dans l'échevinage de 1392 (A. Guesnon, Invent. des Chartes d'Arras, p. 155). Il possédait deux maisons sur la paroisse St-Maurice, 2e tour, (rentier 1382, fol. 93 et 94) rue Méaulens.

Digitized by Google

environ dist par son serment que il vit le mutacion (*a*) desdis arbalestriers, commencher un peu de là le maison des *Pappeguais* et les prousui tout fendant le marquiet jusques a le bretesque et là oy pluseurs fois que Li Leu de Hachicourt, (1) Machonchiaux et uns grant parmentier qui est de Houdaing et demeure en l'Estrée disoient en alant : par le sangc Dieu, il ne se partiroient de le ville ne yroient hors devant ce qu'il raroient Jehan Le Bochu leur confrère et avec yaux aloit uns vallés nommé Bauduins de Masières, (2) taneur, qui leur disoit : par le sangc que Dieux respandi, vous avez droit ; je prie a Dieu que de mauvais couteaulx puissiez vous estre tuez si vous vous partez sans le ravoir, quoique il en doive avenir et se ne gardez bien vos drois. Et depuis li dis Jaquemars Flouris qui dépose s'en rala de là en se maison et au revenu qu'il s'en revenoit a le maison du baillieu, (3) il oy a l'entrée du Cange que uns vallés nommé Rosete disoit

(*a*) mutacion, commocion, moete, esmoete sont tous mots synonymes de mouvement populaire.

(1) Le 22 septembre 1380 Jehan Le Leu de Hachicourt, *sergent à cheval au bailliage d'Arras* fait ajourner devant le bailli, au château d'Arras, Jacotin de Fontaines, accusé d'avoir tué Jean de Rigobart. Les échevins, estimant que Jacotin était leur justiciable, réclament contre cet empiétement de pouvoir et le bailli Jehan Grenel désavoue son sergent. (Arch. mun. AA, 6, n° 59).

(2) Peut-on identifier ce Bauduins de Masières avec le Baudin de Maizières qu'on trouve parmi les XXIIII en 1370 (reg. mém. I, fol. 27), le Bauduin de Maisières signalé comme greffier de la vintaine en 1378 (A. Guesnon, Introd. au livre rouge de la vintaine, p. 32) et le Baudin de Maizières propriétaire de quatre maisons sur la paroisse St-Aubert 7e tour, « non loin de la Croix au pré » (rentier de 1382. fol. 118) ? Les légères différences d'orthographe ne sont pas suffisantes pour écarter cette conjecture.

(3) La maison du bailli était située dans la rue actuelle du Saumon, appelée, sur le plan partiel d'Arras dressé par dom Page au XVIIe siécle, rue du Bailliage. (Arch. du P.-de-C., H, 1182). Elle faisait face à l'angle de la rue de Justice vers la porte St-Nicolas. (Arch. hôp. St-Jean II, E 4, comptes des hôpitaux et maladreries).

Digitized by Google

a pluseurs autres dont il n'a mie mémoire : par le sangc Dieu, nous ne waignerons riens se nous ne tuons tout.

IX. Demisele Beatrix du Menionnet (1) de le age de XXXII ans ou environ dist par son serment que combien que elle oist grant noyse et grant murmure en le ville le jour que le dite assemblée se fist, ne scet elle les personnes ne les paroles qui furent dites et ne fu avant des Quevallés (2), tant dist elle que aprez les coses faites ainsi que l'amie du Bochu retournoit et passoit devant l'uis d'elle qui dépose et sur ce que on li demandoit comment le cose aloit elle dist que ses maistres estoit délivrés et qu'il n'estoit mie en le puissance de Dame, de Seigneur, d'eschevins ne d'autres que ses maistres ne fust délivrés pour l'eure.

X. Agnès de Le Porte, femme Wille Trisse (3), machon de le age de XXXVI ans ou environ dist par son serment

(1) Il y avait à Arras une maison à l'enseigne du *Menionnet* ou *des Menionnés* située entre *les Cauderons* et *les Flagos d'argent* (place du Chatelain). Il est probable que la demoiselle Béatrix appartenait à une famille qui avait été propriétaire de cette maison. Il est également probable que « Pierre de Nœux, des Menionnés, sergent à cheval au bailliage d'Arras en 1372 » (Arch. P.-de-C., A, 751), alors âgé de 49 ans (id., A, 990), un parent sans doute, la désigna comme témoin aux enquêteurs. On a vu, en effet, qu'il y avait beaucoup de sergents mêlés à cette affaire. Ce Pierrot des Ménionnés avait fait plusieurs Anglais prisonniers en 1371 et la comtesse d'Artois lui avait abandonné 100 francs sur les 500 francs d'or de leur rançon (id., A, 748). On le retrouve parmi « les frans hommes du chastel d'Arras » dans une information faite à Boussies en 1377 par Jehan Grenel, bailli d'Arras (id., A, 991).

(2) La maison des Quevallés (chevalets, petits chevaux), sise rue Ernestale, était voisine de l'hôtel des Masenghes (les Mésanges) sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la Banque de France (rentier 1382, fol. 60).

(3) Une quittance du maçon Wille Trisse, du 26 mars 1384, contient un petit détail intéressant ; il déclare « avoir ouvré de son mestier à paver une plache de XXX piés d'esquarrie, estant au praiel de le Court le Conte joignant la nouvelle salle *pour faire un jeu de palme*

Digitized by Google

que elle se recorde bien que le jour Saint Mahieu derrain passé, en l'eure que les arbalestriers ordenez pour aler en la guerre yssirent de le hale pour aler ent leur quemin, elle vit ainsi que le connestable nommé Regnault Wion, qui estoit connestable des arbalestriers vint en l'opposite de le maison qui fu Nevle du Luiton (1) que Jehan de Croisettes, qui siévoit derriere a piet, appella ledit connestable liquelx se retourna et tourna le teste de son queval devers lui et le prinst li dis Jehan de Croisettes par le frain du cheval et conseilla a lui en parlant si bas que elle ny autre qu'elle sache ne orent cose qu'il desist et en ce moument elle vit Jehan de Reu, boursier, liquelx estoit de le route de choux qui aloient en l'ost, monta sur le seul d'un huis et s'escria en haut : Connestable, connestable, vous voulez partir de le ville, mais j'enten que nulx de nos compaignons ne vous sievra se ne ravons nofre confrère et adont elle vit que le dit connestable, avec lui Gille Crespin eschevin d'Arras retourna à revenir devers le marquié auquel on dist que les dis arbalestriers se logèrent et furent grant pièce et y avoit grant multitude de gens mais ne scet qu'il y dirent ne qu'il y firent.

XI. Jehan de Croisettes (2), de le age de XXXVII ans

que Monseigneur le duc de Bourgogne y fait faire, pour VIII jours à IIII sols par jour (Arch. P.-de-C., A, 803 .

Agnès de le Porte était sans doute à la porte de sa maison située un peu plus haut que les *Papegais*, rue St-Nicolas (rue Emile Legrelle nº 28) (rentier de 1382, fol. 2).

(1) Il s'agit ici de la maison *du Plonc*, rue St-Nicolas.

(2) Jehan de Croisettes, échevin en 1370 (reg. mém. I, fol. 27), fut receveur général des aides « octroyées au roy pour la guerre es pays d'Artois, Boulonnais et St-Pol » comme l'atteste une quittance de Michel le Cambier, receveur général d'Artois pour cent francs d'or reçus le 22 janvier 1376 de Sainte de Paris, *veuve* de Jehan de Croisettes (Arch. du P.-de-C., A, 762). La maison des *Patines* (nº 30 de la Petite Place), appartenait à la veuve Jehan de Croisettes (rentier 1382, fol. 41).

Digitized by Google

ou environ, tesmoings jurés et requis sur le fait dessus dit, dist par son serment qu'il se recorde bien que le jour de Saint-Mahieu derrain passé, environ heure de Vespres, sur ce que le ville avoit ordené à envoier abalestriers en l'ost, au mandement du roy notre sire, il oy a plaine bretesque crier que tout homme ordené pour aler en l'ost as saudées (*a*) de le ville widassent tantost et sans delay sur tel paine qu'il povoient encourre envers le ville et eschevins et assez tost apres il vit Regnault Wion, connestable des dis arbalestriers monter à cheval et aler devers le hale d'eschevins et le convoia en siévant apres jusques au *Pellican*, et quant il fu alez jusques en le hale il retourna vers le marquiet et trouva Thumas Amion, Simon Sacqueespée (1) et autres et assez tôt après oy dire : vela le connestable qui s'en va, se retourna pour veir le muete en le rue Dame Sarre Wagonne pour adevancer ledit connestable et veir leur muete et en s'en aler encontra pluseurs gens qui tournoient à venir vers le grant marquiet, liquel murmuroient et disoient entre eulx : nous lairons nous ainsi despointer de nos drois et le disoient par manière de grant arrogance, si qu'il li sembloit et pour ce qu'il les senti ainsi mal meus se tourna devers eschevins et leur dist: messieurs, mettez en ce remède et vit que le connestable et eschevins retournèrent devers le petit marquiet et il qui parle se traist avec Simon Sacqueespée devers Jehan le Verrier, (2) lieutenant, en disant qu'il meist reméde en ces

(*a*) à la solde.

(1) J'ai noté plus haut que Simon Sacquespée était en 1373 échevin issant comme le connétable Regnault Wion et qu'il figurait sur la liste des *taverniers* fournisseurs de vin pour l'hôtel de la comtesse Marguerite. Il était propriétaire des *Nonnettes*, de l'*Egle d'or*, de l'*Espée* (rue de l'Abbaye), de la *Couppe d'or* (angle de la rue des Trois-Visages et de la rue du Marché-au-Filet), de l'*Empereur* (nº 19 de la Petite-Place) et de trois maisons d'un seul tenant, dans le voisinage du moulin de poterne (rentier de 1382, fol. 47, 51, 53 et 64).

(2) Un compte de Jehan le Verrier (1351) nous le montre « *ayant le bail de le conté d'Artoys, des revenus, explois et pourfis du lieu*

Digitized by Google

besongnes pour Dieu afin de éviter le péril qui s'en povoit ensiévir. Requis des noms, dist qu'il n'en scet nul nommer dont il ait a présent vraie cognoissance; dist encore que quant ledit connestable fu descendus, il vint devant eschevins, avec lui Mahiu le Burier, présens ledit Jehan et vit que tousjours croissoient gens et y avoit grant murmure.

que on dit le pooir maistre Adam » (Arch. du P.-de-C., A, 673). Le 13 août 1357, Jehan le Verrier est signalé comme *bailli du pooir maistre Adam* (reg. mém. I, fol. 6). On a les comptes dudit Jehan, *receveur du pooir maistre Adam, empres Arras*, de 1358 à 1367 (Bibliot. com. d'Arras, ms 1135, fol 20-27). Le 3 octobre 1361, il signe une quittance en qualité de *sergent a cheval, receveur des avoines du gaule* (Arch. P.-de-C., A, 698); il conservera ladite recette pendant longtemps, puisque par un mandement du 7 avril 1381, la comtesse Marguerite déclare Jehan le Verrier, *jadis receveur de la gavène d'Arras*, quitte des avoines qu'il lui devait encore (ibid. A, 103). Le 22 novembre 1362, il apparaît comme *lieutenant du bailli d'Arras*, Guy de Gouy, reg. mém. I, fol. 15) fonction qu'il exerce encore en 1381 (Arch. P.-de-C., A, 784). Il est aussi qualifié *garde de la baillie d'Arras* (reg. mém. II, fol. 15) et reçoit le 4 mars 1371 une commission de receveur des bailliages d'Arras, d'Avesnes et d'Aubigny (Arch. P.-de-C., A, 98). A une époque imprécise, entre 1370 et 1380, après le décès de Regnault Levoul, receveur général d'Artois, l'Official et le Bailli d'Arras écrivent à la comtesse Marguerite pour lui recommander Jehan le Verrier pour cet emploi considérable et font de lui un grand éloge ibid., A. 1006). On pourrait se croire en présence de deux homonymes dont les carrières se seraient développées parallèlement, l'une dans les finances, l'autre dans l'administration. Il n'y a là sans doute qu'un exemple des changements ou des cumuls de fonctions si fréquents au moyen âge et même en des temps plus rapprochés de nous. En tous cas, il ne saurait être question de deux générations de Le Verrier, attendu que Jehan, lieutenant du bailli, avait 52 ans en 1375 (ibid., A, 990). Il a son sceau reproduit dans la *Sigill. d'Arras* de M. A. Guesnon (pl. VI, nº 11).

Jehan le Verrier possédait deux maisons dans la rue des Corbilliers (rentier 1382, fol. 73), une maison à l'angle de la rue St-Etienne et de la rue Ste-Barbe (ibid., fol. 108) et une maison sur la paroisse Notre-Dame-en-Cité, 2e tour, en l'estrée (ibid., fol. 145).

Digitized by Google

XII. Huart de Chasteillon (1) de le age de LXIIII ans ou environ, tesmoings jurés et examinés sur le contenu dudit *intendit* (*a*) dist par son serment qu'il fu présens en le place Saint Géry, lau il vit que Regnault Wions, connestable des arbalestriers qui estoit montez a cheval avec pluseurs des eschevins pour conduire les arbalestriers esleus pour aler en l'ost fu avironnez de pluseurs et grant quantité de gens qui le prinrent efforchiement par le bride et le pressèrent de descendre, si comme il apparoit, en disant qu'il descendesist et fesist tant qu'ils reussent leur confrère hors de prison et que s'il ne le ravoient, il ne se partiroient point et le tenoient tout court et vit qu'il le traittèrent si durement que ses chevaulx (*b*) s'agenouilla, ou il descendi ; ne scet il qui dépose lequel ce fu, pour ce qu'il estoit au dehors de le presse des gens et qu'il avoit au devant de li grant multitude de gens.

(1) Le 16 janvier 1368, (a. st.) Huart de Chastillon délivre la quittance suivante : « sache tout que jou, Huars de Kastillon, bourgois d'Arras cognois et confesse avoir eu et receu de madame d'Artois, par les mains de Jehan de Vy, receveur de Bappalmes, trente mencauds de blé, tel que du grant cens de Bappalmes .. duquel blé je me suis tenus pour content et bien paiés... En tesmoings de ce, j'ay ces lettres seelés de mon propre seel... » Ce document, le seul que j'aie trouvé sur le douzième témoin de l'enquête, a ceci d'intéressant qu'il est accompagné du sceau très bien conservé de Huart de Chastillon, qui paraît être d'argent au chevron de pourpre avec, en pointe une étoile et en chef un meuble difficile à reconnaître, vu les dimensions restreintes du cachet. (Arch. P.-de-C., A, 728).

(*a*) L'*intendit*, d'après la définition donnée par les traités de jurisprudence, était autrefois une enquête faite, non comme aujourd'hui, au moyen de témoignages oraux et contradictoires, mais au moyen d'*écritures* communiquées aux parties qui avaient le droit d'y répondre par de nouveaux écrits. C'était une procédure interminable et dispendieuse. Déjà en 1364, une ordonnance de Charles V constate que l'on consumait beaucoup de temps et d'argent à débattre les *intendits*. Il résulte cependant de la présente information que le mot *intendit* pouvait s'appliquer à une enquête orale.

(*b*) son cheval.

Digitized by Google

Et li semble qu'il faisoient semblant de vouloir porter dommage audit Regnault, s'il ne faisoit leur volunté. Et assez tost apres il qui dépose se parti dudit liu et s'en alla à se maison. Requis des noms de ceulx qui ainsi traittoient ledit Regnault dist qu'il en y avoit tant au devant de lui qu'il ne les povoit coisir. Item, dist que lui venu a se maison, il y trouva pluseurs compaignons buvans, entre lesquels estoit Regnault Louchars (1) liquel l'envoièrent au vin ou grant marchié. Et lors qu'il y vint vit de loins grant quantité de gens qui estoient renghié à torses et à falos a tout leurs arbalestes ou front du grant marchié au devant de le maison des III Luppars et avoient banière et penonceaux ventelans et sembloient gens de guerre et renguiés pour combatre et avoient en leur compaignie grant plente de gens, qui avec eulx estoient, si comme il sembloit, et disoit on communément qu'il estoient esmeu et estoient bien taillé une malvaise œuvre et en avoient très grant doubte les boines gens de le ville et dist que ainsi qu'il revenoit de le taverne a tout son vin lis dis arbalestriers s'en revenoient parmi le dit marchié en venant vers le petit. Et admenoient entre eulx Jehan le Bochu et avec eulx et en leur route estoit Phillipache (2) le

(1) Regnault Louchart appartenait à une ancienne famille dont les représentants jouèrent un rôle important dans l'histoire d'Arras aux XIIIe et XIVe siècles. Lui-même (Reginaldus Louchars) fut échevin en 1372-73 (reg. mém. I, fol. 27) (Invent. des Chartes d'Arras, pièce 124, affaire de Simon Augrenon rapportée plus haut). Il figure encore dans la liste échevinale inscrite en tête du rentier de 1395-96. On voit aussi son nom sur le rôle des *taverniers* qui fournissaient du vin à la Comtesse, lors de ses séjours à Arras.

(2) Philippache nous est connu par une affaire qui, soulevant un point de droit intéressant, avait ému les gens de métier. Il avait donné « certains cuirs pour conrrer à un conreur ». Ledit Corroyeur, ayant besoin d'argent, les mit en gage chez un usurier, et prit la fuite. Le 1er janvier 1367 (a. st.) Philippache, par devant les échevins et « tout l'estat de le ville » réclama ses cuirs, en offrant de payer le prix du corroyage. L'usurier prétendit, de son côté ne les rendre que si on lui

Digitized by Google

cordewanier qui en alant parloit a haute voix et adrechoit ses paroles as dis arbalestriers est asscavoir au Leu de Hachicourt, au connestable de dehors et aux autres dont il n'est mie recors des noms en disant ainsi : Par le sangc Dieu, beau seigneur, vous êtes bonne gent et preudome, vous wardez bien vos drois, tels gens comme vous estes doit on amer et par le sang Dieu avec vous vueil je vincre et morir ; or avant alons ent (*a*) querre les autres et wardez que vous ne vous en alez point sans avoir les ; encore en y a il a le maison le Castellain et a le court l'Evesque et par le sangc Dieu, qui m'en crera, nous les arons tous. Et s'en aloit en disant et en continuant les dites paroles et semblables de haute voix et combien que aucuns lui deissent et espécialement li Bochus qu'il n'en y avoit plus en le maison le Castellain, si disoit li dis Phillipache que si avoit et qu'il aroient tout. Requis des noms des présens dist qu'il estoit commis (*b*) et qu'il y avoit si grant presse de gens qu'il n'en y ravisa fors le dit Phillipache qu'il ooit-parler à le Leu de Hachicourt et eust assez à faire a le tenir et encore eust il de sen vin respandu pour le forche des gens. Et de là il s'en ala a se maison et plus n'en scet.

XIII. Jehans fils Nichaise le preudome, proxime et ami de Regnault Wion, à présent connestable des arbalestriers d'Arras, tesmoings jurés, ois et examinez sur le fait dessus dit, dist et dépose par son serment que le journée que

remboursait ses avances. Les échevins donnérent raison au cordonnier par une sentence dont l'usurier fit appel au Parlement. Alors se posa la question de savoir, si les échevins devaient comparaître comme corps de ville, ou à titre personnel. Une assemblée de l'échevinage, de la vingtaine, des maieurs des gueudes et des bourgeois décida que « la cause estoit à deffendre à partie à la ville, ne mie as eschevins en leurs personnes. » On ignore l'issue du procés. (reg. mém. I, fol. 20).

(*a*) d'ici.

(*b*) Il n'était pas là simple spectateur, mais chargé d'une commission.

Digitized by Google

li arbalestriers durent partir, est asscavoir le jour Saint Mahieu derrain passé il estoit en le grant rue Saint Nicolay devant *les Pos d'argent* et là vit que Tetars, Rosete, Colin de Bulli, uns molequiniers qui demeure d'en costé le four dehors le porte Saint Nicolay ou de Méaulens, Hanotins de le Soioire, Jehans Haves et aucuns aultres dont il n'a mie mémoire des noms, vinrent audit Regnault et li disoient plusieurs fois et moult durement : Connestable, connestable, gardez que vous faites et acquittez le serment que vous avez à nous, car vous ne partirez, ne compaignon aussi, se ne ravons de prison le Bochu notre confrère. Et convint que lors que le dis Regnault, volsist ou non et par leur force, retournast avec yaux et ramenèrent en la plache Saint Géry et là, comme dessus, li dessus nommé avironnèrent le dit Regnault et le aherdent par le bride et par les gambes et li disoient que par le sangc Dieu, s'il se partoit sans ravoir leur dit compaignon, il en moroit une fois. Lors li dis Regnault fu retournez et tant pourmenez entre yaux que jusques devant se maison et la descendi, volsist ou non, et, li descendu, li et les arbalestriers à tout leurs banières desploiès, ranguiet l'un devant l'autre s'en alèrent devers les III *Luppars* ou grant marquiet et quant il vinrent là il envoièrent le dit Regnault en hale devers eschevins afin de ravoir le Bochu en continuant que pour morir il ne se partiroient sans le ravoir et fist tant le dis Regnault qu'il reut le Bochu, ne scet par quel voie et autre cose n'en scet du fait, si qu'il dist diligemment requis.

XIV. Maillart de Marquete (1), dist que le jour de le

(1) Maillart de Marquete était un personnage important de la ville d'Arras. Les archives de l'hôpital St-Jean (A, 3) signalent une vente d'immeuble effectuée le 17 janvier 1369 (a. st.) par devant Guy de Gouy, bailli d'Arras, Maillart de Marquette, Jehan le Verrier, Simon de Wamin et Jean Agache, *hommes de fief de la comtesse d'Artois*. Le 26 février 1370, Pierre le Jonc, maître charpentier du château

Digitized by Google

commocion des arbalestriers, environ heure de complie il estoit devers se maison (1) en le rue Ste Crois et vit passer devant lui un nommé [*le nom est resté en blanc*] demourant devant le *Coulpe d'Or* et estoit armez de sen bachinet mis et faisoit s'arbalestre porter après lui et deseure ses armeures avoit vestu une houppellande de drap et les bras saquies ens et s'en aloit vers le grant marquié en grant haste et sembloit bien estre esmeus pour voloir porter dommage à aultre. Et lors s'en aia ou dit marchié au devant des III *Luppars*; lau il qui dépose le siévi, pour voir qu'il feroit. Et quant li dis *(en blanc)* vint là, il y trouva les arbalestriers renghiés à banière desploiée et sembloit qu'il deussent entrer en bataille. Et y avoit grant nombre des gens de le ville sur ledit marquié avec eulx qui les confortoient, si comme il sembloit de loins et lequelx il qui parle ne saroit nommer pour ce que a eulx congnoistre ne mettoit mie paine, ne aussi il ne vouloit aler près. Et dist que quant le dis vint entre les dis arbalestriers,

d'Hesdin, passe une quittance par devant Maillard de Marquette, écuyer, châtelain d'Hesdin (Arch. du P.-de-C., A, 738). Adam de Marquette, dit Maillard, (Est-ce le même?) est, en 1376, grand bailli de l'abbaye de St-Vaast (ibid., H, 1064). Par lettres patentes du 6 novembre 1381, la comtesse Marguerite autorise les échevins à aller en appel au Parlement de Paris contre les religieux de St-Waast qui avaient fait pendre Jean Guéminart, de Vis-en-Artois, lequel, d'après eux, s'était pendu de désespoir dans les prisons du couvent où l'avait fait enfermer Adam de Marquette, dit Maillard, mais que, en réalité, ils avaient laissé mourir de faim. C'était un conflit de juridiction. (Arch. mun., AA, 6, nº 124).

(1) La maison des *Caperons* (des trois chaperons), rue du Marché-au-Filet rentier de 1382, fol. 83). C'est dans cette maison que Nicolas Albergati, cardinal de Sainte Croix, logera en 1435, lors de la paix d'Arras. On a vu que la *Coupe d'Or* était située un peu plus bas, sur le même rang, à l'angle de la rue des Trois-Visages. Maillard de Marquette possédait encore les deux maisons des *Nacaires*, (tambours ou timbales), rue de l'Abbaye (ibid., fol. 50); cinq maisons et un jardin, rue des Gauguiers (ibid., fol. 112).

Digitized by Google

il despouilla se houppellande, tantost aussi comme tous esmeus et le bailla à son valet en disant : tien, porte à l'ostel et prinst s'arbaleste en ses mains et demoura en pur (*a*) ses armeures. Et estendoit ses bras l'un après l'autre comme s'il se volsist ensaier a combatre et gambioit de ses gambes devant les autres et paulmioit (*b*) son arbalestre en disant : Or cha, ore est il temps de voler, or avant il y fait bon, il a grant temps que nous ne volames, or est le jours ; Pendus soit qui bien ne le fera, et sembloit à ses manières et a ses paroles qu'il deust incontinent lui aler combatre. Et quant il qui dépose vit et oy les dites contencions et paroles il s'en revint assez tost en se maison et plus n'en scet, fors que il dist et afferme én se conscience que si comme il lui puet lors apparoir par ce que dit a, ii tient ledit *(en blanc)* estre et avoir esté de male volunté et ghendreur (*c*) et eust esté tous liés (*d*) se mal fust advenu.

XV. Jehans Dansaing (1) sergant a mache, de le age de XXXVI ans ou environ, tesmoings jurés et examinés sur le

(*a*) sans rien autre que son armure.

(*b*) frapper de la paume.

(*c*) gendreure (dictre de Godefroy) signifie *naissance*, en latin genus, la race ; male ghendreur correspondrait assez bien en ce cas à notre mot *racaille*.

(*d*) joyeux, en liesse.

(1) Jehan Dansaing avait été accusé par le sergent à cheval Pierre de Paully, dit le barbier, 7e témoin, d'avoir excité les arbalétriers mutinés. Entendu à son tour, il laisse voir sa sympathie pour ses confrères de l'arbalète, mais il prétend que les propos qu'on lui a prêtés ont été tenus par Morel ou Morians Béchon, et qu'en présence de la tournure des événements il rentra dans sa maison, sise au grand marché. Dans ces parages, je n'ai trouvé qu'un Jehan Dansaing, un de ces boulangers qui signèrent en 1371, avec Robert Rose, une protestation contre les exigences de la veuve du maréchal d'Audrenehem (voir plus haut). Il demeurait dans la maison désignée comme halle des basiniers et « as saulers de vaque » (nº 17 de la rue de la Taillerie) maison qu'il vendit le 7 mars 1380 à Jehan Herbaut.

C'est là sans doute, chez son père peut-être que notre témoin habi-

Digitized by Google

fait de la commocion faite et avenue en le ville d'Arras le merquedi jour Saint Mahieu l'an mil CCC LXXIII, dist par son serment que ainsi que le dit jour environ apres heure de vespres cantées, il estoit ales boire a l'ostel au *Haubert* avec Mahiu du Veellet sergant qui aloit en le route (*a*) des autres en l'ost en le compaignie de Regnault Wion connestable des arbalestriers, li quelx Mahieux paioit se bien alée (*b*) et y estoit avec Simon du Chevalier, Moriaux Bechon, Jehan de Monchiaux (1), peitier, demourant devers Sainte Croix. Le dis Jehans de Monchiaux qui estoit yssus pour querre des nois, à son retourner qu'il fist, dist as autres dessus nommez : Vous ne savez, li arbalestriers qui doivent aler en l'ost n'iront point avant, se il ne ront leurs confrères qui sont en prison et rendront leurs cotes et leur argent. Il oy que le dis Moriaux Bechon et devant et après disoit : par le sangc Dieu il ne fu onques heure que il ne les reussent et volroit mieux qu'il en morust V^c^ (500) que on ne les reust et il qui parle dist que il se taisist, de par le diable, et il dist : je me tais, je ne cuide riens meffaire au dire et dist que adont les dessus dis estoient en le halle ; Se se départirent de le taverne ; et pour le murmure et pour doubte que il eu de le fureur du commun, en espécial de chiaux de le dite assemblée s'en ala a se maison laquelle siet sur le grant marchié d'Arras ; ne demoura pas longc temps que il vit le connestable de dehors nommé *(en blanc)* venir une maque en se main, de lez lui un penonchel et en se compaignie environ jusques au nombre de XVI, prendre leur quemin à

tait, à moins que le boulanger et le sergent ne soient qu'une seule et même personne. Il n'est pas sans exemple en effet, que les sergents, en dehors de leur service, aient exercé un métier.

(*a*) bande, compagnie.

(*b*) on disait : payer sa bien allée, comme on dit encore : payer sa bien venue.

(1) On voit en 1379 un Jehan de Monchiaus portier de la chatellenie d'Arras (?) (Arch. P.-de-C. A, 773).

Digitized by Google

venir devers le grant marquié et là se rengua et adont, tout le commun commencha a murmurer : Vechi un malvaiz signe, grans meskies (*a*) en verra, ne demoura mie grantment (*b*), que les autres de la route sievirent à tout le grant baniere de l'enseingne des arbalestriers et s'alèrent renguier avec les autres et disoient à tous chiaux qu'il encontroient : alez querre vos ars et venez avec nous, et assez tost après, furent bien assemblé en leur route jusques a II^m^ (2.000) personnes et vit bien passer par devant se maison jusques a C arbalestriers a grans routées et ordenance de assemblée et avoient falos, les trompes de le ville, challemelles et cornemuses ; les aucuns des bonnes gens de le ville en estoient courchié et les autres en estoient tout liés et en parloit cascuns a sa volunté et à sa guise ; des paroles ne se recorde mie, fors tant qu'il y vit bien un nommé Jehan Havet, Engueraniet le Cauffourier (1), Jacotin Cousin, Andrieu le viézier et son fil nommé *(en blanc),* Hanotin Bridoul, Mahieu le Ploumier, Pierret de Bappalmes.

XVI. Nichaise Postel (2), clerc, demourant a Arras, en le plache S^t^ Gery, de le age de XXXV ans ou environ, si comme

(*a*) méchefs, malheurs.

(*b*) grandement ; c'est le mot *gramin* de notre patois artésien avec le sens de *beaucoup*.

(1) Le 22 novembre 1374, Jehan d'Arras, receveur particulier de la baillie d'Arras, reçoit mandement de donner deux sous d'or en plus des 16 francs dus à Enguerran le Caufourier qui, pour ce prix, avait « marchandé de charrier les terains, pieres et moelons cheus en le fontaine de le maison du chastelain ». Il avait exposé aux gens du Conseil qu'il était pauvre et qu'il y avait mis du sien, ce qu'ils avaient trouvé être vrai (Arch. P.-de-C., A, 758). Cependant, à moins d'une homonymie possible, mais peu probable pour un nom peu banal, notre Enguerran était propriétaire de quatre maisons sur la paroisse St-Jean-Ronville, trois d'un seul tenant à quelques pas de ladite église et une au faubourg (rentier de 1382, fol. 3 et 10 et de plusieurs maisons sur la paroisse St-Maurice (ibid., fol. 414).

(2) Nicaise Postel, issu d'une famille de Montreuil, étair clerc, maître ès-arts et bachelier (Arch. P.-de-C., H, Méaulens et Boves). On trouve

Digitized by Google

il dist, tesmoings jurés et examinés en ceste présente audicion ou informacion, dfst et dépose par son serment que le jour de Saint Mahieu derrain passé, que le connestable et p useurs des confrères de l'arbaleste de la ville d'Arras

souvent son nom dans les documents de l'époque : quittance par devant Nicaise Postel, *notaire en la cour d'Arras* (ibid., A, 722) ; acte passé sous les seings des *notaires apostoliques*, Nicaise, dit le Caron de Thilloy et Nicaise Postel, 9 juillet 1373 (Arch. mun. AA, 11, nº 82) ; au bas de l'acte relatant le serment à la bourgeoisie, prêté le 8 janvier 1391 par Grars Wambours, fils du bailli de Béthune : « Ego Nichœsius Postel, clericus attrebatensis dyocœsis, *publicus apostolica* et *imperiali* auctoritate tabellio... (A. Guesnon, Invent. des Chartes d'Arras, pièce 136), etc., etc., Ainsi Nicaise Postel était à la fois notaire royal, apostolique et impérial, ce qui rendait son pouvoir beaucoup plus étendu et moins sujet à contestations. En effet, les notaires apostoliques et impériaux qui recevaient leur investiture du pape ou de l'empereur n'avaient, en principe, que le droit d'instrumenter dans les affaires ecclésiastiques ou sur les terres d'Empire ; mais ils n'hésitaient pas à empiéter sur les attributions des notaires royaux et s'ingéraient de recevoir toutes sortes d'actes même concernant les affaires temporelles, ou en dehors des terres soumises à la suzeraineté de l'Empereur, d'où plaintes, conflits et protestations, si bien que Charles VIII défendra par un édit de 1490 de faire passer ni recevoir aucun contrat par notaires apostoliques ou impériaux, en matière temporelle, à peine de nullité de l'acte ainsi passé. (Voir Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, 1784, tome 12, p. 218 et suiv.) Dans un procès, en 1375, Nicaise Postel, témoin avec Jehan Grenel, bailli d'Arras, 40 ans, Jehan le Verrier, lieutenant du bailli, 52 ans, et Pierre de Noé, dit des Menionnés, 51 ans, figure sous le titre de « desservant le clergié de le baillie d'Arras, 37 ans » (Arch. du P.-de-C., A, 990).

Le Seing de Nicaise Postel est reproduit dans l'article de M. J. M. Richard sur les marques des notaires aux XIIIe et XIVe siècles (*Bulletin des Antiquités Départementales*, tome 4, p. 420. fig. 8 et 8 bis).

Nicaise Postel possédait sur la place St-Géry, près de la halle échevinale dont elles n'étaient séparées que par la maison de Jehan du Tertre, deux maisons sises sur l'emplacement du palais de justice actuel. (rentier 1382. fol. 1) et une maison sur la paroisse St-Nicolas sur les fossés, 9e tour, à St-Sauveur (ibid., fol. 33).

Digitized by Google

estoient ordené pour partir et aler as soudées de ledite ville en l'ost et ou service du roy, nostre sire, il estoit en se dite maison, à heure de vespres ou environ et oy le ryu-(*a*) et le muete que les dits saudoiers faisoient à leur partement en ledite plache et pour ycelle cause ala a l'entrée de son huis et vit que, en ycelle place Saint Géry, avoit bien assemblé mil personnes, entre lesquelx estoit li dit connestable, montez et ordenez pour mettre hors (*b*) les dis saudoiers et leur caroy et aussi y avoit des eschevins et pluseurs des bonnes gens de le ville qui estoient monté à cheval pour faire le dit convoy (*c*) plus honnorablement. Et là vit il qui dépose que grant quantité de compaignons, si comme Tetars, li enfant Rosete, Colin de Bulli et pluseurs autres dont il n'a nulle mémoire de leurs noms se arroutèrent (*d*) entour ledit connestable, en le tirant par les règnes de son cheval et par les estrivières de se selle, en disant que par le sangc Dieu il ne s'en yroit mie ainsi qu'il cuidoit, ne leur confrère (*e*) avec et qu'il raroient anchois de prison le Bochu leur confrère et auxi qu'il aroient tout forwagiet et tinrent lors en telle manière ledit connestable qu'il convint (*f*) qu'il et ses chevaux, volsist ou non, retournast avec eulx aultres devers le halle d'eschevins et en telle manière et de si grant rigueur que a peu que sondit cheval ne fu reculez et passez par derrière en un celier et pour ce fu que il qui parle, véans le dite mutacion qui estoit encommenchié, si qu'il sembloit, a fin de mutacion de commun ou d'esmuete de ville, heut dudit fait grant doubte que grant inconvéniens et rebellions et fais

(*a*) bruit.
(*b*) conduire les soldats hors de la ville. en l'ost.
(*c*) pour convoyer.
(*d*) s'attroupèrent autour.
(*e*) ici au pluriel, à la ligne suivante au singulier.
(*f*) qu'il fallût que lui et son cheval, bon gré mal gré...

Digitized by Google

de communauté (*a*) ne s'en ensiévist des malvais oultrageux contre les bons et espécialement contre les officiers du Seigneur a qui le délivrance dudit Bochu et le fourwagement des dis coufrères appartenoient et, pour ce, se enferma très fort en son hostel et clost son huis et ses basses fenètres de devant et ne vit plus du dit fait ne de ce que depuis on dist que s'en ensievit.

(*a*) mutacion de commun, esmuete de ville, fais de communauté, trois expressions qui signifient mouvement populaire, révolte du commun ou du peuple.

Digitized by Google

"VIVE L'EMPEREUR!"

Sur un dessin reproduisant un tableau de Raffet

PAR

M. Edmond PILAT

Membre résidant

Ce n'est encor qu'un gosse et le sabre blafard
De sa rouge embrassade au front déjà le baise,
De rage et de dépit s'allume son regard
Et son cri de douleur devient la *Marseillaise.*

Il est homme. A Hochstedt, troué de part en part,
Il tombe ensanglanté, braise dans la fournaise,
La plainte qu'il rugit est le *Chant du Départ ;* —
Tomber en crânant, c'est tomber à la française !

Sur tous les champs de gloire il a nargué la Mort ;
Il a vu l'Italie et l'Autriche et l'Espagne,
Il a, sur les chemins, connu le froid qui mord...

Plus de dix fois blessé, — car à tout coup l'on gagne
A ce jeu, — le grognard sait aussi comme on meurt,
Et son défi suprême est : « Vive l'Empereur ! »

Digitized by Google

Pour les Morts du "Vendémiaire"

PAR

M. Edmond PILAT

Membre résidant

I

Salut noble tombeau ! Salut *Vendémiaire !*
Le geste qui convient est un geste d'orgueil;
Nous verserons pourtant nos pleurs et nos prières
Sur vous, enfants ravis à la Patrie en deuil !

Lorsque voici deux ans aussi le *Pluviôse*
Donnait à nos marins l'Océan pour tombeau,
Celui-ci défiait : « Vienne encore qui l'ose ! »
Vous avez dit : « Présents ! » et ce mot-là fut beau !

Bravant la mer sournoise où le danger se cache,
Enclos dans l'acier comme dans un cercueil,
Chaque jour, ignorés, pour accomplir la tâche,
Des portes de la Mort vous heurtiez le dur seuil !

Et voici qu'à la fin elles se sont ouvertes...
Mais il faut que tout grands tournent les lourds vantaux
Car menant le convoi des dépouilles inertes,
La Gloire et la Pitié, venant dans leurs manteaux

Digitized by Google

Ou funèbres, ou teints des pourpres des batailles,
Et portant dans leurs bras les immortels lauriers,
Conduiront devant vous de belles funérailles !
Et pendant ce temps-là, la France va prier...

Notre France qui croit, et sait la récompense
Que Dieu donne aux héros du simple et pur devoir,
Du péril accepté, gaîment, sans qu'on y pense.
Aussi notre prière aura su l'émouvoir !

II

Oh ! la lugubre fin ! Pas d'ennemi qu'on brave...
Mais notre *Saint-Louis* dans le brouillard venant,
Vous coupe en deux, soudain, du choc de son étrave,
Et vous disparaissez dans le flot bouillonnant,

Vingt quatre... Lieutenant Prioul... Audic, enseigne...
Et vous autres aussi que l'on devrait citer,
Mais vos noms trop obscurs, que l'Histoire dédaigne,
Vivront sur le granit, au cœur de la Cité.

Il faudrait qu'un poète, et meilleur et plus digne,
Déchaîne en votre honneur la strophe au rude essort,
Et rendant par ses vers votre mémoire insigne,
Fasse aux cœurs généreux envier votre sort !

Ce que vous défendiez dans le *Vendémiaire,*
C'est tout notre génie et tout notre Idéal,
Car en accomplissant la tâche coutumière,
De l'effort de chacun naît le succès total.

Un jour, proche peut-être, à l'ennemi barbare,
Il faudra faire obstacle, au prix de notre sang,
Répondant à l'appel des guerrières fanfares,
O chers Morts, vous viendrez marcher parmi nos rangs !

Digitized by Google

GUSTAVE COLIN

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résidant

En esthétique, quiconque est et sait quelque chose, doit obéir à ses tendances, à ses instincts, à son sentiment.

C. LE GENTIL.

GUSTAVE COLIN naquit à Arras. Son père collectionnait les médailles, aimait les fleurs..., la ligne et la couleur ; un de ses oncles recherchait les reliques du passé, boiseries, tableaux, gravures ; lui, était un grand et admirable garçon..., un *superbe bouillon de culture* (1).

Frais émoulu des Humanités dont il reste toujours quelque chose dans un cerveau ordinaire et, à fortiori, dans une

(1) Le mot est de COLIN, appliqué à une autre et même... charmante personne. Il en a eu beaucoup, pittoresques et clairs. Quel homme d'esprit ! Il est mort à 82 ans et il en eut toute sa vie... Quand, à *la République Française*, il causait avec GAMBETTA, il y avait deux RUGGIERI.

Avant de prendre la plume, j'ai essayé d'entendre encore une fois sa voix ; et d'entrer, comme jadis, en communion avec lui. Je tiens à le dire.

Digitized by Google

intelligence, COLIN entra dans l'atelier de DUTILLEUX à ARRAS.

Qu'est-ce que DUTILLEUX ? On peut lire, à son sujet, sa biographie par M. LE GENTIL, et *Constant Dutilleux,* par Gustave COLIN lui-même ; en commençant par M. LE GENTIL, un gentilhomme qui avait beaucoup de lettres, un artiste et un savant... Il fut de l'Académie... Au point de vue documentaire, on peut préférer le travail de M. LE GENTIL ; à d'autres points de vue, celui de Gustave COLIN, d'une langue qui peint l'homme, avec de grandioses envolées vers l'horizon que nul n'a touché.

DUTILLEUX n'était pas seulement un très habile artiste, paysagiste et portraitiste ; c'était encore un Humaniste qui, toujours, s'abreuva aux grandes sources ; c'était un écrivain, un penseur. Ajoutons qu'il était en relations avec DELACROIX, son ami, et qu'il fut un de ses exécuteurs testamentaires, avec COROT. Est-ce trop dire que COLIN eut trois maîtres à Arras et qu'il profita de leurs leçons ?

Après l'atelier arrageois, ce fut l'Ecole des Beaux-Arts avec l'enseignement de COUTURE... « COUTURE... Thomas, dit plus tard son élève, le prénom dispense d'en dire plus long. »

Lorsque COLIN le quitta, DUTILLEUX écrivit : « *Ce grand diable grimpe avec une ardeur sans pareille et ira haut.* » La prédiction s'est réalisée.

Se tromperait qui croirait que l'Ecole des Beaux-Arts soit un pensionnat de demoiselles clos et gardé. On y va, on n'y va pas et le compte y est tout de même, pourvu qu'on n'oublie pas de verser entre les mains du *massier*. COLIN avait de grandes jambes pour y aller et pour en sortir. Il ne fut pas *un pompier !*

Un pompier ! Ah ! qu'il me soit permis de donner ici un souvenir à LOUIS-NOEL dont COLIN saluait le *Père Halluin* et le *Faidherbe. Pompier !* Comme certaine coterie l'a dit, l'auteur des œuvres qui viennent d'être nommées, de *David d'Angers,* de la *Vénus* qui est au MUSÉE D'ARRAS et du buste

Digitized by Google

de M. Paris. Ah ! qu'il n'en appelle pas à la Postérité ; la cause est jugée.

Où en étions-nous ?... A Gustave Colin qui n'allait pas souvent à l'Ecole. Avait-il tort ? Avait-il raison ? C'est une question à étudier, mais laissée de côté. A la date où nous sommes, les enseignements de l'Ecole — technique toujours nécessaire à part, — n'étaient pas sans contradicteurs. Les *pompiers pompaient ;* mais les libres esprits regardaient la vie ; les grandes jambes battaient la campagne et même le boulevard... ce qui n'a jamais été tourner le dos à l'Art.

Que se passa-t-il encore de remarquable dans l'existence de celui dont nous parlons, avant l'année 1863 où il présenta au Salon *le Jeu de Balles au pays basque*, depuis longtemps la propriété de M. Bernard, d'Arras, un de ces amateurs éclairés qui vont au-devant du talent même méconnu ? Qu'importe ? Il y avait, au *Salon des Refusés,* une toile qu'il était urgent de voir. Les amateurs prononçaient les noms de Wistler, de Manet et de Colin ; la Critique les écrivait. Le *Jeu de Balles*, refusé à l'officiel Salon, avait été reçu en face, et on l'acclamait. Quel beau tapage ! *L'Œuvre,* roman naturaliste mais documenté, l'a rappelé.

Entrer dans la carrière en protestant contre les décisions du jury, de la seule des Institutions que, ni les réquisitoires les plus violents, ni les haines les plus justifiées, ni les plus criantes injustices, n'ont pu ébranler, de la seule que la République ait recueilie avec des tendresses de mère dans le giron de l'Empire, de la seule que le XIX^e^ siècle ait transmise au XX^e^, que le XX^e^ transmettra au XXI^e^, et ainsi de suite jusqu'à la révolution finale des temps... Entrer de ce pied-là dans la carrière, ô notre pauvre Gustave Colin !

Maintenant, 1870. Garde national, Colin subit toutes les péripéties du siège et écrivit des vers, ïambes enflammés. Jetons un voile de deuil, non pas sur les vers du poète et du patriote... sur l'époque. On a dit que deuil était synonyme de souvenir et d'espérance.

Digitized by Google

Ensuite c'est 1871. Après l'écrasement de la COMMUNE, la France renaît et, ce qui le prouve mieux que le paiement partiel de l'Indemnité, c'est l'ouverture du Salon. Rien de changé en Art, d'ailleurs, sauf quelques fonctionnaires. La Coterie était impérialiste ; elle est républicaine, elle eût été radicale-socialiste, si cette nuance avait été trouvée par les chimistes politiques.

Inutile de dire que COLIN avait *toujours,* TOUJOURS, été républicain ; de longue date il était lié avec GAMBETTA ; il fut des premiers collaborateurs de la *République Française* à laquelle il donna des articles remarqués.

Le mot fameux et classique : « Ce que COROT a peint, c'était moins la nature que l'amour qu'il avait pour elle », est de lui, dans un de ces articles.

Il n'en fut pas moins traqué qu'auparavant.

Le Pouvoir des Pouvoirs daigna parfois lui ouvrir la porte... pour le mettre dans le petit coin, et l'accrocher très haut. Les toiles, faites pour être vues de face, devenaient des *plafonds.*

Reçu en 1880 par un jury composé de peintres et d'hommes de lettres, des pontifes et des laïques, COLIN obtint une troisième médaille qui, au palmarès, devint une *mention* HONORABLE.

Fureur, rage et désespoir qui se traduisirent plus d'une fois. Il était le plus tendre, le plus serviable des amis, le plus dur et le plus cruel des ennemis. Trop tard il apprit, avec quelques autres, qu'il n'y a rien de plus fâcheux que de traduire clairement ce que l'on a conçu aisément.

Il y avait, à Paris, un Cercle qui s'appelait et s'appelle encore *l'Epatant,* Cercle d'hommes politiques, de littérateurs et d'artistes, qui faisait et fait encore, chaque année, une exposition, un Salon avant le Salon, sous les mêmes inspirations.

COLIN avait envoyé ; il était et il devait être de *l'Epatant...* Le jour du Vernissage, lui qui était toujours en veston, mit

Digitized by Google

sa jaquette et le *tout-Paris*, le gratin du gratin, ne fut pas surpris d'avoir son salut, car il en faisait partie depuis longtemps. Ses toiles se trouvaient dans la dernière salle, un trou avec de l'ombre ; je risque le mot : un *four*. Et je présente des excuses.

Gustave Colin qui n'était que membre correspondant de notre Compagnie, n'eut pas la même civilité... A la sortie, une voix lui dit :

— « Eh bien ! Colin, vous ne me reconnaissez pas ? »

L'interpellé se retourna et reconnut son ancien collaborateur à *la République Française,* le Président de *l'Epatant,* Monsieur Spuller...

— « Comment c'est vous, fit-il avec surprise du haut de ses cinq pieds, six pouces, je croyais que vous étiez resté au poteau de Satory ! »

Inutile d'insister ; la situation est claire. Traqué par les uns, honni par les autres, il ne lui restait que peu d'amis ; les uns chérissaient l'homme et l'artiste ; les autres étaient, en outre, ses clients. Qui faut-il citer ? Le prince Doria, MM. Hazard, Cherfils, Rouart, sans oublier les amateurs d'Arras. Ah ! qu'il était heureux quand une de ses œuvres prenait le chemin de chez nous ; et plus heureux encore, quand le facteur lui apportait le *Courrier* ou *l'Avenir*. Un amoureux d'art, eût-il la plus jeune des plumes, pouvait, sans le froisser, lui mesurer les éloges ; sa reconnaissance était grande, et c'est ainsi que s'est formée au moins une amitié.

Pour ne rien céler, Colin en fut réduit à *l'ultima ratio,* la vente à l'hôtel Drouot. Un jour, en passant rue Drouot, mes yeux tombèrent sur une affiche annonçant une vente de notre compatriote ; j'entrais. Je ne fus pas séduit. Les verdures du pays basque me parurent dures, et, criard, le bleu des ciels. Seule, une petite toile, un coteau, des peupliers, une chèvre, me ravit. Comme tous les coupables qui avouent, je plaide les circonstances atténuantes... La salle était, à coup sûr, trop petite, le jour insuffisant...

Digitized by Google

Quelques jours après, je rendis visite au peintre. Le soir venu, il fumait, comme toujours, écroulé sur un divan. A une question discrète sur le résultat de sa vente, il répondit :

« Ma vente, ce n'est pas un désastre, c'est un SEDAN ! »

Dans ces conditions, COLIN n'avait pas augmenté son patrimoine. La lutte pour la vie était dure, lorsque fut fondée LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS, dont il fut un des premiers adhérents... naturellement.

Trop sincère pour farder mes impressions, je dis que ses envois me frappèrent moins que ceux de maints de ses confrères qui, entrant dans la carrière, ne s'amoindrissaient pas en se répétant ; je ne m'en réjouis pas moins de ce que la Renommée embouchât enfin sa trompette. Je savais déjà que, si la justice est immanente, elle est lente, et qu'il faut longtemps l'espérer.

Le temps des épreuves était enfin passé. COLIN fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur, puis officier, tout comme les Pontifes sans originalité, ni vrai talent (car le vrai talent est original), du Salon d'à-côté, avec cette différence que le ruban rouge était accroché à la boutonnière d'un peintre d'un écrivain, d'un homme d'esprit et de cœur, dont on peut noter les défaillances, mais dont les œuvres resteront debout, pour la gloire de leur auteur et de la Cité qui lui a donné le jour.

Notre musée possède *la Barre de la Bidassoa* qui, pour qui sait rapprocher, est de la même gamme que *la Barque du Dante* de DELACROIX ; *la Course de Novillos,* une admirable palette : nos amateurs possèdent plus de cinquante toiles, tableaux, études, pochades, toutes du plus haut intérêt (1).

(1) M. C. LE GENTIL a donné la liste de presque toutes les œuvres de Gustave COLIN qui sont à Arras, dans un article publié dans le *Courrier du Pas-de-Calais* en 1890 ou 1891. On y trouve également une très intéressante biographie.

On y remarque également les trois lignes, épigraphe de cette esquisse.

Digitized by Google

Que l'on cherche ! On prononcera le nom de Dutilleux et même celui de Corot.

Notre ville peut ne pas se croire tenue d'élever le plus modeste des monuments à son glorieux enfant ; on a consommé tant de marbre et de bronze qu'il n'en reste plus sans doute. Dans ces conditions, oserais-je demander à nos édiles qui ont trouvé trois rues pour porter le nom de certaines mesdames que l'on n'a jamais vues qu'en peinture depuis la création du monde jusqu'à nos jours et, pourtant, Voltaire a dit que ses petits-enfants verraient de belles choses; d'en trouver quelques-unes pour Jules Breton, Gustave Colin, Désiré Dubois, Xavier Dourlens, Thépaut, Charles Desavary et Louis Mayeur.

Enfin, Paris devant avoir l'an prochain une exposition Gustave Colin à l'Ecole des Beaux-Arts; ne serait-ce pas purement et simplement remplir notre devoir que de rendre pareil hommage au maître consacré ?

Si, après avoir figuré dans les *Mémoires de* l'Académie d'Arras, malgré quelques coups de bec qui devaient venir, ces pages, hommage d'un compatriote, d'un admirateur et d'un ami, prenaient place en tête du Catalogue de l'Exposition arrageoise, leur auteur en serait fort honoré et aurait acquitté une vieille dette.

Gustave Colin et celui qui a tenté de l'évoquer n'en diraient pas moins : « Merci, Messieurs et chers Collègues, de nous avoir donné l'hospitalité ! »

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. E. PLOCQ

Membre résidant

MESSIEURS,

Vous m'avez appelé à prendre place parmi vous, malgré la faiblesse de mon bagage littéraire. Je vous suis reconnaissant de me conférer ainsi des lettres de bourgeoisie à Arras. J'y ai vécu plus de deux fois l'espace de quinze ans que l'auteur a pu appeler : « *grande ævi spatium* », à une époque où l'on vivait moins vite que maintenant. Mon père était de sang Picard ; ma mère était née dans la Flandre maritime. Trop de liens rattachent l'Artois à la Flandre et à la Picardie pour que je ne puisse pas désormais me considérer absolument comme votre compatriote.

Maintenant que je me suis acquitté de mon premier devoir qui est de vous remercier, il faut que j'en remplisse un autre. Avant de venir m'instruire en vous écoutant, je dois vous adresser une harangue, comme on disait au temps jadis. Je vous plains, Messieurs, de devoir écouter la prose d'un vieux cheminot, peu habitué à manier le langage châtié qui a cours parmi vous.

J'ai d'abord à vous faire l'éloge de mon prédécesseur, le très regretté M. Wicquot. La tâche me sera relativement

Digitized by Google

facile, étant donné ce que j'ai connu de lui et ce qu'ont bien voulu me dire ses amis et ses parents.

Je devrai ensuite vous parler de mon crû, là sera le difficile pour moi. J'ai cherché longtemps un sujet. Je me suis arrêté au suivant. Depuis longtemps, je m'occupe de la question des travaux publics avant la Révolution : je fais porter notamment mes recherches sur la création des voies navigables dans nos régions au XVIII^e^ siècle. J'ai naturellement été amené à me rendre compte du fonctionnement de divers organes administratifs à cette époque. Dans ces conditions, j'ai pensé que je pouvais essayer de vous présenter un tableau très succinct et le moins inexact que possible de ce qu'était l'organisation d'Arras au commencement de 1789.

Je n'oublie pas que j'ai le devoir de ne pas trop ennuyer nos aimables auditrices. Je ne vous dirai pas : Mesdames je compte sur votre indulgence. Je vous dirai : si vous trouvez ma prose indigeste, prenez-vous en à Messieurs de l'Académie qui m'obligent à parler devant vous.

Il me faut quitter ce ton familier pour vous parler de l'homme de bien, du fin lettré qu'était Auguste Wicquot, votre vénéré collègue, mort le 29 septembre 1910, à qui j'ai l'honneur de succéder.

Il appartenait à la vieille bourgeoisie d'Arras ; il en était fier. Il aimait à rappeler qu'en 1780, un membre du Tiers-Etat de son nom prit souvent la parole à l'assemblée générale des Etats d'Artois. Sa grand'mère maternelle, emprisonnée aux approches de thermidor, n'échappa à la mort que parce qu'elle était sous le bénéfice du sursis accordé aux femmes sur le point de devenir mères.

Auguste Wicquot suivit les cours du collège communal d'Arras. Bachelier ès-lettres en 1843, licencié en 1850, il passa huit ans, de 1844 à 1852, au lycée Napoléon où il fut chargé, les quatre dernières années, de suppléer les professeurs de troisième, de seconde et de rhétorique. Il compta parmi ses élèves les fils de Casimir Delavigne, de St-Arnault,

Digitized by Google

de Salvandy. Il avait rapporté de la période de 1848 à 1851 maints souvenirs pittoresques qu'il se plaisait à évoquer dans ses conversations avec sa famille et avec ses amis, au premier rang desquels il plaçait le président Guérard et le général Cary. Ayant voulu quitter Paris pour revenir à Arras, il y fut régent de logique et de philosophie sciences. Il devint principal en 1866 au Quesnoy et en 1869 à Abbeville. Il passa l'année terrible dans ce dernier poste et sut y rendre les plus grands services, grâce à sa connaissance de la langue allemande. Successivement officier d'Académie en 1864, officier de l'Instruction Publique en 1872, il était en 1876, année de sa retraite, proposé pour la croix de la Légion d'Honneur qu'il ne devait recevoir que plus de vingt ans après.

Il fut nommé principal honoraire et revint se fixer à Arras où ses anciens élèves du Quesnoy et d'Abbeville venaient jusqu'à la fin de sa vie rendre un hommage affectueux à leur ancien maître. Tous l'aimaient et le vénéraient, sans distinction d'opinion ni de parti.

Sa carrière universitaire finie, sa carrière de bibliothécaire commença. De 1882 à 1909, il fut à la tête de la bibliothèque d'Arras. Vous savez tous, Messieurs, les services qu'il rendit grâce à son intégrité et à sa science des livres qu'il aimait par dessus tout. Il était un véritable dictionnaire vivant, et ceux qui ont eu à le consulter savent quel précieux secours ils pouvaient attendre de lui dans leurs recherches. Grâce à sa connaissance complète et éclairée des trésors dont il avait la garde, le renseignement utile, le choix et la valeur de l'ouvrage à consulter étaient indiqués sans perte de temps ni d'efforts. Son concours était prodigué avec tant de bonne grâce qu'il semblait qu'il fût l'obligé des travailleurs qui mettaient à profit son savoir et son inépuisable complaisance.

La prévenance, l'aménité, la courtoisie étaient les dominantes du caractère de M. Wicquot. A l'égard, non de ses

Digitized by Google

ennemis, il n'en avait point, mais de ceux dont la reconnaissance pour ses services s'avérait plus que tiède, il n'avait jamais un mot amer. La politesse se perd un peu, se bornait-il à dire, tout prêt à répondre aux sollicitations des mêmes clients lorsqu'ils avaient recours à lui, sans se faire d'illusions sur leur gratitude problématique.

Cette philosophique douceur n'était pas la qualité maîtresse chez lui. Tous ses amis, tous ses parents m'ont dit sa générosité. Il vivait avec une simplicité claustrale, se privant de tout pour lui-même, afin de pouvoir, malgré ses ressources modiques, se montrer prodigue envers les pauvres et les siens toujours comblés de cadeaux, dont ils étaient moins heureux que l'aimable vieillard qui se dépouillait pour eux.

Entre sa famille, ses amis et sa chère bibliothèque, qu'il ne quitta qu'en 1909, sa vie s'écoulait ; sa vue baissait et il ne pouvait plus guère jouir du plaisir qu'il goûtait par dessus tout, lire un beau livre dans un bon coin, suivant sa devise latine *in angello cum libro*. C'était son grand chagrin, mais son intelligence restait entière ; il trouvait sa consolation dans la pratique d'une religion toute de tolérance et dans sa mémoire extraordinaire qui n'avait pas une lacune. Il vivait par le souvenir et citait à l'occasion, sans défaillance, des passages entiers des poètes grecs et latins. Il n'avait besoin d'aucun lexique pour donner à son petit-fils, rhétoricien, des leçons de grec, que si peu connaissent en notre vingtième siècle.

J'ai gardé pour la fin, Messieurs, son rôle à l'Académie. Membre résidant depuis 1860, il reprit, à son retour à Arras en 1876, possession de son fauteuil et eut, dès lors, une part importante dans les travaux de votre Compagnie. Je vous rappellerai sa réponse au discours de réception de M. l'abbé Deramecourt. Le vieil universitaire, professeur de philosophie, souhaitait la bienvenue au professeur d'histoire du petit Séminaire d'Arras. Laissez-moi vous citer sa conclusion, toujours de circonstance :

Digitized by Google

« Sous la double tutelle de l'histoire et de la philosophie qui n'ont qu'un but unique, cherchons donc sans cesse la lumière, cherchons le jour.

» Mais ne croyons pas qu'on ne le voie que du côté où se lèvera l'aurore de demain. Pour mieux voir en avant, regardons en arrière ».

Il faut aussi vous citer son rapport sur le prix de poésie, œuvre d'un lettré, poète à ses heures.

Il débutait ainsi :

« Un calife de Bagdad rêva une nuit que les dents lui tombaient de la bouche. Le premier interprète qu'il fit venir était un maladroit qui s'écria : « Malheur à toi, calife, tous » tes parents mourront avant toi. » Il fut fouetté et chassé.

» Un second interprète, mieux avisé, lui dit : « Salut à » toi, commandeur des croyants ; tu survivras à tous tes » parents et amis. » Il avait dit absolument la même chose, et fut richement récompensé.

» Il y a donc un art véritable d'exprimer son jugement sur les choses les plus délicates sans mortifier les gens ».

Cet art existe, Messieurs, mais c'est un art difficile que je ne possède pas comme M. Wicquot : aussi, dans l'exposé succinct qui va suivre de ce qu'était Arras au commencement de 1789, je me garderai bien de porter un jugement critique. D'une part, je ne puis oublier que je suis un enfant de la Révolution dont j'ai entendu raconter le développement par mon arrière-grand-père, mort très âgé, et qui, en 1789, était modeste clerc chez un procureur de Soissons. D'autre part, je dois me rappeler que c'est le travail de la monarchie par Jeanne d'Arc, par Richelieu, qui a créé l'unité de la France, de cette France que la République a pu dresser, vibrante d'énergie et d'indignation, devant l'étranger envahissant ses frontières.

L'histoire de France est une : il n'est pas permis d'en détacher un chaînon. Saluons Jeanne d'Arc comme Lazare Hoche, et les soldats de l'an II comme ceux de Denain et

Digitized by Google

de Fontenoy. Dans des temps difficiles, les commissaires de la Convention, les intendants de Louis XIV, comme ceux de Richelieu, ont travaillé à l'unité de la France annoncée par ses voix à l'humble fille du peuple qu'était Jeanne la Lorraine, abandonnée de tous sur le bûcher de Rouen.

Arras, capitale de l'Artois, dépendait en 1789 de l'Intendance de Flandres et d'Artois depuis 1754, après avoir dépendu auparavant de celle de Picardie.

Le gouverneur général de la province était M. le duc de Guines. Il est inutile de vous rappeler que déjà, sous le Grand Roi, les Gouverneurs ne jouaient plus guère que la comédie du pouvoir. L'expression est de Mme de Sévigné dont le gendre, M. de Grignan, exerçait aux lieu et place de M. le duc de Vendôme la charge de gouverneur de Provence.

En Artois, le gouverneur lieutenant général des armées du roi n'exerçait même pas le commandement des troupes. Il y avait deux officiers généraux, MM. de Rochambeau et de Sommyèvre, portant le titre de commandant en chef dans la province d'Artois.

La place d'Arras dépendait, pour l'artillerie et le génie, des Directions de Douai et de Lille. Y tenaient garnison les régiments d'infanterie suisses Salis-Samade et Diesbach et le régiment de cuirassiers comte de Lameth.

L'Intendant de Flandres et d'Artois, M. Esmangart, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes, honoraire de l'hôtel du roi, résidait à Lille. Son subdélégué à Arras était M. de Canchy, doyen des avocats au Conseil d'Artois.

Je ne puis avoir la prétention de vous dire en détail ce qu'était un Intendant. L'énoncé de ses titres correspondant à des fonctions effectives, vous montrera l'importance de sa charge. En tête de ses ordonnances, M. Esmangart était qualifié Intendant de justice, police, finances et des armées du roi aux provinces de Flandres et d'Artois. Il était aussi nommé Chevalier, Seigneur de Montigny, des Bordes et

Digitized by Google

autres lieux. Ses parchemins ne lui auraient certes pas ouvert l'entrée de l'ordre de la noblesse aux Etats d'Artois où l'on ne siégeait que si l'on était noble de six générations et seigneur de paroisse ou église succursale. Si les grands seigneurs, dans leurs requêtes, l'appelaient Monseigneur, cette qualification s'adressait à la puissance qu'il détenait du roi.

Law a dit des Intendants : « Ils sont trente maitres des requêtes, de l'hôtel du roi, qui gouvernent la France. De Tocqueville a fait voir leur rôle dans les pays d'élection, dans les pages magistrales où il montre que la centralisation et la tutelle administrative ne datent pas de la constitution de l'an VIII. Pour tout dire en un mot, les pouvoirs des Intendants de Richelieu n'étaient pas bien différents de ceux des commissaires de la Convention. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans l'étude de M. Boyer de Ste-Suzanne la commission de Isaacq de Laffemas, intendant de justice et de police en la province de Picardie, et de parcourir ensuite les travaux de MM. Etienne Lamy et de Rougé sur la mission du conventionnel André Dumont, à Amiens, ceci, bien entendu, en faisant abstraction des personnalités, et sans juger le rôle et le caractère des deux *missi dominici.*

J'ai parlé de l'Intendant en pays d'élection : je n'oublie pas que l'Artois était pays d'Etats et que le pouvoir s'exerçait au nom du roi, et par l'Intendant et par les Etats.

Tant de travaux ont été faits sur les Etats d'Artois ou sont en préparation que je n'ai pas à m'excuser d'en parler fort superficiellement.

Ils apparaissent pour la première fois avec les trois ordres en 1338. Le Tiers-Etat y fut doté en 1526 par Charles Quint du droit de ne payer que les taxes qu'il aurait concouru à établir. D'autres ont dit et diront avec autorité les transformations successives des Etats depuis la conquête d'Artois, leurs pouvoirs d'origines confirmés par le roi et ceux que le roi leur avait abandonnés à condition de solder les dépenses

Digitized by Google

en son lieu et place. Je ne veux vous citer, à titre d'exemple, que ce qui se passait en ce qui concerne la voirie.

Il y avait, à la conquête, deux sortes de chemins : les chemins royaux, entretenus par le roi, et les chemins traversiers ou vicomtiers d'Artois, entretenus par les seigneurs, les abbayes et les communautés. A la fin du XVII^e^ siècle, les Etats consentirent à titre provisoire, vu le malheur des temps, disent les actes, à en prendre les charges et à les entretenir à l'aide de leurs agents. Ce provisoire, suivant la formule moderne, devint définitif et dura jusqu'à la Révolution. Dans ces conditions, les Etats réclamèrent peu à peu et obtinrent par arrêts du Conseil les droits administratifs et judiciaires de commissaire du roi. Ils furent, en somme, les Intendants pour les parties des services publics qu'ils assuraient de leurs deniers et à l'aide de leurs agents. Je suis forcé, et je m'en excuse, d'employer des expressions concrètes, tout en sachant bien qu'en ce temps, rien, en administration, n'était concret.

Les Etats correspondaient directement avec le pouvoir central : ce qui n'empêchait pas leurs relations avec l'Intendant ou son subdélégué. Deux exemples montreront ce qui se passait pour les travaux publics. En 1741, en travaillant à la construction de la route d'Arras à Bapaume, le Conseil provincial d'Artois dont il sera parlé plus loin avait jugé un différend entre des particuliers et les Etats constructeurs. Les Etats exposent au roi que si depuis 1691 ils se sont substitués à lui pour l'exécution des travaux publics en raison des circonstances malheureuses de guerre et à titre provisoire, ils ont dès lors tout pouvoir de commissaire du roi et ne peuvent accepter la juridiction du Conseil d'Artois compétent seulement pour les constatations entre particuliers.

Un arrêt du Conseil du roi leur donne raison.

La même année, étant donné que les chemins vicomtiers étaient mal entretenus, l'Intendant proposa en assemblée générale des Etats de leur confier la police de ces chemins.

Digitized by Google

Les Etats refusèrent d'être chargés de la dépense. C'est l'Intendant qui garda la police de ces chemins au nom du roi.

Cet exemple montre combien il est difficile de délimiter exactement les pouvoirs et l'action des Etats. On a voulu les comparer à un conseil général à compétence étendue : l'on voit qu'en matière de voirie, à l'inverse d'un conseil général, ils avaient la charge des routes nationales et ne s'occupaient pas de vicinalité. Je parle le langage moderne toujours approché quand il s'agit de l'époque et sans entrer dans les distinctions si nettes aujourd'hui entre la grande et la petite vicinalité.

Quoi qu'il en soit, je passe à l'organisation des Etats qui siégeaient en leur palais où se rend aujourd'hui la justice de première instance et celle des juges consulaires.

Ils comprenaient trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers état, ayant chacun leur secrétariat.

Je ne puis m'attarder à citer les noms de ceux qui siégeaient à l'Assemblée générale du 29 décembre 1788 : laissez-moi vous signaler à titre de contraste que l'ordre du clergé avait pour chef Monseigneur de Conzié, évêque d'Arras, qui devait devenir dans l'émigration le chancelier du comte de Provence, et pour secrétaire Herman le père, avocat au Conseil d'Artois, dont le fils devait, cinq ans plus tard, présider le tribunal révolutionnaire,

L'assemblée avait été ouverte le 29 décembre par les commissaires du roi : M. le duc de Guines, gouverneur général d'Artois, M. Esmangart, intendant des Flandres et d'Artois, et M. Briois, premier président et chef du Conseil provincial d'Artois. Elle fut close le 21 janvier 1789.

Des trois commissaires sus-désignés, un seul discutait effectivement pendant la session. C'était l'Intendant. Les deux autres ne jouaient qu'un rôle représentatif ou à peu près.

Pour montrer l'étendue du travail des Etats en matière de

Digitized by Google

travaux publics, d'instruction, d'hygiène, d'administration de la province et des communes. il faudrait parcourir les registres de leurs délibérations et leurs archives tenus avec un ordre parfait.

Je me borne à vous donner l'énumération de leurs commissions.

Hors le temps des assemblées générales, l'administration était assurée par la commission des députés ordinaires des Etats siégeant en permanence à Arras.

La commission des députés à la cour, chargée d'assurer les relations avec le pouvoir central, siégeait à Paris en son hôtel.

Il y avait une commission spéciale de l'instruction publique, une autre des comptes généraux et une commission chargée de la nomination des officiers municipaux des différentes villes de la province.

Ces commissions avaient toutes dans leur sein des représentants des trois ordres.

Les Etats avaient des secrétaires, des agents de diverses qualités parmi lesquels je citerai le Directeur des Travaux, Demiaut, dont nous retrouvons fréquemment l'action intelligente et vigoureuse. Pour satisfaire aux intérêts en jeu e ménager les deniers de ses concitoyens, il avait fréquemment à lutter contre les Etats voisins du Hainaut, du Cambresis, contre les Ingénieurs du roi, civils ou militaires. Je me suis arrêté un instant sur lui, Messieurs, parce qu'il faisait partie de cette phalange d'ingénieurs des Etats, peu connus, qui n'ayant pas écrit de mémoires n'ont laissé que leurs œuvres.

Dans son cours de droit administratif à l'école des Ponts-et-Chaussées, M. Aucoc, après avoir énuméré les grands Ingénieurs du roi au XVIII[e] siècle, les Trésaguet, les Lamblardie, les Perronet, ajoute : « C'est avec ces noms et ces services, auxquels il faudrait joindre ceux des ingénieurs des pays d'Etats dont nous n'avons pas encore l'histoire, que le corps des ponts-et-chaussées se présentait devant l'Assemblée constituante.

Digitized by Google

Demiaut, en Artois, Richard, en Cambrésis, étaient de ceux-là et vous me permettrez de les saluer au passage comme des ancêtres.

La maréchaussée d'Artois était payée par les Etats qui, en 1695, avaient obtenu le droit de nommer à tous ses emplois. Elle assurait l'exécution des ordres des Etats en ce qui concernait le service du roi et était indépendante de la maréchaussée du roi.

Les relations toujours délicates entre l'Intendant et les Etats étaient assurées à Arras par le subdélégué de Canchy. Le subdélégué qui était à la désignation de l'Intendant choisi parmi les notables, avait là une mission toute de confiance personnelle qui permettait d'aplanir bien des difficultés à leur origine.

Il y avait bien entendu à Arras, à côté des agents des Etats, des agents du roi parmi lesquels un directeur général de la régie, un préposé de la recette générale des finances, un directeur receveur général des Domaines.

On ne tirait pas encore de charbon dans le Pas-de-Calais, les Etats se préoccupaient seulement d'en rechercher. Aussi, l'Inspecteur des mines de Flandres, Hainaut et Artois résidait-il à Valenciennes.

Après cette énumération des emplois civils, nous arrivons à l'organisation de l'Etat ecclésiastique. Monseigneur de Conzié était évêque d'Arras depuis 1769. L'évêché comprenait deux archidiaconés, celui d'Arras et celui d'Ostrevent. Nous ne pouvons pas dire qu'il était assisté d'un chapitre, car celui-ci avait une existence et des pouvoirs presqu'indépendants de ceux de l'évêque. Si l'évêque nommait les chanoines, le roi nommait le prévôt et le chapitre lui-même les dignitaires.

De seize paroisses de la ville et du dehors, cinq étaient à la nomination de l'évêque et à la collation du chapitre. Quatre étaient à la nomination de l'abbaye de St-Vaast. Arras possédait de nombreux couvents d'hommes et de femmes et

Digitized by Google

une abbaye célèbre dont les bâtiments subsistent sous le nom de Palais St-Vaast. Le cardinal de Rohan en était l'abbé commendataire.

Evêque, chapitre, abbaye de St-Vaast, outre leurs pouvoirs spirituels, avaient des pouvoirs de justice temporelle. Leurs tribunaux se composaient d'un bailli, délégué ou prévôt assisté d'assesseurs que l'on nommait hommes de fief, jurés ou gradués. Maximilien de Robespierre était homme de fief gradué du tribunal de l'évêque.

Comme l'évêque, le chapitre et l'abbaye de St-Vaast, l'échevinage d'Arras, outre ses pouvoirs administratifs, avait son tribunal; nous allons le voir figurer dans l'énumération des tribunaux du 1er degré, qui étaient :

La Gouvernance d'Arras ou bailliage royal;

L'Election provinciale d'Artois ou tribunal des aides ;

Le Siège prévôtal de la maréchaussée.

Nous noterons au passage que le procureur du roi y était M. de Canchy, avocat au Conseil et subdélégué de l'Intendant.

La maîtrise des eaux et forêts avec appel pour les causes criminelles au Conseil d'Artois, et pour les causes civiles au siège des eaux et forêts de la table de marbre à Paris.

L'échevinage de la ville et celui de la cité d'Arras avaient été réunis en 1749 par l'édit portant union de la Ville et de la Cité. L'échevinage investi de pouvoirs administratifs et judiciaires était composé d'un grand bailli, d'un mayeur et de dix échevins dont deux gentilshommes, quatre avocats ou gradués et quatre notables. Les échevins, sauf deux à la nomination de l'évêque, étaient nommés par l'assemblée générale des Etats d'Artois. Il y avait en outre un procureur syndic, un secrétaire-greffier civil et criminel, un argentier, un contrôleur des ventes.

Venaient ensuite les justices temporelles des autorités ecclésiastiques.

La Prévôté de l'Evêché.

Digitized by Google

La Justice temporelle du Chapitre.

Le Siège abbatial du St-Vaast.

Vous dire la compétence de ces divers sièges, les peines qu'ils appliquaient serait très long, fort compliqué et parfaitement inutile. Il me suffira de renvoyer les chercheurs à l'ouvrage capital de votre ancien et éminent collègue, E. Lecesne, sur la législation coutumière d'Artois.

Au-dessus de ces juridictions du premier degré existait à Arras un tribunal supérieur qui a sa place parmi les grandes compagnies judiciaires de l'ancienne France. Etabli en 1530 par Charles Quint, le Conseil provincial d'Artois, comme le Conseil de Gand, relevait du Grand Conseil de Malines. Maintenu par déclaration royale de 1641, et confirmé après l'annexion définitivement ratifiée par le traité des Pyrénées, il siégeait et avait tous ses services à la Cour-le-Comte, ancien hôtel du comte d'Artois qui occupait l'espace limité par la place de la Madeleine, les rues de la Gouvernance, Saint-Aubert et des Agaches.

L'importance de ce corps était si considérable au moment de l'annexion, qu'avant que l'Artois ne fût rattachée à l'Intendance de Picardie, son premier président fut pourvu d'une commission d'Intendant, de justice, police et finances, en la ville et gouvernance d'Arras.

Il fut réorganisé en 1695 par un règlement qui confirma à ses membres leurs privilèges de noblesse et d'exemption d'impôts.

Il était composé de deux présidents, de quinze conseillers, d'un avocat général du roi, d'un procureur général prenant rang après l'avocat général et d'une chancellerie avec des secrétaires du roi résidant dans les différentes villes du ressort qui s'étendait sur l'Artois et les châtellenies de Bourbourg, Dunkerque et Gravelines.

Il garda le titre officiel de Conseil provincial d'Artois, plus exact que celui de Conseil souverain, sous lequel on le désigne souvent.

Digitized by Google

Il jugeait en dernier ressort au criminel. On pouvait appeler de ses sentences en matière civile au Parlement de Paris, en matière d'impôts à la Cour des aides. Les recours pour dénis, renvois, ou incompétences devaient être portés devant le Parlement de Paris. En fait, la royauté semble avoir voulu maintenir la justice supérieure à deux degrés, et transférer au Parlement de Paris et à la Cour des aides les droits du Grand Conseil de Malines vis-à-vis des Conseils de Gand et d'Artois. Malgré les déclarations royales de 1704, 1708, 1715, 1728, le Conseil d'Artois, fort de son ancienneté, de la situation personnelle de ses membres, revendiqua toujours le rang de conseil souverain. En 1763, il n'hésita pas à méconnaitre l'autorité du Parlement de Paris lors des arrêts qui déterminèrent la suppression de l'ordre des Jésuites,

En 1789, le premier président était M. Briois, connu sous le nom de Président de Beaumetz. Il avait épousé la fille du marquis de Crény et avait succédé à son père, M. François-Joseph Briois, devenu président honoraire en 1785.

Votre secrétaire perpétuel, M. Dubois de Fosseux, rendait compte dans le journal *Les Affiches de Picardie,* du 14 janvier 1786, de son installation. Il s'étend, notamment, sur ce qu'avaient eu de touchant, les félicitations portées au nom des députés ordinaires des Etats par M. de Crény qui avait harangué son gendre. M. de Fosseux terminait suivant l'usage du temps par des vers latins. Je les cite, Mesdames, d'abord parce que peu nombreux, ensuite, parce que M. de Fosseux les faisait suivre de leur adaptation en Français :

« *Quod sibi mœsta Themis lumen deflebat ademptum,*
« *In patre, jam natum reddere lœta videt.* »
Thémis pleurait Briois, son organe chéri,
Mais Beaumez le remplace, et Thémis a souri,
Esprits, talents, vertus, déjà chacun révère
En cet auguste fils le vrai portrait du père.

Sans me prononcer sur les mérites et du père et du fils, je remarque seulement qu'il était naturel que le fils succédât

Digitized by Google

au père, vu que les charges du conseil étaient des charges vénales.

A côté du conseil, on voyait les corporations des avocats, des greffiers du gros, et notaires royaux d'Artois, des procureurs au conseil.

La liste des familles qui ont fourni des conseillers, des avocats, des officiers au Conseil d'Artois est longue. Dans celle des avocats se choisissaient, en général, le subdélégué de l'Intendant, les membres de l'échevinage et les juges des diverses juridictions.

Parmi tous ces noms, nombreux sont ceux des familles qui ont continué à servir la cité pendant le XIX^{e} siècle. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque actuelle, leur disparition est plus rapide. Autrefois, les familles ne disparaissaient guère que par extinction ; les déplacements n'étaient pas faciles : on restait plus au pied du vieux beffroi, parce qu'il était plus difficile de sortir de la cité. Sans entrer dans des considérations philosophiques, la simple énumération des moyens réguliers de transports vous montrera la situation que le vieux cheminot ne peut pas ne pas vous montrer.

La diligence de Paris partait d'Arras à minuit tous les mardis et arrivait à Paris le jeudi à dix heures du matin. Elle arrivait à Arras le lundi à 8 heures du soir. Le prix était de 35 livres, 12 sols et de 22 livres dans le cabriolet.

Deux fois par semaine, on allait d'Amiens à Arras et retour, en passant par Doullens. Le trajet durait 15 heures et l'on payait 7 livres, 10 sols.

Il y avait trois voyages pour Lille par semaine, en 10 heures, au prix de 3 livres. On allait tous les jours à Douai pour 3 livres, 10 sols et à Bapaume pour 1 livre, 10 sols. Un chariot assurait les communications avec Cambrai une fois par semaine, pour 3 livres.

Les lettres partaient tous les jours pour Paris et la frontière par Lille. Pour Saint-Pol et Hesdin, il n'y avait que trois courriers par semaine.

Digitized by Google

Comme bien vous le pensez, il y avait à Arras des médecins, des pharmaciens, des sages-femmes. Les Etats d'Artois, comme M. Jourdain, faisaient de l'hygiène sociale sans la connaître, ou bien plutôt sans en avoir inventé le nom pompeux. Ils s'étaient depuis longtemps préoccupés de former pour les campagnes des praticiens modestes, exercés et dévoués. La Maternité, l'Ecole de médecine d'Arras, fermée il y a quelques années, avaient été créées par eux de toutes pièces.

J'ai gardé, Messieurs, pour la fin, ce qu'on appelait alors l'Etat littéraire.

Sans parler de la bibliothèque St-Vaast, déjà ouverte au public, et de l'Académie annexée au collège de l'Oratoire, votre Compagnie brillait d'un vif éclat sous son nom d'Académie des belles-lettres d'Arras. Le nom, du reste, n'était pas pour en faire seulement une société se confinant dans le culte de la littérature. Rien de ce qui était humain ne lui échappait, ainsi que vous le rappellera le compte-rendu de sa séance annuelle de 1788 que nous pourrions encore prendre pour modèle.

On avait mis au concours le sujet suivant : « Quelle est la meilleure méthode à employer pour faire des pâturages propres à multiplier les bestiaux en Artois ».

Le premier prix fut décerné à M. Gilbert, professeur à l'école vétérinaire royale, l'accessit, à M. Charlemagne, laboureur à Rozoy-en-Brie.

M. le Docteur Ansart, directeur de l'Académie, fit une communication sur le traitement de la maladie appelée tympanite et répondit au discours de réception de M. d'Hauteville, major des ville et cité d'Arras, qui, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, M. Dubois, de Duisans, parla sur les obstacles qui s'opposaient dans sa jeunesse à ce que les militaires, entrant au service, cultivassent les belles-lettres. M. de Robespierre, avocat au Parlement, traita de la jurisprudence criminelle. M. l'abbé Jacquemont parla du

Digitized by Google

suicide. M. le Docteur Taranget, de l'Université de Douai, communiqua ses travaux sur la constitution physique et morale de l'homme. Enfin, M. d'Hauteville termina par un sonnet badin sur lui-même.

J'arrive, Messieurs, au bout du chemin que je me suis proposé de parcourir avec vous. Je n'entends ni approuver ni critiquer, j'ai seulement retourné quelques feuillets au livre de la cité, et je m'aperçois que c'est bien plutôt le sommaire d'un travail que je vous ai présenté qu'une étude digne de vous. Je serai heureux, cependant, si j'ai donné à quelqu'un de vous l'idée d'écrire d'une plume élégante et diserte quelques-uns des chapitres dont je ne vous ai donné que les titres un peu développés.

Il me faut cependant conclure : le tableau que je vous ai présenté date de 1789. Trois ans plus tard, cette France d'une organisation si compliquée, devait, au milieu des secousses intérieures les plus formidables qu'ait enregistré l'histoire, se lever contre l'étranger, sans que rien, en apparence, ne fût resté du passé.

Je ne vous redirai pas que l'histoire de France est une chaîne ininterrompue et que la France nouvelle sortait de la France du passé. Pour vous faire saisir ma pensée, en un langage à la fois académique et vibrant, je laisserai, pour finir, la parole à l'historien Sorel, au lendemain du manifeste de Brunswick.

« C'est de la sorte que les camps se peuplent de jeunes hommes vaillants et impétueux. Ils y apportent une passion qui concentre toutes les vertus politiques et les résume : le patriotisme. « O vous tous, s'écriait André Chénier, dans » la détresse et l'amertume des discordes politiques, vous » dont l'âme sait sentir ce qui est honnête et bon ; vous tous » qui avez une patrie et qui savez ce que c'est qu'une patrie, » et qui saviez ce que vous disiez quand vous jurâtes de la » défendre, et pour qui *vivre libre ou mourir* signifie quelque » chose : citoyens français, vous tous qui avez des filles,

Digitized by Google

» des femmes, des parents, des frères, des amis avec qui et » par qui vous voulez vaincre, avec qui et pour qui vous » étiez résolus de mourir, jusqu'à quand parlerons-nous de » notre liberté pour rester esclaves de factions impies ? » Elevez donc la voix, montrez-vous ! que la nation » paraisse... » Elle parut, et jamais nation ne présenta une image plus noble, plus fière et plus vraie de soi-même que ne le fit alors la France en ses armées. Elles sont l'incarnation de cette unité nationale que la monarchie prépare depuis des siècles. Les rois ont fondu ensemble tous les éléments de la patrie : la Révolution la détache du moule où ils l'avaient jeté. Le moule se brise, mais l'œuvre en sort accomplie et semble indestructible. « Monsieur le général, » le roi de France est parti, il est en fuite ! » répondait, à l'époque de Varennes, un administrateur effaré à un officier qui réclamait des mesures de défense. « Il est parti, la » nation reste, répliqua le général. Délibérons sur ce qu'il » y a à faire ».

Digitized by Google

RÉPONSE
au Discours de Réception

de M. E. PLOCQ

Membre résidant

PAR

M. G. ACREMANT

Président

MONSIEUR,

Si l'Académie éprouve de temps à autre le besoin de justifier son choix, ce n'est certainement pas aujourd'hui.

Après les applaudissements que vous a valus votre magnifique discours de réception, je ne crois pas que nous puissions donner au public aimable qui nous écoute une preuve plus convaincante de votre savoir.

Nous joignons avec grand plaisir nos bravos à ceux que vous venez d'entendre.

Beaucoup mieux que vous, nous savions ce que vaut le « vieux cheminot » comme il vous a plu de vous désigner vous-même.

Cheminot ! soit ! le mot importe peu ! A l'instar de ces « chevaucheurs de l'escurie du roi » qui ont su conserver leurs privilèges lors de la Révolution, vous avez, vous, su conserver les privilèges d'un esprit fin, au langage élevé et au style châtié.

Digitized by Google

C'est là, ce qui nous a tous captivés, et vous a fait ouvrir les portes de l'Académie.

***

Il est bien éloigné le temps, où tout frais éclos de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, vous étiez attaché à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Depuis lors, vous avez parcouru avec une grande rapidité beaucoup de chemin, ce mot étant pris au sens figuré aussi bien qu'au sens propre et technique.

En effet, la Compagnie des chemins de fer du Nord, ayant repris les actions de la Compagnie de Picardie et de Flandres, a mis sous votre direction toutes les lignes d'intérêt local du Pas-de-Calais. Et c'est parce que, pendant quarante ans, vous avez été chargé de l'exploitation de près de huit cents kilomètres de chemins de fer d'intérêt local, qu'en 1898, le Gouvernement de la République a placé sur votre poitrine le ruban rouge, qui est le symbole et la marque de la reconnaissance des services rendus, le ruban de la Légion d'honneur.

Lorsque vous avez appris que j'étais chargé de répondre à votre discours de réception, je me souviens que vous m'avez dit familièrement : « Ne soyez pas tout miel et tout sucre, vous me gêneriez !... »

Je ne dois donc pas, sous peine de faire rougir votre front modeste, signaler également les diverses fonctions que vous avez su occuper simultanément et mériter ainsi les votes unanimes de l'Académie.

Tant pis après tout ! Je me risque, car je ne puis passer sous silence votre nomination d'inspecteur divisionnaire en 1889, qui fut suivie de celle d'inspecteur principal de la Compagnie des chemins de fer du Nord en 1895.

Je suis bien obligé d'ajouter que vous avez assisté aux congrès de Londres et de Berne et qu'à l'un comme à l'autre, vous avez été nommé rapporteur, sur la demande expresse de la Société Générale des chemins de fer économiques et de

Digitized by Google

la Compagnie des chemins de fer du Nord, qui vous ont désigné comme l'un des ingénieurs les plus compétents.

Depuis lors, vous avez été nommé Inspecteur Principal honoraire et Ingénieur honoraire. Et je me souviens que, lors de votre mise à la retraite, M. Sartiaux, Ingénieur en chef de l'Exploitation des chemins de fer du Nord, vous écrivait au nom du Comité de Direction « qu'il était spécialement chargé de vous exprimer les vifs regrets que lui a fait éprouver votre détermination... Le Comité sait, ajoutait-il plus loin, de quel collaborateur je vais être privé et la perte que subira la Compagnie en perdant votre concours dévoué et éclairé... »

Je me demande comment il aurait pu en être autrement. Noblesse oblige ! dit-on, et vous appartenez à une famille d'ingénieurs qui n'a pas dit son dernier mot.

Votre père, M. Alfred Plocq, était Inspecteur-Général des Ponts-et-Chaussées. Votre beau-père, M. Mireski, était Ingénieur des chemins de fer du Nord... Aussi loin que je regarde, je n'aperçois que des ingénieurs dans votre maison, car, si je ne me trompe, M. Carlier lui-même, le frère de votre mère était aussi Inspecteur-Général des Ponts-et-Chaussées.

Je ne veux pas parler de l'avenir, qui, pour vous, apparait sur un nuage rose, car je tiens à respecter l'aimable pudeur qui est peinte sur votre visage.

Est-ce que à l'instar de M. Sartiaux, je dois présenter une figure navrée en regard de votre détermination d'abandonner le service actif ? Evidemment non ! Le malheur de l'un fait le bonheur de l'autre, dit le proverbe, et l'Académie est trop heureuse de vous posséder pour regretter votre décision ; c'est à partir de ce jour que vous nous appartenez tout entier.

* * *

Aujourd'hui nous chantons vos louanges de même que nous chantons celles de M. Wicquot dont vous êtes le digne successeur.

Digitized by Google

Vous nous faites, à notre grande satisfaction, du principal honoraire l'éloge qu'il mérite, car vous vantez tour à tour sa prévenance, son aménité, sa courtoisie. Puis vous nous rappelez que, comme bibliothécaire, il rendit de nombreux services à tous ceux qui ont bien voulu le consulter, « à ces travailleurs, comme vous le dites excellemment, qui mettaient à profit son savoir et son inépuisable complaisance.»

Cela lui était facile, si je puis ainsi m'exprimer, ou du moins plus aisé qu'à aucun autre, car il a fait lui-même le catalogue des livres existant dans notre bibliothèque communale. Il devait donc les connaître ! Nous saisissons cette occasion pour, en même temps, témoigner notre reconnaissance au Conseil municipal qui a bien voulu voter les fonds nécessaires à son impression.

Quatre gros volumes in-8° ont été indispensables pour contenir ce travail, et si l'on songe à la patience de bénédictin qu'il a fallu pour relever chacun des livres un à un, l'on reste en admiration. C'est peu, sans doute, lorsqu'on le compare avec le grand catalogue de Pékin qui a plus de deux cents volumes commencés en 1790, c'est-à-dire depuis plus de cent vingt ans ! Mais ces ouvrages sont continués chaque jour par les lettrés du Céleste Empire, tandis que, comme Pierre Petit, M. Wicquot a opéré seul.

Il a fait précéder ce catalogue d'une *Notice historique de la bibliothèque de la ville d'Arras,* qui est un modèle du genre.

Elle contient soixante-quatre longues pages et l'auteur y relève les noms des gardiens de la bibliothèque de St-Vaast, depuis 1622, la nôtre n'étant que la continuation de celle de la puissante Abbaye.

Dans cette étude, il montre tous les attraits et tous les avantages que retire de la lecture l'écolier studieux et, après le célèbre Alcuin, le précepteur de Charlemagne, le bénédictin de cœur qui n'avait que deux passions : celle de l'enseignement et celle de livres, il s'écrie : « Dans les livres, Dieu parle à l'homme, comme dans la prière l'homme parle

Digitized by Google

à Dieu ; si la lumière est la joie de l'œil, la lecture est celle de l'âme » (1).

* * *

Comme membre de l'Académie, M. Wicquot composa de nombreux travaux qui figurent dans nos Mémoires. Tous, ou à peu près, rappellent l'ancien professeur de philosophie qui présente cette particularité d'être entré deux fois, ou plutôt d'avoir fait partie deux fois de l'Académie d'Arras : la première fois de 1860 à 1866, la deuxième fois de 1879 à sa mort. Pendant son interrègne, si je puis employer cette expression, il quitta Arras et fut successivement principal au collège du Quesnoy, puis, en 1869, principal du collège d'Abbeville.

Aussitôt qu'il fut admis dans notre Société savante, il suivit les principes d'Abd-El-Kader et fit sa première lecture sur ce personnage étrange dont l'Europe suivait à cette époque, et avec anxiété, les moindres mouvements.

Le défenseur de la nationalité arabe venait d'être déclaré savant et saint (*marabout* et *thalet*) par ses coreligionnaires. Il avait été flatté de cet honneur, mais il ne crut pas l'avoir mérité. Il fut tourmenté par les scrupules. Il composa alors son livre intitulé : *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent.*

Puissiez-vous, comme lui, être aiguillonné par les remords ! L'Académie, qui n'aurait qu'à y gagner, vous applaudirait des deux mains.

Le livre d'Abd-El-Kader renferme diverses questions intéressantes relatives à la religion, à la philosophie, à l'histoire et à la philologie. Il ne contient, bien souvent, au fond, que les idées des anciens philosophes rajeunies par une forme piquante. On y sent, surtout dans le chapitre qui traite de la civilisation et de la prophétie, la chaleur d'un

(1) « *In libris Deus ad hominem loquitur et in orationibus suis homo ad Deum loquitur. Sicut lux oculos ; ita lectio corda lœtificat* ».

Digitized by Google

esprit supérieur, plein de nobles aspirations et qui étouffe au milieu du vieux monde musulman.

François Balduin a été également l'objet d'une étude très minutieuse et très approfondie de M. Wicquot. Pour nous mettre en haleine, il a d'abord publié ses *Prolégomènes à l'Histoire Universelle.* Ces deux livres de préface ont été malheureusement écrits en latin, langue peu en faveur de nos jours; le professeur les a traduits en français, de manière à faire ressortir l'élégance de la forme et les trésors d'érudition qui y sont répandus à profusion.

Quelques années après, il publie un long mémoire sur ce savant et l'étudie tour à tour comme *historien, jurisconsulte, théologien et diplomate.* Il nous fait en passant remarquer que beaucoup d'idées qu'on a admirées comme nouvelles dans Bossuet, au XVII[e] siècle, avaient été exprimées un siècle auparavant par Fr. Balduin et s'ennorgueillit qu'Arras l'ait vu naître. Enfin, après une longue suite des ouvrages composés par ce savant, il exprime l'espoir que « son nom sera toujours en honneur chez ses compatriotes et que ses œuvres demeurent pour l'Artois comme un dépôt de famille, comme une sorte de trésor domestique ».

Si à ces œuvres considérables, nous adjoignons l'*histoire du Collège St-Vaast à Douai,* sa fondation, son organisation, son développement, sa disparition et son enseignement philosophique en 1773, et une simple question : *à quelle époque la ville d'Arras est-elle devenue réellement française ?* qui fit naître à l'Académie bien des contreverses, nous croyons avoir cité tout le bagage philosophique de M. Wicquot et il est très lourd.

Pourtant, il avait aussi un bagage littéraire des plus complets. En dehors de son discours de réception et de sa réponse à Mgr Deramecourt, il fut plusieurs fois rapporteur du concours de poésie (1) et fut même chargé d'un rapport (2)

(1) 1865 — 1881 — 1884.
(2) 1865.

Digitized by Google

sur un mémoire hors concours, la traduction en 5.000 vers français des *Astronomiques* de Manilius.

Bien plus, à ses heures il fut poète et je connais certaines de ses pièces de vers qui n'ont jamais vu le jour et qui n'en respirent pas moins l'amabilité, la fraîcheur et la grâce. Il n'en existe que deux dans nos mémoires ; l'une et l'autre sont des fables et je souris volontiers en parcourant celle qui nous montre Piron se reposant sous un vieux marronnier du bois de Boulogne :

Le célèbre auteur de la *Métromanie*

> . . .qui ne fut rien
> Pas même Académicien

se découvre et prend pour lui, les hommages que viennent rendre à N.-D. d'Auteuil un jeune paysan, une fraiche fillette, voire même l'escadron du Roi :

> Le vaniteux, assis au pied de cette image
> S'était approprié salut, fleurs et hommage.

* * *

Après avoir fait l'éloge de notre collègue toujours regretté, vous nous présentez un tableau fort intéressant de l'Administration à Arras au début de l'année 1789, c'est-à-dire au début de la Révolution. Ce sujet est très vaste. J'y reconnais toute votre compétence et j'aime à croire qu'il fournira par la suite à votre « plume élégante et diserte » quelques « chapitres » que vous prendrez plaisir à écrire.

Les travaux publics n'y tiennent qu'une place modeste. Un auteur a cependant dit : « On juge de la grandeur, de la puissance et de la richesse d'une nation par la beauté de ses chemins et l'entretien de ses routes. » Napoléon Ier, ce grand maître en l'art de faire la guerre, a exprimé la même pensée d'une façon différente en disant : « la victoire est dans les jambes de mes soldats »... Je partage ce sentiment, car les chemins, en facilitant les transports, alimentent les centres

Digitized by Google

d'habitation de voyageurs et de marchandises ; ils établissent entre les diverses cités des relations intimes en créant entre elles un commerce, qui, chaque jour, devient de plus en plus inéluctable.

Il y avait autrefois les *chemins royaux* ; en général ils ont été construits par les Romains qui leur avaient donné le nom de voies militaires, *viæ militares.*

Leur solidité a défié les siècles. Sur l'origine de quelques-unes d'entre-elles se racontent, aujourd'hui, à la veillée, dans les chaumières, des légendes dont le plaisir ou la douleur sont avivés par un intérêt toujours poignant.

Il existait aussi de grands *chemins publics,* qui n'étaient utilisés ni par les postes, ni par les messageries, ni par les voitures publiques.

Quant aux *chemins vicomtiers,* leur qualification n'était pas bien établie en Artois ; à l'encontre des justiciers, le commun des habitants et des propriétaires des terres adjacentes prétendait que c'étaient « ceux qui vont de villages à villes ou bourgs voisins et où il y a marchés publics ».

Il n'en est pas moins certain que malgré les besoins du peuple, rien n'avait pu, jusqu'à Louis XV, faire sortir de leur longue apathie les fonctionnaires des pays d'Etats. Aussi, ce sera la gloire de ce prince d'avoir tracé les diverses routes qui sillonnent notre belle France.

Il y a malheureusement lieu d'ajouter que Louis XV, qui a failli succomber à Versailles sous le poignard d'un Artésien régicide, n'a rien fait pour Arras.

Ce n'est pas, en effet, en le blessant dans son amour-propre qu'on attire à soi tout un peuple ; on le réduit peut-être en esclavage par la force lorsque, par exemple, on tient vers lui, vers ses monuments, sans cesse des canons braqués comme ceux de la *Belle Inutile,* ainsi que le prouve M. Wicquot (1).

(1) *Mémoires de l'Académie,* 2e série, t. IX, p. 188.

Digitized by Google

Ce n'est pas ainsi qu'on entraîne ni son attachement, ni sa reconnaissance.

Peut-être que vous avez eu en vue la lecture de notre estimé confrère, Monsieur, lorsque vous nous avez exposé le tableau d'Arras en 1789? Sans doute, vous avez pensé que votre travail viendrait utilement à l'appui des dires de M. Wicquot, qui a prétendu qu'il avait fallu cent cinquante ans et la Révolution pour que la province d'Artois devînt réellement française.

M. Esmangart des Bordes avait son domicile à Lille. Il était tout puissant et était qualifié, ainsi que vous nous le faites vous-même remarquer : « Intendant de justice, police, finances et des armées du roi aux provinces de Flandres et d'Artois ». Arras était donc, depuis 1754, tributaire d'une cité, bien qu'historiquement parlant, cette ville ait eu le pas sur elle et qu'avant toute autre, elle ait été la capitale des Flandres. Comment admettre que c'était flatter le peuple que le discréditer à ce point...

***

Mais je m'aperçois qu'après vous avoir signalé l'immensité du sujet que vous avez choisi, je me laisse moi-même entraîner par l'ampleur de votre thèse.

Il est temps d'en finir ! Brusquement, je veux terminer, car je vois que nous avons fatigué l'indulgence habituelle de nos aimables auditrices. Et je m'empresse de vous recevoir à grands bras.

Pendant nos séances hebdomadaires, vous ferez succéder vos communications les unes aux autres, car vous vous souviendrez, nous l'espérons, que vous avez débuté par un discours digne d'un maître. Et pour continuer sur le même ton, vous ferez défiler devant nous les principaux faits de l'histoire d'Arras racontés avec la verve et l'esprit qui vous sont choses habituelles.

Digitized by Google

LA

DÉPOPULATION DES CAMPAGNES

dans le Pas-de-Calais

PAR

M. Jules SION

Membre résidant

Statistique pour le Pas-de-Calais.

Le département du Pas-de-Calais a une superficie de 663.846 hectares, égale aux 0,0125 du territoire de la France (Iles et Corse comprises) ; sa population, de 1.068.155 habitants, représente les 0,0269, c'est-à-dire plus de la 37e partie de celle de la France. La densité de sa population, presque 161 habitants au km², est plus du double de la densité moyenne de la population en France.

Ainsi qu'en témoigne le tableau A ci-annexé (1), sa population n'a pas cessé de s'accroître de 1801 à 1851, époque où il y eut un léger fléchissement (2) (densité : 104,8 en 1846 ; 104,4 en 1851). Mais, à partir de ce moment, l'augmentation

(1) Tableau A. — Département du Pas-de-Calais : Dénombrements de 1801 à 1911. Densité de la population au km².

(2) C'est, pour une bonne part, la conséquence de l'épidémie de choléra qui a sévi très fortement dans un certain nombre de communes du Pas-de-Calais, en 1849.

Digitized by Google

est constante. Après avoir suivi une marche à peu près uniforme jusqu'en 1872, elle progresse considérablement. (Densité : 123,3 en 1881 ; 128,5 en 1886 ; 131,7 en 1891 ; 136,5 en 1896 ; 143,9 en 1901 ; 152,5 en 1906 ; 160,9 en 1911).

Le même tableau montre que la progression n'est pas commune à tous les arrondissements. L'arrondissement d'Arras comptait, en 1856, environ 30.000 habitants de plus que celui de Béthune ; ils étaient à peu près au même chiffre en 1872 ; en 1911, celui de Béthune est plus que le double (2,2) de celui d'Arras. L'arrondissement de Béthune a gagné 131.224 habitants de 1896 à 1911. Cette augmentation prodigieuse est due presque tout entière à l'accroissement de l'industrie houillère dans cet arrondissement depuis 1861 et surtout depuis 25 ans.

Un autre arrondissement s'est aussi fortement accru depuis 40 ans ; c'est celui de Boulogne, qui a passé de 141.600 habitants, en 1866, à 193.244 habitants en 1901, à 205.615 habitants en 1906 et à 215.695 en 1911. Cette augmentation est attribuable au développement qu'ont pris les ports de Calais et de Boulogne, l'industrie tullière à Calais, diverses autres industries, et, en particulier, celle du ciment à Boulogne et dans les communes environnantes.

On est loin de retrouver la même prospérité dans les quatre autres arrondissements.

Celui d'Arras, qui avait 171.947 habitants, en 1846, en a, 65 ans après, 178.836, en décroissance par rapport à 1901 et à 1906.

L'arrondissement de Montreuil a atteint sa plus forte population (81.964) en 1911, avec un léger accroissement ; cependant il faut remarquer qu'il a peu varié depuis 1826, où il atteignait 78.651 habitants.

L'arrondissement de Saint-Omer, qui n'avait cessé de s'augmenter depuis 1801, a atteint son plus haut chiffre en 1891 (117.756) ; en 1911, il est à 115.287.

L'arrondissement de Saint-Pol a progressé de 1801

Digitized by Google

(70.780 habitants) jusqu'en 1851 (81.800 habitants); depuis lors, il n'a fait que décroître; en 1911, il est à 73.792 habitants, ayant perdu presque le douzième de ses habitants.

Si l'on suit le mouvement général de la population à partir du premier grand dénombrement de 1806, on s'aperçoit que, en tenant compte du chiffre initial, il est à peu près le même dans tout le département, pendant la première partie du XIXe siècle, c'est-à-dire pendant la période où l'agriculture est, sinon l'unique, du moins la principale ressource de ses habitants. Le grand essor de la population, à partir de 1851 dans l'arrondissement de Boulogne, et de 1861 dans celui de Béthune, doit donc être attribué à la prospérité industrielle dans ces régions.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que la délimitation de l'arrondissement, quant à l'accroissement ou à la diminution de la population, n'a rien d'absolu et qu'il arrive fréquemment qu'une partie de l'arrondissement est prospère tandis que d'autres sont en voie de décroissance (1). C'est ainsi que, dans l'arrondissement de Boulogne, les cantons de Guines et de Marquise diminuent, le premier, depuis 1846, le second, depuis 1876, tandis que les autres cantons augmentent.

Dans l'arrondissement d'Arras, d'après le dénombrement de 1911, deux cantons seulement, celui d'Arras-sud et surtout celui de Vimy, situé au nord de l'arrondissement et à la partie méridionale du bassin houiller, sont en voie d'augmentation et l'on peut dire que sans eux l'arrondissement d'Arras serait depuis longtemps en décroissance. Les autres cantons de l'arrondissement ont atteint leur maximum à des dates diverses : Arras-nord, Bertincourt, Croisilles et

(1) Voir le tableau B indiquant : 1° la division en cantons; 2° les dénombrements de 1806 à 1911 ; 3° la densité de la population en 1826, 1846, 1911 ; 4° la répartition des cantons selon les dates où ils ont atteint leur plus forte population.

Digitized by Google

Pas, en 1846; Bapaume et Beaumetz, en 1851; Marquion, en 1866; Vitry, en 1891.

Parmi les cantons de l'arrondissement de Béthune, un seul, celui de Laventie, qui n'est pas dans la zone de pénétration du bassin houiller, ne participe pas à l'accroissement extraordinaire dont nous avons parlé. Après avoir eu son maximum en 1866 (15.901 habitants), il n'a plus aujourd'hui que 13.223 habitants. En revanche, il est curieux de constater que le canton de Lens, qui avait 19.068 habitants en 1856, a dû être scindé en deux cantons, qui contiennent ensemble 133.382 habitants.

Un phénomène analogue, avec des proportions moins grandes, peut être constaté dans l'arrondissement de Boulogne. Tandis que cinq des cantons ont leur maximum en 1911, que les cantons primitifs de Boulogne et de Calais ont dû être scindés en quatre cantons contenant ensemble une population double de celle de 1851, le canton de Desvres décroît depuis 1901 et celui de Marquise, depuis 1876.

Dans l'arrondissement de Montreuil, deux cantons seulement, Etaples et Montreuil. paraissent se développer; les autres ont eu leur maximum : Fruges, en 1826; Hucqueliers, en 1836; Hesdin, en 1841; Campagne, en 1851.

Deux cantons de l'arrondissement de Saint-Omer, Audruicq et Saint-Omer-sud, sont, en 1911, en légère augmentation par rapport à 1906. Le canton d'Aire a atteint son maximum en 1841; Fauquembergues, en 1876; Saint-Omer-nord, Ardres et Lumbres, en 1891.

La diminution est générale dans l'arrondissement de Saint-Pol. Ont obtenu leur maximum, les cantons d'Avesnes-le-Comte, en 1826; du Parcq, en 1841; d'Aubigny, en 1851; d'Auxi-le-Château, en 1866; d'Heuchin et de Saint-Pol, en 1876.

En résumé, étant entendu que nous nous arrêtons au dénombrement de 1911, les 46 cantons du Pas-de-Calais doivent, sous le rapport du recensement auquel ils ont atteint

Digitized by Google

leur plus forte population, être répartis ainsi qu'il suit :

2 cantons, en 1826 ; — 1, en 1836 ; — 3, en 1841 ; — 5, en 1846 ; — 4, en 1851 ; — 3, en 1866 ; — 4, en 1876 ; — 4, en 1891 ; — 1, en 1901 ; 19, en 1911.

Ces 19 cantons se répartissent, à leur tour, de cette manière :

2	dans l'arrondissement	d'Arras,
8	—	Béthune,
5	—	Boulogne,
2	—	Montreuil,
2	—	Saint-Omer.

L'accroissement n'est vraiment considérable pour les cinq derniers dénombrements que dans les cantons miniers de l'arrondissement de Béthune, dans le canton de Vimy et dans ceux de Calais, de Boulogne, de Samer et de Montreuil.

Ce sont là les cantons les plus industriels du département ; l'agriculture s'y est conservée comme par le passé ; mais ce sont les grosses industries qui emploient la majeure partie de la population.

Si nous faisons abstraction de ces cantons et de ceux d'Arras-sud et de Saint-Omer-sud, il nous restera les 29 cantons où l'agriculture domine, laissant partout une place plus ou moins grande à des industries locales.

En calculant la densité moyenne de la population dans ces 29 cantons en 1846 et en 1911, nous trouvons les résultats suivants :

En 1846,..... 90 habitants au km^2 ;
En 1911,..... 81.8 —

La diminution serait beaucoup plus grande s'il était possible de séparer de la population agricole la population qui, dans une même localité, est occupée à l'industrie ou au commerce, non seulement dans les villes comme Arras et Saint-Omer, mais aussi dans des communes de moindre importance comme Bucquoy (2.079 habitants), Bapaume (2.917), Vitry (2.952), Sailly-sur-la-Lys (2.604), Lillers

Digitized by Google

(8.260), Desvres (5.125), Guines (4.358), Marquise (3.517), Etaples (5.823), Hesdin (3.327), Aire (8.247), Arques (4.658), Saint-Pol (4.243), Auxi-le-Château (2.586), Frévent (4.692).

La conclusion à laquelle aboutissent ces chiffres est celle-ci : dans le Pas-de-Calais, comme ailleurs, malgré l'accroissement de la population, en général, les campagnes se dépeuplent d'une façon continue.

Au surplus, il importe de remarquer que, dans bon nombre de communes rurales où le chiffre de la population ne diminue pas ou diminue moins rapidement, les habitants désertent néanmoins les champs pour les usines ou pour les mines. Grâce aux chemins de fer, les trains ouvriers pénètrent de plus en plus dans les campagnes pour y aller chercher et reconduire des ouvriers à des distances parfois très grandes. Il en est ainsi dans tout le Département, et surtout à l'intérieur et dans les environs du bassin houiller.

Statistique particulière à l'Arrt d'Arras.

Il nous a paru intéressant d'étudier d'une manière plus approfondie le phénomène de la dépopulation des campagnes dans l'arrondissement d'Arras.

Le tableau C (1) montre le mouvement de la population dans les communes qui le composent depuis 1801 jusqu'en 1911. Il permet de faire un certain nombre de constatations.

Le tableau D (2), qui en a été extrait, établit que, abstraction faite de la ville d'Arras, où la population dite flottante ou comptée à part ne permet pas de faire une comparaison juste, sur les 210 autres communes qui composent l'arron-

(1) Tableau C. — Arrondissement d'Arras : cantons et communes. — Dénombrements de 1801 à 1911. — Comparaison entre la population de 1911 et, depuis 1826, la plus forte ou la plus faible. — Tant pour 100 des augmentations ou des diminutions.

(2) Tableau D : Répartition des communes selon les dates où elles ont atteint leur plus forte population.

Digitized by Google

dissement, 2 ont atteint leur maximum en 1801 ; 2, en 1815 ; 1, en 1820 ; 10, en 1826 ; 17, en 1831 ; 8, en 1836 ; 15, en 1841 ; 25, en 1846 ; 13, en 1851 ; 10, en 1856 ; 12, en 1861 ; 15, en 1866 ; 7, en 1872 ; 11, en 1876 ; 12, en 1881 ; 7 en 1886 ; 6, en 1891 ; 9, en 1896 ; 4, en 1901 ; 9, en 1906 ; 17, en 1911.

Par conséquent, depuis 1856, la population a diminué dans 103 communes de l'arrondissement.

D'autre part, sur les 17 communes qui ont atteint leur plus forte population en 1911, 12 sont dudit canton de Vimy ; les 5 autres, disséminés dans les autres cantons, sont pourvues d'industries diverses : fonderie, à Biache ; raffinerie de pétrole, à Corbehem, etc.

Le canton de Vimy offre un exemple frappant de l'influence que peut exercer une industrie sur le chiffre de la population qui se trouve dans la zone de son action. Ce canton, situé au sud du bassin houiller n'a pas encore de fosses sur toute l'étendue de son territoire (1). C'est ce qui fait que la population de plusieurs communes est restée stationnaire ou même a diminué (Acq, Arleux-en-Gohelle, Carency, Fresnoy, Gavrelle, Izel, Neuville-St-Vaast, Thélus, Villers-au-Bois), tandis que celle de plusieurs des autres s'est augmentée d'une façon tout américaine. Avion, qui avait 972 habitants en 1806, 2.750, en 1886, en compte, en 1911, 9.968 ; Drocourt, qui comprenait 447 habitants en 1886, en compte 2.909 ; Méricourt, qui perdit 400 de ses mineurs dans la terrible catastrophe du 10 mars 1906, a cependant gagné 3.200 habitants depuis 20 ans et est à 4.769 au recensement de mai 1911.

La répartition des communes d'après le nombre des habitants en 1846 et en 1911 montre des différences dignes de remarque :

(1) On fait seulement les sondages dans les nouvelles concessions.

Digitized by Google

					1846	1911
Communes	au-dessous	de	50	habitants	»	»
—	de	51 à	100	—	1	3
—	de	101 à	150	—	3	7
—	de	151 à	200	—	7	11
—	de	201 à	250	—	9	15
—	de	251 à	300	—	11	17
—	de	301 à	350	—	12	10
—	de	351 à	400	—	16	12
—	de	401 à	450	—	12	13
—	de	451 à	500	—	19	13
—	de	501 à	550	—	10	20
—	de	551 à	600	—	(109) 9	(134) 13
—	de	601 à	650	—	13	5
—	de	651 à	700	—	12	7
—	de	701 à	800	—	15	14
—	de	801 à	900	—	14	4
—	de	901 à	1.000	—	9	6
—	de	1.001 à	1.100	—	7	7
—	de	1.101 à	1.200	—	4	7
—	de	1.201 à	1.300	—	4	3
—	de	1.301 à	1.400	—	7	3
—	de	1.401 à	1.500	—	5	1
—	de	1.501 à	1.600	—	2	2
—	de	1.601 à	1.700	—	2	»
—	de	1.701 à	1.800	—	2	2
—	de	1.801 à	1.900	—	1	3
—	de	1.901 à	2.000	—	»	1
—	de	2.001 à	2.500	—	3	5
—	de	2.501 à	3.000	—	»	3
—	de	3.001 à	3.500	—	1	»
—	de	3.501 à	4.000	—	»	1
—	de	4.001 à	4.500	—	»	»
—	de	4.501 à	5.000	—	»	1
—	de	9.001 à	10.000	—	»	1
—	de	10.001 à	20.000	—	„	»
—	au-dessus de		20.000	—	1	1

Digitized by Google

Ainsi, tandis qu'il s'est formé de grosses agglomérations dans le canton de Vimy, le nombre des petites communes, pour la plupart purement agricoles, s'est accru dans les autres.

Etudions maintenant le mouvement de la population dans l'arrondissement, de 1846 à 1911, abstraction faite de la ville d'Arras et du canton de Vimy.

	1846	1911
Cantons d'Arras, Nord et Sud (moins Arras)	14.913	15.779
Canton de Bapaume	13.854	10.345
— Beaumetz-lez-Loges	13.753	11.784
— Bertincourt	16.323	13.159
— Croisilles	17.279	14.442
— Marquion	17.727	15.304
— Pas-en-Artois	13.949	9.743
— Vitry	19.312	20.087
Totaux	127.110	110.643

Sans tenir compte de l'accroissement de quelques communes, telles que Biache, Corbehem, St-Laurent-Blangy, où, à côté des exploitations agricoles, sont venues s'installer d'importantes industries, on trouve, pour l'ensemble de ces cantons, composés en majeure partie de communes rurales, une diminution de 16.467 habitants, c'est-à-dire de près de 13 pour 100.

A quelle date peut-on faire remonter le commencement de la dépopulation des campagnes ?

En ce qui concerne l'arrondissement d'Arras, comme nous l'avons vu précédemment, parmi les 9 cantons dont nous venons de parler, 4 ont atteint leur maximum en 1846, 2 en 1851, avec une faible différence par rapport à 1846 ; un autre en 1866 avec une augmentation d'environ 300 habitants sur 1846 ; enfin, si le canton de Vitry ne décroît que

Digitized by Google

depuis 1891, il n'y a pas une différence considérable entre son maximum et sa population de 1846. Cette date marque donc une étape dans le mouvement de la population pour l'ensemble des cantons de l'arrondissement d'Arras ; mais pour ce qui concerne les communes, on a vu précédemment que, dès 1826, 15 d'entre elles avaient déjà commencé à diminuer. Le tableau B montre que, dans le Département, 15 cantons avaient atteint leur plus forte population en 1851.

La question ne tarda pas à préoccuper les esprits. Le colonel Repécaud, dans un travail très intéressant et très documenté présenté à l'Académie d'Arras le 14 juin 1850, après avoir constaté le progrès constant de la dépopulation des campagnes, recherchait les moyens d'y porter remède.

La situation était, à quelques nuances près, la même dans le reste de la France, ainsi qu'en attestent, entre autres témoignages, les mémoires de bon nombre de sociétés savantes des départements. En 1849, à la société d'agriculture de Toulouse, M. Pommier exposait un projet relatif à la création d'une « Banque de crédit foncier » pour venir en aide aux petits cultivateurs, et M. de Bastoulh lisait un mémoire sur le sujet suivant : « Quelle est la cause de la » désertion de la population agricole qui apporte dans les » grandes villes une superfétation de force et y accroît la » misère tandis qu'elle prive l'agriculture de bras et la met » hors d'état de satisfaire au besoin croissant des subsis- » tances... et quel serait le moyen le plus efficace pour » arrêter la dépopulation des campagnes ? »

Il convient de reconnaître que, dans le Pas-de-Calais, la question n'eut jamais ce double caractère de gravité : la main-d'œuvre ne fut jamais trop abondante dans les villes.

Causes de la dépopulation.

Etudions, à notre tour, les causes de la dépopulation des campagnes, générale, même dans un département comme

Digitized by Google

le nôtre, si riche, où l'agriculture donne des profits aux cultivateurs laborieux et intelligents.

Serait-ce la désaffection du paysan pour la terre que ses ancêtres ont arrosée de leur sueur ? Ce n'est pas l'opinion d'écrivains éminents, qui ont étudié l'histoire de paysans de différentes régions depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Nous sommes de leur avis lorsque nous voyons autour de nous l'attachement des ouvriers d'industrie pour la maisonnette familiale et le lopin de terre qu'ils possèdent ou même qu'ils ne font que louer. Ne faut-il pas qu'un sentiment profond anime ces braves gens pour qu'ils s'imposent la fatigue qui résulte pour eux de leur éloignement de l'usine ou de la fosse ? Chaque jour, par exemple, nous voyons plus de 500 mineurs (1) venir de 4, 5, 6 et 8 kilomètres, à Arras, pour y prendre, soit vers une heure, soit vers six heures de l'après-midi, des trains qui les conduiront à Avion, à Lens, à Liévin, à Billy-Montigny, etc. Répartis dans les mines des environs, ils en remonteront, les uns vers minuit, les autres vers cinq heures du matin, pour reprendre les trains qui les ramèneront à Arras, d'où ils retourneront à pied dans leurs communes respectives. Pourquoi s'imposeraient-ils de pareils déplacements s'il n'y avait en eux un vif amour du village natal ? Il se produira naturellement des défections ; mais jusqu'ici elles sont moins nombreuses qu'on aurait pu le craindre. Au surplus, l'ouvrier d'usine, le mineur surtout, qui a des loisirs, conservent l'amour de la terre. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à voir, à la belle

(1) Pendant le mois de janvier 1911, il a été délivré à la gare d'Arras, 2.480 cartes pour trains d'ouvriers mineurs à destination d'Avion, de Lens, de Billy-Montigny, etc. Les cartes étant hebdomadaires, il s'ensuit que le nombre des voyageurs peut être évalué à 620. — Il importe de remarquer, en outre, que d'Arras à Avion — environ 18 km. — le train prend encore au moins 1.000 ouvriers, venant de communes situées sur le parcours ou à proximité de la voie ferrée.

Digitized by Google

saison, les jardins ouvriers si bien tenus qui environnent les villes ou sont attenants aux « Corons ».

Les statistiques des compagnies houillères prouvent que les ouvriers mineurs changent plus facilement de résidence, de fosse, en hiver qu'en été lorsqu'ils ont ensemencé leur jardin, emblavé en pommes de terre, en haricots le champ qu'ils ont pu prendre en location. Ce n'est donc pas le dédain de la terre qui pousse le paysan hors de son village.

Il faut remonter à la première moitié du XIX^{e} siècle pour trouver les véritables causes. Un souvenir de ma lointaine enfance m'en indique une qui me paraît incontestable. Fils de paysans, resté d'ailleurs paysan par le cœur, je me représente la maison natale lorsque, le plus jeune de cinq enfants, j'avais environ huit ans. On trouvait dans la petite ferme le blé, dont on faisait le pain ; la viande, le lard et les œufs ; l'œillette, qu'on conduisait au moulin pour en rapporter l'huile à manger ; en un mot, la plupart des choses qui servaient à l'alimentation. On récoltait le lin ; ma mère le filait, mon père en faisait de la toile. En été, tout le monde était aux champs : les cultures, étant diverses, permettaient d'échelonner les travaux ; en hiver, tous les bras étaient occupés à la ferme : ma mère et ma sœur filaient le lin, confectionnaient et raccommodaient le linge de la famille, soignaient les bestiaux ; mon père et mes frères travaillaient le lin, battaient dans la grange le blé et les autres céréales. Mais cette vie, qui avait été et était encore celle de la plupart des familles villageoises, touchait à sa fin. Déjà beaucoup avaient trouvé plus commode d'acheter la toile et surtout des étoffes de coton ; des cultures : colza, œillette, cameline, etc., (1) par suite de changements apportés dans les relations avec l'étranger, disparurent presque complète-

(1) D'après le recensement de 1846, il y avait, dans le canton de Croisilles, 2.800 hectares d'œillette et 1.400 hectares de colza. On n'en trouverait plus la quarantième partie aujourd'hui.

Digitized by Google

ment; les machines à battre les céréales supprimèrent le battage au fléau. Il fallut moins de main-d'œuvre, tout le monde ne trouva plus à s'occuper en été et surtout en hiver. Les paysans durent chercher du travail ailleurs et en trouvèrent facilement, grâce au développement que prit l'industrie. Ainsi, les modifications économiques, le machinisme agricole, l'essor industriel ont été les premières et les plus importantes causes de la désertion des campagnes.

Dans certaines parties du Pas-de-Calais, on résista peut-être plus longtemps qu'ailleurs, grâce à la betterave. Cette culture réclame des bras au printemps; sa récolte, en automne, la fabrication du sucre et celle de l'alcool occupaient, avec des salaires élevés, bon nombre d'ouvriers jusque vers la fin de janvier. Mais, au cours de ces dernières années, un changement très considérable s'est produit dans ces industries. L'exportation étant moins considérable, on cultive moins de betteraves à sucre; dans les fabriques, les perfectionnements des machines sont poussés à un tel degré que la main-d'œuvre a beaucoup diminué. D'autre part, comme cela se produit dans le commerce, la grande industrie a tué la moyenne et la petite. Plus de la moitié des fabriques disséminées dans le Département et surtout dans l'arrondissement d'Arras ont été remplacées par des usines beaucoup plus grandes qui, par des râperies installées dans les villages environnants et au moyen des chemins de fer et des canaux, attirent à elles toute la production. Le nombre des distilleries a diminué plus encore.

Il résulte de cette transformation économique que si, à certaines époques de l'année, par exemple, au moment de la moisson, à l'époque de la récolte des betteraves, le travail abonde à la campagne, il se fait rare la majeure partie du reste de l'année. Le cultivateur ne peut payer qu'un salaire relativement faible à ses ouvriers et ouvrières : pour les hommes, 2 fr. en hiver, 2 fr. 75 en été, 3 fr. 50 exceptionnellement pendant la moisson ; pour les femmes, 1 fr., 1 fr. 25

Digitized by Google

en hiver, 1 fr. 50 à 2 fr. en été. Dans bien des fermes, l'ouvrier a quelques petits suppléments : du café le matin, un litre de bière à midi ; en somme, ce sont là des avantages peu appréciables. Mais, dira-t-on, pourquoi le fermier, par des procédés plus rationnels, n'augmente-t-il pas le produit de ses terres et ne donne-t-il pas de meilleurs salaires ? La question est posée depuis longtemps. En réalité, les bénéfices de l'agriculture, même avec les méthodes intensives, sont très aléatoires et bien des cultivateurs ne trouvent le moyen de vivre que grâce aux produits de la ferme : lait, beurre, fromage, œufs, volailles, etc. Et puis, il importe de ne pas perdre de vue que bien souvent on ne garde les ouvriers en hiver que dans l'espoir qu'ils resteront à la ferme en été, au moment où leurs services seront indispensables ; de sorte que la main-d'œuvre agricole coûte beaucoup plus cher qu'on ne le pense généralement.

En revanche, les mines, les industries et les ateliers, qui se sont multipliés dans le Département, n'ont cessé d'augmenter leurs salaires. Les ouvriers maçons, charpentiers, menuisiers, maréchaux, etc., au village comme à la ville, touchent au minimum 0 fr. 40, 0 fr. 45 et 0 fr. 50 l'heure avec faculté de faire jusqu'à onze heures par jour. Les ouvriers employés dans les industries diverses : brasseries, huileries, fabriques de ciment, fabriques de tulle, etc. gagnent plus encore. Les mineurs ont des situations peut-être plus enviables. D'après le rapport de M. l'Ingénieur en chef des mines dans le Pas-de-Calais, le salaire journalier moyen d'un ouvrier mineur au fond a été, en 1910, de 5 fr. 81 ; en 1911, de 5 fr. 89. A ce gain s'ajoutent de sérieux avantages : logement confortable avec jardin pour 6 fr. par mois, le chauffage, les frais médicaux et pharmaceutiques, une pension de retraite. (Il faut remarquer que ce salaire moyen est calculé d'après ce que touchent les hercheurs à terre [travaux accessoires] et ce que gagnent les vrais mineurs à la veine).

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RELEVÉ DES DÉNOMBREMENTS

de 1801 à 1911.

Relevé de la densité de la population au Km².

Digitized by Google

(La population la plus forte est soulignée).

ARRONDISSEMENTS	Superficie en hectares	1801	1806	1815	1820
Arras	137.660	133.131	139.898	143.615	165.864
Béthune	93.945	110.465	117.395	119.815	123.247
Boulogne-sur-Mer	94.617	66.588	74.776	76.023	85.141
Montreuil	115.499	67.711	70.361	72.629	75.983
Saint-Omer	108.302	87.619	93.093	95 206	98.274
Saint-Pol-sur-Ternoise	113.823	70.780	74.815	77.166	78.075
Totaux	663.846	534.494	570.338	584.454	626.584
Densité de la population au kilom. carré		80,5	85,9	88,0	94,4

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DIVISION EN CANTONS

Dénombrements de 1806 à 1911.

DENSITÉ DE LA POPULATION EN 1826, 1846, 1911

Répartition des cantons selon les dates où ils ont atteint leur plus forte population.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tableau C
(de I à IX).

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

RELEVÉ DES DÉNOMBREMENTS DES COMMUNES

de 1801 à 1911.

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	Superficie en hectares	1801	1806	1815	1820	1826	1831	
Canton d'Arras-Nord.								
Arras (Nord et Sud).....	1.163	19.958	19.286	20.625	19.798	22.173	23.419	23
Anzin-St-Aubin.....	513	307	377	395	370	398	409	
Athies.....	433	335	351	333	381	422	428	
Dainville	1.122	606	625	672	645	676	677	
Duisans	1.072	478	514	524	559	591	647	
Ecurie	299	193	206	210	231	228	260	
Etrun	222	200	220	223	219	244	237	
Marœuil.....	1.182	917	1.091	1.106	1.104	1.104	1.228	1
Roclincourt.....	593	325	390	404	442	451	551	
Ste-Catherine	438	400	529	507	516	549	611	
St-Laurent-Blangy	977	741	816	830	875	962	1.093	1
St-Nicolas-lez-Arras.....	320	613	652	743	811	885	904	
Canton d'Arras-Sud.								
Achicourt.....	594	969	1.017	1.067	1.246	1.288	1.310	1
Agny	603	721	798	822	917	936	1.003	1
Beaurains	593	634	687	706	894	932	943	
Fampoux	847	932	1.006	1.059	1.016	1.022	1.005	1
Feuchy.....	542	385	380	444	467	487	527	
Neuville-Vitasse	686	569	583	585	601	626	696	
Tilloy-lez-Mofflaines.....	768	364	365	369	386	422	430	
Wailly-lez-Arras	967	584	628	632	664	683	711	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	Superficie en hectares	1801	1806	1815	1820	1
Canton de Bapaume.						
Bapaume	573	3.035	3.084	3.140	3.060	3
Achiet-le-Grand	503	401	430	436	441	
Achiet-le-Petit	725	522	578	598	624	
Avesnes-lez-Bapaume	309	115	123	105	105	
Bancourt	454	226	289	289	315	
Beaulencourt	488	346	357	388	380	
Béhagnies	306	192	163	161	180	
Beugnâtre	397	226	242	238	260	
Biefvillers-lez-Bapaume	405	184	186	195	204	
Bihucourt	467	345	355	362	358	
Favreuil	493	368	392	427	440	
Frémicourt	563	251	398	371	454	
Grévillers	635	680	738	713	675	
Lesars	508	370	396	403	390	
Le Transloy	1.040	1.100	1.061	1.094	1.156	1
Ligny-Tilloy	1.029	883	875	905	890	
Martinpuich	591	950	971	980	920	1
Morval	239	342	407	426	406	
Riencourt-lez-Bapaume	341	83	110	112	108	
Sapignies	333	276	296	268	332	
Villers-au-Flos	580	663	612	637	703	
Warlencourt-Eaucourt	371	197	219	215	240	
Canton de Beaumetz-lez-Loges						
Beaumetz-lez-Loges	462	297	356	364	360	
Adinfer	619	243	258	288	301	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	Superficie en hectares	1801	1806	1815	1820	1826	1831
Canton de **Beaumetz**-lez-**Loges** (suite)							
Agnez-lez-Duisans	730	330	388	369	391	407	438
Bailleulmont	541	315	304	375	374	371	381
Bailleulval	390	314	344	340	315	321	320
Basseux	372	229	256	249	205	217	229
Berles-au-Bois	890	528	657	710	729	691	751
Berneville	563	341	388	399	408	419	452
Blairville	460	361	435	465	488	461	458
Boiry-St-Martin	350	356	446	462	455	440	458
Boiry-Ste-Rictrude	581	206	263	279	279	285	287
Ficheux	583	346	345	388	417	437	479
Fosseux	543	333	359	371	364	352	369
Gouves	265	140	164	182	183	179	166
Gouy-en-Artois	1.011	547	501	574	554	572	597
Habarcq	703	291	339	321	318	331	318
Haute-Avesnes	397	201	216	217	222	244	248
Hendecourt-lez-Ransart	221	131	156	173	194	203	209
La Cauchy	207	245	279	285	316	287	321
La Herlière	540	206	178	175	204	188	189
Mercatel	576	505	538	536	528	555	581
Monchiet	274	125	141	142	140	167	176
Monchy-au-Bois	1.098	871	996	1.077	981	880	942
Montenescourt	508	192	211	216	234	253	252
Ransart	745	424	434	437	500	509	510
Rivière	1.190	1.072	1.164	1.110	1.180	1.231	1.250
Simencourt	506	345	356	367	385	397	401

Digitized by Google

	1881	1886	1891	1896	1901
	777	770	760	734	715
	369	351	326	270	287
	1.533	1.410	1.367	1.307	1.337
	674	680	644	687	612
	1.238	1.240	1.228	1.269	1.222
	719	704	664	671	656
	307	281	265	252	245
	535	520	524	523	506
	1.215	1.181	1.164	1.094	1.081
	2.618	2.623	2.586	2.530	2.403
	576	585	559	585	521
	165	152	129	119	112
	1.617	1.552	1.560	1.580	1.511
	489	513	501	503	481
	524	512	521	504	533
	937	896	794	826	826
	948	926	920	876	867
	563	533	552	584	547
	366	335	311	292	283
	1.544	1.508	1.547	1.555	1.366
	310	301	312	296	283
	473	483	453	479	473
	351	333	330	303	280

N COM	1886	1891
Canton de Cu		
Boisleux	491	47
Boisleux	207	20
Boyelles	383	35
Bucquoy	147	2.17
Bullecou	488	51
Chérisy	524	53
Courcell	680	70
Douchy-	582	58
Ecoust-S	779	72
Ervillers	774	82
Fontaine	504	48
Gomieco	243	24
Guémap	422	42
Hamelin	476	43
Héninel	263	25
Hénin-st	621	65
Mory. . .	617	61
Moyenn	418	38
Noreuil	325	31
St-Léger	766	77
St-Marti	185	17
Vaulx-V	603	1.57
Wancou	564	58
Canton de M		
Marquio	817	81

Digitized by Google

	1896	1901	1906	1911	Comparaison entre 1911, et depuis 1826, LA POPULATION — la plus forte : diminution p. °/o.	la plus faible : augmentation p. °/o.	OBSERVATIONS
0	461	436	439	456	8		
7	175	181	166	167	30		
0	357	326	312	279	35		
4	2.183	2.140	2.113	2.079	4		
2	506	458	423	396	36		
1	527	486	427	419	29		
4	739	704	672	657	28		
5	581	570	554	514	28		
0	731	744	707	659	37		
2	827	819	710	711	15		
1	461	456	417	382	23		
7	225	214	199	200	19		
1	398	382	368	321	34		
2	425	409	398	369	27		
3	260	241	258	244	16		
1	655	606	570	490	26		
7	600	616	605	593	12		
5	380	400	379	338	23		
1	296	278	275	256	44		
7	784	769	706	717	9		
3	189	160	157	142	26		
4	1.550	1.465	1.418	1.305	27		
1	572	569	538	502	20		
5	825	813	767	780	14		

Digitized by Google

31	1886	1891	1896	1901	190
42	732	665	659	601	
92	1.839	1.926	1.950	1.922	1.9
04	400	365	361	361	
90	1.890	1.934	1.859	1.803	1.
66	850	793	750	739	
16	1.419	1.405	1.404	1.384	1.
16	1.004	1.042	1.037	1.060	1.
30	716	597	572	568	
74	2.122	2.249	2.197	2.062	1.
22	607	589	570	539	
77	644	653	587	552	
28	978	975	980	957	1.
11	1.069	1.037	961	931	
92	468	448	451	438	
10	545	591	566	506	
67	717	745	723	691	
12	803	851	802	689	
69	340	(1) 724	514	417	
20	984	953	940	963	
89	257	265	248	239	
84	296	290	253	261	
68	738	698	668	670	
90	401	381	327	307	
97	279	267	254	256	

CO	1886
Canton de L	
Grinco	96
Halloy	442
Hannes	213
Hébute	979
Hénu .	323
Humbe	358
Orville	461
Pommi	435
Puisieu	1.457
Sailly-a	771
St-Ama	346
Sarton	451
Souastr	578
Thièvre	183
Warlen	281
Canton de V	
Vimy .	1.602
Ablain-S	935
Achevill	300
Acq . . .	494
Arleux-d	615
Avion . .	2.751
Bailleul-	822
Beaumo	703
Bois-Ber	284

Digitized by Google

891	1896	1901	1906	1911	Comparaison entre 1911, et depuis 1826, LA POPULATION : la plus forte : diminution p. °/o.	la plus faible : augmentation p. °/o.	OBSERVATIONS
111	89	78	78	73	53		
467	423	403	414	390	36		
197	193	183	189	196	25		
951	894	856	812	806	40		
291	265	263	234	245	41		
358	349	335	298	280	40		
1.053	1.007	825	700	571	47		(1) Exploitation temporaire de phosphate naturel.
403	385	375	382	367	28		
311	1.285	1.155	1.144	1.117	25		
734	644	579	598	586	40		
328	315	288	282	260	42		
453	459	376	369	326	45		
511	540	516	519	518	27		
203	208	220	203	185	47		
241	217	199	200	197	36		
705	1.925	2.242	2.382	2.467		130	
942	974	1.077	1.155	1.127	2		
300	344	348	369	408		73	
492	512	507	504	451	12		
604	632	633	603	610	24		
625	5.900	8.706	9.409	9.968		825	
800	803	890	941	936	0,5		
831	964	1.040	1.046	1.092		81	
280	458	484	559	552	1		

Digitized by Google

1876	1881	1886	189
503	521	502	
177	182	447	1.
111	135	177	
358	399	426	
192	203	209	
520	525	507	
1.441	1.491	1.584	1.
781	774	805	
2.190	2.321	2.626	2
1.206	1.130	1.202	1
1.379	1.403	1.326	1
521	524	535	
417	422	409	
499	493	474	
608	623	660	
958	975	1.031	1
819	781	771	
389	387	388	
376	390	361	
2.650	2.837	2.865	
196	191	188	
1.550	1.700	1.757	
622	652	641	
1.799	1 880	1.742	

NOMS DES COMMUNES	1
Canton de Vitry (suite).	
Cagnicourt.....	
Corbehem	1
Dury.....	
Etaing	
Eterpigny.....	
Fresnes-lez-Montaub	
Gouy-sous-Bellonne .	
Hamblain-lez-Prés ..	
Haucourt	
Hendecourt-lez-Cagni	
Monchy-le-Preux ...	
Noyelles-sous-Bellon	
Pelves.....	
Plouvain	
Récourt	
Rémy	
Riencourt-lez-Cagnic	
Rœux	
Sailly-en-Ostrevent..	
Saudemont.....	
Tortequenne	
Villers-lez-Cagnicourt	
Vis-en-Artois.....	

Digitized by Google

1891	1896	1901	1906	1911	Comparaison entre 1911, et depuis 1826, LA POPULATION — la plus forte : diminution p. °/o.	la plus faible : augmentation p. °/o.	OBSERVATIONS
810	825	806	806	764	33		
.009	1.026	1.053	1.102	1.123		271	
461	451	432	435	405	33		
632	608	591	583	543	31		
270	247	257	233	180	52		
408	400	390	370	368	19		
850	791	764	804	777	3		
467	472	479	451	443	20		
352	318	282	281	272	31		
626	589	555	530	554	34		
715	726	717	688	656	23		
553	546	516	514	531	12		
760	771	750	708	704	8		
464	467	479	458	450	10		
138	145	143	130	115	52		
324	296	260	250	252	41		
532	520	515	526	504	17		
910	1.012	1.044	1.053	1.027	2		
732	718	670	684	680	27		
560	536	522	519	475	35		
591	537	514	487	464	28		
340	324	320	349	320	23		
795	766	782	723	709	12		

Digitized by Google

Digitized by Google

891	1896	1901	1906	1911	Comparaison entre 1911, et depuis 1826, LA POPULATION		OBSERVATIONS
					la plus forte: diminution p. °/o.	la plus faible: augmentation p. °/o.	
810	825	806	806	764	33		
.009	1.026	1.053	1.102	1.123		271	
461	451	432	435	405	33		
632	608	591	583	543	31		
270	247	257	233	180	52		
408	400	390	370	368	19		
850	791	764	804	777	3		
467	472	479	451	443	20		
352	318	282	281	272	31		
626	589	555	530	554	34		
715	726	717	688	656	23		
553	546	516	514	531	12		
760	771	750	708	704	8		
464	467	479	458	450	10		
138	145	143	130	115	52		
324	296	260	250	252	41		
532	520	515	526	504	17		
910	1.012	1.044	1.053	1.027	2		
732	718	670	684	680	27		
560	536	522	519	475	35		
591	537	514	487	464	28		
340	324	320	349	320	23		
795	766	782	723	709	12		

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

En résumé, la certitude de trouver un travail constant et bien rémunéré a été une autre principale cause de l'exode des ouvriers agricoles vers les villes et les centres industriels.

Pour ce qui concerne un certain nombre de communes de l'arrondissement d'Arras, un autre phénomène a contribué à la diminution de leur population. Il y avait autrefois, surtout dans les cantons de Bertincourt, Croisilles, Marquion, beaucoup de petites industries locales : les femmes faisaient de la dentelle, de la bonneterie, de la passementerie ; elles travaillaient pour des maisons de commerce des villes ; les hommes, à domicile, tissaient la toile, la laine, le coton, la soie ; ils faisaient des articles de crin, de perles, de plumes, etc. (1). Certains de ces artisans n'avaient pas d'autre occupation ; mais beaucoup d'entre eux consacraient aux champs une partie de leur temps et cumulaient ainsi les salaires. Aujourd'hui, la plupart de ces industries sont disparues ou sont en train de disparaître, et ceux qui s'y adonnaient se sont vus obligés d'aller chercher ailleurs d'autres ressources. Le même fait a été rapporté par M. Demangeon dans *La Plaine Picarde ;* par M. Blanchard, dans *La Plaine Flamande ;* par M. Jules Sion, dans *Les Paysans de la Normandie Orientale.*

D'autres causes, d'un caractère peut-être plus général, se sont ajoutées à celles que nous venons d'exposer.

En devenant personnel et obligatoire, le service militaire a fait passer tous les jeunes gens par la caserne, autant dire par la ville. Ils y ont trouvé des plaisirs plus variés, plus faciles, des commodités qu'ils ne connaissaient pas ; ils s'y sont rencontrés avec des ouvriers gagnant, soit à la ville soit dans les centres industriels, des salaires bien plus élevés que ceux du village ; ils se sont laissé éblouir par les beaux

(1) Le recensement de 1846 a relevé dans le seul canton de Croisilles l'existence de 776 tisseurs en toile, batiste et coton, de 100 dentellières et de 750 fileuses de batiste.

Digitized by Google

côtés de métiers dont ils ne soupçonnaient pas les inconvénients. Le jour de la libération, ils sont retournés chez eux avec moins de goût pour les travaux mal rétribués de la ferme et, dès qu'ils l'ont pu, ils sont partis vers le paradis terrestre qu'ils croyaient avoir entrevu. M. René Bazin, dans *La Terre qui meurt,* a peint avec une admirable exactitude cette fascination qui arrache tant de jeunes gens à la maison des ancêtres.

Si les travaux de l'usine et du magasin attirent à eux les paysans qui ne se sentent guère d'autre aptitude, les emplois subalternes dans les administrations publiques et privées sont un mirage pour ceux qui ont un peu d'instruction. Pour les emplois de facteurs des postes, de gendarmes, de douaniers, de concierges, de commis aux écritures, d'employés aux chemins de fer, etc., les demandes abondent... et cela se comprend. Si modestes que soient les traitements ou salaires attachés à ces fonctions ou services, ils sont encore de beaucoup supérieurs aux salaires de l'ouvrier agricole, aux bénéfices du petit ménager (1). Et puis, d'un côté, il y a la perspective de la retraite pour les vieux jours, et, de l'autre, celle d'un travail pénible jusqu'à ce que les bras soient devenus incapables de manier le moindre instrument aratoire.

Souvent, la jeune paysanne a suivi son frère, son fiancé. L'épithète de servante, de bonne, de femme de service n'a plus rien d'humiliant pour elle. Elle est venue à la ville, elle s'est mise en service, souvent avec le secret espoir de trouver plus aisément un mari parmi les petits fonctionnaires, les gens de maison, les ouvriers d'industrie ou de commerce. Elle a prélevé sur ses gages de quoi acheter une robe, des vêtements, un chapeau, ayant plus ou moins de ressemblance avec la robe, le manteau, le chapeau de « Madame » et, à ses rares jours de congé, elle est retournée au village où elle

(1) Le ménager est le paysan qui travaille pour les autres et exploite, en même temps, un petit bien qu'il possède ou qu'il prend en location.

Digitized by Google

a pris des airs de « Madame » pour éblouir ses anciennes compagnes, à qui elle s'est bien gardée de dire la vie de dépendance, parfois si étroite, qu'elle menait le reste du temps. Qu'elle le veuille ou non, elle est un agent de recrutement : son exemple sera suivi.

Combien cet exemple fait encore plus impression s'il est donné par une employée de commerce ou d'une administration publique ou privée, dont la situation est plus enviable !

Cet exode se serait-il produit si, par suite d'un enseignement primaire d'un caractère plus agricole, plus rural, les jeunes paysans et paysannes avaient su mieux apprécier les douceurs et les avantages de la vie champêtre, tirer un meilleur parti de la culture des champs, de l'élevage, des produits de la ferme ? Nous nous garderons bien de médire de l'enseignement primaire, qui a fait pénétrer l'instruction jusque dans les moindres hameaux. Toutefois, nous reconnaissons qu'un critique sévère serait fondé, dans une certaine mesure, à lui reprocher un caractère par trop général. Il trouverait que les livres mis entre les mains du jeune campagnard, que les exercices qu'on lui impose à l'école, que les épreuves du certificat d'études qui ont tant d'influence sur le choix des devoirs, ne sont pas assez de nature à lui inspirer le goût de l'agriculture. Nous admettons qu'il n'aurait pas absolument tort ; mais nous ajouterons que nombreux sont les gens qui, comme nous, aimant la vie des champs, ont bien été obligés d'aller chercher, loin de leur clocher, des moyens d'existence ; qu'il sera toujours impossible de retenir au village des jeunes gens et des jeunes filles aussi longtemps qu'ils n'y pourront gagner que des salaires de beaucoup inférieurs à ceux de la ville ou des centres industriels.

Il y a une autre cause de la dépopulation des campagnes, qui n'a peut-être pas été assez remarquée. Le temps n'est plus où le paysan considérait la naissance d'un enfant comme une bénédiction du Ciel : avoir un fils et une fille, ou même n'avoir que l'un ou l'autre, c'est son idéal. Comme le citadin,

Digitized by Google

il a pris goût au luxe, à la dépense ; il a l'ambition de bien doter sa fille, de faire instruire son fils et, comme ses bénéfices sont relativement modestes et aléatoires, il ne tient pas à avoir une famille nombreuse. De leur côté, l'ouvrier agricole et le ménager craignent d'augmenter leurs charges, en raison de la faiblesse de leurs ressources. D'autre part, ceux qui quittent le village sont les jeunes et les valides, ceux qui précisément sont dans les conditions pour fonder une famille. Voilà donc une double explication de la diminution de la natalité. L'espace nous manque pour entrer, à ce sujet, dans des détails. Nous nous bornerons à citer l'exemple de quelques communes de l'arrondissement d'Arras.

A *Agny,* la natalité, qui avait été de 37 pour 1.000 habitants de 1.800 à 1850, est descendue à 30 °/₀₀ dans la 2e moitié du XIXe siècle.

Famechon,	en 1866, pop. 438 hab.,	natalité : 36,7 °/₀₀.
—	en 1896, pop. 296 hab.,	natalité : 15,5 °/₀₀.
Lebucquière,	en 1876, pop. 657 hab.,	natalité : 45,6 °/₀₀.
—	en 1896, pop. 585 hab.,	natalité : 23,9 °/₀₀.
Inchy-en-Artois,	moyenne de 1837 à 1841,	nat. : 27,3 °/₀₀.
—	moyenne de 1901 à 1906,	nat. : 21.3 °/₀₀.
Vis-en-Artois,	moyenne de 1837 à 1846,	nat. : 29,6 °/₀₀.
—	moyenne de 1897 à 1906,	nat. : 21,8 °/₀₀.
Biache-St-Vaast,	moyenne de 1837 à 1846,	nat. : 41 °/₀₀.
—	moyenne de 1897 à 1906,	nat. : 29 °/₀₀.

Où vont les paysans qui émigrent ?

D'une enquête que nous avons faite personnellement dans l'arrondissement d'Arras, en 1896, il ressort qu'ils sont attirés par les mines de houille en exploitation dans le canton de Vimy et dans l'arrondissement de Béthune et peut-être plus encore par le commerce et les industries diverses. Assurément, c'est surtout au profit des mines que se dépeuplent les communes des cantons de Vimy, d'Arras et de Vitry, qui n'ont pas de communications faciles avec les fosses ; cepen-

Digitized by Google

dant il ne serait pas juste de faire retomber sur l'exploitation houillère toute la responsabilité de la désertion des campagnes dans l'arrondissement d'Arras et même dans les communes du bassin et de ses environs. En 1867, c'est-à-dire à une date où l'exploitation houillère ne produisait pas le vingtième de ce qu'elle produit aujourd'hui et où les ports et les industries de Boulogne et de Calais étaient loin d'avoir leur importance actuelle, M. Parenty, conseiller de préfecture, a établi la statistique ci-après d'après le dénombrement de 1866, dans le Pas-de-Calais (1).

En considérant comme population urbaine celle des agglomérations de 2.000 habitants et au-dessus, on a :

Dénombrement de 1861, population municipale et flottante	208.316 h.
Dénombrement de 1861, population municipale et flottante	227.760
Différence en faveur de 1866	19.444 h.

En tenant compte des naissances et des décès, on trouve que l'accroissement par voie d'immigration est de 6.116 habitants.

Pour les communes au-dessous de 2.000 habitants, on a :

Dénombrement de 1861, population municipale et flottante	516.022 h.
Dénombrement en 1866, population municipale et flottante	522.017
Différence en faveur de 1866	5.995 h.

En tenant compte de la balance des naissances et des décès et du passage des communes de cette catégorie dans l'autre catégorie, on trouve une diminution, par voie d'émigration, de 7.358 habitants.

Comme il est aisé de le voir, dès cette époque, il y avait

(1) M. Parenty. — Annuaire du département du Pas-de-Calais, 1867.

Digitized by Google

dépopulation des campagnes et l'industrie houillère n'employait qu'un nombre relativement faible d'ouvriers.

Y a-t-il eu à un moment quelconque une poussée de quelque importance sur Paris ? L'enquête que nous avons faite, en 1896, ne nous permet pas de le penser. Pendant quelques années, plusieurs jeunes filles de Lagnicourt et des communes environnantes sont allées se mettre en service à Paris ; mais le mouvement n'a pas duré. Pourquoi irait-on chercher au loin ce qu'on a sous la main ? La région ne se suffit pas à elle-même: le dénombrement de 1911 a accusé la présence, dans le Pas-de-Calais, de 26.288 étrangers.

Remèdes.

Ce qui a été fait dans le Pas-de-Calais.

M. Demangeon, dans son bel ouvrage: *La Plaine Picarde,* a écrit : « Dans l'âme du paysan, l'amour de la terre ne s'éteint pas ». Il y a, à nos yeux, une très grande part de vérité dans cette consolante affirmation ; cependant nous croyons juste de faire cette restriction : mais, comme tout le monde, le paysan va où son intérêt le pousse. Si on veut le retenir à ses champs, à sa ferme, il faut donc l'aider à augmenter ses revenus. C'est ce qu'on a compris dans le Pas-de-Calais, en s'efforçant, par tous les moyens, de répandre les meilleures pratiques agricoles, de créer des institutions de crédit, de prévoyance et de mutualité, d'exciter partout une féconde émulation, de susciter et de soutenir les plus modestes initiatives.

Toutes les lois de protection de l'agriculture ont reçu, dans le Pas-de-Calais, une application aussi prompte et aussi pleine que possible.

Non seulement, on a créé une chaire départementale d'agriculture et des chaires d'arrondissement, mais on a donné à ces institutions les ressources nécessaires pour en assurer un fonctionnement réellement pratique et, en même

Digitized by Google

temps, on a fait aux professeurs des situations convenables pour les retenir dans le pays.

On a fondé, à Arras, une Station agronomique, chargée de fournir les moyens de réprimer les fraudes et de faire les expériences propres à favoriser le progrès agricole. Un autre établissement, à peu près du même genre, fonctionne à Boulogne.

Les sociétés d'agriculture et les comices agricoles destinés à grouper les meilleurs cultivateurs, à leur procurer les moyens de susciter des efforts et de les récompenser, se sont multipliés dans le département. On en compte aujourd'hui douze en pleine prospérité. Afin d'exercer une action aussi efficace que possible, ils se sont unis en une « Fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais, » qui, sous l'impulsion d'hommes compétents et dévoués, rend les plus grands services.

Toutes ces sociétés disposent de ressources propres s'élevant à environ 125.979 fr., d'une subvention de l'Etat de près de 9.000 fr., et d'une allocation départementale de 33.000 fr. Elles organisent des concours agricoles très suivis. Le Conseil général dépense annuellement près de 50.000 fr. pour l'amélioration des races chevaline et bovine et pour l'organisation des concours départementaux.

Pour encourager l'enseignement élémentaire de l'agriculture, les sociétés agricoles et le Conseil général ont institué des concours cantonaux et départementaux auxquels, alternativement, toutes les écoles primaires peuvent prendre part.

En agriculture, comme dans les autres professions, la routine et l'isolement sont fatals. Si le cultivateur veut tirer de son exploitation des produits rémunérateurs, il doit rompre avec les vieux procédés pour choisir et acheter ses semences et ses engrais, pour vendre ses bestiaux et ses récoltes, pour employer les machines agricoles, pour se garantir contre les pertes de toutes sortes que peuvent occasionner l'incendie, la grêle, les maladies du bétail, etc. C'est ce qui fait qu'on

Digitized by Google

a vu surgir de toutes parts des syndicats et des coopératives agricoles, des caisses de crédit agricole, des sociétés d'assurances mutuelles (1) contre les sinistres de toute nature.

Pour bien exploiter sa terre, le cultivateur a besoin d'une première mise de capitaux qu'il n'a pas toujours ; c'est la raison pour laquelle on a profité des dispositions bienfaisantes des lois des 31 mars 1899 et 29 décembre 1906 pour créer des caisses de crédit agricole destinées à avancer, moyennant des conditions très douces, des fonds aux cultivateurs qui en font la demande. Plusieurs d'entre elles sont des filiales des syndicats et des coopératives agricoles. On se préoccupe, en ce moment, de faciliter l'application de la loi du 12 juillet 1909 pour la constitution du bien de famille et de celle du 19 mars 1910 sur le crédit individuel à long terme.

Il était naturel que le Pas-de-Calais fût le premier à profiter de la loi si féconde du 10 avril 1908, dite loi Ribot, et destinée à favoriser la construction d'habitations rurales et l'acquisition de la petite propriété. Sur l'initiative de M. Ribot, le 24 octobre 1908, avant même qu'eût paru le décret d'application, une *Société de crédit immobilier*, au capital de 236.800 fr. s'est constituée à Arras et a créé des bureaux et des sociétés d'encouragement à Arras, Boulogne, St-Omer, St-Pol. Elle a commencé ses opérations et les résultats déjà obtenus permettent de bien augurer de l'avenir. (2)

(1) Pour donner une idée de l'importance qu'ont prise ces diverses associations, nous citerons les chiffres suivants, concernant rien que le groupement des sociétés d'assurances des arrondissements d'Arras et de Béthune contre la mortalité du bétail. Année 1911 : 43 caisses locales, — 1.326 assurés, — valeur assurée : 2.521.540 fr., — sinistres : 57.533 fr. 90.

(2) D'après le compte-rendu présenté à l'assemblée générale du 12 mars 1912, à la fin de décembre 1911, le nombre de prêts consentis était de 166 en augmentation de 101 sur l'année précédente et le montant des prêts s'élevait à 626.062 fr. 10, en augmentation de 413.001 fr. 35.

Digitized by Google

Chose digne de remarque, c'est que l'initiative de toutes ces œuvres : sociétés d'agriculture, syndicats, caisses de crédit, etc. revient aux cultivateurs aisés, à ceux qui, en somme, pourraient s'en passer. Il y a là une manifestation vraiment admirable de l'esprit de solidarité qui unit la petite et la grande culture.

Mais procurer aux cultivateurs restés au village les moyens de se tirer d'affaire ne suffit pas encore : il importe de multiplier ce que nous appellerions volontiers les vocations agricoles. C'est pourquoi l'on a fondé ici deux institutions qui méritent une mention particulière. L'Ecole pratique d'agriculture de Berthonval (près Mont-Saint-Eloi, à 10 km. d'Arras) a pour but d'initier les jeunes gens (80 élèves répartis en trois années) aux meilleures pratiques agricoles et de leur donner en même temps l'instruction théorique nécessaire pour l'acquisition de nouvelles connaissances.

D'autre part, si jusqu'à ces dernières années, l'éducation agricole des jeunes filles n'existait pas dans le Pas-de-Calais, le Conseil général a voulu combler cette lacune en créant l'Ecole ménagère agricole. C'est une institution d'un caractère original. L'école n'a pas de siège permanent. Elle va fonctionner pendant trois mois successivement dans les centres agricoles qui peuvent mettre à la disposition de la directrice et de son adjointe une ferme dont celles-ci prennent la direction intérieure. Le programme comprend des notions théoriques et des travaux pratiques concernant la laiterie, la beurrerie, la fromagerie, la basse-cour, la lingerie, la cuisine. Personne ne saurait blâmer l'addition faite de notions de puériculture. Ces cours sont suivis avec autant de profit que d'empressement, même par les jeunes filles les plus aisées de la commune et des communes voisines. A la fin des études, les élèves subissent un examen à la suite duquel elles reçoivent des médailles de vermeil, d'argent et des diplômes. Le succès est complet ; beaucoup de localités sollicitent une session trimestrielle. Avant peu, une seconde école ménagère agricole sera réclamée dans le département.

Digitized by Google

Le Conseil général, dans sa session de mai 1910, a mis à l'étude un projet d'une grande importance, qui peut avoir, au point de vue démographique, une répercussion très considérable. Il s'agit de la création d'un nouveau réseau de chemins de fer (environ 448 km.) de divers systèmes, destiné à multiplier les moyens de communication entre les diverses parties du Département et surtout entre le bassin houiller et les régions qui l'entourent. Parmi les nombreuses considérations que, au nom de la commission compétente, M. Boudenoot, l'éminent conseiller général et sénateur du Pas-de-Calais, a fait valoir pour l'adoption du projet, nous relevons celle-ci : Les « Lignes de pénétration » permettent aux ouvriers des communes à moins d'une heure et demie des fosses d'y venir travailler et aux agriculteurs de vendre plus cher leurs produits,... et, en apportant la main-d'œuvre à » la mine sans déraciner la famille de l'ouvrier,... en ouvrant » aux producteurs de régions nouvelles le précieux débouché » que constitue le bassin houiller, les chemins de fer de » pénétration établiront l'harmonie entre l'intérêt des char- » bonnages,... et l'intérêt des cantons agricoles auxquels » le voisinage des mines n'a procuré jusqu'ici qu'une rapide » dépopulation sans compensation ». Le Conseil a adopté, en principe, le projet dont la réalisation complète entraînera une dépense de 34.000.000 fr.

Une fois en exploitation, ces lignes de pénétration produiront-elles, sous le rapport de la question qui nous occupe, le résultat prévu ? Il est permis de l'espérer, dans une certaine mesure, au moins pour ceux des ouvriers qui sont attachés au village par un bien familial ou qui profiteront des lois bienfaisantes rappelées ci-dessus.

Quant à ceux qui sont locataires de leurs maisons ou de leurs champs ou qui manquent de loisirs, ils hésitent beaucoup moins à changer de résidence. Mais que, pour des raisons de goût ou de convenances personnelles, l'ouvrier habite le village plutôt que la ville ou la grosse agglomé-

Digitized by Google

tion industrielle, là n'est pas tout l'intérêt du problème. Si les économistes tiennent tant à enrayer la désertion des campagnes, c'est surtout pour assurer au pays une population robuste, laborieuse, prévoyante, morale, douée de bon sens pratique. Les ouvriers à demi déracinés, passant dans les usines ou aux mines la majeure partie de leur existence, plus citadins que villageois, garderont-ils les qualités de paysan ? Il serait téméraire d'y compter. Pour notre part, nous ne pouvons jamais nous empêcher d'éprouver une réelle tristesse lorsqu'il nous arrive d'assister aux conversations et même aux scènes dont chacun peut être témoin dans un de ces trains ouvriers qui, chaque soir, ramènent de la ville vers leurs villages des jeunes gens et des jeunes filles de treize à vingt-cinq ans. Nous reconnaissons volontiers que l'esprit et le cœur s'épurent avec l'âge ; que beaucoup de trains ouvriers ne transportent que des hommes. Néanmoins, il se produit là, aussi bien que dans les grosses agglomérations, des contacts trop fréquents et trop mauvais pour qu'ils ne soient pas funestes à la moralité publique.

Propositions.

Nous estimons que, pour conserver à la campagne sa vie propre et les qualités qui ont fait sa force et sa beauté jusqu'à ce jour, il faut en chercher le moyen dans l'extension des œuvres dont nous avons parlé plus haut (syndicats et coopératives agricoles, caisses de crédit mobilier et immobilier, assurances mutuelles, etc.) et surtout dans l'application aussi large que possible des lois relatives à l'acquisition de la petite propriété et à la constitution du bien de famille. Si l'on veut retenir le jeune paysan au village, il faut l'y attacher par un bien familial, si petit soit-il : une maisonnette, un jardin, un champ. « Le but de la loi du 12 juillet 1909, dit » M. Ruau, Ministre de l'agriculture, dans sa circulaire du » 15 juin 1910, est de souder la famille à la maison et d'en » former un tout inséparable. La maison deviendra le foyer,

Digitized by Google

» auquel se rattacheront tous les souvenirs, le centre des » intérêts et des affections de la famille ». L'ouvrier agricole réduit à son seul salaire se laissera toujours tenter par les gains industriels. Seuls, ou presque seuls, les ménagers vivant en partie de leur petit bien, en partie des salaires qu'ils trouvent chez les gros cultivateurs, restent au village. Il importe donc au plus haut point d'en multiplier le nombre, en permettant à leurs enfants de s'établir à leur tour.

Nous voudrions aussi un enseignement primaire plus propre à faire comprendre à tous les enfants, filles et garçons, ce qu'il y a de dignité et d'indépendance dans le métier de laboureur et à les mettre en mesure de profiter des progrès de la science agricole et des bienfaits d'une fraternelle mutualité.

Pour cela nous sommes d'avis :

1° De favoriser, autant que possible, la création d'écoles pratiques d'agriculture et d'écoles ménagères agricoles ;

2° De donner aux instituteurs et aux institutrices un sérieux enseignement théorique et pratique de l'agriculture en organisant, dans les trois années d'école normale, un cours d'agriculture avec sanction, au moyen d'une épreuve spéciale, au brevet supérieur et au certificat de fin d'études normales ;

3° D'accorder un supplément de traitement aux instituteurs pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'agriculture et chargés d'un cours de cette nature ;

4° De demander à l'autorité universitaire de tenir la main à ce que, dans toutes les écoles primaires, garçons et filles, des communes rurales, on fasse un cours élémentaire d'agriculture, avec expériences à l'appui et on donne, dans une certaine mesure, une couleur agricole aux divers exercices scolaires ;

5° D'attribuer, dans les écoles primaires supérieures des régions agricoles, la prépondérance aux études agricoles ;

6° De créer des cours complémentaires d'un caractère

Digitized by Google

essentiellement agricole à l'usage de plusieurs communes rurales, ayant des communications faciles avec celle d'entre elles qui aurait le cours ;

7° D'organiser dans les collèges une classe spéciale destinée aux élèves désireux de recevoir particulièrement l'enseignement de l'agriculture et des travaux manuels.

8° De créer, à l'usage des jeunes gens, des cours temporaires d'agriculture pratique, analogues aux écoles ménagères, qui pourraient, ou avoir une existence propre ou être annexés aux lycées, collèges, écoles primaires supérieures, écoles primaires élémentaires.

En résumé, inspirer aux enfants et aux adultes, garçons et filles, le goût de la vie champêtre et leur donner une éducation agricole bien comprise, amener les paysans à utiliser les institutions de solidarité, faciliter à tous, surtout aux jeunes, l'acquisition de la petite propriété et la constitution du bien de famille : telles nous semblent être les meilleures mesures à prendre pour conserver et augmenter dans les campagnes une population morale, économe et vigoureuse.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE DÉNOMBREMENT

de la Population en 1911

PAR

M. Jules SION

Membre résidant

A la suite du dénombrement de 1861, MM. Louis Watelet et Auguste Parenty, membres résidants de l'Académie d'Arras, présentèrent à leurs collègues, outre des renseignements statistiques, les observations que cette mesure administrative leur avait suggérées. Qu'il me soit permis de suivre leur exemple. Je désire signaler les principaux résultats du recensement du 5 mars 1911 et formuler quelques réflexions sur le mouvement de la population dans diverses catégories de communes, en ce qui concerne la France, en général, et le Pas-de-Calais, en particulier.

Depuis le dénombrement du 4 mars 1906, il a été créé 27 communes et il en a été supprimé 7, de sorte que la France (départements métropolitains, îles et Corse) compte actuellement 36.241 communes — 2.915 cantons — 362 arrondissements. La population totale est de 39.601.509 habitants, en augmentation de 349.264 habitants par rapport à celle de 1906.

Digitized by Google

Pour la période décennale de 1901 à 1911, l'accroissement a été de 639.564 habitants. Pour la période de 1896 à 1906, il avait été de 734.270 habitants. L'accroissement décennal constaté en 1901 avait été de 443.970 habitants. De sorte que si l'augmentation décennale de 1901 à 1911 est inférieure à celle de 1896-1906, elle est cependant supérieure à celle de 1891-1901.

Il importe de rappeler que même l'augmentation de 1896-1906 avait été inférieure à celle de la période de 1872 à 1881, qui s'était élevée à 766.260 habitants.

Si l'on ajoute au total ci-dessus les personnes recensées par les Ministères de la Guerre et de la Marine, soit 93.471, — en laissant à part la population fixée en Algérie, aux colonies, dans les pays de protectorat et à l'étranger, — on trouve que le chiffre global de la population française est de 39.694.980 habitants.

La superficie de la France étant évaluée à 52.806.450 hectares, il s'ensuit que la densité de la population résidante est de 75 habitants au kilomètre carré.

L'examen des chiffres relevés dans les départements donne lieu à des remarques importantes.

La population a diminué dans 64 départements — au lieu de 55 en 1906, — et augmenté dans les 23 autres, parmi lesquels se trouve le Pas-de-Calais, qui arrive au cinquième rang, après la Seine, Seine-et-Oise, le Nord, le Rhône.

Notre département compte maintenant 1.068.155 habitants, ce qui donne presque 161 habitants au km², c'est-à-dire plus du double de la densité moyenne de la population en France. Sa surface est à peu près égale aux 0,027 du territoire français.

(On trouvera, dans les tableaux annexés à notre étude sur *La Dépopulation des Campagnes* (1), la population du départe-

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1912.

Digitized by Google

ment, des arrondissements et des cantons du Pas-de-Calais, constatée aux dénombrements successifs depuis celui de 1801 jusqu'à celui de 1911).

L'une des principales causes de la diminution de la population dans les 64 départements mentionnés plus haut consiste dans l'exode des habitants des communes rurales vers les grands centres. Ainsi, tandis que la population générale de la France n'a augmenté que de 349.242 habitants, la population des villes de plus de 30.000 âmes s'est accrue de 475.442 habitants. L'examen des chiffres permet de dire qu'on obtiendrait une différence beaucoup plus considérable si l'on prenait comme terme de comparaison la population des villes de 5.000 habitants et au-dessus, au lieu de celle des villes de plus de 30.000 âmes.

En 1911, comme en 1906, la France compte 15 villes de plus de 100.000 habitants. En voici la liste, avec le mouvement de leurs populations aux recensements de 1872 à 1911.

Digitized by Google

	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Paris.....	1.852.792	1.988.806	2.269.023	2.344.550	2.447.957	2.536.834	2.714.068	2.763.930	2.888.110
Marseille .	312.684	318.868	360.099	376.143	403.749	442.239	491.161	517 498	550.619
Lyon.....	323.417	342.815	376.613	401.930	438.077	466.028	459.099	472.114	523.796
Bordeaux.	194.055	215.140	221.305	240.582	252.415	256.906	256.638	251.947	261.678
Lille	158.117	162.775	178.144	188.272	201.211	216.276	210.696	205.602	217.807
Nantes ...	118.517	122.247	124.319	127.482	122.750	123.902	132.990	133.247	170.535
Toulouse .	124.852	131.642	140.289	147.617	149.791	149.963	149.841	149.438	149.576
St-Etienne	110.814	126 019	123.813	117.875	133.443	136.030	146.559	146.788	148.656
Nice	52.377	53.397	66.279	77.478	88.273	93.760	105.109	134.232	142.940
Le Havre.	86.825	92.068	105.867	112.074	116.369	119.470	130.196	132.430	136.159
Rouen....	102.470	104.902	105.906	107.163	112.352	113.219	116.316	118.459	124.987
Roubaix..	75.987	83.661	91.957	180.299	114.917	124 661	124.365	121.017	122.723
Nancy....	52.978	66.303	73.225	79.038	87.110	96.306	102.559	110.570	119.949
Reims....	71.994	81.328	93.823	97.903	104.186	107.963	108.385	109.859	115.178
Toulon ...	69.127	70.509	70.103	70.122	77.747	95.276	101.602	103.549	104.582

Digitized by Google

L'accroissement des villes de 30.000 âmes et au-dessus (475.442) qui, après avoir été de 458.376 personnes en 1901, était descendu à 226.731 en 1906, est le plus élevé qu'on ait constaté jusqu'ici.

Chose digne de remarque, c'est que cet accroissement des grandes villes existe même dans un certain nombre de départements en décroissance. C'est le cas de Saint-Quentin, Troyes, Caen, Angoulême, La Rochelle, Bourges, Dijon, Périgueux, Montpellier, etc.

Ainsi, tandis que Saint-Quentin gagne 2.808 habitants, l'Aisne en perd 3.584; et tandis que Clermont-Ferrand gagne 7.023 habitants, le Puy-de-Dôme en perd 9.503.

Il faut encore reconnaître que, parmi les départements en voie d'accroissement, plusieurs le doivent pour une bonne part, à leurs grandes villes. Les Alpes-Maritimes augmentent de 22.331 habitants dont 8.708 pour Nice; les Bouches-du-Rhône de 39.614 habitants, dont 33.121 pour Marseille; le Rhône, de 56.674 dont 51.682 pour Lyon, etc.

C'est encore l'attraction des grands centres, qui fait que le département de la Seine, presque entièrement composé d'agglomérations urbaines, ne cesse pas de s'accroître.

En ce qui concerne Paris, l'augmentation a été variable selon les recensements. L'accroissement constaté a été, en 1881, de 280.217 habitants; en 1886, de 75.527; en 1891, de 103.407; en 1896, de 88.877; en 1901, de 177.234; en 1906, de 49.325; en 1911, de 124.717.

Comme il est facile de le voir, si le chiffre de 1911 marque un progrès sur celui de 1906, il est cependant encore loin de celui d'il y a trente ans.

En somme, l'augmentation du département de la Seine, soit 305.424 porte surtout sur la banlieue parisienne, où elle est de 180.707 pour une population totale de 1.265.932 habitants. Ainsi, tandis que l'accroissement de Paris est, pour les cinq dernières années de 43,2 pour 1.000, celui de la banlieue est de 142,7 pour 1.000.

L'accroissement des grands centres s'est aussi produit dans le Pas-de-Calais (St-Omer excepté), ainsi que le montre le tableau ci-après pour les villes de 20.000 hab. et au-dessus.

Digitized by Google

	CALAIS	BOULOGNE	LENS	ARRAS	LIÉVIN	St-OMER
1872 —	12.843	39.700	7.298	27.329	3.587	22.381
1876 —	12.573	40.075	9.383	26.764	5.463	21.855
1881 —	46.819	44.842	10.515	27.041	8.309	21.556
1886 —	58.968[1]	45.916	11.780	26.914	10.718	21.266
1891 —	56.867	45.205	13.862	25.701	12.417	21.661
1896 —	56.940	46.801	17.227	26.144	17.227	21.481
1901 —	59.743	49.949	24 370	25.813	17.600	20.867
1906 —	66.627	51.201	27.744	24.921	22.070	20.993
1911 —	72.322	53.728	31.812	26.080	25.698	20.469

Le tableau ci-après présente la répartition des 36.241 communes de France selon le chiffre de leur population.

Communes	au-dessous	de	50	habitants	174
—	de	51 à	100	—	1.191
—	de	101 à	200	—	4.970
—	de	201 à	300	—	5.361
—	de	301 à	400	—	4.332
—	de	401 à	500	—	3.242
—	de	501 à	1.000	—	9.409
—	de	1.001 à	1.500	—	3.197
—	de	1.501 à	2.000	—	1.648
—	de	2.001 à	2.500	—	719
—	de	2.501 à	3.000	—	541
—	de	3.001 à	3.500	—	303
—	de	3.501 à	4.000	—	209
—	de	4.001 à	5.000	—	276
—	de	5.001 à	10.000	—	371
—	de	10.001 à	20.000	—	164
—	de	20.001	habitants	et au-dessus	134
			Total.....		36.241

En somme, il y a, en France, 19.270 communes (53,2 %) qui ne comptent pas plus de 500 habitants et 14.250 communes (39,3 %) qui ont de 501 à 2.000 habitants, soit en tout 33.520 communes (92.7 %) de 2.000 habitants et au-dessous,

(1) Calais a été réuni à Saint-Pierre par la loi du 29 janvier 1885.

Digitized by Google

c'est-à-dire plus des 11/12 du nombre des communes de France.

Ce tableau fournit une nouvelle preuve frappante de la diminution de la population rurale au profit de la population urbaine. « Ainsi, dit M. le Président du Conseil, ministre » de l'Intérieur, dans son rapport du 30 décembre 1911 à » M. le Président de la République, le nombre des très » petites communes, celles ayant moins de 401 habitants, » qui est de 16.028, comporte une augmentation de 668 » communes de 1906 à 1911 et cette augmentation porte sur » toutes les catégories indiquées dans cette limite au tableau » ci-dessus. Par contre, on constate une diminution cons- » tante pour toutes les catégories du nombre des communes » de 401 à 2.500 habitants, qui est tonbé de 18.878 à 18.211, » soit une différence en moins de 667 communes. Or, comme » le total des communes ne s'est accru que de 20 unités entre » les deux dénombrements, l'augmentation du nombre des » très petites communes, celles de moins de 400 habitants » provient exclusivement de la diminution de leur popula- » tion ; c'est à la même cause qu'il convient d'attribuer la » diminution des communes de 401 à 2.500 habitants, qui » rentrent encore dans la catégorie des communes rurales » et que la décroissance de leur population a fait passer dans » une catégorie inférieure ».

Le dénombrement accuse une diminution pour les communes de 2.501 à 4.000, dont le nombre est descendu de 1.094 en 1901, à 1.072 en 1906 et à 1.057 en 1911.

Un phénomène inverse s'est produit pour les communes de 4.001 habitants et au-dessus. Le nombre qui en était de 881 en 1901, s'est élevé à 912 en 1906 et à 945 en 1911.

Quelle est, à ces divers points de vue, la situation dans le Pas-de-Calais.

Il m'a paru intéressant de dresser un tableau semblable à celui qui précède, mais plus détaillé des 904 communes du Département en retenant la date de 1846, qui est celle où a commencé à se manifester d'une manière indiscutable la dépopulation des campagnes, et les dates de 1906 et de 1911, celles des deux derniers dénombrements.

Digitized by Google

						1846	1906	1911
Communes	au-dessous	de	50		habit.	»	1	1
—	de	51	à	100	—	7	18	22
—	de	101	à	150	—	31	40	48
—	de	151	à	200	—	56	58	53
—	de	201	à	250	—	58	76	87
—	de	251	à	300	—	64	63	67
—	de	301	à	350	—	75	73	72
—	de	351	à	400	—	(369) 78	(393) 64	(405) 55
—	de	401	à	450	—	66	56	55
—	de	451	à	500	—	51	37	35
—	de	501	à	550	—	42	42	42
—	de	551	à	600	—	(563) 35	(567) 39	36
—	de	601	à	650	—	45	23	23
—	de	651	à	700	—	32	37	28
—	de	701	à	800	—	58	42	42
—	de	801	à	900	—	35	24	24
—	de	901	à	1.000	—	39	(712) 19	(712) 22
—	de	1.001	à	1.100	—	24	20	15
—	de	1.101	à	1.200	—	13	13	19
—	de	1.201	à	1.300	—	11	16	14
—	de	1.301	à	1.400	—	11	13	9
—	de	1.401	à	1.500	—	13	7	6
—	de	1.501	à	1.600	—	6	9	7
—	de	1.601	à	1.700	—	6	5	8
—	de	1.701	à	1.800	—	5	5	7
—	de	1.801	à	1.900	—	6	9	6
—	de	1.901	à	2.000	—	2	4	4
—	de	2.001	à	2.500	—	(505) 12	(441) 21	(424) 22
—	de	2.501	à	3.000	—	(874) 8	(834) 17	(829) 17
—	de	3.001	à	3.500	—	8	6	10
—	de	3.501	à	4.000	—	(18) 2	(31) 8	(35) 8
—	de	4.001	à	5.000	—	(892) 2	(865) 15	(864) 7
—	de	5.001	à	9.000	—	4	11	20
—	de	9.001	à	10.000	—	»	2	1
—	de	10.001	à	20.000	—	2	5	6
—	au-dessus	de	20.000		—	(11) 3	(39) 6	(40) 6
				Totaux.....		903	904	904

Digitized by Google

Je répartirai les communes (1) dans les mêmes catégories que ci-dessus.

Le nombre des communes de 400 habitants et au-dessous a passé de 369 en 1846 à 393 en 1906 et à 405 en 1911. On remarquera que si l'augmentation a été de 24 communes en 60 ans (1846 à 1906), elle s'est élevée à 12 dans les cinq dernières années. Elle est due entièrement, comme le fait a déjà été constaté plus haut, à la décroissance des communes d'une population auparavant supérieure à 400 habitants.

Un phénomène inverse, — d'ailleurs semblable aussi à celui qui a eu lieu dans toute la France, — s'est produit pour les communes de 401 à 2.500 habitants. De 505 en 1846, le nombre de ces communes est descendu à 441 en 1906 et à 424 en 1911.

Que sont devenues les 64 communes de cette catégorie qui constituent la différence des chiffres de 1845 et de 1906. Les unes, au nombre de 24 (37,5 %) sont descendues dans la catégorie de 400 habitants et au-dessous ; les autres, au nombre de 40 (62,5 %) ont grossi le contingent des communes de 2.501 habitants et au-dessus.

Pour cette même catégorie, on relève une nouvelle diminution de 1906 à 1911. La différence 17 (441-424) a passé pour une part (12) dans la catégorie des toutes petites communes et, pour le reste (5), dans celle des communes de 2.501 habitants et au-dessus.

Le rapport précité du 31 décembre 1911 mentionne une autre diminution au sujet des communes de 2.501 à 4.000 habitants.

(1) Pour ne pas compliquer les comparaisons, j'ai fait abstraction des changements successifs survenus dans le nombre total des communes. Ce dernier, qui était de 903 en 1846, a été porté à 904 en 1870 par l'érection en commune du hameau de Rang-du-Fliers. En 1885, le nombre total redescendit à 903 par la réunion de Calais et de Saint-Pierre ; il remonta à 904 en 1899 lorsque Wimereux se sépara de Wimille.

Depuis le recensement de 1911, le hameau de Touquet-Paris-Plage, se détacha de Cucq pour constituer une commune.

En résumé, il y a aujourd'hui, dans le Pas-de-Calais, 905 communes.

Digitized by Google

Pour cette catégorie, c'est le contraire qui a eu lieu dans notre département. Le nombre de ces communes, qui était de 18 en 1846, s'est élevé à 31 en 1906 et à 35 en 1911. L'augmentation provient de la catégorie précédente.

Une autre augmentation s'est produite pour les villes de 4.001 habitants et au-dessus, dont le nombre a passé de 11 en 1846 à 39 en 1906 et à 40 en 1911 : cette augmentation portant surtout sur les villes de 5.001 à 9.000 habitants.

Pour ce qui est du chiffre de la population des villes au-dessus de 20.000 habitants, nous en avons montré l'accroissement dans un tableau précédent.

En résumé, si la population de notre département ne cesse de s'accroître, il n'en demeure pas moins certain que le nombre des petites communes s'est, comme dans le reste de la France, augmenté d'une façon très considérable.

Cependant, comme dans le Pas-de-Calais. contrairement au fait général relevé ci-dessus, une partie des communes de 401 à 2.500 habitants a passé, au cours des périodes de 1846 à 1906 et de 1906 à 1911, dans les catégories de 2.501 habitants et au-dessus, il est intéressant de rechercher le chiffre de la population où le nombre des communes a été le même ou approximativement le même à la première et à la seconde, à la seconde et à la troisième de ces dates. En additionnant les nombres inscrits au tableau précédent, on trouve que, dans le Pas-de-Calais, il y avait, en 1846, 563 communes et, en 1906, 567 communes de 600 habitants et au-dessous ; en 1911, comme en 1906, il y avait 712 communes de 1.000 habitants et au-dessous. C'est à partir de ces chiffres de population, qu'entre 1846 et 1906, les communes de 601 habitants et au-dessus, entre 1906 et 1911, les communes de 1.001 habitants et au-dessus, restent dans la catégorie de 401 à 2.500 habitants ou passent dans celle de 2.501 et au-dessus. Il est juste de reconnaître que, pour la seconde période, la différence est faible à partir des communes de 651 habitants et au-dessus. Quoi qu'il en soit, la comparaison des deux derniers recensements montre que le chiffre de population où les communes cessent de descendre dans les catégories inférieures a une tendance à s'élever.

Digitized by Google

Le recensement officiel de la population étrangère a été fait pour la première fois en 1886. A cette date, le nombre des étrangers résidant en France était de 1.115.214. Une diminution importante se produisit par suite de l'application de la loi du 26 juin 1889, qui imposa la qualité de Français, sans option ni répudiation, à certaines catégories d'étrangers qui, précédemment, résidaient en France, parfois depuis plusieurs générations, sans supporter la charge du service militaire. En 1896, la différence en moins, par rapport à 1886, était de 87.723. Le recensement de 1901 accusa un relèvement de 10.287 personnes et celui de 1906, une diminution de 28.364; mais entre ce recensement et celui de 1911, il y eut une augmentation de 123.282 individus.

En définitive, en 1911, on a relevé la présence de 1.132.696 étrangers, en augmentation de 17.482, par rapport au chiffre de 1886.

De prime abord, cet accroissement ne paraît pas considérable ; mais si l'on se rappelle l'énorme augmentation de 123.282 individus de 1906 à 1911, on est obligé de constater le sérieux appoint fourni à l'accroissement de la population totale par la population étrangère, qui, au surplus, semble avoir repris un rapide mouvement ascensionnel.

Sous le rapport du nombre des étrangers, le Pas-de-Calais occupe le 6e rang, après la Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Les dénombrements successifs ont accusé, dans notre département, comme étrangers : en 1886, 25.919 ; en 1891, 23.924 ; en 1896, 19.864 ; en 1901, 18.940 ; en 1906, 21.437 ; en 1911, 26.382. Comme pour le reste de la France, il y a eu une forte augmentation entre les deux derniers recensements. On l'a constatée surtout dans un certain nombre de communes du bassin houiller.

Digitized by Google

II

ÉLOGES FUNÈBRES

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé le 20 Janvier 1912

Aux funérailles de M. le Chanoine ROHART

Membre résidant

Par M. G. ACREMANT

Président

MESSIEURS,

La mort de M. le Chanoine Rohart recouvre d'un voile de deuil toutes les Sociétés littéraires, historiques et archéologiques de notre ville. Elle est notamment pour l'Académie une perte des plus cruelles.

Aussi, cette lugubre nouvelle s'est propagée mercredi dernier, à travers nos rues, avec une rapidité étonnante. Elle a rempli d'une véritable stupeur les cœurs des nombreux amis de M. le Chanoine Rohart, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont connu.

L'on ne pouvait ajouter créance à ce bruit. Personne ne pouvait croire que notre adversité fût si complète, qu'il fût ainsi, brusquement — brutalement — ravi à notre affection.

Chacun de nous, il est vrai, se souvenait, de temps en temps, en silence, du mal mystérieux qui l'avait frappé au Caire, dans une chambre d'hôtel... En le voyant gai et

Digitized by Google

souriant, bien vite on se reprochait ce souvenir comme l'on se reproche une mauvaise pensée.

Ses collègues avaient repris une entière confiance. Ils avaient oublié qu'une épée de Damoclès restait suspendue sur sa tête, en le sachant si affectueusement et si délicatement soigné par une sœur dont le dévouement pour lui était sans bornes.

M. le Chanoine Rohart était Arrageois d'origine et de goûts. Il naquit le jour de la Noël, et sa présence vint illuminer et jeter la joie dans une honorable famille. Il vécut et mourut dans cette maison où il avait reçu le jour.

Après avoir fait ses premières études au Petit Séminaire, il entra à Saint-Sulpice, où il acquit sa vocation d'exégète et d'orientaliste. Il en sortit vicaire à la paroisse Saint-Géry et aumônier des Sourds-Muets et Aveugles.

Il resta aumônier jusqu'à sa mort !...

Il a donc consacré tous ses jours aux déshérités de la nature, et son existence entière peut se résumer en ces deux mots : l'amour des malheureux. C'est dans cette institution, en effet, qu'il passe tous les instants que lui laissent libres ses nombreuses occupations. C'est vers cet établissement, si prospère aujourd'hui, grâce à sa continuelle préoccupation, que se tournaient sans cesse ses pensées, ses désirs et ses satisfactions. Dieu seul sait combien de fois il a bourré ses poches de friandises pour ses pauvres petits ! Une mère n'aurait pas mieux agi pour gâter ses enfants !

Aussi, à différentes reprises, il refuse les fonctions de doyen qui lui sont offertes, et il n'accepte que le professorat à l'Université Catholique, parce qu'il lui permet de conserver en même temps sa chère aumônerie.

Son perpétuel dévouement lui attira plusieurs décorations : celle de chevalier du Saint-Sépulcre et celle d'officier de l'Instruction publique. Mais je n'insiste pas, car je sais que sa modestie me le reprocherait...

Ses hautes qualités d'intelligence ne tardèrent pas à le

Digitized by Google

mettre en relief, et il fut bien loin d'atteindre ses quarante ans lorsqu'il succéda à M. le Chanoine Van Drival et fut nommé membre de l'Académie d'Arras. Moins de dix ans après son admission, il monte au fauteuil présidentiel et deux fois il l'occupe pendant un laps de quatre années. Il a fallu les rigueurs du règlement pour le forcer à en descendre les marches au regret de ses collègues unanimes qui avaient en toutes circonstances apprécié sa grande âme.

Ne croyez pas, Messieurs, que je vous donne ici l'analyse des œuvres de M. le Chanoine Rohart. Elles sont beaucoup trop nombreuses. D'un travail facile, d'une égalité d'esprit surprenante, il a traité tous les genres avec la même perfection.

Tantôt, ce sont des lectures véritables qu'il compose pour nos *Mémoires* : tels sont l'*Egypte au temps de Joseph* et son fameux *Voyage au pays des Momies*. Je ne comprends pas dans cette énumération les publications qu'il fit au dehors de l'Académie : *le Catholicisme et l'Expansion française en Orient ;* pas plus que les discours qu'il a prononcés un peu partout, soit à la Cathédrale et au Petit Séminaire d'Arras, soit à l'Université Catholique de Lille, et au Souvenir Français.

Tantôt ce sont des conférences qu'il fit à l'Académie, à propos de ses voyages et dont il ne reste malheureusement aucune trace, si ce n'est quelques notes de procès-verbaux forcément très pâles à côté de la réalité. Tantôt, il ouvre les séances solennelles et nos oreilles tintent encore de ses allocutions délicates où les expressions pétillent les unes après les autres avec un rare bonheur.

Puis, il fait des rapports sur les concours de sciences ou d'histoire et répond aux nouveaux venus parmi nous. Leurs discours de réception réunissent un public de choix dans les salons de notre Hôtel de Ville. M. le Chanoine Rohart sut s'y faire remarquer par son talent de bien penser et de bien dire.

Digitized by Google

Je me souviens d'avoir assisté à deux cérémonies toutes d'allégresse et d'amitié.

La première fut celle ou Mgr Deramecourt, nouvellement nommé évêque de Soissons, faisait ses adieux à l'Académie. Celle-ci avait naturellement désigné M. le Chanoine Rohart pour être son interprète. Il sut l'être, en effet, de la façon la plus gracieuse et la plus élégante.

Une autre fois, M. le Chanoine Rohart était beaucoup plus en vue; ce fut lors du 25e anniversaire de son ordination sacerdotale. Là encore, il parla avec son cœur et je répéterai sa propre phrase qui dépeint fidèlement son enthousiasme : « le souvenir de cette fête, disait-il, restera dans mon ciel comme une étoile tutélaire. »

Enfin, le dernier genre de littérature, touché et anobli par lui est l'oraison funèbre.

Sur combien de tombes, hélas ! il a parlé !...

Dans toutes ces élégies, il sut émouvoir même les cœurs les plus insensibles, car il savait trouver les mots qui font pleurer.

Que n'ai-je, moi aussi, le secret des expressions qui font verser des larmes ?

Mais c'est inutile aujourd'hui, car je sais qu'il n'est personne parmi vous qui ne s'inclinerait respectueusement devant cette tombe entièrement faite de sacrifice.

L'Académie d'Arras pleure avec vous, Messieurs.

Si elle est fière d'avoir eu à sa tête un homme aussi éminent par ses qualités, elle n'en reste pas moins plongée dans la douleur, au moment de la séparation.

Elle prie Mlle Rohart de bien vouloir agréer l'expression de ses sympathiques condoléances, et elle vient déposer en face de ce cercueil, le tribut de son immortelle gratitude et de son dernier Adieu.

Digitized by Google

III

Séance publique du 27 Juin 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

Allocution d'Ouverture

PAR

M. G. ACREMANT

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

AUJOURD'HUI la joie est partout ! Puisque l'Académie ouvre ses portes à deux nouveaux membres : M. Alphonse Tierny et M. Edmond Pilat, l'allégresse est générale.

Pourtant, avant de nous adonner au plaisir de les recevoir, laissez-moi accorder un pieux souvenir à l'un des nôtres, qui, il y a moins de six mois, faisait encore partie de cette réunion, M. le chanoine Rohart.

Il est d'autant plus nécessaire que j'en dise quelques mots, que son éloge ne sera fait que beaucoup plus tard, car son successeur a déjà prononcé son discours de réception en séance publique.

* * *

Celui à qui incombera la douce obligation de faire son panégyrique ne sera pas embarrassé.

Il n'aura qu'à relire le compte-rendu des obsèques fait par les journaux ; cet exposé suffira pour le convaincre qu'il

Digitized by Google

jouissait bien de la considération générale, celui qui sut réunir à l'entour de sa tombe une foule si diverse d'assistants.

Les nombreux discours, qui y ont été prononcés, lui indiqueront en même temps les fonctions que M. le chanoine Rohart a su exercer avec un réel talent, avec une égale habileté, depuis sa chaire d'exégèse à la Faculté Catholique de Lille, jusqu'à la présidence des Anciens élèves du Petit Séminaire d'Arras ; depuis l'aumônerie des Sourds-Muets et Aveugles jusqu'à la place d'examinateur ou de juge des aspirants et aspirantes aux brevets de l'Enseignement Primaire ; depuis la Commission des Monuments historiques jusqu'à l'Académie, où il occupa le fauteuil de la présidence pendant plusieurs années, appelé à cette haute dignité par l'unanimité de ses collègues, ravis de le posséder à leur tête.

Notre ami... permettez-moi de lui décerner ce titre familier, parce qu'il n'est le privilège que de quelques-uns... notre ami chérissait tous ceux qui l'approchaient, tous ceux qui avaient le bonheur de l'entourer. Il baisait la main qui se tendait vers lui pour lui demander l'aumône, pour réclamer son aide et son assistance. « Il aimait les malheureux, comme a dit Massillon, et il aimait à être aimé d'eux ».

Pour peu que l'on y regardât d'un peu près, l'on reconnaissait facilement les deux amours qui se disputaient l'empire de son cœur : l'amour des pauvres et l'amour du beau langage : l'Institution des Sourds-Muets et Aveugles et l'Académie d'Arras.

Entre eux, il partageait tout son temps et pendant qu'il était présent à l'une, il rêvait aux moyens de faire plaisir à l'autre.

Sa tolérance pour les idées de chacun lui a donné ces manières faciles, ce caractère indulgent et sympathique, cette parole mesurée et toujours spirituelle. Aussi il était estimé par tous les groupements, quelle que fût leur opinion, politique ou religieuse. Combien, en effet, y a-t-il de personnes qui se sont connues et estimées grâce à son sourire

Digitized by Google

ineffable, se trouvant, se rencontrant, et aimant à se rencontrer sur un terrain neutre : son bureau ?

Ce qu'il fut au dehors, il le fut au sein de notre Compagnie où il eut l'aptitude particulière de servir de trait d'union entre les esprits les plus opposés.

La tâche qu'il a remplie est d'ailleurs considérable. Dans les lectures, qu'il a rédigées en vue de l'impression dans nos Mémoires, il a su employer des expressions imagées pour désigner chaque chose de la facon la plus exacte. Comme président, il a touché à tous les sujets et il n'est aucun qu'il n'ait pas ennobli. Enfin il s'est toujours rendu utile ; chaque fois qu'on le lui a demandé, je crois pouvoir l'affirmer l'on n'eut en vain recours à son obligeance.

Comme il était le consolateur par excellence, comme il prêchait le bien et la bonté, non seulement par sa parole élégante, mais surtout par ses exemples, nous devons témoigner à sa mémoire l'affectueuse sympathie que méritent ses convictions et ses travaux, son caractère et son talent.

* * *

Aujourd'hui, M. le Chanoine Rohart n'est plus !

Il nous a été subitement ravi, quelques jours après avoir rendu un hommage digne de lui, à un collectionneur aussi savant que modeste.

Je veux parler de M. Souillart, qui a tenu à laisser à l'Académie un souvenir ineffacable en lui léguant une magnifique collection.

* * *

Le successeur de M. le chanoine Rohart est M. le chanoine Depotter qui, lui aussi, mérite tous nos respects. Aussitôt qu'il a été rappelé à Arras, M. le Vicaire-Général est venu modestement reprendre sa place au milieu de nous. S'il n'a plus retrouvé les de Mallortie, les Lecesne, les Paris, les Le Gentil et tant d'autres... qui brillaient autrefois dans

Digitized by Google

notre savante Société, ses collègues nouveaux n'en savent pas moins apprécier les qualités éminentes de celui qui leur revient après un mauvais rêve de vingt ans.

Pour fêter cet heureux retour, notre Société a chanté un *Alleluia* et a élu, à l'unanimité, M. le chanoine Depotter au grade de chancelier.

***

Je voudrais également vous signaler le décès de M. Emile-Jules-Gaspard Pagart d'Hermansart, membre correspondant de l'Académie d'Arras.

Né à Saint-Omer, arrière-petit-fils du dernier président de la sénéchaussée du Boulonnais, arrière petit-fils (du côté maternel) de M. de Lauretan, dernier mayeur de Saint-Omer, fils de l'ancien Directeur de l'Enregistrement et des Domaines d'Arras ; sous-inspecteur lui-même dans la même administration, il était fort connu et très estimé dans notre ville.

Membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, il publia dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie dont il fut l'un des présidents les plus vénérés, un très grand nombre d'études historiques et archéologiques.

L'Académie d'Arras unit ses larmes à celles de la Société des Antiquaires de la Morinie pour pleurer ce savant, cet homme de bien.

***

Ce m'est une mission bien agréable de terminer cette trop longue allocution en présentant les hommages de l'Académie aux hauts personnages, aux auditeurs habitués, aux aimables auditrices qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette matinée littéraire.

En particulier, je dois remercier Monsieur le Préfet qui m'a exprimé tous ses regrets d'être empêché d'assister à cette séance, mais qui a tenu à s'y faire représenter par

Digitized by Google

Monsieur Authier, son chef de cabinet, et par Monsieur Gerbore, notre collègue, le sympathique président du Conseil de Préfecture.

J'adresse aussi mon salut respectueux à Monsieur le Général de Division Bizard, qui a bien voulu se distraire du bruit des canons en respirant la paix parmi nous. Il a consenti à venir quelques instants se reposer, au milieu de la littérature, de ses préoccupations guerrières.

Monseigneur Lobbedey, à qui nous exprimons notre gratitude, a été obligé de s'absenter, mais il est d'esprit avec nous et s'est fait représenter par M. le Vicaire-Général Depotter.

Enfin, je me fais un grand plaisir d'être l'interprète de tous en adressant à Monsieur Rohard-Courtin, à Monsieur le Maire d'Arras, nos sincères remerciments et nos vives félicitations. Malgré ses nombreuses occupations, il demeure l'hôte assidu de nos séances académiques, et je serai toujours heureux de constater qu'il y goûte quelque charme, malgré l'honneur éminent qu'un vote municipal lui a dernièrement confié : la présidence des destinées de notre chère ville.

Digitized by Google

Discours de Réception

de M. A. TIERNY

Membre résidant.

MESSIEURS,

Les remercîments forment le préambule ordinaire du discours de réception à l'Académie. Les hommes les plus éminents, ceux dont la présence parmi vous pouvait apporter le plus de lustre à votre Compagnie, n'ont pas manqué de se conformer à cette tradition : tous vous ont exprimé leurs remercîments.

Ceux que je veux vous adresser aujourd'hui sortent de la banalité des compliments d'usage et s'inspirent d'un sentiment beaucoup plus profond. Je ne puis méconnaître, en effet, qu'en m'appelant à siéger dans vos doctes assemblées vous m'avez fait un avantage purement gratuit ! Un examen rapide de vos annales suffit à faire apprécier l'immense profit dont je vais bénéficier en suivant vos travaux ; je suis quelque peu confus, d'autre part, en sentant l'impuissance dans laquelle je vais me trouver d'y apporter une utile coopération.

Les académies s'inspirent, le plus souvent, dans leur recrutement, du mérite des candidats, de l'importance et de la valeur de leurs œuvres, mais il leur arrive parfois de faire une certaine part à d'autres considérations ; elles ne sont ni

Digitized by Google

des tribunaux, ni des jurys d'examens et ne doivent compte à personne des motifs qui ont inspiré leurs décisions ; aussi n'ont-elles pas à se défendre de quelque favoritisme ; et je crois que là est tout le secret de mon élection. Je n'y vois pas la part qu'a pu avoir mon mérite, et d'un autre côté j'y aperçois très nettement le rôle indulgent de l'amitié et de la sympathie que je trouve si largement dans cette enceinte. Vous m'avez accueilli comme l'ami, le familier de la maison. Alors que votre porte d'honneur s'est si souvent ouverte devant des talents incontestés, je trouve chez vous l'intimité des petites entrées. Elle m'est particulièrement précieuse et rendra moins sensible mon insuffisance. Comment ne pas se trouver à l'aise dans un milieu où l'on est accueilli par tant de sourires aimables et tant de mains tendues ? Je ne m'attarderai pas ici à une énumération trop longue, mais je ne puis me défendre d'évoquer certains souvenirs et certaines amitiés. Je n'oublierai jamais le sourire si plein d'affection avec lequel notre cher et regretté collègue, le chanoine Rohart, traversant, un vendredi, le jardin St-Vaast de son pas mal assuré des derniers mois, me laissait entendre, sur un ton d'aimable confidence, qu'il allait déposer un bulletin en ma faveur.

Un mois auparavant, notre Président m'avait fait l'une des surprises les plus agréables qui marquèrent mon existence, en venant me proposer de vous présenter ma candidature. La bonne grâce charmante dont il entoura cette démarche ne pouvait qu'en augmenter le prix et la fixera parmi mes plus doux souvenirs.

Avec M. Acremant, j'ai trouvé chez mes deux excellents amis, Jean Paris et Alexandre Cavrois de Saternault, les parrains voulus par le règlement. Mon affection pour eux s'associe à des souvenirs qui me sont restés bien chers et il me semble aujourd'hui voir planer au-dessus de leurs têtes, comme pour m'accueillir eux aussi et m'introduire au milieu de vous, leurs regrettés pères, qui ont compté parmi les plus

Digitized by Google

éminents de vos collègues. Je les revois par la pensée, m'encourageant dans mes débuts, m'accueillant en toutes circonstances de leur sourire bienveillant, toujours prêts à m'aider de leurs précieux conseils et de leur expérience.

Mais où m'arrêterais-je, Messieurs, si je ne faisais taire mes sympathies et si je voulais vous entretenir de toutes les amitiés qui me rattachent à votre Compagnie, soit dans le présent, soit par le souvenir de tant de vos chers disparus !

Il est cependant un de ces derniers dont j'ai l'agréable mission de vous entretenir tout spécialement. Je veux parler de mon distingué prédécesseur : Monsieur Joseph Leloup. Il est de tradition, vous le savez, que tout nouveau venu dans une académie retrace le portrait et fasse ressortir les mérites de celui dont il vient occuper la place. La tâche était assurément séduisante pour moi, car je connais peu de figures plus intéressantes à étudier que celle de M. Leloup. Sa carrière si remplie, les questions si diverses auxquelles il s'est attaché, son esprit si personnel, si soucieux de rester lui-même, de se garder de l'entraînement des courants et de la contagion des opinions toutes faites, tout cela ne forme-t il pas le thème très nourri d'un discours de réception ? Aussi, Messieurs, point n'était besoin pour moi de chercher le sujet de notre entretien. Vous me l'aviez vous-mêmes indiqué, il me suffisait amplement, et je ne m'en écarterai pas. Nous aurons ainsi l'occasion de suivre par le souvenir votre regretté collègue, celui qui ne dut qu'à sa modestie de ne pas être votre président, sur les domaines les plus variés ; sa physionomie sera pour nous le centre rayonnant qui nous éclairera dans ces incursions et maintiendra l'unité de mon exposé.

Le sujet est assurément propre à vous intéresser, puisse l'écrivain n'être pas trop inférieur à la tâche et réussir à vous faire partager les douces émotions, comme la sympathie respectueuse qu'il a éprouvées en parcourant du regard cette noble vie que nous allons aborder ensemble.

Digitized by Google

L'intérêt de cette étude s'augmentait pour moi de ce fait que j'avais à en chercher l'objet sur un terrain et dans un milieu qui ne sont pas les miens. Il me fut permis ainsi d'apprécier une fois de plus combien sont fragiles les barrières des partis, et comme il est aisé bien souvent de trouver des points de contact entre les hommes les plus séparés en apparence. Cette remarque s'applique d'une manière particulièrement frappante à M. Leloup. Il n'était pas de ceux qui se tiennent soigneusement à l'écart des querelles de la politique et cherchent dans la neutralité le moyen facile de ne déplaire à personne. M. Leloup s'était au contraire très franchement engagé dans la lutte, et s'était placé sous le drapeau d'un parti. Mais cette adhésion à un programme ne le privait pas de la sympathie de ses adversaires politiques ; tous connaissaient en effet la scrupuleuse droiture de son caractère, son esprit sincèrement libéral, et son grand respect des convictions d'autrui.

Le respect de la pensée d'autrui comment ne l'eût-il pas pratiqué, lui qui apportait tant de réserve à formuler ses jugements, s'arrêtant le plus souvent dans le domaine du probabilisme et du doute scientifique ?

Cette disposition d'esprit n'était pas chez lui, comme le scepticisme l'est chez beaucoup d'hommes, le résultat de l'indifférence ou de l'égoïsme, la marque d'un cœur endurci ; il n'était pas sceptique à la manière d'un Talleyrand ; son scepticisme n'était même pas celui de Montaigne, car il n'y trouvait pas la douce tranquillité de ce dernier et ne se reposait pas paresseusement sur le « le mol oreiller » du doute. Son âme assoiffée de lumière et de certitude, se trouvait à l'étroit dans le champ limité du savoir humain ; les données de la science le troublaient par leurs incertitudes et leurs contradictions, il n'osait plus rien affirmer et le reflet d'une âme inquiète se traduisait dans la mélancolie de son regard.

Sans doute, il adhérait aux grandes vérités métaphysiques

Digitized by Google

que forment les soutiens de la conscience humaine, mais sans doute aussi en présence de cet infini si déconcertant pour notre pauvre nature humaine, éprouvait-il ce regret exprimé par le poète :

De ne pas le comprendre et pourtant de le voir.

* * *

C'est vers l'application des sciences que M. Leloup a tout d'abord dirigé ses travaux. Après de brillantes études au collège Rollin, il conquiert son diplôme d'ingénieur, accomplit un stage de quelques années dans différentes usines, approfondit plus spécialement ses connaissances dans la chimie et en 1865 nous le voyons transformer en fabrique de sucre à Arras, l'ancienne raffinerie de Crespel-Dellisse. Il était assurément bien digne de succéder à cet homme qui fut presque le promoteur de la fabrication du sucre, qui fut en tout cas le premier à la mettre en pratique dans notre région. Car nous allons voir le rôle considérable que joua M. Leloup dans la défense de cette industrie.

Toute industrie a plus ou moins son histoire. Celle de la fabrication du sucre indigène en France est particulièrement intéressante. Elle date d'un siècle et nous présente durant ce laps de temps les vicissitudes les plus émouvantes. Pour y associer la figure de M. Leloup, prenons-la à l'une de ses phases les plus critiques, à une époque où notre sucrerie paraît sur le point de sombrer. C'est la concurrence venue d'Allemagne et d'Autriche qui la met ainsi à deux doigts de sa perte et c'en est fait d'elle si les pouvoirs publics n'interviennent pas d'une manière énergique en sa faveur.

D'où vient notre infériorité ? Du régime fiscal appliqué à nos fabricants. Tandis que chez nos concurrents l'impôt est prélevé sur la matière première, c'est-à-dire la betterave, laissant ainsi aux cultivateurs et aux industriels, des primes proportionnées à l'importance du rendement qu'ils en tireront, en France, l'impôt frappe le produit achevé, le sucre

Digitized by Google

fabriqué. Nos fabricants ne trouvent donc pas dans notre législation fiscale le même stimulant à rechercher dans la betterave la richesse et la densité, et à en extraire le plus de sucre possible. Il en résulte l'écrasement de notre fabrication par la concurrence étrangère.

C'est ici que nous voyons M. Leloup intervenir avec une haute compétence et une énergie inlassable, soit dans les délibérations du Conseil général, soit dans ses requêtes adressées au Gouvernement en sa qualité de Président de la Chambre de Commerce.

Une loi de salut est enfin votée en 1884, grâce à laquelle la sucrerie française sort de son marasme, et notre agriculture, dont les intérêts sont si étroitement solidaires de cette branche de l'industrie, retrouve elle-même plus de vitalité.

La législation de 1884, « ainsi que les meilleures choses, eut le pire destin » ; notre pays dut l'abandonner au bout de quelques années, sous la pression de l'Angleterre qui menaçait de nous fermer son territoire, si précieux pour notre exportation ; la conférence de Bruxelles, réunie en 1902 sur la demande de nos voisins d'outre-Manche, mit fin au système des primes. A cette occasion, M. Leloup fit encore preuve d'une connaissance approfondie de la question, dans la discussion des termes du nouvel accord à la Chambre de Commerce. Si notre pays l'avait eu comme représentant à la conférence, ses intérêts eussent été mieux sauvegardés.

Les fonctions que remplissait M. Leloup à la Chambre de Commerce, et au Conseil général, dont il fut vice-président, l'amenèrent à traiter toutes les grandes questions économiques ou sociales qui furent agitées depuis vingt-cinq ans. La création du canal du Nord, la lutte contre l'alcoolisme, la réglementation du travail, les retraites ouvrières, les projets d'impôt sur le revenu furent étudiés par M. Leloup avec cette largeur de vue et en même temps avec ce soin minutieux qu'il apportait en toutes choses.

***

Digitized by Google

Je vous ai montré M. Leloup dans la partie extérieure de son existence, ce que les Romains appelaient la vie du Forum. Nous l'avons vu défendant avec énergie et habileté les intérêts correspondant aux nombreux mandats qu'il avait reçus. Mais ce n'est pas sous cet aspect qu'il faut le considérer pour le bien connaître. Homme de devoir, M. Leloup ne marchandait pas son dévouement aux intérêts publics et nous savons avec quel zèle et quelle compétence il les traitait, dans les assemblées et dans ses interventions auprès des autorités; mais s'il s'engageait dans la lutte sur un terrain quelconque, il semble que ce fût moins par attrait que par devoir. Ses goûts et son caractère le portaient plutôt vers le silence des méditations et de l'étude.

Ses études avaient porté principalement sur les sciences proprement dites ; c'est de ce côté qu'il avait orienté son activité. Mais, indépendamment de ce savoir professionnel, il est permis de dire qu'aucune branche des connaissances humaines ne lui était étrangère.

L'ancien élève du collège Rollin avait gardé l'empreinte de la culture classique qu'il avait reçue. On sentait bien en lui le disciple de cette forte école d'autrefois, où l'on se souciait moins de préparer des praticiens habiles dans les diverses professions que de former avant tout des hommes.

Quels préjugés singuliers poussent nos contemporains à sortir de cette voie dont l'expérience des siècles a démontré l'excellence ?

Il semble que le désir de faire vite et le souci des résultats matériels dominent toute autre considération ; développer les aptitudes spéciales d'un jeune homme en vue d'une carrière déterminée, le mettre à même de gagner sa vie le plus largement possible, lui permettre de se frayer la voie en jouant des coudes à travers la foule, tel est l'idéal de beaucoup de parents, en matière d'éducation. Car, il est entendu que le monde n'est plus maintenant qu'un vaste champ de bataille où l'on ne peut plus conquérir le succès qu'en pas-

Digitized by Google

sant sur le corps du prochain : les mœurs américaines ont débordé sur notre vieux continent. Former l'intelligence, élever l'âme à la conception du beau, ce sont là des préoccupations d'un autre âge, le but maintenant est de permettre au jeune homme d'arriver à la situation la plus lucrative. Faut-il s'étonner que l'arrivisme — vous excuserez ce néologisme appliqué à une conception toute moderne de l'existence — ait aujourd'hui tant d'adeptes !

M. Leloup n'avait pas été formé suivant cette méthode, ce qui ne l'a pas empêché de parcourir une brillante carrière. Avec les facultés puissantes qu'il avait en partage, peut-être l'eût-il, en empruntant d'autres voies, rendu plus fructueuse pour lui-même. Nous n'avons pas à regretter qu'il n'ait pas choisi les chemins de traverse ; en parcourant la grande voie des humanités, il a acquis ce sens critique, cette sûreté de jugement, ce sentiment de la mesure, en un mot cette maîtrise intellectuelle, qui fut la source de son autorité et de son influence dans les milieux les plus divers et dans les questions les plus variées.

C'est l'Economie politique dont l'étude l'attirait de préférence. Traitée comme elle l'est maintenant, à un point de vue surtout expérimental, cette science avait ce qui convient pour rassurer cet esprit toujours inquiet et si réservé dans ses affirmations. Assurément il ne l'eût pas comprise à la façon des faiseurs de systèmes qui sur des données générales établissent des doctrines auxquelles ils prétendent soumettre l'univers. Dans l'ordre économique, les facteurs sont si variés, les faits soumis à des influences si multiples et souvent si imprévues, qu'on ne peut poser de règles absolues ; interroger ces faits aussi minutieusement que possible, en déduire les indications qui semblent s'accorder le mieux avec la logique : tel est le rôle de l'économiste. M. Leloup l'accomplissait avec une admirable sagacité.

L'Académie d'Arras ne conserve-t-elle pas d'éloquents témoignages de sa science économique ? Son discours de

Digitized by Google

réception était consacré à l'examen de l'état actuel de la Société au point de vue économique et on peut le considérer comme la préface déjà très instructive de deux études de plus grande envergure, l'une, présentée la même année, sur la crise économique, et l'autre, quelques années après, sur le Socialisme.

L'économie politique est une science de date récente — elle ne remonte guère à plus de cent cinquante ans ce qui est encore la jeunesse pour une branche du savoir humain. Mais elle n'attendit pas d'avoir l'âge de raison pour jouer son personnage, et, dès son entrée dans la vie, voulut, comme ses ainées, poser ses axiomes et ses lois. A ces principes conçus a priori, manquait malheureusement le contrôle de l'expérience qui vint parfois leur donner un démenti complet. M. Leloup, dans son discours de réception, nous fait toucher du doigt la faiblesse de cette méthode, en critiquant, à la lumière des faits, deux de ces dogmes de l'école primitive : la loi de Ricardo sur la rente du sol et la loi de Turgot sur les salaires. Ces expressions présentent à nos oreilles un son bien archaïque et bien démodé. M. Leloup a su cependant leur rendre une vivante actualité en nous montrant le rôle important de ces idées dans les luttes sociales de l'heure présente. La loi de Ricardo qui nous représente une partie des avantages de la terre comme un don gratuit de la nature, favorisant les uns aux dépens des autres, n'a-t-elle pas été en effet l'un des points d'appui des attaques passionnées qui s'élevèrent depuis le siècle dernier contre la propriété? Et la loi de Turgot sur les salaires, appelée depuis « loi d'airain » n'a-t-elle pas excité tant de déclamations haineuses contre le capital, en nous représentant le taux du salaire de l'ouvrier, limité d'une manière inexorable, à la valeur des objets strictement indispensables à son existence et à celle de sa famille ?

Cependant, M. Leloup nous montre quelles contradictions ces lois ont éprouvées dans la réalité. Il avait, il est vrai, beau

Digitized by Google

jeu en pourfendant Ricardo, car on était, au moment où il en parlait, en pleine crise agricole et pour les malheureux propriétaires obligés de baisser leur fermage à moitié, d'abandonner même parfois leurs terres pour le prix des impôts, la rente du sol, il faut l'avouer, était descendue bien bas.

Quant aux ouvriers, M. Leloup nous montre qu'après avoir souffert durant la première moitié du siècle dernier de l'état chaotique né de la transformation de l'industrie, ils ont vu leur situation s'améliorer sensiblement, à tout point de vue. Ils ont réalisé de nouveaux progrès depuis que nous sommes sortis de l'état de crise dans lequel se débattaient l'agriculture et l'industrie ; mais alors déjà il n'était plus permis de dire que le salaire de l'ouvrier se limitait nécessairement à la maigre pitance indispensable pour l'empêcher de mourir de faim.

* * *

De son examen de la question économique, M. Leloup tire cette conclusion principale, que la tendance actuelle est au nivellement des conditions, par suite de l'ascension des classes populaires aux dépens de la richesse et de l'aristocratie d'autrefois. Ce serait dans une certaine mesure la réalisation de ce verset du cantique : « *deposuit potentes de sede et exaltavit humiles* ».

Je me demande cependant si nous sommes bien ici dans l'esprit de ces paroles sacrées ; car les bénéficiaires apparents de cette transformation sont loin d'y trouver toujours la paix et la sérénité qui sont la récompense des humbles. C'est que précisément elle naît d'un sentiment tout opposé à celui de l'humilité. Ce nivellement provient de ce que chacun veut sortir de la condition où il se trouve. Autrefois le jeune homme suivait volontiers la carrière de ses ancêtres ; il y apportait des aptitudes, une formation d'esprit, fruit de l'atavisme de plusieurs générations. C'est ainsi que par la famille, première cellule sociale, se constituaient des groupements

Digitized by Google

ou castes professionnelles imbues de fermes traditions. Cet état de choses constituait une plus grande sécurité pour l'individu, une garantie de stabilité pour le corps social. La Révolution a passé sur ce bel édifice son niveau égalitaire et changé complètement la mentalité française. Les traditions de famille ne comptent plus guère maintenant, chacun veut être le fils de ses œuvres, ne rien devoir qu'à soi et fait bon marché du patrimoine moral qu'il peut laisser derrière lui.

Les parents d'ailleurs sont les premiers le plus souvent à pousser les enfants hors de leur propre condition, séduits par le mirage fascinateur de certaines carrières. L'histoire de la *Blanchette* de Brieux avec ses conséquences et ses ruines, se reproduit tous les jours.

N'est-il pas navrant de voir avec quelle naïveté l'homme aujourd'hui se laisse séduire par la simple apparence des choses? La condition d'employé de bureau paraît supérieure à celle d'ouvrier, parce qu'elle comporte une tenue plus soignée et que la plume semble l'emporter en noblesse sur l'outil ; et combien ne voit-on pas de parents, séduits par la belle écriture de leur fils, refuser de lui apprendre un métier, ne se doutant pas qu'en dehors d'aptitudes spéciales et d'une instruction développée, la situation de scribe est sous son vernis bourgeois, la plus misérable qui puisse se trouver.

De même, nous assistons à un exode constant des ouvriers des champs vers la ville. La ville, pour eux, c'est l'usine avec des salaires élevés, c'est la civilisation avec ses splendeurs et son luxe. Ils ne se doutent pas que ce soleil éblouissant dont le rayonnement les attire, n'est appelé à réchauffer de sa chaleur qu'un petit nombre de privilégiés. Ils ne comprennent pas que pour l'appât d'un plus gros salaire, ils abandonnent une existence moins coûteuse, plus salubre et plus libre. L'homme des champs délaissera la chaumière bien aérée et ensoleillée, où il n'a pas à subir la promiscuité gênante des voisins, le petit jardinet si fécond en ressources, ce coin de terre, en un mot, où son initiative peut se donner

Digitized by Google

libre jeu, auquel il s'attache en y attachant un peu de son âme. Que va-t-il trouver en retour ? Ce sera souvent la tristesse et la banalité du logement ouvrier, où rien n'intéresse ni ne retient. Comme compensation, il aura le cabaret qui, joint à la vie plus chère, aura bien vite rendu le salaire insuffisant.

* * *

En dehors du point de vue moral et social que je viens d'envisager, la dépopulation de nos campagnes est également intéressante à considérer au point de vue économique.

L'agriculture manque de bras, a-t-on l'habitude de répéter depuis longtemps. Sans doute elle a compensé dans une certaine mesure son insuffisance de main-d'œuvre par l'emploi de machines, qui se généralise de plus en plus. Néanmoins, nos agriculteurs rencontrent des difficultés de plus en plus grandes dans le recrutement des salariés ; et je crois qu'il faut y voir l'une des causes de la diminution des grandes exploitations rurales. Profitant de cet état de choses et de la prospérité relative de la culture, la classe des petits cultivateurs s'élève et se développe. Produisant exclusivement par eux-mêmes, ils vivent dans une entière indépendance, limitant le champ de leur exploitation aux bras dont ils disposent, l'augmentant à mesure que les enfants grandissant à leurs foyers viennent leur donner un nouvel appoint de force et d'activité. La famille, pour eux, n'est pas une gêne, mais une richesse, et il est même consolant de voir ici l'accomplissement du devoir d'accord avec l'intérêt. N'est-ce pas l'idéal d'un état social parfait ?

C'est ainsi que nous voyons la petite culture profiter habilement du discrédit qui frappe aujourd'hui la vie rurale. Instruite par l'expérience de sa sœur aînée, mise au courant par elle des progrès récents de l'agronomie, elle est maintenant assez forte pour marcher sans guide, tirant une force nouvelle de l'esprit d'association d'où sont nées tant d'ins-

Digitized by Google

titutions bienfaisantes, telles que le syndicat, la caisse rurale, l'assurance contre la mortalité du bétail et enfin, utilisant parfois la législation nouvelle des habitations à bon marché et du bien de famille insaisissable. Ils semblent avoir compris et réalisé la célèbre apostrophe du poète latin :

« O fortunatos nimium... »

Simple tenancier le plus souvent, le petit cultivateur arrive cependant parfois, par le travail et l'épargne, à la propriété. L'occasion lui en est assez fréquemment offerte ; car, tandis que les ouvriers abandonnent les champs, nous voyons les propriétaires se défaire assez facilement de leurs terres. La crainte de l'impôt sur le revenu et la recherche d'un intérêt plus élevé en sont, je le crois, les principales causes.

Les deux considérations ont entr'elles, du reste, un rapport très étroit. Naguère, le propriétaire terrien se contentait d'un revenu modeste en considération de la sécurité absolue de son bien. Nos pères avaient pour la terre une confiance aveugle et comme une sorte de culte, et il fallut longtemps pour leur persuader que certaines valeurs mobilières offraient une garantie analogue. Ils restaient imbus de cette maxime de notre ancien droit : « *Res mobilis, res vilis* ». Un souvenir de famille me rappelle un aïeul manifestant ses inquiétudes à l'égard de titres de nos grandes compagnies de chemin de fer qui lui étaient proposés et son interlocuteur triomphant de ses hésitations par cet argument sans réplique : « Prenez-les sans hésitation ; des actions du Nord, c'est de la terre ! »

Hélas ! la terre a infligé, depuis, de cruels mécomptes à ses possesseurs confiants, et les actions de chemin de fer inspirent maintenant d'assez amères réflexions à ceux qui les détiennent. Ce qui prouve, une fois de plus, que l'absolue sécurité n'est pas de ce monde. Aux craintes de voir renaître une nouvelle crise agricole, viennent s'ajouter les appréhensions d'un régime fiscal vis à vis duquel la fortune immobi-

Digitized by Google

lière ne présenterait aucune échappatoire. Les propriétaires fonciers n'éprouvent donc plus la même confiance qu'autrefois ; et comme, d'autre part, la terre se capitalise à un taux relativement faible, ils préfèrent l'abandonner aux cultivateurs disposés à l'exploiter par eux-mêmes.

C'est qu'à l'heure actuelle l'activité industrielle qui se développe d'une manière étonnante sur toutes les parties du globe fournit aux capitalistes un emploi facile et parfois très rémunérateur de leur fortune. M. Leloup, s'adressant à vous il y a vingt-cinq ans, vous parlait de la baisse progressive du taux de l'intérêt. « Aujourd'hui, disait-il, dans notre société laborieuse et économe, la masse des capitaux s'accroît sans cesse et elle est devenue énorme ». Cet afflux de capitaux inutilisés avait, par la loi naturelle de l'offre et de la demande, fait baisser sensiblement l'intérêt de l'argent ; et l'on pouvait prévoir que, cette situation s'accentuant, « l'intérêt des fonds d'Etat, avant cent ans, ne dépasserait pas 1 °/₀ », comme le disait M. Leloup.

Ces prévisions étaient logiques à cette époque ; mais depuis, un facteur nouveau est venu modifier les données du problème : je veux parler du développement inattendu qu'ont pris l'industrie et le commerce. Les capitaux sollicités de ce côté ont trouvé naturellement, grâce à ce débouché nouveau, des conditions plus avantageuses. Les Etats emprunteurs se sont vus, par suite, forcés d'élever leur taux et la valeur de leurs obligations a diminué d'une manière sensible.

Cela prouve, une fois de plus, que l'économie politique se trouve soumise à des fluctuations que les esprits les mieux avertis eux-mêmes ne peuvent prévoir.

***

L'économie politique présente un rapport très étroit avec les questions sociales. Dans son discours de réception, M. Leloup emploie, pour passer de l'une à l'autre, une

Digitized by Google

antithèse saisissante. « Les personnes, dit-il, qui regardent de haut le monde économique, sont frappées de son apparente harmonie. Tout semble y concourir à la satisfaction des besoins de l'homme... Malheureusement, ce n'est là que le côté superficiel des choses. Derrière ces décors recouverts de pourpre et d'or qui éblouissent les yeux, l'aspect est différent, la scène change, le contraste est saisissant. Nous entrons en effet dans l'immense laboratoire de toutes les merveilles de l'Industrie : c'est ici que le « peuple » est à l'œuvre ». J'arrête la citation à ce mot « le peuple » qui en dit assez à vos esprits. Avec lui, nous entrons dans la question sociale, née des souffrances du peuple, de ses revendications tantôt justes, tantôt excessives, de ses passions, de ses ignorances.

M. Leloup, après l'avoir effleurée dans son discours de réception, y revient dans une étude beaucoup plus étendue intitulée « le Socialisme actuel ». Dans ce travail, très complet, très approfondi et très méthodique, il fait l'exposé des diverses théories du socialisme et des autres doctrines sociales. Il prend nettement parti contre le socialisme proprement dit et démontre l'utopie des doctrines collectivistes, mais se montre beaucoup plus réservé dans l'appréciation des autres opinions. Tous les autres systèmes sont consciencieusement exposés dans leurs détails, avec leurs nuances et leurs subdivisions, depuis celui du libéralisme pur jusqu'au socialisme d'Etat. La doctrine intermédiaire des Cercles catholiques d'ouvriers fait l'objet d'un chapitre spécial et assez étendu qui dénote chez l'auteur une connaissance exacte de l'œuvre et des principes dont elle s'inspire. Je devine aisément qu'il avait trouvé auprès de son collègue le regretté baron Cavrois de Saternault, alors président de l'œuvre à Arras, et auquel j'ai eu l'honneur de succéder, toute la documentation désirable. Je n'apporterai qu'une réserve à son exposé, et elle tient plus à une question de mot et d'étiquette qu'au fond même des idées, je veux parler de

Digitized by Google

l'expression de « socialisme religieux » ou de « néo-socialisme » appliquée à l'œuvre des cercles. Sans doute, on donne à ce mot des interprétations bien diverses, mais on l'applique ordinairement aux systèmes qui tendent à diminuer les initiatives et les libertés individuelles pour étendre à leur détriment les prérogatives et la puissance de l'Etat. Or cette tendance est absolument contraire à l'esprit de l'Œuvre des cercles. C'est de l'organisation professionnelle et non de l'Etat qu'elle attend surtout la solution des problèmes sociaux M. Leloup l'a d'ailleurs très justement dit: son but est l'établissement du système corporatif. « Les corporations formées par l'association des ouvriers et patrons d'une même industrie seraient dirigées par un conseil composé mi-partie d'ouvriers, mi-partie de patrons, lequel serait chargé de fixer les salaires, de déterminer le jour de paie, d'apaiser les conflits, d'administrer la caisse corporative, mais encore de trancher les différends de toute nature qui peuvent surgir entre le capital et le travail...»

Cette conception, en résumé, est celle du syndicat mixte. Je dois dire qu'une évolution s'est produite récemment dans le programme de l'œuvre. Le syndicat mixte présente un idéal d'harmonie difficile et même presque toujours impossible à réaliser, au milieu des préventions et des passions qui divisent le monde du travail. Aussi, le but proposé n'est-il plus maintenant de grouper patrons et ouvriers dans une même corporation, mais de les former en associations distinctes et indépendantes tout en les unissant néanmoins au moyen de membres délégués par les deux groupements et réunis en conseils de conciliation et d'arbitrage.

Est-ce à dire que nous bannissions absolument toute intervention de l'Etat dans les questions ouvrières ? Non, car il est des cas où l'association est impuissante à empêcher les abus. Sans doute il ne doit être fait appel à cette intervention qu'avec beaucoup de réserve et quand on ne peut l'éviter ; on ne saurait néanmoins méconnaître la justesse de cette

Digitized by Google

parole de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit. »

Vous excuserez ce plaidoyer *pro domo*. Je montrerais, vous l'avoueriez, quelque ingratitude à ne pas vous parler d'une œuvre sociale à laquelle j'appartiens, alors que mon prédécesseur qui y était étranger, en a si largement entretenu l'Académie.

Ces idées sont-elles, du reste, spéciales à quelque petite chapelle fermée, sans répercussion au dehors et sans intérêt pour le public ? Bien loin de là. Elles ont, au contraire, fait à travers le monde des progrès considérables ; tandis que la vieille école individualiste et libérale est de plus en plus délaissée, tous ceux qui cherchent en dehors du socialisme l'apaisement des conflits sociaux, s'efforcent d'y aboutir au moyen de l'organisation professionnelle ; ils ne reculent pas, quand elle est nécessaire, devant l'intervention du législateur. M. Leloup, dans son rapport présenté en 1893, constate « que l'intervention du Gouvernement dans les questions sociales est aujourd'hui chez toutes les nations un fait accompli ». Et, d'autre part, il préconise, comme un moyen de pacification, les « Conseils de conciliation », et montre, par des exemples frappants, les heureux effets obtenus par ces institutions dans les pays étrangers.

En France, nous sommes fort en retard sous ce rapport, et on le sera tant qu'on n'aura pas réussi à dégager l'idée syndicale de l'atmosphère de violence où elle s'est enfermée. Nous portons toujours la peine de la faute commise par le législateur de 1791 lorsqu'il a supprimé le droit d'association. Les patrons et les ouvriers l'ont retrouvé dans la loi de 1884, mais la véritable notion en était perdue, avec celle de l'esprit corporatif : toute une éducation était à refaire.

* * *

Il me resterait encore beaucoup à dire pour vous présenter un tableau complet de la carrière de M. Leloup. Il s'est, on peut le dire, dépensé sans compter pour les intérêts publics,

Digitized by Google

et je n'en finirais pas si je voulais le suivre dans toutes les assemblées, dans toutes les commissions où il a apporté le concours toujours précieux de ses avis et de son expérience. Mais il me paraît intéressant de consacrer la dernière partie de ce discours au rôle qu'il a rempli dans le domaine de l'Instruction publique.

Un scrupule me vient cependant avant d'aborder ce terrain. La question de l'Enseignement est aujourd'hui, en France, la plus brûlante et celle qui a causé dans notre pays les divisions les plus profondes. « La guerre n'est plus aux chemins creux, a pu dire, il y a quelques années, un président du Conseil des ministres, mais à l'école ». Ne serait-il donc pas malséant d'entrainer, comme par surprise, dans la mêlée des opinions contraires d'une controverse aussi passionnante, une académie dont les membres ont précisément pris pour mot d'ordre d'écarter de leurs délibérations et de leurs études, tout germe de division, toute question qui pourrait en troubler l'harmonie sereine ?

Rassurez-vous, Messieurs, j'attache trop de prix au noble principe qui a permis de réunir dans un sentiment de cordiale collaboration une élite d'esprits distingués venus des pôles les plus opposés de l'opinion, pour me permettre d'y porter la plus légère atteinte. Il ne s'agit pas ici de critiquer des doctrines sur lesquelles nos avis peuvent différer, de discuter les principes de notre législation scolaire, mais de suivre la carrière d'un homme dévoué à ces principes et de vous montrer avec quel zèle, quelle compétence, quel esprit de modération, il en poursuivit l'application. C'est un hommage nécessaire que je veux, ici encore, apporter à sa mémoire.

Dès 1878, l'attention des ministres et des hauts fonctionnaires de l'instruction publique fut attirée sur la haute compétence de M. Leloup et depuis cette époque il ne cesse de figurer dans le Conseil départemental, dans les commissions d'examen, de direction et d'administration des écoles normales, du collège, etc. La persistance et l'extension toujours

Digitized by Google

croissante des mandats qui lui sont conférés, sont la meilleure preuve des services distingués qu'il y apportait.

Plusieurs fois il est invité par des directeurs d'établissements scolaires à présider leurs distributions de prix. J'ai eu la bonne fortune de trouver dans mes documents l'allocution prononcée par lui, en 1886, à la distribution des prix des *Cours secondaires de jeunes filles* dirigés par Mesdemoiselles Venelle. Il a pris pour thème : *L'éducation de la femme ; ce qu'elle a été dans le passé, ce qu'elle devra être dans l'avenir.* Finement écrit, rehaussé de traits historiques présentés avec un à-propos charmant, plein de bon sens dans ses conclusions, ce discours mérite d'être présenté comme un modèle du genre. Ce que j'y admire aussi c'est l'impartialité avec laquelle l'œuvre des siècles passés nous y est présentée. On y sent chez l'auteur l'âme du vrai savant cherchant dans l'histoire la vérité et non pas des arguments à l'appui de telle ou telle thèse. Il ne remonte pas aux époques antérieures à l'ère chrétienne où la femme se trouvait réduite à une condition d'infériorité très marquée, et « prend la femme, relevée par le christianisme, entourée de cette auréole de poésie qui couronne la vierge-mère, la créature qui est aujourd'hui l'épouse et la mère respectée ».

Malgré le respect que nos pères vouaient au sexe faible, il semble que l'instruction des jeunes filles ait été longtemps jugée par eux comme une chose d'intérêt secondaire. M. Leloup nous montre les progrès réalisés dans cet ordre d'idées au début du XVII[e] siècle grâce aux fondations de St-Vincent de Paul, St-François de Sales, et Ste-Chantal, puis les mesures prises par le gouvernement de juillet et ensuite sous le second empire par Duruy pour organiser légalement l'instruction des jeunes filles. Doit-on faire plus et leur donner un enseignement plus développé ? telle est la question que se pose M. Leloup. Oui, dit-il, un progrès doit être réalisé à cet égard ; car l'homme ayant à lutter dans la vie contre des difficultés toujours plus grandes, sa compagne aura besoin

Digitized by Google

pour le soutenir dans ce combat, « d'acquérir des qualités et des vertus propres à sa destinée nouvelle. » L'orateur a soin, toutefois, de mettre son auditoire en garde contre les ridicules de la *femme savante,* et les dangers pour la jeune fille, d'une *culture forcée.*

En fermant la petite brochure dans laquelle j'avais lu le discours dont je viens de vous donner un très pâle résumé, je me suis senti pénétré d'un regret. Quel dommage, me disais-je, que cet ami de l'école publique, esprit si érudit et en même temps si prudent et si respectueux des convictions d'autrui, n'ait pas écrit un manuel d'histoire pour les écoles! Le prestige qui s'attachait à son nom l'eût fait adopter aisément, et nos Evêques sans aucun doute n'y eussent trouvé rien à reprendre.

M. Leloup était un partisan convaincu de la laïcité de l'école publique. Cette conception, chez lui, s'inspirait d'idées sincèrement libérales. Elle s'harmonisait du reste parfaitement avec l'aspect sous lequel la loi scolaire avait été présentée par ses auteurs dans les discussions qui l'avaient précédée et dans les réglements qui l'avaient suivie. Assurément il avait dû approuver sans réserve ce passage du programme tracé par Jules Ferry alors ministre de l'Instruction publique ainsi conçu : « L'enseignement moral laïque se distingue donc de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne se substitue ni au prêtre, ni au père de famille ; il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme ; » et cet autre « Il (l'instituteur) leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit, à l'idée de la cause première et de l'Etre parfait, un sentiment de respect et de vénération... »

Ce sont en effet ces principes que nous allons lui voir développer dans le discours qu'il prononça le 22 novembre 1903 en présidant une assemblée générale de la « Société républicaine d'instruction ». Je vous le présente pour ter-

Digitized by Google

miner, car M. Leloup nous y découvre toute son âme, tout son caractère ; ce document peut être considéré comme son testament moral. Il s'adresse à des instituteurs et veut les prémunir contre deux tendances très dangereuses, toutes deux menaçantes : le socialisme et le matérialisme.

L'âme moderne se prête à la première de ces deux utopies par la facilité avec laquelle elle s'abandonne à la providence de l'Etat, par sa manie d'égalitarisme ; l'orgueil et la sensualité la prédispose à la seconde. Elle ne s'aperçoit pas que l'une et l'autre lui ravissent le bien auquel elle attache le plus de prix : la liberté. Par l'une, en effet, elle se trouve réduite à un véritable esclavage, et par l'autre, elle va jusqu'à abdiquer la liberté intime de la conscience.

On a voulu faire de la science une sorte de religion. M. Leloup, montre, par le caractère incertain et hypothétique des données de la science, par la limitation de son domaine, le néant d'une pareille conception. La substitution les unes aux autres de tant de théories scientifiques, oblige le savant à ne les accueillir qu'avec réserve et comme des vérités relatives ; et d'ailleurs la science peut-elle projeter la moindre lumière sur le mystère de nos origines et de nos destinées.

En dehors des incertitudes scientifiques il faut donc un point d'appui pour l'humanité. Ce point d'appui, on doit le chercher dans l'idée religieuse, dont la mentalité française se trouve, même à notre époque, encore si fortement imprégnée.

M. Leloup conclut ainsi : « M'adressant particulièrement aux éducateurs de la jeunesse, je vous rappelle que l'âme d'un peuple dépend de la philosophie régnante, que c'est vous qui êtes chargés de la former, que l'idée directrice la plus rationnelle, celle qui résulte de l'observation de notre société, doit être cherchée dans la doctrine spiritualiste : doctrine qui fournit à l'homme une morale, des maximes de conduite, qui concilie le devoir et la liberté, ouvre le champ de l'infini, de la poésie et du rêve et donne ainsi satisfaction

Digitized by Google

à son éternel besoin d'idéal, doctrine qui seule peut aujourd'hui servir de base à l'unité morale du pays, doctrine, enfin, dont un des grands philosophes du XIX^e^ siècle, Jules Simon, a dit qu'elle est l'honneur de l'esprit humain. »

Et il ajoute en terminant : « Messieurs, imprégnez toujours votre enseignement de cette saine doctrine et ne laissez jamais s'effacer dans l'âme de la jeunesse française ces deux mots, les derniers que prononça Franklin mourant et qu'il laissa gravés au frontispice de la grande république américaine : Dieu et Liberté ».

Dieu et Liberté ! voilà deux expressions bien faites pour être réunies. L'une indique la fin suprême assignée à nos existences et l'autre le moyen qui nous est offert pour y parvenir. De tout le monde créé, l'homme seul jouit de ce privilège de la liberté ; qu'il la conserve avec fierté comme le gage de ses immortelles destinées !

Ovide, dans son poème des *Métamorphoses,* nous présente le tableau de la création. Après nous avoir montré les différentes espèces d'animaux dont les yeux sont uniformément tournés vers la terre, il fait apparaître l'homme, au visage radieux, paraissant dominer tous les êtres créés de son seul regard, qu'il dirige sans effort vers le ciel.

Os homini sublime dedit et cœlum tueri jussit.

J'ai toujours été fortement impressionné par le symbolisme profond de cette image. Le visage, dit-on, est le miroir de l'âme. De même la voûte azurée, que nous avons coutume d'appeler le ciel, ne figure-t-elle pas, par son infinie grandeur, les espaces réservés à notre immortalité ?

Ayons donc les yeux fixés vers ces horizons de l'Idéal et de la Foi, et gardons un souvenir reconnaissant à ceux qui, comme le regretté collègue dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, ont eu souci de rappeler à l'humanité la noblesse de ses origines et de ses destinées.

Digitized by Google

RÉPONSE

au Discours de Réception

de M. A. TIERNY

Membre résidant

PAR

M. Jean PARIS

Membre résidant

MONSIEUR,

La vie est une longue suite de sacrifices aux conventions sociales. Je viens d'en accomplir un en vous appelant « Monsieur » et en vous honorant du pluriel de majesté ; mais c'est l'extrême limite des concessions. Je refuse d'aller plus loin.

Vous n'êtes pas pour moi le récipiendaire anonyme qui s'assied après avoir épuisé la série de ses feuillets. Je ne suis pas le parrain de circonstance qui se lève avec d'autres feuillets menaçants, parsemés d'allusions, d'hyperboles et de critiques en demi-teinte.

Nous ne pouvons jouer ces rôles d'augures. Notre passé nous le défend. Le vieil académicien que je suis, rajeuni à la pensée qu'il est exactement votre contemporain, sent trop de souvenirs lui remonter au cœur. Malgré la solennité du jour et du lieu, il ne peut les refouler tous. Personne ici ne lui en tiendra rigueur ; vous, moins que tout autre.

Digitized by Google

Vous rappelez-vous certain jardin assez touffu où, vers l'aurore de la troisième République, deux bambins prenaient leurs ébats.

Ce qui se passait là ressemblait fort à « Ce qui se passait aux Feuillantines en 1813 », s'il faut en croire Victor Hugo :

« Nous avions en chassant quelqu'insecte qui saute
L'herbe jusqu'aux genoux, car l'herbe était bien haute
Nos genoux bien petits... »

Et encore :

« ...Voyez comme ils sont faits, ces hommes !
Les monstres ! Ils auront cueilli toutes nos pommes.
Pourtant nous les aimons
Madame, les garçons sont les soucis des mères
Car ils ont la fureur de courir dans les pierres
Comme font les démons... »

Soyons justes. Le monstre que vous étiez alors ne faisait pas que courir dans les pierres et croquer des pommes. Chaque jour il montait sagement et doctement la colline de Baudimont — qu'il ne remonte plus maintenant sans une peine secrète à la pensée des maîtres qui n'y sont plus. — Un peu plus tard, il émigrait à Paris, toujours sous l'aile maternelle, à la conquête du baccalauréat, et son camarade, arrageois pur sang, ne le retrouvait plus qu'aux vacances, sanglé dans la tunique de Stanislas. Mais un pas encore dans la vie, et l'intimité redevenait complète. C'étaient d'autres tuniques, celles du 43e d'infanterie. Dans la cour de la vieille citadelle de Lille, nous fûmes du même cercle, « le cercle des pommes de terre », dirait Guillaume. L'Esplanade et Ronchin nous virent camarades de combat, et nous étions si militarisés que le jour du départ venu, à peine voulions-nous quitter ces casemates où l'on est si bien à vingt ans.

Le lendemain, ce fut l'École de droit; les chambres d'étudiants où l'on voisinait, mes *Institutes* de Justinien fraternisant avec votre *Code Napoléon* au milieu d'une atmosphère un peu embrumée. — Enfin le barreau d'Arras

Digitized by Google

nous accueillit, il y a vingt ans et même plus. Dans nos colonnes, nos deux noms figurent côte-à-côte, le mien avec une toute petite ancienneté, juste assez pour que, par une heureuse fortune, votre parrain académique soit en même temps votre bâtonnier et puisse dire, avec un peu d'autorité, en quelle estime vos confrères tiennent votre vie professionnelle et quelle affection ils ont pour vous.

Voilà votre coffret aux souvenirs ouvert et refermé. J'ai jeté sur la table ces choses surannées, j'ai tout éparpillé pour prendre notre bien commun. Pardonnez-moi. Nos collègues qui m'ont vu accepter un rôle tout nouveau pour moi, comprenant le plaisir que j'ai à le remplir, m'excuseront peut-être de m'en acquitter si mal.

* * *

Vous avez rendu à votre prédécesseur un hommage légitime, et je suis sûr que la qualité de cet hommage lui eût plu. Il eût dit, en vous écoutant : « Ceci est une œuvre de bonne foi ».

Avec un souci scrupuleux, vous avez suivi page par page tout ce qu'a écrit M. Leloup, au cours d'une longue et féconde carrière. Les Mémoires de l'Académie, les archives de la Chambre de Commerce, les collections privées n'ont plus de secrets pour vous. Peut-être avez-vous commencé à lire par devoir, car l'œuvre de notre regretté collègue a trait aux questions les plus ardues de l'Economie politique, de la Science sociale et de la Science financière. Mais vous avez été très vite saisi par une impression puissante. Ces idées jetées suivant les besoins du jour et de l'heure, dans les graves discussions de notre époque, constituent une encyclopédie. Une parfaite unité de vues se dégage de l'ensemble. M. Leloup avait pris à tâche de ne rien écrire qu'il ne sût. Savoir, ce n'est pas seulement avoir beaucoup lu, amassé mille matériaux en faisant le tour de la pensée d'autrui ; c'est avoir trié ce minerai, rejeté la part d'erreur, retenu la

Digitized by Google

part de vérité que toute idée contient; c'est avoir formé et dégagé sa propre pensée.

Tout, pour M. Leloup, était matière à pensée. Par là il se distinguait des hommes informés, documentés, à la parole desquels nous donnons quelqu'attention. Cette grave et méditative figure nous retient plus longtemps. Disons le mot, elle nous séduit. Car la lucidité de la pensée engendre la clarté de l'exposé, la netteté de l'expression. Professionnellement, nous devons parfois nous arrêter à des choses ardues ou subtiles ; aussi avons-nous une particulière reconnaissance envers ceux dont les idées ne flottent pas et qui savent nous faire comprendre ce qu'ils disent parce qu'ils ne disent que ce qu'ils savent.

Ma pensée se reporte sur l'étude qui a pour titre : *Le Socialisme actuel,* que M. Leloup publia en 1893, et que j'ai, à cette époque, lue et relue. J'en retrouvai récemment un exemplaire souligné, sabré au crayon bleu, maltraité comme on maltraite les livres auxquels on s'attache, et je me rappelai, non sans plaisir, quel gré j'avais su à M. Leloup d'avoir appris quelques rudiments d'histoire sociale à l'humble élève que j'étais alors et que je suis toujours,

Redirai-je avec vous que M. Leloup fut merveilleusement servi par ses aptitudes et par les circonstances de sa vie ? Vous avez parlé de sa brillante instruction scientifique et littéraire. Tout jeune encore, il prit une part importante à la vie industrielle de ce pays. Il acquit les qualités pratiques faute desquelles tant de savants restent des idéologues. Technicien, il dirigea une importante fabrique ; il suivit le progrès industriel; il vit à l'œuvre nos cultivateurs. Patron, il se mêla chaque jour aux ouvriers. Aussi, quand vint le jour où, dégagé du souci professionnel, il vécut une autre vie, avait-il acquis cette pondération, cette sûreté du jugement, cette connaissance des hommes et des choses aussi utile à l'homme politique qu'à l'écrivain.

Les Economistes se divisent en deux catégories, ceux qui

Digitized by Google

cherchent leur science dans les nuages, et ceux qui (tels M.Louis Blondel et M.Leloup, pour ne parler que des nôtres) l'ont étudiée patiemment sur l'humble terre où nous vivons et à l'ombre de l'usine. Défions-nous des premiers. L'Economie politique est-elle la science des richesses, comme le disent les physiocrates, ou l'organisation de la misère comme le veut Proudhon ? Je l'ignore. Mise en phrases par de tels professeurs, elle ne constitue pas seulement « de la littérature ennuyeuse » selon la boutade de Thiers, mais de la littérature dangereuse. Que d'honnêtes gens eussent gagné à ne la jamais connaître!

M. Leloup, était un savant de l'autre école. Vous avez dit avec quel lucide bon sens il avait réfuté ici même en 1875, la théorie de la Rente du sol. « Ah si Ricardo sortant de sa tombe venait revivre dans le milieu économique ou nous nous débattons », s'écriait-il au moment où la crise agricole lui donnait si durement raison. Et quelle maîtrise de pensée et de plume quand il décrivait la néfaste influence des aphorismes de Turgot sur certains théoriciens socialistes. « Cette cruelle loi d'Airain, s'écrie encore Ferdinand Lassalle en 1878 au Congrès de Leipzig, vous devez avant tout, la graver dans vos âmes et ne vous en séparer dans aucune de vos pensées ». C'est ainsi que des billevesées démenties par l'expérience, persistent grâce à la magie des mots et deviennent les articles d'un *Credo* intangible. Remercions, Messieurs, le collègue qui, se qualifiant de « modeste travailleur ayant étudié beaucoup de choses et ignorant de toutes » a donné un si constant effort pour déboulonner ces formules, et sauvegarder la pensée française de pareilles erreurs.

Vous partagiez ces idées, Monsieur, quand tout à l'heure vous exprimiez votre sympathie pour cette noble vie. Votre adhésion n'était pas de celles auxquelles les convenances obligent ou que le respect commande; elle était plus intime et plus profonde. Croyant convaincu, vous vous incliniez devant ce probabiliste en quête de certitude et vous aviez raison.

Digitized by Google

Hormis les négateurs de parti-pris, la vérité n'a d'ennemis que les indifférents et les dilettantes. Qu'est-ce que la Vérité ? disait le proconsul romain, que toute métaphysique gênait parce qu'étrangère à l'ordre administratif et inutile à César. Après lui, d'autres, plus intellectuels, se sont excusés de s'arrêter à mi-route, sous prétexte que le doute était un mol oreiller. L'âme de M. Leloup vous a paru d'essence supérieure parce qu'elle était à la fois ardente et inquiète. Le spiritualiste qui dans les milieux les plus variés et sans souci des murmures affirmait sa conviction personnelle et rien d'autre, a reçu votre hommage. Laissez-moi y joindre le mien.

Un dernier mot avant de quitter cette mémoire qui a retenu notre commune attention.

« Combien sont fragiles, avez-vous dit, les barrières des partis, et comme il est aisé de trouver des points de contact entre les hommes les plus séparés en apparence ».

M. Leloup ne pensait pas autrement et s'en exprimait avec mélancolie. « Les hommes les mieux faits pour s'entendre, écrivait-il en 1875, restent étrangers les uns aux autres, séparés qu'ils sont par des nuances d'opinion comme par un mur d'airain, où, d'une rive à l'autre de la pensée, on ne cesse de se jeter l'anathème ».

J'enregistre ces deux réflexions dont l'analogie me parait curieuse. A coup sûr la tendance à immobiliser les individus dans des cadres existe toujours. Pourquoi M. Leloup n'est-il plus là à méditer sur ce que pense notre génération ?

Un soir, un des bohèmes de Mürger attendait des invités de diverses écoles, et comme son salon de réception était unique, il avait tendu deux ficelles en croix. Ainsi se trouvaient délimités quatre partis : Romantiques, Classiques Prosateurs, Poètes. L'histoire ne dit pas si les ficelles tombèrent avant que ne fussent éteintes les chandelles ; et c'est dommage. Nous vivons nous aussi, enchaînés par des ficelles. On peut je crois sans blasphème contester leur

Digitized by Google

raison d'être, mettre en doute leur solidité, ou simplement désirer qu'elles changent de place. Ce sont là questions délicates. Il n'a pas échappé à la perspicacité de M. Leloup qu'elles se poseraient un jour, un jour qu'il n'a pas vu et que peut-être nous ne verrons pas. Quoi qu'il advienne, ceux qui vécurent séparés de M. Leloup par une frêle ficelle remplissent un devoir bien doux en saluant respectueusement sa mémoire. Il honora son parti, sa ville, les différents conseils où il fut appelé, et où ceux qui lui succèdent savent qu'ils ne le remplacent pas. Il honora tout particulièrement notre Académie qui garde de lui un durable souvenir.

***

J'ai hâte d'arriver à vous Monsieur et de vous dire brusquement, ainsi qu'il sied, que votre humilité est excessive. Je fais plus que le dire ; je le pense. A coup sûr c'est une vertu que vous pratiquez de bonne foi. Vous ne vous parez pas de la robe de modestie au vestiaire académique pour la déposer en sortant. Vous la portez dans la vie et vous n'avez pas tort. C'est une tenue sobre, élégante et fort seyante à côté de tant de parures criardes qui, en ce temps d'arrivisme, nous font grincer ou sourire. Vous n'attendez pas néanmoins que j'adhère à l'idée pessimiste que vous avez de vous-même. Les petites entrées, les entrées de faveur vous plaisent. Soit. Mais si j'ouvre toute grande, comme c'est mon devoir, la porte derrière laquelle est installé le contrôle et si je vous pousse par les épaules, il faudra bien que vous passiez. Passez donc.

Pour être bon prince je vais vous faire une concession. Il y a ici un favoritisme pour l'ordre des avocats, et j'en sais quelque chose. Ce n'est pas uniquement, croyez-le, en souvenir de Me Maximilien de Robespierre. La raison est d'ordre général. Nous parlons tant, estiment nos collègues, que nous sommes dispensés d'écrire. Nos manifestations verbales suffisent à faire de nous des immortels.

Digitized by Google

Jugez avec quelle faveur cette Compagnie accueille ceux qui, comme vous, parlent juste et bien. Oserai-je citer le *Vir bonus dicendi peritus* de nos cours de rhétorique. Pourquoi pas ? L'homme de bien qui sait parler est de toutes les époques. Que de fois nous avons apprécié à la barre votre langage calme, sérieux, pondéré, d'une rare correction, image des qualités profondes de votre esprit. Même dans ces procès de presse qui vous sont familiers, et où la fougue de l'avocat du diffamé fait comprendre parfois l'indulgence du juge pour le diffamateur, vous restez maître de vous-même, sans autre passion que celle de la vérité. Vous dites ce qu'il est juste de dire et rien d'autre. Votre parole fait naître la confiance devant vous et à côté de vous. Dans ce milieu judiciaire où on se connaît si bien, la sympathie générale que vous inspirez n'est un mystère pour personne. Si j'y fais allusion, c'est pour rendre hommage à la franche camaraderie des gens de robe et non pour faire votre éloge. Point n'est besoin de vous délivrer un certificat à l'usage extrajudiciaire. Il y a longtemps que votre bon renom a franchi les murs de notre vieux Palais et court les rues. Quoi d'étonnant à ce que l'Académie, péripatéticienne par essence, l'ait rencontré sur sa route et en ait fait son bien. Voilà pourquoi vous êtes ici.

***

A d'autres titres encore vous méritiez d'y venir. Je crains d'avoir laissé croire que seule la parole vous tentait et que vous dédaigniez l'écriture. Je veux rectifier une information aussi inexacte.

Vous écrivez à vos heures de loisir, heures trop rares à mon gré, car j'ai plaisir à vous lire comme à vous entendre. Parlerai-je de vos thèses de doctorat ? Nous appartenons à une génération dont les représentants étaient tenus pour conquérir des parchemins en règle, de rompre deux lances, l'une à la mode romaine, l'autre à la mode française. Le

Digitized by Google

diplôme était à ce prix. On l'a maintenant à meilleur compte. Vous avez acquis l'épitoge rouge à trois rangs d'hermine avec une thèse sur *le Sénatus Consulte Macédonien* et une autre sur *les Droits de l'Assureur au cas de mort de l'Assuré.*

Les fils de famille romains, je l'ai su par vous, étaient pires encore que ceux de notre époque, exception faite pour les temps préhistoriques ou l'austère vertu était censée régner sous de vagues Numa Pompilius, ce que nous admettons faute de documents. Vint la civilisation, et avec elle la fâcheuse tentation d'emprunter, tentation d'autant plus âpre que les fils de famille avaient plus de passions et moins de patrimoine. Le *paterfamilias* à cette époque, gardait tout par devers lui. Le besoin crée l'organe, et les usuriers surgirent, fournisseurs de rares espèces sonnantes et de multiples crocodiles empaillés ; (car la France n'a rien inventé Tout lui vient de Rome). Jusqu'ici rien de grave. Mais les Romains étaient excessifs dans le mal comme dans le bien. Les emprunteurs passèrent vite du vice au crime. On en vit paraît-il, abréger les jours de leur chef de famille pour liquider des situations obérées et devenir eux-mêmes *patres familias.* Le législateur intervint par des demi-mesures couronnées de demi-succès, jusqu'à ce qu'un bon empereur osât se montrer radical et mît les usuriers aux abois en refusant toute valeur à leurs créances. Vous avez exposé et commenté avec beaucoup de précision des questions de droit qui touchent à la psychologie et à l'histoire. Elles intéressent même les grammairiens, car de doctes traducteurs ont disserté sur ce fameux Macédo, flétri par Vespasien. Etait-il l'usurier ou sa peu intéressante victime ? Nos romanistes n'ont pas pu s'entendre sur le texte et s'accusent réciproquement de contre sens. Ils ne sont d'accord que sur un point : Macédo était un scélérat. En cette aventure, la Morale du moins ne perd pas ses droits. Vous voyez que je vous ai suivi partout, même sur les sommets nébuleux du droit romain. Je suis redescendu derrière vous dans les plaines mieux

Digitized by Google

éclairées du droit français, et j'ai lu votre examen très complet des droits éventuels de l'assureur sur la vie, au cas de décés de l'assuré, soit à l'encontre des ayant droit, soit à l'encontre des auteurs responsables de la mort.

Vous êtes docteur depuis longtemps déjà, et je vous retrouve écrivant un tout petit livre. Son aspect est simple, car c'est un livre de classe, conforme aux programmes de l'enseignement primaire supérieur ; et il s'appelle sans prétention *Droit usuel.* Ce n'est pas le moins beau fleuron de votre couronne. Accarias, en tête de son *Précis de Droit Romain,* qui fut, un an, notre livre de chevet, écrivait un peu sèchement : « Je n'écris ni pour ceux qui savent, ni pour ceux qui ne veulent pas apprendre ». La formule n'est à retenir qu'à demi. Ceux qui croient savoir un peu retrouveront dans votre livre tout ce qu'ils savent et même plus. Ils aimeront la netteté du plan, la langue simple, mais parfaitement juridique de l'exposé. Ceux qui veulent apprendre s'assimileront facilement, grâce à vous, les éléments d'une science assez simple, quand on sait dégager la réalité des choses du fatras des mots. *I, paupercule libelle.* Va, fais ton chemin, pauvre petit livre. C'est un sentier utile que tu t'efforces de tracer dans une forêt-vierge. Plus d'un voyageur novice t'en sera reconnaissant ; et je sais des guides, aussi novices que leurs voyageurs, qui te diront merci tout bas.

Mais le souci de vulgariser ne vous rend pas indifférent aux plus hautes conceptions théoriques du droit. Votre esprit est curieux de choses nouvelles et vous n'avez pas craint d'aborder la question épineuse du contrat collectif de travail. Sur ce terrain peu battu, le jurisconsulte ne s'avance qu'avec d'infinies précautions. Pour notre maître, M. Planiol, le contrat collectif ne peut être qu'un traité de paix, sans autre sanction que la force, sous forme de grève ou de *lock-out.* D'autres sont moins pessimistes. En 1906, M. Doumergue a déposé un projet de loi qui ébauche une organisation. Ce projet sommeille sans doute dans un carton, vert comme

Digitized by Google

l'espérance. En attendant, notre vieux Code civil s'adapte mal à ces situations nouvelles. Les idées de mandat, de stipulation pour autrui se mêlent et s'entrechoquent. C'est un état chaotique d'où sortira peut-être, un jour, une législation juste et utile. Quel beau rêve serait réalisé si les conflits du travail avaient un jour leur conférence de La Haye ! Vous avez, en tous cas, exposé avec compétence l'état actuel de la question, aux points de vue de la théorie, de la jurisprudence et des travaux législatifs. Le Congrès des jurisconsultes catholiques de 1911 a eu la primeur de ce travail. L'Académie d'Arras en a entendu récemment la lecture avec un vif intérêt. Soyez sur vos gardes. Vos collègues, mis en goût, vont fouiller vos tiroirs. Si vous y conservez quelque mémoire en réserve pour un lointain avenir, défiez-vous. C'est le conseil désintéressé d'un pauvre à qui on n'a jamais rien pris.

J'ai gardé pour la fin une courte brochure que vous avez dû écrire avec un soin tout particulier. C'est, pour ainsi dire, la table des matières d'une vie que vous aimez à vivre à côté de votre vie professionnelle, comme le noble complément de celle-ci : je veux parler de la Vie des Œuvres. En 1907, vous fûtes appelé par l'Assemblée Générale des Conférences de St-Vincent de Paul de nos deux départements à présenter le rapport sur les Œuvres annexes à la Visite des pauvres. Vous avez mis dans cette étude documentaire votre savoir, votre foi et votre cœur.

Quelle riche moisson d'actes sociaux ! Quelle forte leçon de choses ! Et quelle évocation des dévouements inspirés par la Fraternité humaine dans ces milieux catholiques que vous connaissez si bien. Voici au premier plan, l'admirable organisation des Patronages. Puis c'est l'œuvre des mariages et celle des loyers, toutes les créations relatives à l'hygiène et à la salubrité des logements pauvres, les habitations ouvrières et les jardins ouvriers, les lectures à domicile et les bibliothèques populaires, les fourneaux économiques, les

Digitized by Google

secrétariats charitables, enfin l'œuvre si touchante des funérailles des pauvres. J'en passe et des plus belles.

Je n'ai pas lu sans émotion les pages brèves et sobres que vous avez consacrées à la mémoire de M. Philibert Vrau. Au cours de ma lecture, dût votre modestie s'en offenser, il m'a été impossible de ne pas penser aux admirateurs et aux émules, que ce grand homme de bien avait laissés si près de nous. Dans nos vieilles églises d'Artois, il est d'antiques tableaux chers aux amateurs d'art. Parfois un rayon de soleil empourpre un vitrail, traverse une nef et vient illuminer sur le volet d'un triptyque la figure grave et calme du donateur en prière. Il dort sous une pierre depuis des siècles; mais quelque chose de son âme est resté dans cette image. Le soleil de nos jours, ressuscite ce bourgeois de jadis. Il semble qu'il va nous parler. Comme ce rayon de soleil, votre trait de plume fait revivre les morts qui vous sont chers, ceux qui pratiquèrent simplement de hautes vertus sociales. Ce n'est pas chez vous caprice d'art mais volonté réfléchie de ne pas ensevelir les beaux exemples sous des pierres tombales, de les évoquer pour d'autres,et de les suivre vous-même. Les morts vous parlent et leurs conseils sont la règle de votre vie. L'Académie d'Arras vous sait gré de penser à à eux. Elle vous loue davantage de continuer parmi nous de nobles et utiles traditions. A ce titre encore, vous êtes le bienvenu chez elle.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Edmond PILAT

Membre résidant

MESSIEURS,

LA bienveillante amitié de votre Président et vos suffrages indulgents m'ont appelé à succéder, dans votre Compagnie, à Monsieur Leprince-Ringuet, que ses fonctions ont éloigné de notre région. Je n'espère pas tenir parmi vous la place qu'aurait si bien remplie le savant ingénieur, l'homme du monde distingué, courtois et spirituel qu'est mon prédécesseur. Les règlements de l'Académie, hostiles à la louange des vivants, ne me permettent pas de dire de lui tout le bien que j'aurais voulu. Je me joins à ses nombreux amis pour souhaiter que cette séparation ne soit que momentanée et qu'une carrière bien remplie puisse le ramener un jour en notre Cité.

En me faisant l'honneur de m'appeler parmi vous, vous avez, Messieurs, tenu compte plutôt des intentions que des œuvres. Les fonctions que j'occupe ne me laissent que peu

Digitized by Google

de loisirs. Du moins, obligé à de nombreux déplacements, je leur suis redevable de longues randonnées à travers nos campagnes, et c'est pour moi un vif plaisir au milieu de travaux parfois monotones.

Car j'aime ma province, ses larges horizons où le manteau d'or des blés, le voile argenté des avoines aux tiges roses, ondulent sur la glèbe, vêtements pailletés dont chaque maille accroche un rayon de soleil. Quand la brise courbe doucement les moissons, j'aime à écouter le bruissement des blés qui chantent pour le pauvre comme pour le riche la bonne chanson du pain. Lorsque la brune, créatrice de chimères, envahit la plaine où s'amassent les gerbes en tas, mon regard, aussi loin qu'il peut porter, se plait à l'illusion de multiples tentes endormies d'où s'éveilleront le lendemain de rudes combattants pour les luttes futures.

J'aime ses villages à demi enfouis dans la verdure, d'où les murs crépis à la chaux et les carrés rouges des toitures émergent en clartés rutilantes au soleil estival, ou bien s'estompent en demi-teintes harmonieuses sous le ciel bas d'automne.

Parfois, quand le soir tombe, que les bruits de la terre se sont tus, un paysan rentré dans sa chaumière, après ses durs travaux, prend sa guitare accrochée au mur, longtemps silencieuse, et, pour se délasser, il joue dans la paix du soir. Ses doigts sont malhabiles, les cordes parfois sont rouillées, il peut bien même en manquer une à la lyre, n'importe, air gai ou triste, il joue ; et sur ce seuil a flotté ce soir un peu de rêve et de poésie.

Je suis ce paysan. C'est pour encourager cet effort que vous m'avez fait l'honneur de m'appeler parmi vous.

A vrai dire, j'eus un moment d'hésitation. J'étais un peu confus d'arriver avec un aussi mince bagage dans la brillante hôtellerie où vous m'offriez un gite. N'allais-je pas, tout au moins, subir le regard méprisant des valets ?

Bah ! Un moment de honte est vite passé ; je me souvins de la prière astucieuse du Normand et, jugeant que lors-

Digitized by Google

qu'on est pauvre, il fait bon rester auprès des riches, j'acceptai avec reconnaissance le vivre et le couvert.

Je retrouvais, d'ailleurs, dans la maison, un ancien professeur à qui je dois ma reconnaissance et qui fut le premier confident de mes essais poétiques ; un condisciple, avec qui je voisinai même quelque temps sur les bancs de l'étude. Nos conversations clandestines d'alors n'avaient, il faut bien le dire, pour objet ni la poésie ni la littérature ; par une juste compensation, je m'occuperai aujourd'hui d'une question qui peut intéresser l'école.

« L'imagination, a dit Bossuet, est la sensation continuée ». Si l'on s'en tenait à cette définition, elle ne différerait guère de la mémoire que par la vivacité des images, que par la permanence plus ou moins affaiblie de l'impression sur les sens.

Mais elle est encore autre chose. Elle est comme l'abeille qui prend le suc de la fleur pour en tirer le miel. Elle puise dans la mémoire ces sensations parfois confuses, les coordonne, les transpose, les dégage par l'abstraction des accessoires qui en masquent ou déforment le sens élémentaire, et par la comparaison de ces éléments elle s'élève jusqu'à la notion des idées générales.

L'imagination ensuite, par un travail de synthèse, arrive à des représentations nouvelles.

L'hypothèse scientifique, phare qui guide le savant dans la nuit où il tâtonne, est fille de l'imagination ; l'invention est l'hypothèse scientifique appliquée à un objet matériel, soumise à la vérification de l'expérience.

Ces quelques notions de philosophie élémentaire pourraient suffire à montrer qu'il ne devrait pas y avoir d'antagonisme entre la science et l'imagination.

Pourtant, si j'ai bien compris la querelle qui divise nos éducateurs, l'un des griefs, et non des moindres, que l'on ferait à l'érudition classique telle qu'elle nous était dispensée autrefois, serait de développer outre mesure la faculté d'ima-

Digitized by Google

gination au détriment de la raison utilitaire et scientifique.

Que vaut ce grief ?

Cette imagination plongerait-elle dans le passé des racines trop profondes, ferait-elle éclore en nous, fugitifs voyageurs, une émotion trop intense au gré de certains, devant l'évocation de ce qui est immuable et éternel ?

Eveillerait-elle en nous trop de sensibilité, en un temps où la lutte pour la vie devient de plus en plus âpre, plus dédaigneuse du sentiment, plus dénuée de tout scrupule humanitaire ?

Ou, plus simplement, diviserait-elle trop les efforts, précisément par sa faculté de généralisation, et pour tendre plus sûrement les volontés vers un but unique, ligne de conduite qui peut être satisfaisante pour l'homme fait, voudrait-on supprimer dans un cerveau en formation les cases que l'on juge inutiles à cet effort, déformant ainsi un tout en faveur d'une partie seulement ?

Entreprise funeste et je l'espère chimérique. Il est néanmoins permis de s'émouvoir de cette guerre à tout ce qui n'est pas d'un intérêt immédiat et matériel.

Pourquoi vouloir fermer devant nos yeux ces fenêtres par où nous regardons la divine illusion, plus apte peut-être que la réalité à nous faire comprendre le sens secret des choses ? Pourquoi ramener obstinément vers la terre nos regards qui s'attardent à contempler dans le ciel bleu des rêves aux ailes d'or ? et ravir ainsi à notre vie une source de bonheur dont la part n'est faite de celle d'aucun autre !

Combien alerte et gai est le troupeau qui chemine, broutant à son gré les herbes et les fleurs au long de la route ; combien triste au contraire, quand ne pouvant s'écarter des chemins tracés, sous la menace des crocs, il fuit vers la ville, troupeau lugubre, que semble attendre sa dernière prison.

A ces gardiens trop vigilants d'un troupeau vagabond, à ces coupeurs d'ailes du rêve, à ces éteigneurs d'étoiles, combien je préfère ceux qui savent en allumer au firmament

Digitized by Google

et qui ont l'audace de les suivre jusqu'au sacrifice, jusqu'à la rédemption.

> Mais quoi ! La route est longue où leur foi nous convie,
> Pour y marcher vers des horizons radieux,
> Il faut en voir le bout et nous n'avons plus d'yeux.

Qui nous donnera ces yeux dont parle le poète ? Sera-ce la science ? Dieu me garde de lui manquer de respect, nul plus que moi ne l'honore et l'admire ; elle est le fruit patiemment mûri de l'effort personnel et le réceptacle de l'effort universel. Au propre, elle est la Reine du monde. Mais il faut, pour qu'elle soit vraiment féconde, comme nous l'avons vu tout à l'heure, qu'elle soit vivifiée par l'imagination et encore dissipera-t-elle nos ténèbres ?

Dans l'ordre matériel même, elle se laisse parfois devancer par sa rivale.

Je comparerais ces deux facultés de l'esprit à deux coureurs qui s'efforcent vers le même but. Il se trouve qu'un précipice leur barre la route ; l'un des deux ayant mesuré du regard son étendue, établit soigneusement le couple de sa force motrice et de la résistance à vaincre ; son calcul fait, il franchira l'obstacle avec la plus grande sécurité ou s'arrêtera prudemment sur le bord. L'autre, pendant ce temps, emporté par son élan, aura gagné de loin le but ou se sera rompu les os.

Et voilà justement, répondront les partisans trop absolus de la science, ce qui doit la faire prévaloir. Que d'efforts, que de sève, que de vies inutilement gaspillées. Eh bien, non ! Une race n'est pas forte par la vie avarement préservée, mais par celle qu'elle crée : l'arbre émondé pousse dans les airs des rameaux plus touffus, et l'histoire nous enseigne que le sang répandu des martyrs n'a jamais été un affaiblissement pour la cause qu'ils servent.

Martyrs de la science, écrivent à propos d'événements héroïques et douloureux, des journalistes ou des gouvernants enclins à se faire les courtisans de la reine du jour ;

Digitized by Google

martyrs de l'impulsion généreuse, du dévouement, de l'amour de la gloire, devraient-ils dire le plus souvent. Car la raison scientifique n'aurait pas de peine à vous démontrer l'inutilité de l'effort poussé au delà de certaines limites.

En face de la raison utilitaire et pratique, il me restait à vous montrer l'imagination, créatrice d'art et de poésie, amie de la gloire, de l'enthousiasme et de l'idéal, inspiratrice des plus grandes actions humaines. Comme cet orateur athénien qui, pour forcer plus facilement l'attention du peuple à qui il voulait faire entendre des vérités sévères, les enveloppait de la parure de la fable, ainsi vais-je vous conter un apologue. Je me garderais bien de vous comparer à ce peuple léger et frivole, ce ne sont pas là les travers de notre race, et si l'attention faisait défaut dans cette assemblée, c'est à l'insuffisance seule de l'orateur qu'il faudrait s'en prendre. Donc, me défiant non de votre bonne volonté, mais de moi-même, je vais user de cet expédient.

***

APOLOGUE

C'est au temps fabuleux où, sous les oripeaux,
Les rois cachant le sceptre et portant la houlette,
Employaient leurs loisirs à garder les troupeaux.
L'un d'eux qui dominait où le flot bleu reflète
Le soleil matinal se levant sur les monts,
Avait deux filles. Puisqu'au fait c'est une fable,
Toutes deux, en naissant, avaient reçu les dons
De la beauté, du cœur et d'une grâce aimable.
Elles avaient aussi l'art de tisser le lin,
En tissus somptueux pouvaient changer la laine,
Et savaient le secret des traits sur le vélin,
Sans le savoir desquels toute parole est vaine.

Digitized by Google

Elles se dissemblaient pourtant. L'une, Sahel,
S'inquiétant surtout du souci matériel,
Avait l'esprit prudent, elle était économe,
Pensait à tout, pesait le pour, le contre ; en somme,
Elle était l'intendant sur qui comptait le Roi ;
De nombreux serviteurs travaillaient sous sa loi,
Son art industrieux présidait à l'échange
De tout ce que l'on vêt, que l'on boit, ou l'on mange.

L'autre, Sita, par contre, avait au cœur
Ces élans généreux qui font l'Amour vainqueur.
Rêveuse, sa pensée hardie et vagabonde
Cherchait à pénétrer les mystères du monde.
Son pouvoir gouvernait le peuple des bergers,
Ceux qui taillent les bois et soignent les vergers,
Et ceux qui, confiant les grains à la poussière,
Font la terre pour tous féconde et nourricière.

Elle aussi présidait lorsque, sur l'Océan,
Torse nu, les rameurs, au cri rythmé du « han ! »
Battant des avirons les vagues en volute,
S'épuisaient en efforts pour emporter la lutte ;
Comme elle prodiguait et son bien et son cœur,
C'était un don des dieux que d'être le vainqueur.

Lorsqu'elle conduisait ses brebis et ses chèvres,
Les pâtres interdits surprenaient à ses lèvres
Des mots harmonieux qui chantaient le soleil,
Ses flots d'or répandus sur l'horizon vermeil,
Et ses rayons mourants qui font flamber les cimes
Avant de s'enfoncer, vibrants, dans les abîmes.

Les pâtres répétaient sa parole et son chant...
Un poème était né...
Quand, au soleil couchant,
La terre lentement se vêtissait de voiles,
Son regard s'enfonçait dans celui des étoiles,

Digitized by Google

Et sa voix saluait chaque astre survenu
Dans cette immensité, comme un ami connu.
Chaque âme a son étoile aussitôt qu'elle est née,
Qui s'attache à ses pas et suit sa destinée.
Alors on invoqua l'étoile du Berger.
Pour lui plaire, chacun dans le divin verger
Mit un nom aux fruits d'or suspendus sur sa tête.
Et l'on glorifia le héros et la bête :
Hercule, le Centaure, Orion, Sirius,
Andromède, le Cygne, Orphée, Ophiucus ;
Le chasseur ardent mit au ciel le Sagittaire ;
Un couple, ivre d'amour, bonheur qu'on ne peut taire,
Un soir nomma Vénus l'hôte du firmament,
Qui parut l'accueillir d'un regard plus aimant ;
Et d'autres, poursuivant les sciences stellaires,
Passaient à les nombrer la longueur des nuits claires.

Toute harmonie en elle éveillait des émois.
Comme elle aimait le chant des oiseaux sous les bois,
Et comme il lui plaisait d'ouïr la flûte tendre
Du crapaud solitaire, et qu'elle aimait entendre,
Quand le vent fait courir des frissons sur les eaux,
Ses accords alanguis filés dans les roseaux,
Un pâtre, en son honneur, avec des tiges frêles,
Emprisonnant le vent et capturant des ailes,
Pour la première fois, en gardant ses troupeaux,
Fit soupirer la flûte et chanter les pipeaux.

* * *

Son génie était donc comme une eau salutaire
Qui suscite la vie en jaillissant de terre.
Dans la volonté ferme et dans le cœur viril,
A sa voix, l'enthousiasme et l'attrait du péril
Naissaient avec le goût des nobles entreprises.
Les monstres, les héros bientôt furent aux prises ;

Digitized by Google

Le tyran tressaillit sur son trône orgueilleux
Et d'imprudents mortels s'attaquaient même aux dieux.
Mais quand se termina cette époque héroïque
De travaux surhumains et de fureur épique,
Sita tournant les yeux vers l'immense horizon
Le trouva trop étroit ainsi qu'une prison.
Son désir s'en allant bien loin par dessus l'onde,
Reculait en esprit les limites du monde.

* * *

Or, sur les seuils verdis par les embruns salés,
Dans le bourg aux relents d'algues et de saumure,
Le chant des nautoniers, réparant leurs filets,
Montait avec le soir, en grave et lent murmure.
Sita venait alors par les chemins étroits,
Encombrés de filins séchant sur les barriques,
Et le peuple entourait la fille de ses rois...

Et sous les fronts rugueux, brûlés, couleur de briques,
Dans les doux yeux rêveurs, comme des yeux d'enfant,
Lorsque Sita parlait, sans de longs préambules,
Passait avec orgueil un éclair triomphant.

Quels projets faisait-on dans ces conciliabules ?
Mystère : Mais un jour, des magasins royaux,
Où prudemment Sahel, la fourmi prévoyante,
Gardait toute denrée ainsi que des joyaux,
Un jour, dis-je, Sahel vit avec épouvante
Dévaler, comme l'eau d'un baril éventré,
Vers le bourg en rumeur toute la victuaille :
Son trésor fut bientôt sur le port concentré,
Car aucun des marins, ce jour, ne fit ripaille.
L'olive au doux parfum qui flatte la narine,
Les lourds sacs de blé roux, le sel et le hareng,
Le porc fumé, le vin et la blonde farine,
Dans le ventre alourdi des vaisseaux prenaient rang.

Digitized by Google

Ce faisant, les marins avaient joyeuse mine,
Car ils considéraient que, malgré leur projet,
Au moins leur estomac ne crierait point famine.
Dans les cales, enfin, lorsque tout fut rangé,
Et que chaque ballot, en attendant qu'il serve,
Eut été, par prudence, encerclé de filin,
Alors Sahel put voir, tirés de sa réserve,
Les étoffes de pourpre et les voiles de lin,
Patiemment tissés par plus de mille esclaves,
Malgré le désespoir qui grondait dans son sein,
Dûment dépaquetés et libérés d'entraves,
S'éployer au soleil... Pour quel nouveau dessein ?

On le connut bientôt, car Sita sur la grève,
Debout sur un rocher, voyait vivre son rêve.

Et dans l'anse aux flots bleus où peinaient les rameurs,
On vit alors surgir, au milieu des clameurs,
Des appels et du heurt des marteaux, les mâtures...
Bientôt la brise alerte animait les voilures
Qui planaient dans les airs comme de grands oiseaux.

Le disque du soleil s'enfonçait dans les eaux.

Or, tandis qu'un bon vent soudain gonflait les voiles,
Les pilotes hardis, les yeux vers les étoiles,
Cinglaient vers des destins et des lieux inconnus.
Les vierges sur la grève en tordant leurs bras nus,
Lançaient vers eux leur plainte inutile, et la brume
Bientôt ne laissait voir qu'un sillage d'écume.

La nuit venait. Longtemps, lorsque tout fut fini,
Sita resta debout sur son roc de granit ;
Son regard devançant leur course vagabonde,
Précédait ses héros sur les routes du monde.

Et Sahel toute en pleurs, suppliait à genoux :
« Père, ne vas-tu pas enfermer cette folle

Digitized by Google

» Qui gaspille nos biens et fait fuir nos époux ?
» Comme au vent de l'automne une feuille s'envole,
» Ainsi quand Sita parle elle emporte les cœurs
» Et les volontés, mais bientôt dans tes royaumes
» Où manqueront les bras rudes, d'âpres vainqueurs
» Brûleront tes forêts et fouleront tes chaumes !

» Quels deuils succèderont à tous ces vains efforts ?
» Nous devrons pleurer nos marins vaillants et forts,
» Car malgré leur science et leur âme aguerrie,
» Aucun ne reverra le sol de la Patrie !
» Nos savants réputés disent sans se lasser,
» Que jamais nos vaisseaux ne pourront dépasser
» Cette ligne où le ciel se confond avec l'onde ;
» Qu'il est fou d'affirmer que cette terre est ronde,
» Et qu'au milieu des rocs est un gouffre béant
» Qui sera leur tombeau dans l'immense océan ! »

Mais le père indulgent à ses filles qu'il aime,
S'efforçait à la fois, embarrassant dilemme,
De consoler Sahel sans comdamner sa sœur
Dont la parole ardente avait gagné son cœur.

* * *

Bien des fois les saisons avaient fermé leurs rondes,
Depuis qu'étaient partis sur l'Océan lointain,
Dans l'orgueilleux espoir d'un triomphe incertain,
Les nautoniers guettés par la fureur des ondes.

Sita, sur qui déjà pesaient les durs regards
Des femmes qu'angoissait l'obscure Destinée,
Gardant sa foi vivante en son âme obstinée,
Prédisait leur retour, malgré les longs retards.

Un jour, dans le lointain de la mer écumeuse,
On put voir, radieux comme un soleil levant,

Digitized by Google

Un lambeau purpurin qui fuyait sous le vent...
C'était la flotte errante, à tout jamais fameuse.

Et la foule, à sa vue, accourant vers le port,
Ivre de joie et comme en proie à la démence,
Dansait, et saluait d'une clameur immense
Ceux dont le fier courage avait vaincu le Sort.

Les vaisseaux bondissaient sur la crête des vagues,
Comme un troupeau de daims traqué dans les halliers,
Et couchés par l'effort d'un vent fort, les voiliers
Montraient leurs flancs blessés où s'incrustaient les [algues.
Et les voiles de pourpre, et les carrés de lin,
Rapiécés, brûlés au soleil des tropiques,
En haut des mâts, disaient les luttes héroïques
Contre le vent perfide à la fureur enclin.

Les marins aux agrès, le pilote à la barre,
Manœuvraient, attentifs, graves, silencieux,
Et seule la lueur qui brillait dans leurs yeux,
Aurait pu déceler l'émoi qui les effare.

Mais lorsqu'on eut enfin accosté dans le port,
Que furent enchaînés par une chaîne triple
Les vaisseaux merveilleux du merveilleux périple,
Oh! Quelle immense joie et quels fougueux transports.

Mille bras enlacés, en une énorme étreinte,
Les portaient, brins légers sur les flots d'un torrent,
Et ces héros livrés au peuple délirant
Tremblaient, eux qui jamais n'avaient connu la crainte.

Et transportés ainsi jusqu'aux palais royaux
Où se tenait Sita pour cet honneur insigne,
Timides, à ses pieds, comme un hommage indigne,
Ils jetaient des rubis, de l'or et des joyaux.

Digitized by Google

Puis ils dirent enfin, ces découvreurs de mondes,
La tempête lassée, et les brouillards vaincus,
L'angoisse des récifs et les longs jours vécus
Dans l'immobile effroi du calme, sur les ondes,

Et les astres nouveaux vus sous de nouveaux cieux,
Et les débarquements hâtifs au fond des anses,
Les barbares armés de flèches et de lances
Leur disputant l'accès d'un sol mystérieux,

Les marches dans la nuit des forêts éternelles,
Les haltes aux sommets glacés des monts géants,
Au bord des lacs profonds comme des océans
Où, merveille qui fit dilater les prunelles,

Roulait un sable fait de diamants et d'ors.
Ils dirent les oiseaux aux merveilleux plumages,
Et que levant les yeux, plus haut que les nuages,
Ils voyaient dans les airs s'endormir les condors.

Ils racontaient enfin mille et une merveilles,
Et les trésors épars si nombreux qu'en partant,
Dans les flancs des vaisseaux ils en avaient mis tant,
Qu'on n'aurait jamais vu de richesses pareilles...

C'était tout. Mais Sita, gardant le chef vainqueur,
Ayant fait préparer la fête nuptiale,
Fidèle à sa promesse, asservie et royale,
Au héros triomphant abandonnait son cœur.

***

Hélas! Tous ces trésors qu'ardemment chacun quête,
Et que Sita comptait employer en conquête,
Sahel les a voulu consacrer aux besoins
Toujours plus exigeants du peuple. Par ses soins,
Le pauvre disparut de la cité nouvelle.
Féconde Pauvreté, l'Effort fuit avec elle.

Digitized by Google

Le mal grandit. L'envie et les dissentiments
D'un partage inégal naissaient à tous moments.
Sans Sita, le peuple eut, pour une lutte impie,
Tiré hors du fourreau son épée assoupie.
....
Mais voici qu'attirés par le relent de l'or
Les grands oiseaux de proie ont déjà pris l'essor.

***

Comme un troupeau craintif pourchassé par l'orage,
Tous les guerriers ont fui. L'inutile courage
Des chefs fameux n'a pu retarder le vainqueur ;
Le Barbare orgueilleux assouvit sa rancœur,
Car lui-même autrefois, au vent de la défaite,
Comme un épi trop lourd, a dû courber la tête.

Et Sita solitaire en son palais royal,
Ses doigts nerveux crispés sur son front glacial.
Lasse d'avoir voulu susciter des vaillances,
Et vainement dressé les piques et les lances,
Laisse en de longs sanglots éclater la douleur !
Elle a, sur son pays, attiré ce malheur ;
Des autels profanés voulant venger l'injure,
Et châtier l'affront d'un ennemi parjure,
Elle a voulu la guerre... et cent mille guerriers
Ont fui... Moutons bêlants devant des loups-cerviers !
Ineffaçable honte ! Inerte et méprisée,
Elle dut incliner son front sous la risée
De l'insolent vainqueur qui lui dictait sa loi ;
Et des chefs avinés ont insulté le roi...

Mais puisque les guerriers ont renié leur tâche,
Le roi devra signer la paix honteuse et lâche,
Au monarque étranger, en guise d'échanson,
Il versera l'ivresse et paiera sa rançon

Digitized by Google

De mille lingots d'or et de vierges captives,
Qui suivront le vainqueur sur de lointaines rives.

* * *

Mais lorsque le Barbare eut éloigné son camp.
Et quand, humilié par l'affront, abdiquant
Dans les mains de Sahel le faix de sa puissance,
Le prince eut écarté Sita de sa présence,
Sahel lui dit : « Hélas ! Père que de malheurs,
» Mais pourquoi prolonger d'inutiles douleurs?
» Oublions le passé. Au deuil de la Patrie,
» Mettons un voile obscur ; à son âme meurtrie
» Le baume qu'il faut c'est la science et la raison !
» Les rêves de grandeur ne sont plus de saison...
» Ses triomphes passés suffisent à sa gloire ;
» Enfermons donc Sita dans cette tour d'ivoire
» Qui domine le roc escarpé. Des jardins
» L'entourent, protégés par des murs en gradins,
» Qui font de cet endroit un sol inaccessible.
» Ils plairont, j'en suis sûre, à son âme sensible,
» Car elle y trouvera du mystère et des fleurs ;
» Et nous, nous oublierons d'inutiles douleurs ! »

Le père, sans souci de sa gloire passée,
Fit enfermer Sita, dédaigneuse et lassée.

* * *

Sahel l'avait bien dit ; le peuple industrieux,
Ami du changement, fit fête aux nouveaux dieux.
Le bien-être et l'argent, la paix et le négoce,
Avant qu'on l'attendit, donnaient un fils précoce :
Le Plaisir ! Au milieu des rires, des chansons,
On demanda l'ivresse au bras des échansons,
Et le peuple acclamant l'impure courtisane
Des jeux et de l'amour sollicitait la manne ;

Digitized by Google

Non pas l'amour hautain qui suscite l'essor
De la volonté libre et couronne l'effort,
Mais l'amour lâche et bas qui flétrit dans sa sève
La semence de vie avec la fleur de rêve.

Les jeunes gens aussi, plus las que des vieillards,
De leurs débiles mains laissant tomber les dards,
Et méprisant les jeux du glaive et de la lance,
Près des femmes allaient charmer leur indolence,
Et parfumés de musc ou couronnés de fleurs,
Singeaient les histrions comme les bateleurs...

.....

Mais voici que parfois leur ivresse s'effare
Du fantôme effrayant de la horde barbare.

* * *

Sita, seule et captive en ses jardins déserts,
Respirant chaque jour de lourds parfums pervers,
Parfums grisants de fleurs, chargés de maléfice,
De son libre génie a fait le sacrifice.
Son âme ensorcelée en l'ivoirine tour,
En termes précieux, chante un subtil amour,
Et l'esprit encombré de mots métaphysiques,
Semble avoir oublié ses vieux refrains épiques,
Mais fièrement, parfois, monte encor sa chanson ;
Alors des monts voisins s'élève à l'unisson,
Un chant mâle et guerrier ; c'est l'écho cher au pâtre.
Lui n'a rien oublié ; le soir auprès de l'âtre,
A ses fils attentifs il redit à la fois
Les espoirs de jadis et les chants d'autrefois.
Et dans le bourg aussi, dans le bourg triste et sombre,
Les marins réunis se concertent dans l'ombre,
Et lorsqu'on se sépare en se serrant la main,
Et lorsqu'en chuchotant on se dit : « A demain ! »,

Digitized by Google

Il monte des regards, de beaux regards de haine.
Vers ces palais royaux où l'on file la laine !

***

Or, voici qu'à l'aurore, un long cri triomphal
A jailli tout à coup de la tour escarpée ;
A ce cri qui fend l'air, tranchant comme une épée,
Le peuple entier s'éveille en un sursaut brutal.

Et dans le fond lointain de la plaine brumeuse,
Il peut voir s'avancer, sous le soleil levant,
Une forme qui fuit, rapide, dans le vent.
Qu'est-ce donc? Oiseau prompt, ou bête fabuleuse ?

Mais bientôt, sans effort, s'élevant des sillons,
Elle monte d'instinct vers la lueur vermeille,
Joyeuse, en bourdonnant, comme une immense abeille,
Elle va du soleil butiner les rayons.

La voici ! La voici ! L'œil précise sa forme ;
Elle a des ailes... Oui ! Voyez, c'est un oiseau,
Léger, son corps est fait de toile et de roseau,
Mais dans son cœur qui bat, palpite un rêve énorme.

Et les bergers joyeux, les marins haletants,
Acclament leur sauveur dans ce héros qui passe,
Car un homme conduit la bête jamais lasse,
Le grand oiseau vainqueur de l'espace et du temps.

Debout, Sita, du haut de sa prison d'ivoire,
La Sita d'autrefois, les bras vers lui tendus,
L'appelle sans répit, en longs cris éperdus !
Pour elle, c'est un jour de triomphe et de gloire,

Car son rêve obstiné poursuit enfin son cours
Dans l'inlassable orgueil de dominer les cimes,
L'impassible héros, volant sur les abîmes
C'est son génie ancien qui vient à son secours !

Digitized by Google

C'est tout le souffle humain qui tend les larges ailes,
Et pousse aux cieux l'élu qui vient la délivrer ;
Lui s'absorbe en l'effort, par le but enivré,
Son désir effrayant vit seul dans ses prunelles !

L'oiseau vient... il est là... Son souffle impétueux
La fouette au visage... Elle hésite et défaille...
Trop tard ! L'homme déjà l'a saisie à la taille,
Et l'emporte en ses bras dans les airs radieux.

Et le héros content et fier de sa conquête,
L'admire, et voulant lui donner l'éther plus pur,
Et dans ses yeux profonds mettre un peu plus d'azur,
Excite vers les cieux sa fabuleuse bête.

Pendant qu'en bas, bien loin, tout un peuple anxieux,
De ses mille clameurs déchaînant la tempête,
Attend pour célébrer la triomphale fête,
Que sa reine acclamée ait déserté les cieux !

Et tandis que partout le luth et la cithare
Entament d'autrefois la guerrière chanson,
On voit dans le lointain s'enfuir à l'horizon
Le flot tumultueux de la horde barbare...

* * *

Je veux, en terminant, vous adresser à vous, Messieurs, qui avez reçu de vos prédécesseurs la mission d'être, en notre Cité, les gardiens autorisés des arts de l'esprit, mes remerciements et l'expression de ma gratitude pour avoir bien voulu m'associer à cette œuvre à laquelle vous avez consacré une part de votre vie. Tous, à des titres différents, vous pouvez me servir de guides et de modèles.

D'être réuni à vous, c'est un honneur dont je ressens tout le prix et dont je remercie votre très distingué Président qui m'a proposé à vos suffrages et vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu ratifier son choix.

Digitized by Google

RÉPONSE

au Discours de Réception

de M. Edmond PILAT

Membre résidant

PAR

M. G. ACREMANT

Président.

MONSIEUR,

TOUT le monde affirme que l'Académie ressemble à une bonne mère de famille, qu'elle aime tous ses enfants à part égale.

Il faut néanmoins convenir qu'elle a une légère prédilection pour certains d'entre eux... Je ne crois pas avoir besoin de vous dire qu'elle paraît chérir d'une manière particulière les favoris d'Apollon. Cela est naturel : elle cède à l'entraînement général.

Lorsque leur beau langage se fait entendre, il la subjugue. Elle n'est plus la même lorsqu'elle entend cette musique des mots accompagnée par cette mesure et cette cadence qui sont le propre de la poésie ; elle ne cache plus alors son contentement et elle ne se sent plus d'aise.

Vous aussi, Monsieur, vous connaissez le secret de cette langue des dieux, vous savez articuler ces locutions pitto-

Digitized by Google

resques qui en font le charme. Et c est pour cela que personne ici n'est surpris qu'elle vous ait ouvert les portes de l'Académie.

* * *

Qui en effet, parmi nous, aurait oublié que deux fois vous avez pris part à notre concours annuel et que deux fois vous avez été notre brillant lauréat?

Qui, parmi ceux qui ont applaudi la lecture de divers passages de *Flora,* ne s'est senti tressaillir de douleur, en suivant pas à pas les chagrins de la gentille villageoise qui, d'abord heureuse de vivre aux côtés de celui qu'elle aime, est ensuite abandonnée par lui?

N'est-ce pas la vie de tous les jours?

« *Flora,* a dit M. V. Barbier, est une œuvre à la fois candide et hardie, naïve et vécue, uniformément morale, d'un penseur justement préoccupé des grands problèmes sociaux... »

Par les chemins est la pièce de vers qui vous a valu la grande médaille d'or; c'est une poésie « ultra moderne où l'auteur se permet toutes les licences et toutes les hardiesses, mais où il sait les faire oublier par la fougue de l'imagination, la hauteur de la pensée et la beauté du verbe... »

J'ai cru bon de vous rappeler les propres paroles de notre rapporteur, précisément qu'il avait l'habitude d'être sévère dans ses choix.

A ces longues pièces de vers, quand nous aurons ajouté tous les essais que vous avez faits ou rêvés au détour d'un sentier, à l'ombre d'un vieux chêne, près d'une chaumière, ou sur les bords d'une fontaine jaillissante pour vous préparer à ce double succès, et que nous espérons bien vous faire retirer petit à petit des cartons où vous les avez enfouis; à ces pièces qui contiennent plus de sept à huit cents vers, quand nous aurons ajouté celles que vous avez offertes à vos amis sous le voile de l'anonymat, ou bien celles que vous avez inscrites modestement sur divers albums de jeunes

Digitized by Google

filles et qui étaient beaucoup plus dignes de prendre place dans nos Mémoires, nous aurons cité votre bagage littéraire.

Avouez qu'il méritait bien un fauteuil au milieu de nous.

Soyez donc persuadé que, bien que nous soyons, (du moins telle est la réputation que l'on nous fait) « amis du passé et hommes du passé déjà », bien que l'on ait dit plaisamment que des « immortels ne savent même plus sourire », nous serons cependant toujours heureux de respirer les pâquerettes que vous nous présenterez et volontiers nous applaudirons à vos apothéoses.

***

Nous avons voulu en même temps nous attacher votre famille entière.

Plus je la considère en effet et plus j'acquiers la persuasion que tous ses membres étaient dignes de s'asseoir dans notre Compagnie.

Votre oncle, Louis Pilat, a eu l'honneur de voir son nom inscrit dans le *Dictionnaire des hommes célèbres du département.* Il fut successivement nommé Président de la première Section des Agriculteurs de France, Maire de sa commune, Président du Comité des fabricants de sucre de l'arrondissement d'Arras. Le Gouvernement lui décerna la croix de chevalier de la Légion d'Honneur à la suite du triomphe qu'il obtint au concours régional de la Villette.

Louis Pilat eut trois frères : l'un, le Dr Pilat, qui fonda la Faculté de Médecine de Lille et en devint lui-même l'un des professeurs les plus éminents. L'autre lui succéda à la mairie de Brebières. Le troisième (c'était Monsieur votre père), les suffrages de ses nombreux amis l'appelèrent à jouer le rôle de Conseiller général.

Mais la mort vint le surprendre et empêcher la continuation de ses travaux.

La mort, qui vient toujours se mettre en travers de nos désirs, vint en même temps interrompre vos études de

Digitized by Google

sciences si brillamment commencées et vous força à continuer l'œuvre de votre père, remplaçant votre aîné que ses goûts de voyage entrainaient à travers l'Amérique du Sud.

Nous serions bien heureux (nous comptons sur vous, Monsieur, pour l'y décider), s'il voulait nous entretenir des séjours qu'il fit tour à tour dans la République Argentine, dans le Brésil, dans la Bolivie... et il en aurait long à nous raconter sur les péripéties de ses voyages, depuis ses tribulations commerciales et industrielles, jusqu'au jour ou il fut fait prisonnier par une troupe d'indiens en révolte... Aujourd'hui il vit à Arras, retiré dans son laboratoire où il découvre chaque jour de nouveaux produits.

Je ne voudrais pas signaler tous vos parents, depuis votre mère si douce, si aimable, la vraie mère de famille du bon vieux temps, ayant conservé une de vos sœurs sur une des marches du trône qu'elle occupe au milieu de vous.

J'y suis cependant obligé, car je ne puis faire autrement que de citer votre frère pour qui les expositions de Paris n'ont plus de secret, votre sœur qui épousa l'un des membres les plus distingués de notre barreau, et votre plus jeune frère qui perpétue à Brebières vos traditions de famille en adjoignant au titre de Conseiller d'arrondissement, qu'il occupa pendant quelques mois, celui de Maire qu'il possède encore.

Sur ces entrefaites, vous fites la connaissance à Amiens de celle qui devait devenir l'heureuse et l'aimable compagne de votre vie. Vous vous êtes allié avec la fille de l'ancien Inspecteur des Finances qui fut tour à tour, pendant l'année terrible, le secrétaire de Gambetta, puis de Thiers. De quelle joie M. Cornuau eût salué ce beau jour ! Je le vois encore ce magnifique vieillard à la marche chancelante, aux yeux si bons, aux lèvres toujours prêtes à rappeler un des épisodes de 1870.

* * *

Digitized by Google

Maintenant, vous êtes élu pour faire partie de notre Compagnie et vous hésitez. Vous vous demandez de quel sujet vous devez parler, car vous exprimez le regret que « les règlements de l'Académie, hostiles à la louange des vivants, » ne vous permettent pas de dire de votre prédécesseur « tout le bien que vous auriez voulu. »

Cela est vrai ! Il n'est pas d'usage de faire l'apologie d'un homme qui existe encore.

Cependant, sous prétexte de prouver qu'il mérite l'éloge que vous deviez lui adresser, vous auriez peut être fait plaisir en rappelant les succès que M. Leprince-Ringuet obtint comme élève de Mathématiques, au collège Stanislas, à l'Ecole Polytechnique et à l'école des Mines, ses débuts comme ingénieur, pendant lesquels il eut à s'occuper autant de la partie technique que du côté économique et social des questions, ses études géologiques dans les *Annales des Mines*, ses communications diverses à l'Académie des Sciences, enfin ses voyages intéressants en Chine, en Norvège, en Sibérie... à Vladivostok... que sais-je ? car l'Ancien et le Nouveau Monde l'ont vu tour à tour apparaître sur les cimes les plus élevées, en attendant qu'il atteigne le sommet... de la gloire.

J'ai sans doute tort de vous donner un conseil aussi pernicieux, je persiste cependant à penser que vous auriez été agréable au public aimable qui nous écoute, car nous sommes, bien que l'on proteste, les véritables fils d'Eve et vous nous auriez ainsi donné l'occasion de manger un peu du fruit défendu, en ayant l'air de respecter les plates-bandes du paradis terrestre.

* * *

Il vous parut plus utile de vous confiner dans vos domaines et de rester à l'abri des Muses. Il vous a semblé préférable de laisser courir votre plume sur le papier et, né poète, vous nous avez prononcé, chose rare ! un discours de réception en vers.

Digitized by Google

C'est en poésie que je devrais dire, car les métaphores, les images diverses, les mouvements passionnés qui jaillissent de l'imagination, composent la poésie, tandis que la mesure et la cadence ne forment que le vers.

Le roi de la fable, dit votre apologue, avait deux filles : l'une, Sahel, prêchait l'économie,

> Son art industrieux présidait à l'échange
> De tout ce que l'on vêt, que l'on boit ou l'on mange...

l'autre, Sita, était très orgueilleuse : elle ne rêvait que guerre, conquêtes et gloire :

> Les pâtres répétaient sa parole et son chant...

Après s'être enrichie d'abord, elle est vaincue ensuite et contrainte, pour se libérer, de payer une forte rançon d'or.

L'on croirait assister de nouveau à l'envahissement, en un jour de malheur, de notre chère patrie !

Sita est enfermée dans une tour d'ivoire pour expier ses rêves non réalisés.

Elle est enfin aperçue par un aviateur... O joie ! le petit oiseau de France l'emporte et il met en déroute

> Le flot tumultueux de la horde barbare.

Quel sujet de plus pur patriotisme pouviez-vous traiter ? Quel thème devait être plus agréable à l'Académie, elle qui se réjouit de toutes les idées qui peuvent entraîner notre pays vers la gloire et qui s'est empressée de souscrire pour l'établissement d'un port-aviation à Arras ?

> L'apologue est un don qui vient des immortels...

a dit le maître des fabulistes :

> C'est proprement un charme ; il rend l'âme attentive
> Ou plutôt il la tient captive,
> Nous attachant à des récits
> Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits...

L'apologue se confond souvent avec la fable. Il semble avoir pris naissance dans l'Orient, cette terre si fertile en

Digitized by Google

légendes et où fleurissait l'esclavage. Or, là plus qu'ailleurs, il fallait présenter plusieurs fois le même sujet sous des aspects différents, multiplier les images de manière à démontrer la justesse d'une vérité que l'auditeur ne comprend pas... parce qu'il a intérêt à ne pas comprendre.

L'apologue est donc le genre le plus difficile à traiter, parce qu'il les contient tous et qu'en persuadant il confine au simple, au tempéré et au sublime.

Vous l'avez choisi. Je suis donc certain que vous partagez l'opinion de M. Folloppe. Lorsqu'il créa l'*Abeille Hâvraise*, il inscrivit cette phrase en tête de son testament : « La bonne poésie, c'est-à-dire celle qui ne brille pas seulement par la forme, mais qui est pleine d'idées élevées et de nobles sentiments, est la meilleure nourriture qu'on puisse offrir aux hommes ».

Vous faites mieux que de croire à l'exactitude de cette pensée ; vous la prouvez.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, d'après cela, de ce qu'on ait dit que la poésie était aussi vieille que le monde. Elle n'était pas d'abord réglée et cadencée, quoique sa mesure soit souvent comme un vêtement qui ajoute à sa beauté.

Le vers naquit lorsqu'apparut l'art lyrique.

La véritable poésie, c'est-à-dire cet arrangement de mots qui nous impressionne jusqu'au fond du cœur, représente tantôt les tourments d'un premier amour, tantôt les orages de la guerre, tantôt le choc tumultueux des vices et des crimes ; en un mot, elle dépeint tous les mouvements passionnés de l'âme depuis les extases jusqu'aux souffrances.

Aussi la cadence et les règles peuvent changer, la poésie reste une. Cette harmonie brille par la richesse du style, la hardiesse des expressions, le coloris des descriptions ; elle procède de la nature et comme la nature reste toujours la même, elle refleurit à chaque printemps aussi fraîche et aussi belle...

***

Digitized by Google

Le plaisir que j'éprouve en m'entretenant avec vous me fait oublier que je vous retiens indéfiniment sur le seuil de la porte de l'Académie. Il est grand temps que je vous introduise au milieu de vos nouveaux collègues et que je vous conduise jusqu'à votre fauteuil.

D'abord, je prends une part bien vive à votre allégresse lorsque je vous présente à eux ; par la suite, je m'aperçois que vous n'éprouvez plus cette modestie inhérente à un commencement de discours de réception.

Puisque vous êtes tout à fait redevenu vous-même, j'en profite pour vous donner quelques conseils sur nos us et coutumes et surtout vous rappeler que l'on compte beaucoup sur vous.

Fontenelle a comparé le fauteuil académique « à un lit de repos où le bel esprit sommeille ». N'en croyez rien, sinon nos séances hebdomadaires seraient bientôt veuves d'ordre du jour.

Au contraire, souvenez-vous des applaudissements qui ont jusqu'ici couronné la fin de chacune de vos pièces de vers et qui ont agréablement résonné à vos oreilles ; répétez-vous, au moment de faire une lecture à vos collègues et de manière à vous donner l'assurance nécessaire :

« Je leur ferai plaisir ! »

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

Séance publique du 31 Octobre 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

Allocution d'Ouverture

PAR

M. G. ACREMANT

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1722, sir Friend, quoique premier médecin de la reine d'Angleterre, se vit un jour interner dans la tour de Londres. Il était accusé d'un crime épouvantable ! Il s'était permis, comme député, chose horrible à cette époque ! de faire de l'opposition au Gouvernement.

Moins de six mois après, le Ministre tomba dangereusement malade et il fit mander auprès de lui sir Richard Mead, autre médecin anglais. Celui-ci accourut à la demande du malade ; après l'avoir ausculté, il certifia le guérir, mais il exigeá, avant de rédiger la moindre ordonnance, l'élargissement de son grand ami Friend.

Il tint parole !

Lorsque sir Friend fut rendu à sa famille, il guérit le Ministre.

Quel plus bel exemple puis-je donner de l'amitié pure, de ce sentiment sincère et désintéressé que l'on ne peut qu'admirer et qui devient de plus en plus rare ?

Je disais dernièrement, en parlant de cette affection chère

Digitized by Google

à nos âmes, que si elle était exclue du reste du monde, elle trouverait un refuge dans le sein de nos sociétés savantes, où, quoique l'on dise, elle occupe la première place.

Je voudrais vous en donner une nouvelle preuve et c'est dans l'Académie encore que je la trouve.

Toute la vie de M. Pagnoul, dont notre Compagnie a douloureusement ressenti le deuil cruel, fut en effet consacrée à l'amitié. Lorsqu'on se penche sur elle, ce sentiment s'en dégage comme un parfum rare et précieux.

M. Aimé Pagnoul, celui que nous étions habitués à entourer d'une affectueuse vénération, celui que nous appelions volontiers le *doyen de l'Académie* — car il était âgé de 90 ans et cinq mois — et le *doyen des Académiciens* — parce qu'il était membre de notre Compagnie depuis plus de 48 ans — s'est éteint à la fin du mois dernier.

Tout le monde connaissait cette belle tête de vieillard aux traits expressifs, mais froids, sévères même ; ce que l'on savait moins, c'est que sous cette écorce un peu dure battait un cœur bon et tendre, un cœur qui ne cherchait qu'à rendre service.

La neige avait blanchi si tôt son abondante chevelure qu'on se serait volontiers figuré qu'il n'avait pas connu la jeunesse.

Je voudrais, cependant, remonter à cette époque...

M. Pagnoul venait d'être nommé préparateur de physique et de chimie au Lycée — alors Collège — de Douai. C'était en 1844, si je ne me trompe.

Il y fit la connaissance de M. de Mallortie qui débutait comme lui dans la carrière de l'enseignement.

Quoiqu'ils eussent chacun des heures d'étude différentes, des travaux dissemblables, ils se retrouvaient sans cesse et peu à peu un engagement tacite s'établit entre eux de toujours compter l'un sur l'autre.

Lorsqu'ils étaient réunis dans leur petite mansarde, ils se fiaient l'un à l'autre, ils bavardaient uniquement pour le

Digitized by Google

plaisir de bavarder, ils riaient uniquement pour le plaisir de rire ; mais entre autres choses ils se communiquaient leurs rêves, leurs premiers essais poétiques. Qui donc n'a pas ainsi sur la conscience quelques vers suscités par l'adolescence ? Ou bien ils se faisaient les confidents de leurs désirs, de leurs espoirs en face de l'avenir qui s'ouvrait alors devant eux.

Ils avaient alors vingt ans ! Vingt ans, c'est l'âge où chacun se croit appelé aux plus hautes destinées !

Béranger a acquis principalement la célébrité en chantant cet âge insouciant.

Vous vous rappelez ces vers désormais immortels :

> Pour rêver gloire, amour, plaisir, folie,
> Pour dépenser sa vie en peu d'instants,
> D'un long espoir pour la voir embellie
> Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans...

Ce beau temps dura peu, car M. Pagnoul ne tarda pas à être nommé à Tourcoing.

Une dizaine d'années plus tard, ils se retrouvèrent à Arras, car le hasard qui fait quelquefois bien les choses les réunit au collège de cette ville et ils ne se quittèrent plus. Ce fut alors pour eux un bonheur sans mélange, de même que ce rapprochement leur facilita les moyens de s'entr'aider.

Lorsque, vers 1864, il fut présenté à l'Académie, M. de Mallortie fut un de ses parrains. Quand, l'année suivante, il lut avec finesse et autorité son magnifique discours de réception et l'apologie de M. Davaine, ce fut encore M. de Mallortie qui prit la parole. C'était la première fois que M. de Mallortie répondait à un nouveau venu parmi nous ; il le fit avec ce tact, cette habileté que l'on retrouve dans tous ses discours et qui ont fait sa réputation d'homme de lettres aimable et d'une délicatesse exquise. L'on sentait qu'il avait le plaisir de féliciter un véritable ami !

De même, lorsque M. de Mallortie nous quitta pour aller chercher là-haut la place qui lui était réservée, ce fut

Digitized by Google

M. Pagnoul qui, au nom de l'Académie et sur sa demande, fit au cimetière son éloge funèbre. Il le fit avec son cœur et ne fut interrompu que par les larmes.

Ses regards ne se retournaient pas volontiers seulement vers M. de Mallortie; ils se dirigeaient aussi vers l'Académie entière. Il prenait plaisir à assister à toutes ses réunions hebdomadaires et bien que l'escalier qui conduit à la salle de nos séances lui fût pénible, il n'y a guère que cinq à six ans que son grand âge ne lui permettait plus de s'y rendre.

Je laisse à son successeur le soin de louanger à son aise M. Pagnoul, comme un maitre dans l'étude des sciences, comme un amoureux de la retraite et du devoir, comme fondateur et directeur de la Station agronomique, comme examinateur de divers concours, comme membre de la Commission du Musée, comme inspecteur de la salubrité publique du Département, comme... je m'arrête, car je n'ai pas fini d'énumérer toutes les fonctions qu'il a occupées.

Quoique ces diverses missions lui aient valu l'honneur d'être nommé membre correspondant de l'Institut et de la Société Nationale d'agriculture, ainsi que la décoration de la Légion d'honneur, je persiste néanmoins à croire que ce n'est pas comme fervent des études abstraites que M. Pagnoul mérite principalement d'être signalé, c'est à cause de cette vertu dont il nous a donné l'exemple : l'amitié, la plus belle, la plus noble, c'est-à-dire celle qui ne va pas sans la modestie !

MESDAMES, MESSIEURS,

Si l'Académie d'Arras est sensible à votre présence, si elle se réjouit toujours de vous voir suivre assidûment le cours régulier de ses travaux, je crois que c'est en assistant à sa séance annuelle du mois d'octobre que vous lui faites le plus grand plaisir.

Lorsque vous venez aux réceptions de ses nouveaux

Digitized by Google

membres, vous lui apportez votre ratification au choix qu'elle a fait. Elle vous en remercie.

Mais quand, comme aujourd'hui, vous inaugurez avec elle une nouvelle année de labeur, vous vous montrez réellement nos collaborateurs. Vous affirmez votre participation à nos recherches. Vous montrez avec quelle attention vous vous intéressez à nos communications. Toute notre reconnaissance vous en est acquise.

Particulièrement, je me plais à dire combien la sympathie de M. Briens, l'actif et très dévoué préfet de notre Département nous est chère. Nous savons qu'avec lui les intérêts de notre passé sont aussi bien sauvegardés que ceux de son avenir et nous sommes fiers de nous incliner humblement devant lui.

A M. le Général de Division Bizard qui aime à associer l'armée à nos manifestations littéraires, — ce qui nous flatte — j'adresse notre salut distingué et respectueux.

J'adresse également notre salut de gratitude à Monseigneur l'Evêque d'Arras, de Boulogne et Saint-Omer pour sa haute bienveillance et qui, à la dernière minute, a été empêché d'assister à cette réunion.

Que vous dirai-je, Monsieur le Maire, que vous ne sachiez déjà ? Vous nous prêtez, avec une bonne grâce qui ne se dément jamais, ces superbes salons aujourd'hui restaurés. Vous assistez à nos séances. Je vous réitère l'assurance de nos sentiments que je dirai volontiers affectueux.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

(1911-1912)

PAR

M. le Bon CAVROIS DE SATERNAULT

Secrétaire-Général

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos détracteurs appellent les Académies des Sociétés d'admiration mutuelle. Sur la table de nos bureaux ils placent un encensoir devant le fauteuil du président, et celui-ci, cérémonieusement et onctueusement, le saisirait avant chaque communication pour annoncer l'étude « intéressante » de l' « érudit » collègue, et le reprendrait en fin de séance pour remercier et féliciter l' « éminent » confrère de son « remarquable » travail. A son tour le Secrétaire-Général apporte d'après eux le complaisant ustensile en assemblée publique où l'amplitude de ses oscillations est proportionnée à la majesté de la solennité.

En serait-il ainsi que la tâche des dignitaires académiques ne serait certes pas simplifiée. Le protocole de l'encensoir mériterait sans doute un traité : tout personnage n'est pas encensé d'une manière identique. Il y a des formalités préliminaires, des saluts plus ou moins profonds et des balan-

Digitized by Google

cements plus ou moins nombreux ; certains voient s'incliner devant eux plusieurs acolytes, tandis que d'autres reçoivent en masse l'offrande éloignée du respectueux parfum. Il faut beaucoup de sollicitude pour ne pas s'y tromper. En outre plus d'un trait fort authentique nous apprend qu'ayant forcé le geste certains maladroits... et même certains malintentionnés ont envoyé trop loin le fumant récipient au grand dommage de l'intégrité du visage de la personne visée : l'expression métaphorique en est restée dans le langage.

Puisque l'excès comme le défaut sont également à craindre, à quels dangers ne suis-je pas exposé en ce moment où je dois vous rendre compte des travaux de mes collègues pendant l'année 1911-1912 ? Et cependant je puis d'autant moins me dérober que l'encensement bien mesuré a mérité un nom qui nous oblige à conserver exactement la science de son rythme : on l'appelle le genre *académique,* et cette fois l'expression n'appartient plus aux persifleurs, elle émane de nos amis. Si nous pouvions dédaigner les sarcasmes des premiers, il nous faut éviter les critiques des seconds. La difficulté s'aggrave : *Incedo per ignem !* pourrais-je dire, au risque de faire croire à une nouvelle métaphore empruntée au feu de mon instrument.

Bravons courageusement tant de périls conjurés et commençons notre révérencieuse tournée. Mais voici une surprise nouvelle : c'est aux membres du Bureau que je dois m'adresser d'abord, et ceux-ci se dérobent modestement à mes hommages ! Je ne puis m'étendre en effet sur les discours de M. le Président Acremant, car c'est à vous qu'il appartient, Mesdames et Messieurs, de lui donner le suffrage envié de vos applaudissements, ni sur la conférence qu'il a bien voulu nous redire sur le *Vieil Arras*, puisqu'il en avait été déjà louangé au Cercle embaumé des Rosati pour qui elle avait été faite. — M. le Chancelier Depotter ne permettrait pas que je parle ici de ses pieuses homélies : l'encens ne brûle à l'église que pour Dieu, et lui-même est depuis

Digitized by Google

trop peu de temps revenu heureusement parmi nous pour avoir pu reprendre le cours des communications si appréciées qu'il avait jadis prodiguées à notre Compagnie. — M. l'Archiviste de Hauteclocque se repose de ses longs travaux, non pas sans doute dans l'inaction, car il a dressé l'inventaire des papiers laissés par M. de Cardevacque et en a proposé une judicieuse répartition entre l'Académie et la Commission des Monuments historiques. — Quant à MM. Sens et Blondel, Vice-Chancelier et Secrétaire-Adjoint, ils ont, pour confirmer la règle, fait exception à leur louable coutume de nous présenter un travail chaque année.

De sorte que je dois arriver tout de suite à l'extrémité de la table du Bureau pour m'incliner devant M. le Bibliothécaire Lennel. Cette fois ma tâche est aisée ; délaissant ma navette provinciale, je n'ai qu'à laisser fumer devant lui les capiteuses spirales de l'encens parisien : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a, en effet, décerné le prix La Fons-Mélicocq, créé pour récompenser les études relatives à l'ancienne Picardie ; c'est le tome Ier de son *Histoire de Calais* qui a mérité ce beau laurier. Après une telle distinction, l'Académie d'Arras doit se taire, mais comme elle a connu quelques passages des volumes suivants, elle murmure, tout bas, que l'Académie française dira sans nul doute à son tour ce qu'elle pense de cette œuvre lorsque celle-ci sera complétement terminée. C'est à l'organisation des travaux publics et à celle de la défense militaire de Calais sous la domination anglaise que nous avons été initiés cette année : la garde des remparts, l'ouverture et la fermeture des portes de l'enceinte fortifiée, le séjour des étrangers dans la ville, l'admission des bateaux dans le port, nous ont été détaillés de la façon la plus documentée. C'était une lourde charge que l'obligation de guet et garde qui incombait aux bourgeois ; et malheur à celui qui y manquait : enfermé dans une cage d'osier, il était suspendu au-dessus des fossés pleins d'eau de la ville et, pour sortir de cette

Digitized by Google

position pleine d'ennui, il n'avait d'autre ressource que de couper lui-même la corde qui le soutenait, au moyen d'un couteau dont il était muni, non sans avoir appelé quelque secours pour que la baignade ne se transformât point en noyade.

Pour complimenter comme il convient M. le Bibliothécaire-Adjoint Morel, je vous demande la permission de vous narrer une anecdote. Un jour dans un pré des environs d'Arras, là où nos grand'mères faisaient faire leurs lessives, s'alignèrent, non des duellistes, mais des artistes s'amusant au plaisir de comparer leurs œuvres. Lorsqu'on examina les résultats de cette étude, on admira sur le tableau de Corot cette couleur cendrée si chère aux amateurs ; Gustave Colin avait fait une herbe magnifiquement ensoleillée telle qu'il en pousse aux abords de la Bidassoa ; Thépaut, un daltonien, avait trouvé dans la verdure des tons rouges surprenants ; le morceau de Dourlens reproduisait comme de mémoire un paysage souvent contemplé, que son pinceau avait fini par faire sien ; la pochade de Desavary était facile et peu fouillée ; enfin on arriva à la dernière toile, et Corot — c'est lui qui faisait la critique — après l'avoir contemplée un instant: « C'est la moins bonne, dit-il, mais la plus vraie. » M. Morel, car c'est de lui qu'il s'agissait, ne rougit pas de n'avoir point égalé ces maîtres et conte lui-même avec bonhomie cette historiette. Si je l'ai retenue, c'est qu'elle montre le goût de notre collègue pour la peinture exacte.

La louange de Corot, nous la reprenons pour notre compte ; ceux qui aiment les récits vécus n'auront qu'à lire dans nos *Mémoires* l'histoire de nos anciens arbalétriers qui remontent presque à l'époque de la bataille de Bouvines. Tous les ans, au 1er mai, avait lieu la « fête de l'oiseau », où celui qui avait abattu le geai ou papegai était proclamé roi ; s'il avait obtenu cet honneur pendant trois années consécutives il avait droit au titre viager d'empereur. En fait un seul tireur atteignit cette haute dignité. M. Morel ne paraît pas éloigné

Digitized by Google

de croire que l'adresse de Pierre Théry aurait pu au cours des âges être renouvelée quelque jour, mais que sa prodigalité à remplir les charges de son impériale fonction a dû effrayer les arbalétriers moins riches ou moins généreux que lui. Il multiplia en effet les dîners fastueux et les réceptions d'échevins, de rois, d'empereurs voisins ; la description, humoristique autant que précise, des repas successifs qui retinrent plusieurs jours à Arras en 1564 les deux cents invités de Pierre Théry, nous laissa pleins d'admiration pour la libéralité de l'amphytrion et pleins d'angoisse pour l'état stomacal et céphalique de ses hôtes.

M. Morel nous a encore raconté la mutinerie des archers de notre ville en 1474 ; elle rappelle un peu la sédition des arbalétriers qui avait eu lieu un siècle auparavant et dont notre collègue nous avait entretenus l'an dernier : c'est encore à l'occasion d'une levée de troupes qu'elle eut lieu ; mais cette fois le mouvement fut immédiatement réprimé, le connétable et quatre confrères furent emprisonnés et bannis, et dès le lendemain le contingent partait pour l'armée du Téméraire.

Je ne puis quitter M. Morel sans lui adresser encore deux coups d'encensoir pour ses observations complémentaires sur les draps de robe accordés comme indemnité aux échevins, et pour sa note sur la triste aventure de deux faux monnayeurs dont l'un fut pendu et dont l'autre allait subir le même sort lorsque vint à passer le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui fit surseoir à l'exécution ; certains érudits en ont conclu que le droit artésien accordait sa grâce au condamné qui rencontrait le souverain ; c'est une erreur, car ce pauvre diable fut à son tour pendu après être mort en prison.

Mais voici un parfum d'église : ce n'est pas mon encens laïque qui le dégage ; il nous vint un jour de Boulogne-sur-Mer, apporté par M. le chanoine Rambure que la pluralité de ses domiciles a maintenu parmi nous. Doyen de la

Digitized by Google

paroisse de St-Nicolas, il devait nous entretenir du temple qui est confié à sa pieuse et artistique sollicitude; il le fit avec le goût et la compétence qui ont présidé aux innovations et aux modifications qui déjà lui sont dues ; les monuments funéraires de cette église, celui de l'amiral Bruix en particulier, donnèrent lieu à des remarques historiques ou héraldiques.

D'un peu moins loin, je veux dire de la retraite d'où nous espérons le voir sortir bientôt, M. Viltart nous a envoyé quelques notes sur des artistes artésiens, Gustave Colin et les Breton. Nous y avons retrouvé les qualités de notre aimable collègue, l'indépendance du jugement et la forme originale d'un style très personnel. La critique artistique est depuis longtemps le jardin préféré de M. Léonce Viltart ; la brassée des fleurs qu'il y a cueillies constituera une contribution importante à l'histoire de l'Art dans le Pas-de-Calais.

L'art et l'industrie s'excluent-ils l'un l'autre ou peuvent-ils se prêter appui ? M. le Vicaire-Général Guillemant a pris plaisir à en disserter à propos de l'exposition des « industries d'art » qu'il a visitée à Tournai et qu'il nous a décrite avec la précision caractéristique de son esprit. Il nous a fait admirer le cadre agréablement combiné de cette exposition et en a tout spécialement étudié les vieux cuivres et les porcelaines anciennes. Ces dernières, par leur similitude avec les porcelaines d'Arras, lui ont permis de faire à notre industrie locale une allusion toute d'actualité, car le jour même où il nous faisait cette communication nous apprenions que M. Emile Souilliart, récemment décédé, avait légué à l'Académie les modèles d'assiettes d'Arras qu'il avait eu la bonne fortune de réunir : cette collection unique comprend vingt-cinq types différents de décors bleus, les quatre dessins polychromes connus et une assiette décorée à Sèvres.

Avec M. Sion nous entrons dans l'austère méditation des

Digitized by Google

graves problèmes démographiques auxquels trois de nos séances ont été consacrées. Il a étudié le recensement de 1911 et tiré des chiffres officiels d'intéressantes observations : la population a diminué dans 64 départements et augmenté dans les 23 autres, dont le Pas-de-Calais, qui occupe en France le cinquième rang pour le nombre de ses habitants. Nous avons donc à gémir un peu moins que d'autres sur le terrible fléau qui menace notre existence nationale. Cependant les tableaux dressés par M. Sion pour représenter le mouvement de la population dans les divers centres montrent que notre accroissement est loin d'être aussi grand qu'on ne devrait l'espérer. En outre, derrière l'apparente prospérité manifestée par certaines statistiques se cache un autre mal : si l'industrie houillère, si les tulleries de Calais, si le port de Boulogne ont attiré en foule de nouveaux résidants, c'est au détriment des régions rurales qui se vident de plus en plus. Le problème de la dépopulation des campagnes préoccupait déjà les esprits avant 1850, témoin le mémoire que le colonel Répécaud présentait à l'Académie d'Arras sur ce sujet. M. Sion l'a nettement posé au moyen de tableaux numériques établis par arrondissements et par cantons. Que l'exode des paysans soit déplorable, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, c'est ce que nos discussions auraient démontré à qui en eût douté. Mais il est plus difficile de trouver le remède que de diagnostiquer la maladie ; notre collègue attend quelques résultats de l'amélioration des méthodes de culture et dans l'extension du crédit agricole, mais il éprouve des inquiétudes très justifiées au sujet du nouveau réseau ferré dont notre département va être doté et qui amènera dans les villes et sur le carreau des mines de nouveaux bras enlevés à l'agriculture.

Les membres le plus récemment entrés dans notre Compagnie ont tenu à enrichir immédiatement notre fonds commun en y jetant quelques deniers tirés de leurs trésors. Qu'ils oublient donc tout à fait les protestations d'humilité

Digitized by Google

qu'ils ont très sincèrement formulées au jour de leur réception ; leurs parrains les avaient déjà comblés d'éloges mérités ; j'ai plaisir à leur en renouveler aujourd'hui l'expression.

M. Plocq s'est fait une spécialité de l'étude de l'administration générale et provinciale à la fin de l'ancien régime. Il nous fit d'abord bénéficier de sa compétence en nous entretenant de la situation particulière de l'Intendance d'Artois qui fut rattachée tantôt à celle de la Picardie, tantôt à celle de la Flandre. Nous lui devons surtout une importante communication sur les fonctions et les attributions des Secrétaires d'Etat et des Contrôleurs généraux des finances de 1760 à 1780 ; c'est à la fois un cours de droit administratif et de droit constitutionnel montrant comment la centralisation commencée par Louis XI et perfectionnée par Richelieu et Louis XIV mettait tous les pouvoirs entre les mains du roi qui les répartissait entre ses divers représentants ; les variations de leurs attributions font l'objet de ce travail que sa complexité m'empêche d'analyser avec plus de détails. L'esprit de recherche toujours en éveil de M. Plocq lui fit encore découvrir à Bâle une note émanée de Napoléon Ier qu'il nous a apportée et brièvement commentée.

M. Tierny avait présenté il y a un an, au Congrès des Jurisconsultes catholiques tenu à Arras, un rapport sur le Contrat collectif de Travail. Il a bien voulu nous en donner un écho, nous redire comment l'association cherche à restaurer quelque chose de l'ordre ancien ruiné avec la destruction des corporations, analyser au point de vue juridique ce contrat nouveau intervenu entre un patron et un syndicat ouvrier, émettre le vœu que le progrès de nos mœurs sociales lui donne une efficacité plus réelle et des sanctions moins illusoires que celles d'aujourd'hui, critiquer enfin le projet de loi déposé en 1906 par M. Doumergue. Cette étude dénote un juriste subtil et un sociologue avisé.

Pour se reposer d'aussi sérieuses considérations, pour passer du grave au doux, l'Académie fit appel à la poésie.

Digitized by Google

M. Pilat lui déclama un sonnet délicatement ciselé devant le dessin d'un vieux grognard de l'Empire :

Tomber en crânant c'est tomber à la française.

Une autre fois, ce fut une catastrophe maritime qui inspira à notre Tyrtée des accents du plus pur souffle patriotique :

Ce que vous défendiez dans le *Vendémiaire*
C'est tout notre génie et tout notre Idéal,
Car en accomplissant la tâche coutumière
De l'effort de chacun naît le succès final.

Je dois maintenant allonger la chaîne de mon instrument pour lui permettre d'arriver jusqu'à nos membres correspondants.

A M. de Puisieux nous devons une note curieuse, tirée du P. Ignace, sur les relations de Gresset, l'immortel auteur de *Vert-Vert,* avec notre Académie et son secrétaire perpétuel, Alexandre Harduin.

De M. Parenty nous avons entendu une nouvelle explication de la thèse qui lui est chère, à savoir que l'école artistique dite flamande est en réalité une école française sortie de notre pays d'Artois ; il arrive à cette conclusion par un enchaînement très savamment développé de déductions fondées sur la géologie, l'industrie des pannes et celle des tapisseries, la philologie, la généalogie ; les auteurs des célèbres tapisseries de la conquête de Tunis auraient habité Hesdigneul près de Boulogne, les Riches Heures du duc de Berry auraient été peintes également par un Boulonnais.

Enfin notre Président a voulu nous faire connaître la truculente renommée que les cent bouches de la presse ont donnée à la pièce composée par M. Sébastien-Charles Lecomte en collaboration avec M. André Dumas et représentée l'hiver dernier au théâtre de Monte-Carlo. Ces auteurs n'ont pas craint la comparaison que leur sujet et leur titre : *Esther,* suggèrent irrésistiblement. Je regrette pour ma part que les journaux aient surtout insisté sur la splendeur des décors,

Digitized by Google

sur les costumes étincelants des acteurs qui semblaient, disaient-ils, décrochés des frises du palais de Persépolis ; ce drame farouche, d'après l'un d'eux, se résume en cet intitulé connu : Du sang, de la volupté et de la mort. Le grand poète qui n'avait pour interprètes que de jeunes pensionnaires à laissé sa calme et angoissante tragédie dans toutes les mémoires :

O mon souverain Roi,
Me voici donc tremblante et seule devant Toi !

Ceci n'est pas une critique de la moderne *Esther* ; les auteurs ont raison de se servir des procédés renouvelés de leur époque, et nous unissons sans arrière-pensée nos compliments aux acclamations qui ont salué les beaux vers de MM. Dumas et Lecomte.

Quand le thuriféraire a terminé son office, il remet l'encensoir aux mains de son acolyte et en reçoit à son tour l'odorant hommage. Ne vais-je donc pas céder la parole à M. le Secrétaire-Adjoint pour qu'il vous entretienne d'une rapide étude que, professeur de droit civil, j'ai présentée à propos d'un projet de loi sur la recherche de la paternité ? Rappelant le souvenir du savant sociologue que fut son frère, M. Louis Blondel, notre toujours regretté collègue, il montrerait comment les idées de Le Play, taxées autrefois d'utopies, finissent par l'emporter peu à peu sur les dogmes révolutionnaires : cette réforme du fameux article 340 du Code civil, dédaigneusement repoussée par le Sénat en 1883, a obtenu en 1912 l'unanimité des voix à la Chambre des Députés. De quels flatteurs compliments ce rapport supplémentaire « chatouillerait de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse », l'amitié de son auteur (suspect à mon égard de complaisance) me permet de le deviner... mais ce rapport n'est pas écrit et mon outrecuidance est un peu naïve de paraître vouloir le faire moi-même.

Terminons donc la cérémonie, comme il convient, par l'encensement général adressé à l'assistance. Soyez remer-

Digitized by Google

ciés, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous intéresser à nous ; par l'encouragement que vous donnez à nos travaux, vous y participez vous-mêmes ; par votre assiduité à nos séances publiques vous devenez membres honoraires de notre Compagnie. Souffrez que je reporte vers vous les applaudissements que vous daignez nous accorder et que je m'incline profondément devant vous pour vous exprimer la gratitude de tous mes collègues.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. F. LENNEL

Membre résidant

MESSIEURS,

Pour la seconde fois, la Commission chargée d'examiner les travaux d'histoire soumis à votre jugement m'a fait le grand honneur de me désigner comme rapporteur et je remercie sincèrement mes collègues de cette nouvelle marque d'estime et de confiance. Si j'ai accepté, sans trop protester, une mission dont je n'ignore pas la difficulté et qui, l'expérience me l'a démontré, n'est pas sans quelque péril pour celui qui en est investi, c'est que, précisément, il m'est agréable d'affirmer ici, une fois de plus, les droits d'une critique impartiale et sincère, dédaigneuse des appréciations malveillantes comme des insinuations perfides. D'ailleurs, en motivant, sous ma propre responsabilité, des décisions prises en commun, je n'oublie pas que c'est en votre nom que je parle et, vous le savez mieux que quiconque, je n'ai d'autre criterium que l'amour de la vérité, autant qu'il est loisible à l'imperfection humaine de s'en rapprocher,

Digitized by Google

et j'entends demeurer fidèle au vieux précepte de l'historien latin : *sine ira et odio,* parler sans colère et sans haine.

La tâche m'est rendue, cette année, à la fois plus ardue et plus facile par la médiocrité même d'un concours où le petit nombre des concurrents n'est pas compensé par la valeur des ouvrages qu'ils nous ont présentés. Aux milliers de vers qui ont brigué l'honneur de vos récompenses et dont la masse compacte effrayait les membres de votre Commission littéraire, la Commission d'histoire ne peut opposer que trois manuscrits de taille moyenne. Et, quand je dis trois, j'exagère de moitié et c'est par un amour-propre bien excusable que nous avons conservé pour nous le premier d'entre eux qui est une œuvre d'imagination, plus que d'histoire, et le troisième pour lequel il eût fallu instituer un jury spécial formé partie d'archéologues et partie de géologues.

Le premier manuscrit a pour titre : *Surques,* et pour épigraphe ces quatre vers d'Autran :

> A vos champs, à vos bois demeurez donc fidèles ;
> Aimez vos doux vallons, aimez votre métier ;
> Auguste est le travail de vos mains paternelles ;
> C'est de votre sueur que vit le monde entier.

Ce préambule poétique ne nous inspirait aucune méfiance et nous pensions, après avoir parcouru une brève introduction où l'auteur reproduit un bel éloge fait jadis par M. l'archiviste Loriquet des études d'histoire locale, que nous allions trouver un essai consciencieux de monographie communale. Hélas ! si telle était l'intention de l'auteur, il est loin de l'avoir réalisée. C'est un roman qu'il a écrit et quel roman ! Dans une série de lettres adressées à une imaginaire cousine qu'un accident d'automobile immobilise en un repos forcé, il lui conte, pour la distraire, la chronique locale de Surques depuis le Moyen âge jusqu'à nos jours. Tel, jadis, le conteur italien calmait les angoisses des belles dames de Florence par ses plaisants récits, mais la chronique

Digitized by Google

de Surques est moins amusante que le *Décaméron*. L'écrivain exprime d'abord en termes choisis, où le patois se mêle à la langue de César, l'embarras où le jette son malencontreux dessein : « Où voulez-vous que je pêche des nouvelles ? Vous me voyez rêt (?) comme on dit chez nous. Fichu accident d'auto, va ! Je vous en prie, ne vous risquez plus sur ces sortes de véhicules .. *Alea jacta est !* Je vais vous raconter l'histoire de Surques ancienne et moderne... Je commence. Prenez garde, cousine, je vais secouer la poussière plusieurs fois séculaire des archives de Surques et relire les Antiquaires de la Morinie... » De fait, c'est bien à nos savants confrères de Saint-Omer que l'auteur emprunte les quelques renseignements assez imprécis qu'il donne à sa cousine sur un tumulus du VIII^e^ siècle et sur les seigneurs de Surques. Il cite les noms de quatre de ces hauts et puissants personnages dont il clôt brusquement la liste par cette déclaration inattendue : « Je cesse la nomenclature des seigneurs. La liste, grâce aux mariages, héritages, donations et le reste, en est longue à faire frémir. » C'était pourtant le moment ou jamais de secouer la poussière plusieurs fois séculaire des archives de Surques ! Mais l'auteur préfère écrire ce qu'il appelle « la page sombre ». Vous devinez sans peine de quelles couleurs bitumineuses il charge ici sa palette. Il emprunte de sinistres anecdotes à Lambert d'Ardres, sans même se douter que la critique historique a depuis longtemps dénié toute autorité à la plupart des assertions de ce rhéteur de la cour des comtes de Guines.

La lettre suivante débute ainsi : « Le récit des misères supportées par mes malheureux concitoyens, morts voici des siècles, vous a apitoyée, ma chère cousine, merci pour eux ! Tes cendres, ô Lambert d'Ardres, doivent frisonner *(sic)* d'aise dans ton tombeau... » Après cette apostrophe dramatique vient un exposé plus que sommaire des principaux faits de l'histoire générale auxquels se rattache tant bien que mal le nom du village de Surques.

Digitized by Google

Les vicissitudes de l'église servent ensuite de prétexte à des déclamations pour le moins superflues et à des plaisanteries d'un goût plus que douteux. En voici un spécimen : « Au-dessus de l'autel, en châsse (sans jeu de mots) sont nos deux patrons, St-Crépin et St-Crépinien, le père et le fils. Sainteté héréditaire. Durant leur vie c'étaient, paraît-il, deux cordonniers de grand renom. Tournés l'un vers l'autre, ils semblent encore discuter sur l'énormité de la plus-value des cuirs et peaux. Est-ce cela, je n'en sais rien au juste, mais la discussion dure depuis le XVII^e^ siècle. Laissons-les... » Cette citation suffirait, je pense, à nous édifier sur la valeur de ce travail pseudo-historique. La première partie se termine par ces mots consolants : « J'en ai fini avec l'histoire de Surques... »

Toutefois, comme la cousine n'a pas trouvé dans cette première partie un remède suffisant à sa complète guérison, l'auteur lui en offre une seconde... un peu moins mauvaise. C'est une description du village actuel, « de ses fermes blanchies à la chaux, aux tuiles rouges ou bistres, perdues dans le feuillage des vergers et des haies vives ou étalées au milieu des verts pâturages. » Il lui vante « les vaches flamandes à la couleur acajou, les hollandaises au pelage noir et blanc qui paissent tranquillement tandis que de jeunes poulains font autour d'elles des galopades effrénées... » J'arrête ici ces citations. Elles donnent une idée exacte des dernières pages où l'on peut entrevoir, à travers les longueurs d'un style parfois agréable, mais souvent prétentieux, des idées assez justes sur les ressources de Surques, le caractère de ses habitants et ses chances d'avenir. Le manuscrit est enrichi de cartes postales illustrées et d'un plan soigné. Je m'excuse d'avoir parlé trop longuement d'une œuvre sans valeur que l'Académie ne saurait prendre au sérieux et si mes appréciations peuvent paraître sévères, c'est que nous ne voulons pas encourager de nouvelles tentatives du même genre.

Digitized by Google

Le second concurrent s'est occupé du petit village d'Ostreville, voisin de Saint-Pol. Bien faible encore dans l'ensemble, son travail est pourtant plus sérieux et un peu mieux documenté que le précédent. Les soixante-huit pages qui le composent ont pour devise : « Que les ignorants apprennent, que ceux qui savent aiment à se ressouvenir ». Il ne saurait prétendre à l'originalité et il n'apporte à l'histoire aucun fait nouveau. Je ne lui en ferai pas un grief, car j'estime que l'Académie doit encourager les efforts les plus modestes de vulgarisation et elle aurait plaisir à récompenser une bonne monographie destinée à l'enseignement des écoles. Encore faudrait-il, dans ce cas, que l'auteur nous déclarât franchement son intention et il devrait, au début de son opuscule, indiquer les ouvrages où il a puisé, préciser ses sources manuscrites, nous dire de quels registres il a tiré, dans les archives communales ou particulières, les éléments de ses statistiques. Or, c'est ce que néglige totalement de faire l'auteur de ce travail sur Ostreville.

Il mérite un autre reproche tout aussi grave. Il ne met dans son exposé aucun ordre logique. Voici, pour justifier cette critique, la suite de ses principaux paragraphes : Nom. — Historique. — Le Village. — Population. — Vieux mariages. — Habitations. — Terroir. — La Paroisse. — L'Ecole. — Propriétés communales. — Archives. — Voirie. — Anciens militaires. — Le drapeau communal. — Agriculture. — Orographie. — Bois. — Sociétés locales. — Sinistres. — Au bon vieux temps. — Scène dialoguée en patois ostrevillois. — Maires d'Ostreville. — Institutions. — Professions. Le manuscrit se termine par une sorte de calendrier avec, pour chaque mois, la liste des décès survenus dans la commune depuis un demi-siècle, l'âge des habitants au moment de leur mort et des proverbes divers. C'est, comme on le voit, un véritable « pot pourri » dont les éléments sont de valeur fort inégale et n'ont parfois que de lointaines relations avec l'histoire proprement dite de la commune.

Digitized by Google

De nombreuses annotations donnent l'explication de termes historiques très simples. Elles seraient excusables si l'ouvrage se présentait comme un manuel d'enseignement élémentaire, mais il faudrait les emprunter à des ouvrages plus au courant de la terminologie historique que ne l'est le vénérable dictionnaire de Richelet et y éviter les erreurs graves que notre savant collègue, M. Sens, a relevées dans l'emploi de plusieurs termes de la langue héraldique.

L'auteur aurait pu se dispenser de quelques remarques d'ordre trop général. Parle-t-il de l'assignat ? il nous déclare qu'il a été « un puissant facteur de nivellement, qu'il fut et devait être la ressource suprême de notre grande Révolution ». Libre à lui de concevoir sous cet aspect... un peu inattendu le rôle social du papier monnaie à l'époque révolutionnaire, mais encore aurait-il dû essayer de le prouver par des faits empruntés à l'histoire... d'Ostreville ou s'abstenir d'émettre un jugement trop personnel et sans lien direct avec son sujet. Sa description d'une ferme, il y a cent cinquante ans, est évidemment empruntée à un inventaire après décès et l'usage d'un tel document serait des plus louables si son origine était indiquée ; comme elle ne l'est pas, nous ne savons pas si c'est bien à une ferme du village que la description s'applique et nous avons le droit d'en douter.

Son histoire de l'école d'Ostreville ne manque pas de pittoresque et nous avons plaisir à évoquer avec lui le vieux maître de 1835 qui « s'en va bravement, la besace en toile blanche sur l'épaule, quémander son pagnon dans les bonnes maisons où il est d'ailleurs bien reçu... » ou abandonnant, pour son service à l'église, sa classe turbulente à la surveillance de sa fille Amicis. Il modère les ébats des écoliers « par les mises à genoux, la taloche au bois de houx bien écorcée, tenue toujours à portée de la main près de l'unique tableau noir, et les croquignolles sont de la monnaie courante... » Je ne lui reprocherai pas son goût de l'anecdote

Digitized by Google

locale ni son récit des exploits de la garde nationale d'Ostreville, encore que la qualité de son humour soit médiocre, mais je préfère ses pages plus simples et plus naturelles sur l'agriculture, l'habitation rurale et les mœurs du village.

En somme, malgré de graves imperfections, ce travail est le résultat de recherches assez complètes dans les archives modernes de la commune et, tenant compte de la sincérité un peu naïve de l'auteur comme de ses bonnes intentions, l'Académie lui décerne une mention honorable.

Avec l'auteur du troisième mémoire nous pénétrons dans le domaine de l'archéologie et nous sommes conviés à une promenade souterraine à travers les « Muches » d'Hermies qu'il a explorées récemment au prix de réels efforts et non sans quelque danger. C'est un dédale dont l'entrée se dissimule sous le pavage de l'église et qui prolonge à 25 mètres au-dessous du sol, une rue principale longue de 140 mètres donnant accès à 82 cellules, sans compter plusieurs autres voies secondaires qui desservent beaucoup d'autres chambres de faibles dimensions. Ces « muches » auraient servi de refuges aux populations du pays chaque fois qu'elles étaient menacées des horreurs de la guerre.

L'existence de nombreux souterrains de cette espèce a été constatée dans tout le canton de Bertincourt, comme dans plusieurs régions de la Picardie et c'est un difficile problème que d'en déterminer, même approximativement, les origines. Vraisemblablement ce sont d'anciennes carrières d'où l'on a extrait des matériaux de construction pour les édifices du voisinage, mais qui ont été aménagées, aux époques troublées de l'histoire, pour abriter les gens des villages voisins. A quelle époque remontent-elles ? Quand y a-t-on pratiqué des aménagements spéciaux ? Quand ont-elles cessé de jouer un rôle défensif ? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre avec certitude et qui suggèrent des hypothèses controversées.

Digitized by Google

Aussi devons-nous féliciter l'auteur du travail soumis à l'Académie d'avoir tenté de jeter quelque lumière à travers ces ténèbres. Y a-t-il réussi ? Je serai moins affirmatif sur ce point. Les premières pages de son mémoire sont remplies par une longue énumération des invasions, des combats, des événements militaires qui se déroulèrent dans notre région, depuis le second siècle avant notre ère jusqu'en 1870. Ce préambule me paraît d'une utilité contestable, même pour la démonstration que l'auteur veut faire de l'usage défensif des souterrains. Bien d'autres pays ont connu les misères de l'invasion et l'on ne peut conclure d'une cause aussi générale à un effet aussi particulier. C'est tout au plus une présomption.

Vient ensuite un historique sommaire des grottes naturelles et des souterrains depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes : grottes néolithiques, demeures de nos plus lointains aïeux, grottes artificielles de Picardie, grottes de l'époque romaine où Sabinus vaincu cherchait dans le dévouement d'Eponine une consolation aux tristesses de la défaite et se dérobait, durant de longues années, à la vengeance des vainqueurs. Ici encore, l'argumentation manque de rigueur.

Quand l'auteur nous affirme que du VI^e^ au XV^e^ et même au XVI^e^ siècle l'usage des souterrains-refuges est attesté d'une manière sûre par des témoignages historiques, nous le croyons volontiers, mais pourquoi ne nous donne-t-il pas quelques-uns de ces témoignages, avec des références très précises, et se contente-t-il de nous renvoyer vaguement au *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais ?*

Les souterrains d'Hermies avaient été retrouvés déjà, par un heureux hasard, en 1840, et l'un de nos plus distingués prédécesseurs, M. Van-Drival, en a donné une brève description que l'auteur du mémoire relate fidèlement. Depuis, l'orifice en avait été obstrué et c'est seulement depuis quelques mois qu'une exploration méthodique et scientifi-

Digitized by Google

quement conduite a permis de connaître la plus grande partie de ces souterrains. Je dis une partie, car l'auteur est convaincu que d'autres recherches aboutiraient à des découvertes plus importantes encore. Telle qu'elle est, sa description témoigne grandement de l'esprit d'initiative qui a permis à l'auteur d'obtenir déjà d'importants résultats. Un plan parfaitement exécuté et de très nombreuses photographies nous permettent de nous faire une idée juste de l'ensemble et des plus petits détails. Tout a été minutieusement repéré et mesuré, et les grottes d'Hermies sont désormais aussi bien connues que les célèbres grottes de Naours en Picardie, qui ont fourni, il y a quelque vingt-cinq ans, à M. l'abbé Danicourt le sujet d'une remarquable étude. Les conclusions de cette étude, à la fois prudentes et suggestives, s'appuyaient sur des faits positifs et de solides déductions. Tout en admettant que les carrières de Naours furent creusées pour l'extraction de matériaux de construction, M. l'abbé Danicourt soutient qu'elles furent habitées momentanément à diverses époques, car on y relève des inscriptions dont les dates vont de 1009 à 1713 et forment des groupes correspondant aux grandes périodes de guerres qui ont désolé cette partie de la Picardie et l'on y a retrouvé une quantité considérable de fragments d'objets de toute sorte, notamment des monnaies du XVII^{e} siècle.

L'auteur du travail sur les « Muches d'Hermies » s'est efforcé lui aussi de rassembler un certain nombre de faits tendant à démontrer qu'elles furent utilisées comme cachettes. Comme à Naours, il y a un puits ayant pu approvisionner d'eau les habitants qui s'y réfugiaient. « La plupart des petits corridors portent sur leurs parois latérales des traces de fermeture qui consistent en rainures sensiblement verticales taillées dans la pierre pour maintenir un cadre en charpente » ; on aperçoit dans la plupart des cellules « des trous à section circulaire, carrée ou rectangulaire, tantôt isolés, tantôt disposés sur une ligne horizontale, à

Digitized by Google

une hauteur variable... destinés à recevoir des chevilles en bois appelées à soutenir des rayons, tandis que d'autres percés à une hauteur moindre et de dimensions généralement plus fortes servaient de seconds appuis à des pièces de bois supportant des planches faisant office de lits, bancs, tables, etc... » Les cellules renferment presque toutes « de petites niches qui contiennent des débris de paille brûlée et qui sont parfois tapissées par des résidus de fumée huileuse... » En revanche, on n'y remarque point, comme à Naours, de grandes niches en forme d'arc ayant servi d'autels. Le nombre des fragments d'objets que l'on y a recueillis est très minime ; ce sont des clous et des débris de poteries qui ne sauraient suffire à déterminer l'âge des souterrains. L'auteur estime pourtant qu'une exploration du puits, dont le fonds est recouvert d'une épaisse couche de limon, donnerait sans doute des résultats plus probants. La plus vieille inscription est de 1618 et il y en a plusieurs de cette date à 1734. Enfin « la tradition rapporte que l'entrée de la galerie du nord était fermée en temps de guerre par une porte en fer que l'on faisait rougir au moyen d'un grand feu... »

Telle est, en bref, l'argumentation sur laquelle l'auteur étaie son opinion que les souterrains d'Hermies furent habités pendant les guerres du Moyen âge et du XVII^e^ siècle. Nous devons nous borner à l'enregistrer, faute de preuves décisives pour la réfuter ou pour l'admettre. L'Académie, estimant que ce mémoire est une importante contribution aux études archéologiques sur la question des souterrains-refuges, félicite son auteur du zèle avec lequel il a entrepris ses recherches, de la méthode qui lui a permis de les mener à bonne fin, de l'importance de ses découvertes, ainsi que des qualités de clarté et de précision qui caractérisent son exposé, et elle lui décerne une médaille d'argent.

Aucun concurrent ne s'est présenté, cette année, pour la plus importante des récompenses dont dispose notre Com-

Digitized by Google

pagnie et il nous est impossible de déférer au vœu suprême d'Auguste Braquehay. N'y a-t-il donc plus de documents à publier, d'institutions à étudier, d'épisodes historiques à narrer dans la vieille cité dont les fiers remparts dressent encore leurs tours imposantes sur les coteaux voisins de la Canche? Nous voulons espérer que, bientôt, quelque érudit, nous apportant un ouvrage de réelle valeur, nous permettra enfin d'attribuer ce prix conformément aux intentions de son généreux donateur.

Puissent aussi nous arriver, plus nombreuses et meilleures, de sérieuses monographies, des études soigneusement documentées et bien écrites. L'Artois, avec ses fastes célèbres, le Boulonnais dont l'histoire fut aussi tourmentée que son sol pittoresque, le Calaisis qui connut tant de fortunes diverses offrent un assez vaste champ aux amis de l'histoire pour qu'ils y puissent récolter encore d'opulentes moissons. Certes, la poésie séduit davantage les jeunes gens que les patientes investigations qu'exige l'érudition moderne et, cependant, ces recherches elles mêmes ont bien leur poésie. Il est bon de chanter, en vers harmonieux, le charme si doux de nos campagnes septentrionales, l'azur pâle de leur ciel trop souvent obscurci, les joies saines du labeur sous ses formes multiples : labeur des marins de nos côtes affrontant les périls de la pêche sur des flots incertains, labeur des ouvriers qui peuplent nos usines, labeur des paysans qui, sur notre sol fatigué, font surgir de nouvelles richesses, labeur des hommes qui, poussant chaque jour plus avant ces galeries où s'embusque la mort, vont extraire le précieux minerai dont jaillit la flamme féconde. Mais ces grands ports, ces villes jadis guerrières et maintenant adonnées aux luttes plus pacifiques de l'industrie, mais ces vastes plaines ont une histoire et, des siècles évanouis, se dégage pour qui sait l'y découvrir un charme délicat et subtil, tel le parfum pénétrant dont l'arôme désuet flotte, impondérable, à travers la vieille maison familiale où vécut, au temps jadis, une

Digitized by Google

aimable aïeule dont nous évoquons le doux visage avec un respect attendri. Ainsi poésie et histoire sont loin de s'exclure et il nous est permis de souhaiter que, fraternellement unis dans un commun amour de la terre natale, poètes et historiens régionalistes, lauréats de nos futurs concours, célèbrent à l'envi le charme toujours jeune et les vieilles gloires de notre petite patrie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Edmond PILAT

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

A peine étais-je installé confortablement dans ce fauteuil où naguère notre Président m'invitait si aimablement à m'asseoir, — il est si doux d'être assis en de certaines circonstances — que malgré ma défense désespérée, mes nouveaux collègues, sous la poussée de l'éloge, par la force du raisonnement ou le prestige de l'autorité, m'obligeaient à me lever pour vous présenter le rapport annuel sur le concours de poésie.

A vrai dire, vous ne croirez pas trop à la brutalité de cette attaque et vous aurez raison; car elle fut menée de façon si galante par l'unanimité de mes collègues, que j'en eusse pris quelque vanité si, à la réflexion, je ne m'étais aperçu que j'avais été le moins habile à défendre mes vacances... à défendre votre plaisir aussi, car vous aviez pris goût, j'en suis sûr, aux rapports si spirituels et si perspicaces de

Digitized by Google

M. Morel, à sa manière de tenir la férule du critique avec l'autorité d'un habile chef d'orchestre qui sait réprimer les fausses notes et faire respecter la mesure.

Quoi qu'il en soit, je m'exécute de bonne grâce et je réclame, en échange, toute votre indulgence.

Le rôle de critique d'une œuvre poétique devient de plus en plus difficile. Ce serait incomplètement la juger que de l'éprouver seulement sur la force ou l'élégance des idées, sur l'abondance des sensations qu'elle reflète. La molécule du poème : le vers, doit être examiné pour lui-même, car de lui dépendra le fini de l'œuvre, de même qu'un vase de matière précieuse s'enrichira des ciselures de l'habile orfèvre.

Mais si des règles précises régentaient autrefois la construction du vers, il n'en est plus de même aujourd'hui. L'alexandrin, le plus employé de tous, n'est plus le soldat raide, solennel et discipliné d'une armée qui s'avance rangée en bataille ; il a maintenant l'allure plus vivante, plus vibrante et plus souple, plus débraillée aussi parfois, d'une foule bigarrée qui se rendrait à quelque fête.

S'il a subi des modifications profondes, nul code n'a encore fixé sa nouvelle constitution. Je ne m'en plaindrai pas! Que Dieu garde les générations futures d'un nouvel *Art poétique.*

Mais il est des libertés qui aboliraient le vers et d'aucuns se donnent beaucoup de peine pour arriver à faire, comme M. Jourdain, de la prose sans le savoir.

Lorsqu'on fait à un jeune poète le grief de secouer le joug salutaire des règles, il ne manque pas de vous répondre par les noms de Rostand, de Régnier ou de M^me^ la comtesse de Noailles.

Qu'on puisse citer des licences chez ces auteurs, c'est exact, encore que ce soit l'exception, mais eux ont l'excuse d'œuvres comme *Cyrano de Bergerac* et *Les Médailles d'argile.*

Que nos concurrents nous apportent quelque chose en ce genre et nous leur passerons ces vétilles.

Digitized by Google

Quant à moi, je pense qu'il est téméraire de se poser en novateur hardi ; ce qui pourrait arriver de moins fâcheux à celui qui serait tenté d'entrer dans cette voie, serait d'être acclamé prince des poètes. Mais, au fait, la place est prise.

***

Neuf envois nous sont parvenus, formant un total de près de trois mille vers qu'il a fallu passer au crible. Si l'avis de la Commission a été de ne pas décerner les plus hautes récompenses, elle n'a cru du moins devoir refuser toute mention qu'à trois des œuvres présentées.

De celles-ci je ne dirai rien. Les juges les plus cruels ont toujours été les plus verbeux et, plutôt que de tomber dans cet excès, ne vaut-il pas mieux encore être accusé de décréter la mort sans phrases.

D'ailleurs, les auteurs de ces œuvres perfectionneront sans doute leur manière et nous mettront à même, une autre année, de faire mention de leurs envois.

***

« Penser, rimer, écrire, vaut mieux que de médire », telle est la devise d'un recueil que l'Académie récompense d'une mention honorable. Si je croyais que l'auteur attache quelqu'importance à son épigraphe, je lui suggérerais qu'au moins deux des propositions qu'il émet ne sont pas indispensables et qu'il est pour lui d'autres alternatives à la médisance. Mais je ne voudrais pas le décourager et lui conseillerais plutôt d'éviter les lieux communs, de laisser plus librement travailler son imagination, d'avoir plus de souci du détail et du coloris. Quant aux vers, ils sont généralement corrects et il y a de bons passages.

Je transcris à votre intention la meilleure de ses pièces.

Digitized by Google

SEMAILLES

Jarrets et cous tendus, accouplés et superbes,
Les bœufs tranchent la terre où les grains germeront
Et les champs fécondés en août se couvriront
D'abondants épis blonds, d'or mouvant et de gerbes.

Voyez-les au repos : une tiède buée
En longs jets saccadés sort des naseaux soufflants ;
Blanche écume ruisselle et coule de leurs flancs.
Et comme eux fume aussi la glèbe remuée.

Maintenant le bouvier les remet à l'ouvrage :
Comme un acier rigide ils ont bandé leurs traits ;
Ils vont en droite ligne à travers les guérets ;
L'aiguillon qui les pique excite leur courage.

Là-bas, à pas rythmés, un laboureur s'avance.
Sa main puise au semoir gonflé de pur froment.
Sur le sol ameubli, sans arrêt, gravement,
D'un geste auguste et large il jette la semence.

Que faut-il à présent pour qu'un jour l'on moissonne ?
Il faut qu'un germe naisse au sein des grains semés.
Soyez donc bienvenus, ô doux rayons aimés.
Ne trompe notre espoir, pâle soleil d'automne.

* * *

Le recueil ayant pour devise « Vivent les Rosati! » est une œuvre féminine. Ne faites pas trop d'honneur à ma perspicacité d'avoir pu soulever ainsi en partie le voile de l'anonymat.

Si je connais pas mal d'hommes qui interrogent leur miroir avec l'inquiétude d'y surprendre la flétrissure du temps, je n'en sais pas d'assez vains ou d'assez sincères pour en faire l'aveu dans une confidence poétique. En cela notre auteur reste femme et je l'en félicite.

Voici la pièce intitulée *l'Automne du cœur,* qui est d'une mélancolie gracieuse et douce :

Digitized by Google

Vous êtes envolées, heures de ma jeunesse,
Beaux jours de mon printemps si tôt évanouis,
Amours de mes vingt ans aux exquises caresses,
Souvenirs trop aimés dans mon cœur enfouis.

L'impitoyable temps a moissonné les roses
Qui fleurissaient mes joues, qui parfumaient mon cœur,
Changeant la poésie en attristante prose,
Flétrissant la beauté, emportant le bonheur.

Vous êtes envolés, ô baisers d'autrefois !
Les années en fuyant éteignent les ivresses ;
Comme un loup maraudeur, rôdant en tapinois,
Je sens autour de moi l'ombre de la vieillesse.

Pendant que sur mon front s'accumule la neige,
Près de mon triste hiver, un gai printemps fleurit,
Et mon âme renaît, magique sortilège,
Dans l'enfant adorée qui près de moi sourit.

Une maxime persane dit qu'il ne faut jamais battre une femme même avec une fleur, même avec une fleur de rhétorique, a-t-on ajouté. Je me garderai bien de manquer à ce précepte.

Il faut pourtant que je fasse remarquer à l'auteur qu'il enfreint avec la plus sémillante désinvolture les règles de la prosodie et, en particulier, celle qui prescrit que lorsqu'un mot se termine par l'e muet non précédé d'une consonne il ne peut, si celui-ci n'est élidé, trouver place qu'à la fin du vers.

Ce défaut se retrouve dans un tel nombre de vers que je serais plutôt tenté de croire à un système. « Encore une loi faite par les hommes et pour les hommes, se sera dit notre charmante poétesse, eux, s'ils le veulent, peuvent personnellement s'exprimer, les attributs qu'ils s'accolent prendront place en toute partie du vers ; combien plus grande est la difficulté pour nous. » Hélas ! cette loi, comme beaucoup de celles contre lesquelles regimbe le féminisme, a sa raison d'être, et elle ne saurait être enfreinte sans changer les conditions rythmiques du vers.

Digitized by Google

Que l'auteur soigne plus sa facture, qu'il surveille exactement en ses vers le nombre et la cadence et il fera certainement beaucoup mieux, car il a le sentiment poétique. L'Académie l'encourage en lui décernant une mention honorable.

* * *

Le recueil intitulé *Mosaïque* (devise : *Ars longa, vita brevis*), dénote de sérieuses qualités ; il y a de très bons passages, mais on y rencontre trop souvent des fautes de goût, beaucoup d'images fausses, des expressions peu en harmonie avec la pensée. L'auteur a divisé son recueil en trois parties qui sont : la Nature, l'Homme, l'Amour. Comme il fallait l'attendre d'un poète sans doute encore jeune, cette dernière partie est la plus importante. Dirai-je qu'il a réussi à se faire le chantre original de ce sentiment qui n'est indifférent à aucun poète ? Non, car il a donné à son expression un tour trop personnel et partant moins humain, au sens large du mot.

Sous le sous-titre *Poèmes à l'amie d'un soir,* qui, sans doute pour témoigner à l'Académie de la réalité des sensations qu'il relate, est orné d'une dédicace personnelle, l'auteur chante ses heures d'abandon au sein de la Nature heureuse :

> **Ainsi nous errerons, allant de place en place,**
> **N'existant que pour nous jusqu'à la fin du jour**
> **Et tu diras tout bas, timide, heureuse et lasse,**
> **En t'appuyant sur moi : « Reposons-nous, m'amour ».**

Les paroles de l'amie ne méritent pas de passer à la postérité et, de plus, ce n'est qu'une ingrate ; aussi lui dit-il :

> Et de ton doux baiser
> **Je n'eus qu'un souvenir qui fleurait l'imposture,**
> **Et mon bras qui souvent te servait de ceinture,**
> **Retomba sur mon flanc comme un membre brisé.**

Digitized by Google

Triste aventure, en effet, cher Monsieur, il y a là bien de quoi, suivant votre expression complétée, vous casser bras et jambes, mais aventure banale et vers à l'unisson.

Croyez-moi, à moins d'un grand talent, les meilleurs poèmes en ce genre sont ceux qu'on n'écrit pas.

Il est heureusement beaucoup de passages qui valent mieux. Voici un sonnet intitulé :

LA MORT DU VIEUX SAVANT

L'inexorable Mort vient frapper à ma porte,
Au dehors tout est doux ; plus de cruels autans ;
Il s'exhale des fleurs qu'entrouvre le printemps
De suaves parfums que la brise m'apporte.

L'heure est venue ! Il faut partir ; mais que m'importe
De quitter cette terre où je fus si longtemps !
L'empreinte de mes pas sur les sables du Temps
Subsiste aux yeux profonds de l'humaine cohorte.

Je m'éteins doucement, sans regrets, sans douleurs,
Auréolé de gloire. Amis ! pas de vains pleurs !
Je m'en vais au néant, à la tombe paisible.

Je fuis les coups du sort et l'âpreté des vents
Pour savourer enfin le bonheur indicible
De ne plus exister qu'en l'âme des vivants.

D'une pièce intitulée *En mer* j'extrais la strophe suivante où la tendresse est heureusement exprimée :

O ma blonde adorée ! A cette douce joie,
Tu viendras, oui, dis-moi... Tu viendras, oui, demain !...
A l'heure où l'horizon s'illumine et rougeoie,
Je te verrai paraître au détour du chemin !
Et puis nous partirons sur ma lente tartane,
Nous voguerons, heureux, doucement balancés,
Et mêlerons les voix de notre amour profane
Aux bruits de l'Océan, profonds et cadencés.

L'Académie décerne à l'auteur de ce manuscrit une médaille de bronze.

Digitized by Google

C'est le même encouragement qu'elle accorde au recueil qui a pour devise « Tout à travers ». C'est encore une œuvre féminine où s'épanouit l'amour maternel. Les sentiments y sont tendres et délicats, il y a de la couleur, de l'harmonie et du sens poétique ; malheureusement, parfois les vers et le style sont négligés, il y a des fautes de prosodie et les images ne sont pas toujours très justes. Voici quelques extraits qui pourront vous donner une idée du talent de l'auteur :

LE VIEUX JARDIN

Il est parmi tant de reliques
Des chers souvenirs d'autrefois
De vieux jardins mélancoliques
Qu'en fermant les yeux je revois.
Les fleurs en étaient démodées,
Mais tout au long de la saison,
Leurs petites têtes fardées
Venaient embaumer la maison.
Les perce-neige les premières,
Puis les lis fiers, les grands bleuets,
Et plus tard les roses trémières,
Les tristes asters violets.
.....
Souvent de vives hirondelles
Glissaient au ciel plein de rayons,
Et l'air plus léger qu'un bruit d'ailes
Etait vibrant de carillons.
Avec les heures écoulées
Mes souvenirs vont s'effeuillant
Comme les fleurs sur les allées
Où s'égaraient mes pas d'enfant.

LES PETITS

Ils sont tous deux joufflus, très roses et très blonds,
Avec de grands yeux clairs, étonnés et profonds,
Qui contemplent joyeux les êtres et les choses,
Comme si l'univers où leurs regards se posent

Digitized by Google

Et dont tout l'inconnu les tentera demain
N'était qu'un vaste jeu pour leur petite main.
.....
Le printemps met sur eux son bienfaisant sourire
Et la brise du soir plus doucement soupire
Lorsqu'ils dorment blottis dans leurs légers berceaux,
Ainsi que dans leur nid de tout petits oiseaux.

* * *

Mais voici un élégant cahier au titre savamment calligraphié. Le même soin méticuleux a présidé à l'agencement intérieur. Pourquoi le proverbe campagnard : Trop poli pour être honnête, transposé au sens littéraire, me vint-il à l'esprit à son aspect? Je tiens à dire de suite que mes préventions furent bientôt dissipées et que si je ne découvris pas dans les vers de notre poète l'inspiration d'une imagination fougueuse, il n'était pas du moins le clerc de notaire que je redoutais.

« A ta gloire, ma petite patrie » est la devise du recueil qui a pour titre *Le poème du Ternois* et se compose de trente-quatre sonnets.

Depuis que de Hérédia fit de cette forme de poème le cadre de tant de savoureux tableautins ou l'argile souple dont il modela ses groupes antiques aux expressives postures, le sonnet jouit d'une vogue à nulle autre pareille.

Favorable aux inspirations courtes, il pousse insidieusement les poètes à se laisser prendre au piège de ses tercets.

Notre auteur n'y a pas toujours échappé. Si, en effet, ses quatrains sont généralement bons, les tercets parfois sont faibles et manquent du trait final qui fait le cachet du poème. Quant aux vers, ils sont corrects et de facture soignée.

Comme l'indique la devise, l'auteur chante son pays du Ternois, il célèbre les vestiges de sa gloire passée et les charmants paysages qui font sa renommée actuelle. Et il les chante à bon escient, d'abord parce que le Ternois est sa patrie et ensuite parce qu'il appelle à son secours le témoi-

Digitized by Google

gnage de tous les savants historiens, archéologues et littérateurs qui ont traité de ce pays, témoignages que nous trouvons transcrits en regard des poèmes et qui nous permettent de constater l'exactitude de sa piété filiale. J'aurais peut-être préféré qu'il laissât plus libre cours à son imagination, à sa sensibilité qui se hasarde trop timidement à s'exprimer au spectacle de la nature, qu'il sait pourtant écouter et comprendre ; voici par exemple la Ternoise :

Mystérieuse en ses chansons,
Elle dit des choses troublantes
Tandis que coulent ses eaux lentes
Se plissant d'infimes frissons,

Aux saules trapus, aux buissons,
A toutes les petites plantes
Que bercent les brises dolentes
Des rives où nous rêvassons.

De combien de confidences ne se serait-il pas fait l'écho s'il n'avait choisi le cadre étroit du sonnet qui arrête l'élan de l'inspiration au moment où peut-être elle va prendre son essor. Car la Nature est comme une bonne vieille grand'mère, un mot la mettra en confiance et elle vous en dira longtemps, longtemps... mais ne l'interrompez pas, elle pourrait s'endormir en son coin et ce serait fini des confidences.

Voici deux sonnets où l'auteur a su peindre son terroir :

LES CHAMPS

Les champs sont dépouillés. Mais les jaunes éteules
Aussi loin que s'étend à nos yeux l'horizon,
Nous paraissent encor l'ondulente moisson
Qui se berçait tantôt avec les brises veules.

Cependant de partout se hérissent les meules,
Bizarres dans la forme et dans l'inclinaison ;
Des trèfles en carrés plaquent leur floraison ;
On discerne ici, là, quelques chaumières seules.

Digitized by Google

Et voici qu'encadrant les crêtes et le val,
Dans un dernier reflet de l'éclat estival,
La verdeur de nos bois saillit, mais épuisée.

C'est l'automne. Bientôt brunira le labour.
Et voilés sous les plis d'une blanche rosée,
Nos champs s'endormiront dans un sommeil d'amour.

LES BOIS

Nos bois sont pleins de deuil, de frissons et de pleurs.
Hier encor le soleil dardait à la folie
Sur leur coupole rouge et fauve si jolie
Dans ce décor mêlé de mille autres couleurs.

Aujourd'hui, c'est le long rosaire des douleurs
Que la brise module avec mélancolie,
Egrenant chaque feuille, entassant dans la lie
Des routes l'automnal massif des bois en fleurs.

Saint-Michel n'est plus qu'un cimetière bizarre
Avec son clocher blanc, triste, que rien ne pare ;
Partout, de Ramecourt, du Bois-Cadet, de Sains,

Se distingue la plainte aiguë et chevrotante
De l'hiver à laquelle une autre voix chantante
Fusionne l'oraison des cloches de Toussaint.

L'Académie a décerné à l'auteur de ce recueil une médaille d'argent.

* * *

« Il est bon qu'ici avec la voile et avec les rames chacun pousse sa barque ». — DANTE, *La Divine Comédie.* Telle est la devise d'un manuscrit qui a pour titre : *Petite moisson poétique en quatre gerbes.* Le titre peut paraître un peu prétentieux, les vers ne le sont pas.

L'auteur, en une série de sonnets, encore, et aussi en quelques pièces d'autre forme, s'essaye à des considérations philosophiques ou nous peint, en de petits tableaux familiers, ce qu'il observe autour de lui. C'est surtout dans cette der-

Digitized by Google

nière manière qu'il excelle. Si son regard n'entrevoit pas de larges horizons, il voit bien ce qu'il voit, sait discerner et retenir le détail pittoresque et le mettre en valeur.

C'est cette originalité, cet effort tenté par l'auteur pour être lui-même, que l'Académie a voulu encourager en lui attribuant une médaille de vermeil, malgré quelques fautes de goût et parfois quelque faiblesse dans la forme.

Voici trois poèmes caractéristiques du talent de l'auteur :

LA BÉLANDRE

Voici contre le quai la bélandre qui plonge,
Tel un monstre aquatique endormi sous les cieux ;
Son ventre nous paraît toucher le fond vaseux,
Ce ventre d'un blond roux que l'humidité ronge.

Sur son vieux pont, piquant le ciel, un mât s'allonge ;
Au soleil de midi prodiguant tous ses feux,
Le pavillon pendant s'agite paresseux ;
Son caniche assoupi poursuit un vague songe ;

Sa cabine est coquette avec des rideaux blancs ;
Une odeur âcre et saine émane de ses flancs ;
Contre le gouvernail l'eau doucement clapote,

Cependant qu'au-dessus, pittoresque décor,
La lessive à sécher alignant la culotte,
Les chemises, les bas, se mire dans le port.

CHEZ L'AIEULE

Quand l'aquilon venu des arctiques déserts
Module sur nos toits d'impétueux concerts,
Que, grinçant sur leurs gonds, les portes verrouillées
Troublent les rêves lents de nos longues veillées,

A l'abri de la froide haleine des hivers,
Un gros chat ronronnant fixe de ses yeux verts
Les étincelles d'or montant éparpillées
Sous le vieux manteau sombre aux murailles grillées ;

Digitized by Google

La flamme d'un tison jette quelques lueurs
Sur les cuivres ternis des vieux meubles songeurs :
Une huche boiteuse et d'antiques armoires ;

Les pieds près des chenets, sa grande ombre au plafond
Flottant au gré du feu sur les solives noires,
L'aïeule est assoupie en un calme profond.

LES CLOPORTES

Nous sommes les petits cloportes
Qui, par le froid ou la chaleur,
Cachons nos paisibles cohortes
Dans quelque humide profondeur ;
Car du grand jour nous avons peur.
Dans nos cachettes, sans chandelle,
Nous faisons l'œuvre du mineur
Sans pic, sans pioche ni pelle.

Pour nous point d'émotions fortes.
Sous les écorces, en douceur,
Nous ranimons les choses mortes :
Nos mille pieds grattent le cœur
De la souche énorme qui meurt
Ou le tronc creux qui se rappelle,
A ce contact, la jeune ardeur
D'une autre sève qui ruisselle.

Profonde nuit tu nous apportes
La paix, le charme et le bonheur.
Quand le soleil franchit les portes
Du couchant nous sortons en chœur
Humer le parfum de la fleur,
Nous écoutons la chanterelle
Vibrante de l'oiseau charmeur :
L'inimitable Philomèle.

Envoi :

Prince, quand tu viendras rêveur
Errer, la nuit, par la venelle,
Oh ! prends bien garde au grand malheur
De nous meurtrir sous ta semelle !

Digitized by Google

* * *

Me voici arrivé à la fin de mon rapport. Je me suis efforcé de dégager le mérite particulier de chacun et de citer de ses œuvres les morceaux me paraissant les plus propres à le mettre en valeur. Sans doute une voix plus harmonieuse et plus exercée en eût tiré meilleur parti.

Que si, parmi les concurrents, il en est que ne satisferait pas le jugement rendu, ils se consolent en songeant que ces arrêts ne sont pas sans appel. Il leur est loisible de porter leur cause devant un tribunal plus large et ce ne serait pas la première fois que les décisions de la critique seraient infirmées par notre maître à tous : l'opinion publique.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE SCIENCES

PAR

M. François BLONDEL

Secrétaire-adjoint.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le mémoire, qui fait l'objet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des sciences, porte pour titre : *Études sur les applications possibles de la tourbe en Artois.*

Parler de la tourbe dans le pays de la houille, c'est évoquer tout d'abord dans l'esprit des auditeurs les souvenirs du temps jadis, où nos grands-parents, gens plus économes et moins frileux que nous sans doute, n'employaient guère pour le chauffage domestique qu'un certain combustible terreux, moins cher que le bois, mais d'assez médiocre qualité, et produisant peut-être plus de fumée que de chaleur.

Depuis la mise en exploitation de notre riche bassin houiller, l'usage de la tourbe a si complètement cessé à Arras qu'on n'en trouverait même plus une seule briquette chez le plus ancien de nos marchands de combustible ; et il est non moins avéré que l'extraction de la tourbe est devenue presque

Digitized by Google

insignifiante dans le département. Ce serait cependant une erreur de croire que l'exploitation des tourbières n'offre plus aucun intérêt et qu'elle soit vouée à un abandon définitif. Le mémoire précité nous montre, au contraire, que la tourbe, délaissée comme combustible, se prête avantageusement à d'autres utilisations, et qu'elle pourrait bien être à la veille de trouver dans l'industrie un débouché considérable.

La tourbe est le produit de la décomposition, ou carbonisation à l'abri de l'air, de plantes aquatiques de la famille des mousses. La variété, dite fibreuse, possède un pouvoir absorbant énorme pour les liquides et les gaz ammoniacaux ; elle est donc tout indiquée pour servir de litière, et de fait son emploi tend à se répandre dans les grandes fermes ; cette tourbe fibreuse entre dans la fabrication des tourteaux mélassés, destinés à l'alimentation du bétail, et également dans la confection de certains tissus, qualifiés hygiéniques par la réclame.

Je passe sur maintes autres applications variées, énumérées par l'auteur du mémoire, pour arriver avec lui à l'étude de l'importante question de l'utilisation de la tourbe comme matière première pour la fabrication industrielle du nitrate de potasse et de l'alcool.

Il y a cinq ou six ans environ, M. Muntz, professeur à l'institut agronomique de Paris, reconnut que certains microbes, ensemencés sur de la tourbe imbibée d'eau ammoniacale, s'y développaient avec une rapidité prodigieuse, en transformant par oxydation l'ammoniaque en acide nitrique. Après divers essais visant la fabrication industrielle du nitrate de potasse, dont l'agriculture consomme d'énormes quantités importées du Chili, il proposa enfin un procédé, aussi économique qu'ingénieux, basé sur l'emploi exclusif de la tourbe pour toutes les opérations : C'est la tourbe qui, distillée sous un courant de vapeur surchauffée, donne l'eau ammoniacale ; c'est elle qui constitue le lit de culture des microbes nitrificateurs ; et c'est également la tourbe,

Digitized by Google

employée comme combustible, qui fournirait la chaleur nécessaire pour la distillation comme aussi pour l'entretien d'une température constante de 30° dans les salles où les microscopiques chimistes opèrent le travail de nitrification.

Ne semble-t-il pas qu'un tel procédé offre toutes les conditions économiques désirables pour entrer avec succès dans la pratique industrielle ? et n'est-ce pas, d'ailleurs, du laboratoire directement que sont sorties, par exemple, les merveilleuses industries produisant les couleurs tinctoriales et la soie artificielle ?

L'utilisation de la tourbe en distillerie pour produire l'alcool a fait plus particulièrement l'objet des recherches personnelles de l'auteur du mémoire ; ses conclusions s'appuient sur de nombreuses analyses et de multiples dosages, qui accusent un sérieux travail poursuivi méthodiquement.

La fabrication de l'alcool ordinaire par la saccharification de la cellulose de la sciure de bois est expérimentée actuellement dans l'Ardèche par une société industrielle, mais les résultats obtenus ne semblent pas avoir donné complète satisfaction, tout au moins au point de vue du rendement bénéficiaire ; notre auteur établit que la substitution de la tourbe au bois dans cette fabrication présenterait de sérieux avantages.

Si ces espérances se réalisaient, elles apporteraient sans doute la richesse dans l'exploitation des tourbières ; mais ne serait-ce pas au détriment de l'agriculture qui, aujourd'hui, fournit à la distillerie industrielle ses matières premières, la betterave et les céréales ?

En résumé, le mémoire soumis au jugement de l'Académie constitue une étude scientifique bien ordonnée et abondante en renseignements intéressants, œuvre d'un agronome à qui la pratique du laboratoire est remarquablement familière.

La Commission des sciences, à l'unanimité, propose de décerner à l'auteur une médaille de vermeil.

Digitized by Google

A la lecture de ces conclusions, je ne puis me défendre, Messieurs, d'une émotion que vous partagerez en apprenant qu'elles émanent du vénéré collègue que la mort vient de ravir à notre affection il y a à peine quelques semaines. J'ai conservé précieusement la longue note, rédigée en termes précis et tracée d'une main ferme par ce laborieux nonagénaire un mois seulement avant sa fin ; elle témoignera, dans nos archives, de la collaboration active que n'a cessé d'accorder à nos travaux, alors même que les infirmités le retenaient éloigné de nos réunions, le grand savant dont s'honorait à juste titre notre Académie, M. Pagnoul, membre correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1912

HISTOIRE

Médaille d'argent :

M. Albert SALOMON,
conducteur des ponts et chaussées à Hermies,
Les Muches d'Hermies.

Mention honorable :

M. Jules LESIEUX, instituteur à Ostreville,
Histoire d'Ostreville.

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M. Joseph SY, à Arras.

Médaille d'argent :

M. Jules GARÇON, à Saint-Pol.

Digitized by Google

Médailles de bronze :

Mme la Ctesse GILBERT de la FOREST-DIVONNE, à Lille.

—

M. Eugène PHALEMPIN, à Hermies.

Mentions honorables :

Mme Jeanne BUREAUX, à Paris.

—

M. ANDRIEU, instituteur à Lillers-Rieux.

SCIENCES

—

Médaille de vermeil :

M. René PIQUE, à Arras.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1913

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE OU ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie géographique d'une commune.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie acccepterait cependant, d'auteurs étrangers, des poésies ou des compositions se rapportant à la région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 fr. provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie. Toutefois le lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera, par ce fait, mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1913. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté,

Digitized by Google

contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 14 juin 1912.

Le Président,
G. ACREMANT.

Le Secrétaire-Général,
Bon CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. G Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques.*

Chancelier :

M. le Chanoine J. Depotter, Chapelain de N.-D. des Ardents, Vicaire général.

Vice-Chancelier :

M. G. Sens, ✱, ✠, Président de la *Commission des Monuments historiques.*

Secrétaire-Général :

M. A. Cavrois de Saternault (le baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. F. Blondel, ✠, ingénieur civil.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. F. Lennel, O. ✠, Docteur ès-Lettres. Professeur de philosophie au Collège d'Arras.

Bibliothécaire-adjoint :

M. Morel, O. ✠, Principal honoraire.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte). Licencié en Droit (1871).
2. Em. PETIT, ✱, Président honoraire du Tribunal civil (1883)
3. E. CARLIER, ✱, O. ❶, Inspecteur départemental honoraire de l'Assistance publique (1888).
4. L. VILTART, Avocat (1892)
5. L. RAMBURE (le chanoine), Pro-Recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille. Doyen de l'Eglise St-Nicolas (1893).
6. I. HERVIN (le chanoine), Vicaire-général. (1893).
7. L. DUFLOT (le chanoine), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
8. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
9. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
10. H BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
11. A. BROCHART, Avocat (1898).
12. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas de-Calais (1899).
13. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat, Conseiller général (1899).

Digitized by Google

MM.

14. B. Lesueur de Moriamé. ✱, ✪ (1900).
15. A. Cavrois de Saternault (le Baron). Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit (1902).
16. G. Sens, ✱, ✠, Président de la *Commission des Monuments historiques* (1904).
17. J. Gerbore, ✪, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
18. H. Bedel, ✱, Chef de Bataillon du Génie en retraite (1906).
19. E. Morel, O. ✪, principal honoraire (1907).
20. G. Sion, ✱, O ✪, directeur honoraire d'Ecole normale (1909).
21. F. Lennel, O. ✪, Docteur ès-Lettres, Professeur de philosophie au Collège d'Arras (1910).
22. C. Guillemant (le chanoine), Vicaire général (1910)
23. A. Lestocquoy, Docteur en médecine (1910).
24. E. Plocq, ✱, Inspecteur principal honoraire des Chemins de fer du Nord 1911).
25. A. Tierny, Avocat (1911).
26. E. Bloquel, ancien Avoué (1911).
27. E. Pilat (1911).
28. J. Depotter (le chanoine), Chapelain de N.-D des Ardents, Vicaire général (1912).
29. N. N.
30. N. N.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

A. GUESNON, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1881).

LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).

ALAPETITE, O. ✱, Résident général de France à Tunis (1891).

BOUCRY, O. ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

J. CHAVANON, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, A. R. (1903).

CHOMER (le général), C. ✱, Commandant de Corps d'Armée à Besançon (1907).

F. LEPRINCE-RINGUET, Ingénieur en chef des Mines à Nancy, A.R (1911).

P. FOURNIER, Doyen de la Faculté de Droit, de Grenoble, Membre de l'Institut (1912).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le Sec (1874).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

MASSY, O. ✪, ✱, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

LEURIDAN (l'Abbé), à Roubaix (1891).

Digitized by Google

Mlle Jenny Fontaine, O. ✪. Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

Harduin de Grosville, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

Menche de Loisne (le comte), I. ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond Edmont, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri Potez, ✪, Docteur ès-Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

Bled (le chanoine), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René Brissy, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles-Sébastien Leconte, ✱, Président du Tribunal de Dôle (1897).

Mme Florent Leclercq, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. Alfred de Puisieux, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

Lecigne (le chanoine), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

Mlle Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. Macon, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis Tattegrain, ✱, à Berck (1899).

de Boislecomte (le vicomte), au château de Montetour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio Valenti (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Rudolf Berger, Docteur ès-Lettres, à Berlin (1900).

Willox (l'abbé), curé de Brebières (1900).

Plancouard, à Berck-sur-Mer (1900).

Digitized by Google

Mme Marie-Madeleine Carlier, à Croisilles (1900)

MM. R. Rodière, à Montreuil-sur-Mer (1901).

Frans, à Hénin-Liétard (1901).

de Lhomel, à Montreuil-sur-Mer (1901)

Daumet, Archiviste paléographe à Paris (1901).

Blanchot, Statuaire à Paris (1901).

Mme Amélie Mesureur, à Paris (1901).

MM. Paul Tierny, Archiviste-Paléographe, à Siracourt (1901).

François Benoit, Docteur ès-Lettres, fondateur d'un Institut de l'Art, à Lille (1902).

Henri Parenty, ✱, Ingénieur à Lille (1903).

Alfred Robaut, Artiste-Lithographe, à Paris (1903).

Georges Vallée, Député du Pas-de-Calais à St-Georges (Pas-de-Calais) (1905).

Théophile Renault, Professeur au Lycée Chanzy, à Charleville (1905).

Du Pin de la Guérivière (le vicomte), château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne (Marne) (1907).

De la Charie, château de Sainte-Austreberthe, par Hesdin (1908).

Charles Hirschauer, Archiviste, Membre de l'Ecole de Rome (1908).

Mayeur, Artiste-graveur, Grand Prix de Rome (1910).

E. Jaloustre, Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand (1910).

L. Caillet, Conservateur de la Bibliothèque de Limoges (1911).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles l'Académie échange ses publications

FRANCE :

Abbeville. — Société d'Emulation.
Aire-sur-la-Lys. — Bibliothèque communale
Aix. — Faculté de Droit.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Linnéenne du Nord de la France.
— Académie d'Amiens.
Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Annecy. — Société Florimontane d'Annecy.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
— Société d'études historiques et scientifiques du département de l'Oise.
Besançon. — Académie de Besançon.
Béthune. — Bibliothèque communale.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Digitized by Google

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société d'agriculture et de commerce de Normandie.

— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Calais. — Bibliothèque communale.

Cambrai. — Société d'Emulation.

— Bibliothèque communale.

Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Dijon. — Académie.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Grenoble. — Académie Delphinale

Hâvre (Le). — Société Hâvraise d'études diverses.

Hesdin. — Bibliothèque communale.

Laon. — Société académique.

Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts

— Bibliothèque communale.

— Commission historique du dépt du Nord.

— Société archéologique du Nord.

Digitized by Google

Lille. — Comité flamand de France.
— Archives générales du département du Nord.
— Bibliothèque des Facultés libres, 60, boulevard Vauban.
— Société d'études de la Province de Cambrai.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.
Lyon. — Société littéraire.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière.
Macon. — Société d'histoire naturelle, 3, Place St-Pierre.
Mans (le). — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture du dép[t] de la Lozère.
Montpellier. — Société académique.
Nantes. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société d'anthropologie.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale d'agriculture de France.
— Société des Antiquaires de France.
— Association scientifique de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'histoire de France.
— Bibliothèque Mazarine.
— Institut national de France.

Digitized by Google

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque de l'école des Chartes.
— Bibliothèque de la ville de Paris.
— Bibliothèque Ste-Geneviève.
— Musée Guimet.
— Argus des revues, 14 rue Drouot.
— Société française de numismatique, à la Sorbonne,

Perpignan. — Société agricole, scientifique, littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.

Puy (le). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

Reims. — Académie.

Roubaix. — Bibliothèque communale.
— Société d'Emulation.

St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dépt de la Loire.

St-Malo. — Société historique et archéologique.

St-Omer. — Bibliothèque communale.
— Société des Antiquaires de la Morinie.

St-Pol. — Bibliothèque communale.

St-Quentin. — Société académique.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Sens. — Société archéologique.

Soissons. — Société archéologique, scientifique et historique.

Toulon. — Académie du Var.

Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.

Digitized by Google

Toulouse. — Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
Tours. — Société française d'archéologie.
Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du dépt de l'Aube.
Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans (Drôme).
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Verdun. — Société philomatique.
Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts du dépt de Seine-et-Oise.

ÉTRANGER :

Anvers. — Académie d'archéologie.
Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société d'Archéologie de Bruxelles.
Courtrai. — Cercle historique et archéologique.
Chicago. — The Chicago Academy of sciences.
Christiania. — Bibliothèque de l'Université royale.
Colmar. — Société d'histoire naturelle.
Columbus-Ohio. — The Ohio State University. Colombus Ohio America.
Enghien (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.
Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde.
Liège. — Société libre d'Emulation.
— Institut archéologique Liégeois.
Louvain. — Bibliothèque de l'Université de Louvain.
Madison. — The Wisconsin Academy. — Madison, Wis, U. S. A.

Digitized by Google

Manchester. — The Manchester literary and philosophical Society.

Maredsous. — Société Bénédictine de l'abbaye de Maredsous (Belgique).

Mons. — Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

— Société des Bibliophiles belges.

— Cercle archéologique.

Montevideo. — Anales del Museo Nacional. — Montevideo, Uruguay.

Munich (Bavière). — Monats-Berichte.

St-Louis (Missouri). — The Director of Missouri Botanical Garden. — St-Louis (Missouri), America.

St-Nicolas (Belgique). — Cercle archéologique du Pays de Waes.

Tournai. — Société historique et littéraire.

— Société académique.

Upsale. — Kongl. Universitets-Biblioteket i Upsala.

Washington. — Smithsonian Institution.

Wisconsin. — Academy of Sciences, Arts and Letters.

Digitized by Google

petite place
Rue St Germ
6e tour
3e tour
les Marmousets
R. aux Ours
la bourse d'or
Halle aux Saies
5e tour
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29
1 2 3 4 5 6 7 8 9

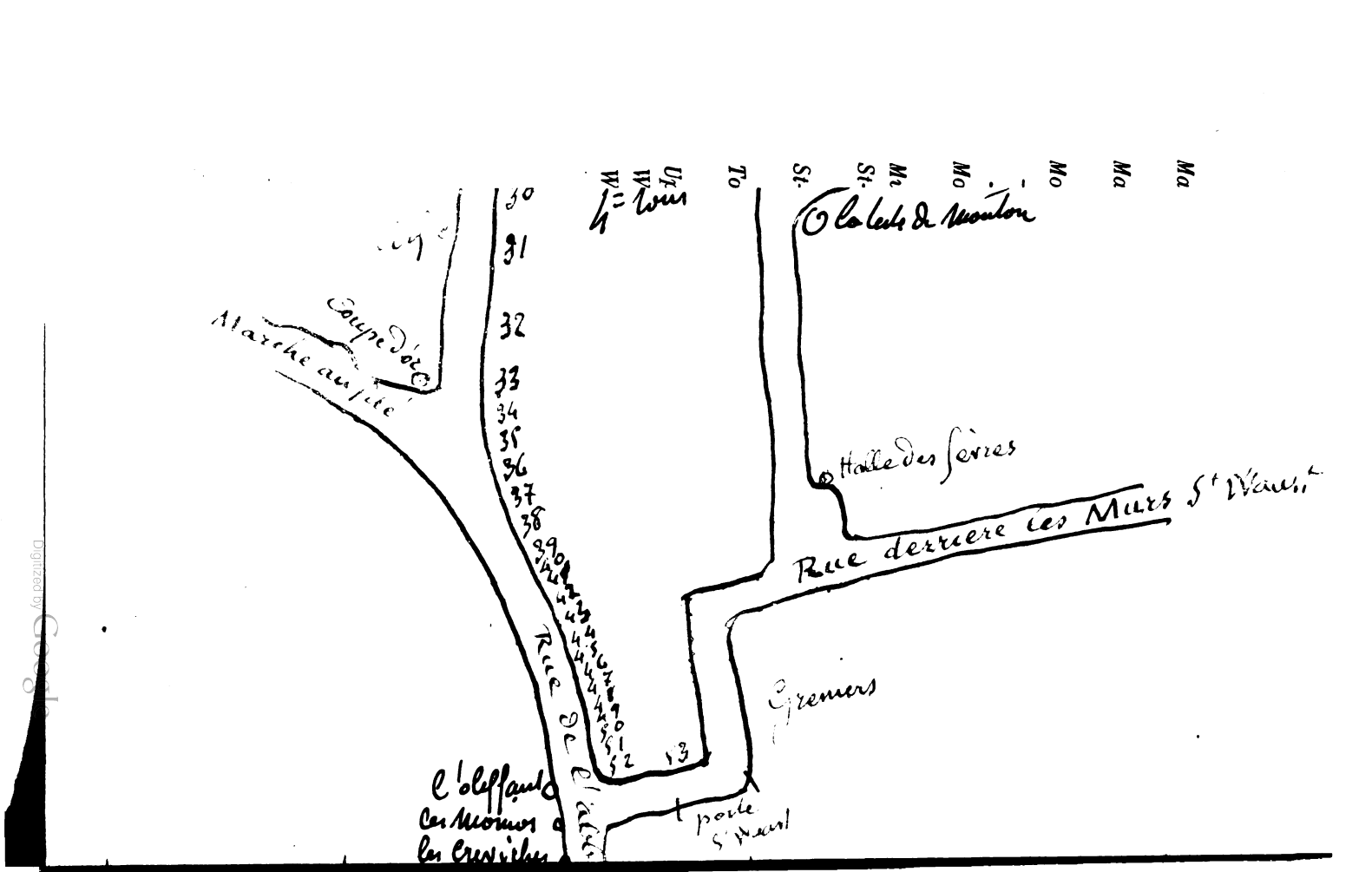
Halle des Serres
Rue derriere les Murs
Greniers
porte
Coupe d'or
Marche au Lait
Rue de l'
Les Cruches

NOTE DE L'IMPRIMEUR

Les Membres de la Société ont droit à 25 exemplaires de toute publication parue dans le volume

En sus des 25, le tirage à part est compté à raison de 6 fr. la 1/2 feuille ou 10 fr. la feuille pour 100 exemplaires, y compris la couverture.

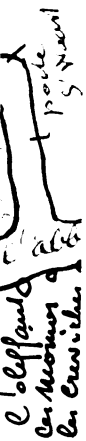

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Pages

Les Guetteurs, par M. Ed. Morel, membre résidant. 7

Note sur les Fonctions et les Attributions des Secrétaires d'Etat et des Contrôleurs généraux des Finances de 1760 à 1780, par M. E. Plocq, membre résidant 18

Mutinerie militaire à Arras en 1773, par M. Ed. Morel, membre résidant 36

« Vive l'Empereur ! ». Sur un dessin reproduisant un tableau de Raffet, par M. Edmond Pilat, membre résidant 94

Pour les Morts du *Vendémiaire*, par M. Edmond Pilat, membre résidant 95

Gustave Colin, par M. Léonce Viltart, membre résidant 97

Discours de réception de M. E. Plocq, membre résidant 104

Réponse au Discours de réception de M. E. Plocq, membre résidant, par M. G. Acremant, président. 122

La Dépopulation des Campagnes dans le Pas-de-Calais, par M. Jules Sion, membre résidant 131

Etude sur le Dénombrement de la Population en 1911, par M. Jules Sion, membre résidant 159

II. — *Eloges funèbres.*

Discours prononcé, le 20 janvier 1912, aux funérailles de M. le Chanoine Rohart, membre résidant, par M. G. Acremant, président 171

Digitized by Google

III. — *Séance publique du 27 juin 1912.*

Allocution d'ouverture, par M. G. Acremant, président 177
Discours de réception de M. A. Tierny, membre résidant ... 182
Réponse au Discours de réception de M. A. Tierny, membre résidant, par M. Jean Paris, membre résidant ... 204
Discours de réception de M. Edmond Pilat, membre résidant ... 216
Réponse au Discours de réception de M. Edmond Pilat, membre résidant, par M. G. Acremant, président ... 234

IV. — *Séance publique du 31 octobre 1912.*

Allocution d'ouverture, par M. G. Acremant, président 245
Rapport sur les Travaux de l'année (1911-1912), par M. le Baron Cavrois de Saternault, secrétaire général ... 250
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. F. Lennel, membre résidant ... 261
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Edmond Pilat, membre résidant ... 273
Rapport sur le Concours de Sciences, par M. François Blondel, membre résidant ... 287
Lauréats des Concours de 1912 ... 291
Sujets mis au Concours pour 1913 ... 293

Liste des membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras ... 296
Sociétés Savantes avec lesquelles l'Académie échange ses publications ... 303
Note de l'Imprimeur ... 309

Digitized by Google

Digitized by Google

8 1.544

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

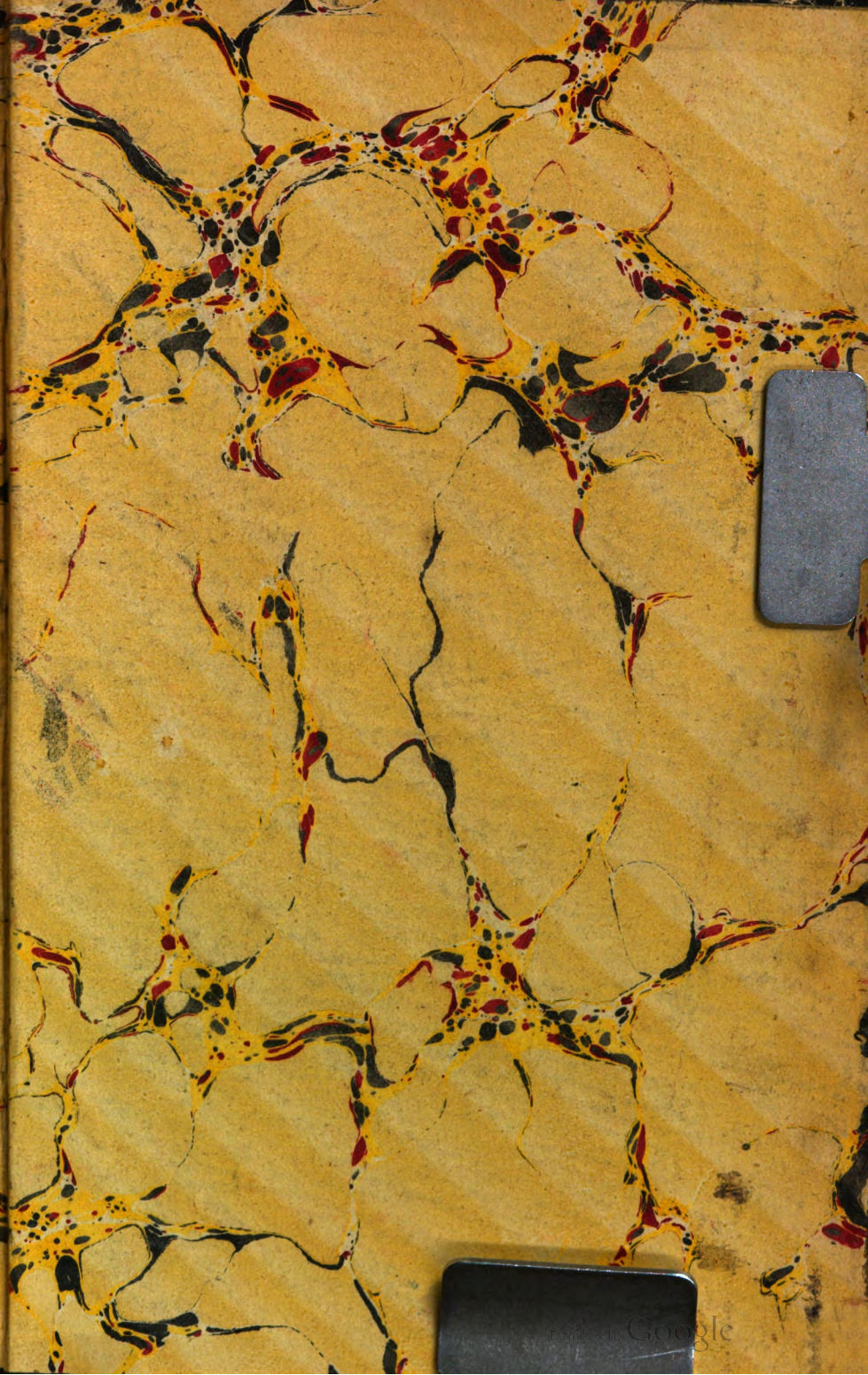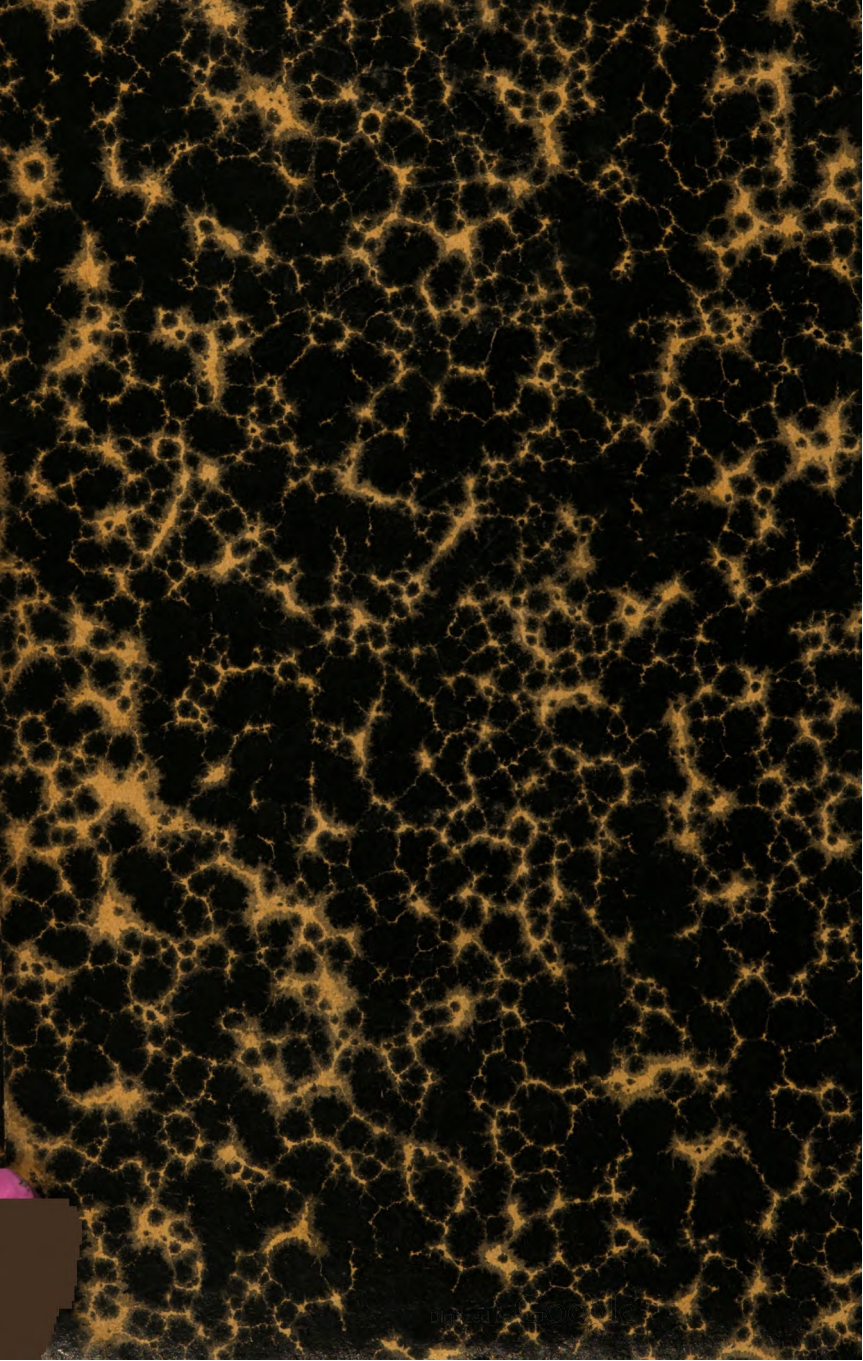
Digitized by Google